This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Ex libris Caroli GIVELET,
Remi.

A. Bellevoye Sc.

Harvard College Library

GIFT OF
Archibald Cary Coolidge, Ph.D.
(Class of 1887)
PROFESSOR OF HISTORY

Digitized by Google

Digitized by Google

.2

ard College Library

GIFT OF

Archibald Cary Coolidge, Ph.D.

(Class of 1887)

PROFESSOR OF HISTORY

Ex libris Caroli GIVELET,

Remi.

A. Pallieye Sc.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Cinquante-sixième Volume.

ANNÉE 1873-1874. — Nos 3 — 4.

Chaque année, 4 numéros trimestriels.

PRIX D'ABONNEMENT : HUIT FRANCS.

REIMS

A L'IMPRIMERIE DE L'ACADÉMIE,

Rue Pluche, 24,

ET CHEZ PAUL GIRET, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE,

Rue du Cadran-Saint-Pierre, 5.

MDCCCLXXVI.

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

l'Académie Nationale de Reims.

SCIENCES

DES TENDUES

Par M. F. Lescuyer, Membre correspondant.

INTRODUCTION

Doit-on, oui ou non, permettre les tendues aux oiseaux ?

C'est là une question encore très-controversée, malgré qu'elle ait été souvent discutée dans les conseils généraux, dans les préfectures, au ministère et par le pouvoir législatif.

Mes recherches ornithologiques m'ayant amené à l'étudier, j'ai trouvé, en faveur de la suppression des tendues, des arguments qui me semblent décisifs.

Je crois, en effet, que ce genre de chasse est contraire à l'intérêt général et à l'esprit de notre législation ; c'est ce que je vais essayer de démontrer.

Saint-Dizier, le 1er juin 1873.

Digitized by Google

DES TENDUES

I.

DU DROIT DE CHASSE

1° DROIT NATUREL

Au point de vue de la chasse, le droit naturel contient deux principes fondamentaux.

1° Nous avons le droit de détruire un animal qui s'attaque à notre personne ou à nos biens et qui, d'une manière permanente, peut causer à la société de graves dommages.

2° Il nous est également permis de tuer les animaux sauvages qui peuvent servir à notre alimentation et par conséquent les oiseaux.

Ces deux libertés doivent être reconnues, mais à la condition qu'elles ne soient pas une cause de restriction pour d'autres libertés, aussi ou même plus précieuses qu'elles.

Ainsi, il est essentiel avant tout de sauvegarder les intérêts de l'avenir, de ne pas tarir les sources de la reproduction par une destruction excessive.

Pour cela il faut réduire par de sages mesures le nombre des chasseurs, le temps et les procédés de chasse.

La société ne doit pas surtout autoriser les pratiques de chasse qui peuvent facilement être cachées,

Digitized by Google

rendre impuissante et illusoire la loi, et dangereuse la surveillance des gardes.

Au nom des intérêts bien entendus de la consommation, on doit détruire peu ou pas du tout les oiseaux serviteurs, c'est-à-dire ceux qui par leurs travaux concourent efficacement à la production de nos richesses.

Tels sont, au point de vue de la chasse, les droits et les devoirs que le pouvoir législatif a à consacrer.

2° DROIT FRANÇAIS

Voyons quelles applications la législation française a faites de ces principes, comment nos lois doivent être interprétées et modifiées.

1° La loi du 3 mai 1844, qui est la principale et la dernière, apporte quelques restrictions au droit de détruire les animaux malfaisants ou nuisibles.

Elle maintient le droit que conférait la loi du 30 avril 1790 (art. 15), celui de repousser et de détruire même avec les armes à feu les bêtes fauves ; mais, en ce qui concerne les autres animaux malfaisants et nuisibles, on ne peut employer que les moyens de destruction autorisés par arrêté préfectoral (1), et encore faut-il que ces animaux soient déclarés malfaisants par la même autorité.

L'institution de la louveterie est le complément de ces mesures.

(1) Ces arrêtés sont relatifs au lieu, au mode et aux instruments de destruction.

Digitized by Google

2° En quoi consiste le droit de chasser le gibier et quelles restrictions y sont apportées ?

Chasser, c'est chercher à s'emparer d'un animal sauvage pour se l'approprier.

La chasse étant devenue un droit inhérent à la propriété, un de ses attributs, on ne peut l'exercer sur la propriété d'autrui qu'autant qu'on en obtient l'autorisation (*Loi du 30 avril 1790, art. 1er; — loi du 3 mai 1844, art.* 1er).

On ne devient propriétaire d'un animal sauvage qu'en en prenant le premier possession, d'après l'adage « *Res cedit primo occupanti*, » implicitement rappelé par l'article 715 du C. C. et la loi des 11 août et 3 novembre 1789.

3° Sont considérés comme immeubles par destination les oiseaux domestiques au nombre desquels sont compris les oiseaux de colombier et de volière, parce qu'ils vivent, s'élèvent, sont nourris et se reproduisent par les soins et sous le toit de l'homme (*C. C. art. 524*; *arrêt de cassation, 14 mars 1861*).

Il est vrai qu'aux termes de beaucoup d'arrêtés de police, les pigeons sortis de leur colombier peuvent être considérés et traités comme des oiseaux nuisibles.

Le droit de chasse a été frappé de divers impôts qui ont eu pour conséquence de réduire le nombre des chasseurs.

Ces impôts sont :

1° De 25 fr. pour le permis de chasse (*Loi du 3 mai 1844*) ;

2° De 4 fr. 75 c., de 6 fr. et de 7 fr. 75 c. pour les différentes poudres de chasse (*Loi du 25 juillet 1873*) ;

Digitized by Google

3° Et de 6 fr. pour le chien de chasse (*Loi du 2 mai 1855*).

En y ajoutant les autres frais indispensables, on trouve que la chasse subit de très-lourdes charges.

La chasse de nuit est défendue (*Loi 1844, art. 9 et 12*).

La jurisprudence est appelée à déterminer quel est, d'après les circonstances, le moment précis où commence et finit la chasse de jour.

La chasse ne peut avoir lieu que lorsqu'elle est ouverte par arrêté du préfet. L'ouverture et la clôture de chaque espèce principale de chasse sont fixées de manière que la reproduction et la multiplication des animaux sauvages soient assurées (*Même loi, art. 9 et argument*).

Les préfets peuvent défendre la chasse pendant les neiges (*même loi, art. 9*), et ils ont tous pris des arrêtés dans ce sens.

Le permis de chasse donne à celui qui l'a obtenu le droit de chasser à tir et à courre : tel est le principe fondamental en cette matière. (*Même article*).

Les armes secrètes, et particulièrement le fusil à vent, ne sont pas plus permises pour la chasse que pour tout autre usage (*Déclar. du 23 Mars 1728 ; décrets des 2 niv. an 14 et 12 Mars 1806 ; C. pén. 314 ; ordonnance 23 février 1837*).

La plupart des maires des villes et des villages ont pris des arrêtés pour empêcher de tirer et par conséquent de chasser à tir dans l'enceinte déterminée de la commune, en vertu de l'art. 50 du 14-22 déc. 1789, des art. 3 et 4 du titre XI de la loi du 16-24 août 1790, de l'art. 46, tit. 1er de la loi du 19-22 juillet 1791 et de l'art. 11 de la loi du 18 juillet 1837.

Digitized by Google

2° En quoi consiste le droit de chasser le gibier et quelles restrictions y sont apportées ?

Chasser, c'est chercher à s'emparer d'un animal sauvage pour se l'approprier.

La chasse étant devenue un droit inhérent à la propriété, un de ses attributs, on ne peut l'exercer sur la propriété d'autrui qu'autant qu'on en obtient l'autorisation (*Loi du 30 avril 1790, art. 1er; — loi du 3 mai 1844, art.* 1er).

On ne devient propriétaire d'un animal sauvage qu'en en prenant le premier possession, d'après l'adage « *Res cedit primo occupanti*, » implicitement rappelé par l'article 715 du C. C. et la loi des 11 août et 3 novembre 1789.

3° Sont considérés comme immeubles par destination les oiseaux domestiques au nombre desquels sont compris les oiseaux de colombier et de volière, parce qu'ils vivent, s'élèvent, sont nourris et se reproduisent par les soins et sous le toit de l'homme (*C. C. art. 524*; *arrêt de cassation, 14 mars 1861*).

Il est vrai qu'aux termes de beaucoup d'arrêtés de police, les pigeons sortis de leur colombier peuvent être considérés et traités comme des oiseaux nuisibles.

Le droit de chasse a été frappé de divers impôts qui ont eu pour conséquence de réduire le nombre des chasseurs.

Ces impôts sont :

1° De 25 fr. pour le permis de chasse (*Loi du 3 mai 1844*) ;

2° De 4 fr. 75 c., de 6 fr. et de 7 fr. 75 c. pour les différentes poudres de chasse (*Loi du 25 juillet 1873*) ;

Digitized by Google

3° Et de 6 fr. pour le chien de chasse (*Loi du 2 mai 1855*).

En y ajoutant les autres frais indispensables, on trouve que la chasse subit de très-lourdes charges.

La chasse de nuit est défendue (*Loi 1844, art. 9 et 12*).

La jurisprudence est appelée à déterminer quel est, d'après les circonstances, le moment précis où commence et finit la chasse de jour.

La chasse ne peut avoir lieu que lorsqu'elle est ouverte par arrêté du préfet. L'ouverture et la clôture de chaque espèce principale de chasse sont fixées de manière que la reproduction et la multiplication des animaux sauvages soient assurées (*Même loi, art. 9 et argument*).

Les préfets peuvent défendre la chasse pendant les neiges (*même loi, art. 9*), et ils ont tous pris des arrêtés dans ce sens.

Le permis de chasse donne à celui qui l'a obtenu le droit de chasser à tir et à courre : tel est le principe fondamental en cette matière. (*Même article*).

Les armes secrètes, et particulièrement le fusil à vent, ne sont pas plus permises pour la chasse que pour tout autre usage (*Déclar. du 23 Mars 1728; décrets des 2 niv. an 14 et 12 Mars 1806; C. pén. 314; ordonnance 23 février 1837*).

La plupart des maires des villes et des villages ont pris des arrêtés pour empêcher de tirer et par conséquent de chasser à tir dans l'enceinte déterminée de la commune, en vertu de l'art. 50 du 14-22 déc. 1789, des art. 3 et 4 du titre XI de la loi du 16-24 août 1790, de l'art. 46, tit. 1er de la loi du 19-22 juillet 1791 et de l'art. 11 de la loi du 18 juillet 1837.

Digitized by Google

Il est défendu de faire usage de filets pour chasser *(loi de 1844, art. 9)*, si ce n'est pour la chasse du lapin. Dans ce cas, on peut employer les furets et les bourses (*id.*). A ce sujet une instruction du ministre de la justice porte ce qui suit :

« L'article 9 prohibe d'une manière formelle tous » les genres de chasse, à l'exception de la chasse à » tir et à courre, et de la chasse au lapin à l'aide de » furets et de bourses. Sans faire une nomenclature » qui aurait été impossible, il embrasse dans sa pro- » hibition générale l'emploi des panneaux et des filets, » avec lesquels on détruisait des volées entières de » perdreaux, l'usage meurtrier des lacets, des collets, » et, en un mot, de tous les instruments de destruc- » tion, qui ne profitaient qu'aux braconniers. »

L'article 12 de la loi de 1844 complète l'article 9 par les dispositions suivantes : Seront punis d'une amende de 50 à 200 francs, et pourront en outre l'être d'un emprisonnement de 9 jours à 2 mois :

2° Ceux qui auront chassé pendant la nuit ou à l'aide d'engins ou instruments prohibés, ou par d'autres moyens que ceux qui sont autorisés par l'art. 9;

3° Ceux qui seront détenteurs ou qui seront trouvés munis ou porteurs, loin de leur domicile, de filets, engins ou autres instruments de chasse prohibés ;

5° Ceux qui auront employé des drogues ou appâts qui sont de nature à enivrer le gibier ou à le détruire;

6° Ceux qui auront chassé avec appeaux, appelants ou chanterelles.

Les peines déterminées par le présent article pourront être portées au double contre ceux qui auront chassé pendant la nuit sur le terrain d'autrui

Digitized by Google

et par l'un des moyens spécifiés au paragraphe 2, si les chasseurs étaient munis d'une arme apparente ou cachée.

Par suite des mêmes principes, est également défendue la chasse qui se fait à l'aide de chiens lévriers (*arg. de l'art. 9*). Cependant la loi a laissé au préfet le droit de l'autoriser (*art. 9, n° 2*). Il est à remarquer que les préfets ne font pas usage de ce droit.

D'après les articles 4 et 12, n° 4, en temps de chasse prohibée, il est défendu de vendre, acheter, transporter et colporter le gibier.

Enfin, d'après l'article 9, n° 1, le préfet peut prendre un arrêté pour prévenir la destruction des oiseaux.

L'instruction du ministre de la justice contient, à ce sujet, l'observation suivante :

« La loi, en prohibant l'usage des filets, a déjà fait » beaucoup pour empêcher la destruction des oiseaux, » mais cette interdiction peut n'être pas toujours » suffisante. Les préfets sont autorisés à employer » d'autres moyens. Ainsi, ils pourront, s'ils le jugent » nécessaire, étendre aux œufs et couvées d'oiseaux » la défense que le dernier paragraphe de l'art. 9 » n'a prononcée qu'à l'égard des œufs et couvées de » faisans, de perdrix et de cailles. »

Telles sont les différentes prescriptions de la législation française en ce qui concerne la chasse; il est facile de voir que dans leur ensemble et dans la plupart des détails ils consacrent les principes du droit naturel que nous avons exposés.

Digitized by Google

3° DE LA LÉGISLATION RELATIVEMENT AUX OISEAUX.

Examinons maintenant l'état de notre législation relativement aux oiseaux. La loi de 1844, art. 9, n° 1, contient la disposition suivante :

Néanmoins, les préfets, sur l'avis des conseils généraux, prendront des arrêtés pour déterminer :

1° L'époque de la chasse des oiseaux de passage, autres que la caille, ainsi que les modes et procédés de cette chasse.

Il en résulte que le législateur a semblé vouloir faire une exception aux règles qu'il a consacrées par un ensemble très-remarquable de dispositions.

Comme cette exception est une dérogation au droit naturel et à la loi française, elle doit au moins être strictement restreinte au cas spécifié dans le paragraphe, cité et il est du devoir d'un préfet, pour rester dans l'esprit de la loi, d'en diminuer autant que possible les applications.

D'abord il reçoit du conseil général un avis et non pas un ordre ; et surtout il n'est pas obligé d'accepter les règlements qui lui sont proposés par ce conseil, autrement il serait dépossédé du pouvoir que lui confère la loi.

Ensuite, l'article 9, n° 1, confirme virtuellement les principes généraux de chasse en ce qui concerne les oiseaux sédentaires. Le préfet ne devrait pas se croire le droit d'autoriser, à leur égard, d'autre mode de destruction que celui de la chasse à tir.

Chacun sait, au moins d'une manière générale, que nos oiseaux sédentaires sont ceux qui nichent dans

Digitized by Google

nos pays, qui y prennent part aux éliminations si nécessaires de la saison d'été et qui, chaque année, viennent reprendre leur tâche quand ils n'en sont pas empêchés.

Beaucoup de leurs espèces nous fournissent des oiseaux pendant toute l'année.

Ce que nous appelons nos oiseaux de passage sont les sédentaires des autres régions qui passent, en stationnant plus ou moins longtemps, dans la nôtre.

Les différentes espèces d'oiseaux sont en effet réparties sur la surface du globe de telle sorte qu'elles ont pour leurs opérations un ou plusieurs centres et des rayonnements très-étendus. Le nid est le centre des explorations et des éliminations d'une famille à l'époque de la bonne saison, et cette famille, pendant le reste de l'année, peut transporter son industrie souvent jusqu'aux limites des régions qui sont assignées à son espèce. C'est là ce qu'enseigne l'ornithologie.

En poursuivant cette étude, nous verrons que la chasse à la tendue, même pour les oiseaux de passage, telle qu'elle s'est faite pendant quelques années dans nos contrées, ne concorde ni avec l'ensemble de notre législation, ni avec l'intérêt général.

L'étendue des terrains affectés par le Créateur à chaque espèce des oiseaux sédentaires comprend, en général, un grand nombre de départements, et beaucoup des oiseaux de passage traversent deux fois par an la France du nord au sud et du sud au nord. Certains départements permettant les tendues et d'autres les défendant, il en résulte une choquante inégalité devant la loi, une attribution inégale des droits de chasse par rapport à la propriété.

Ensuite, si pendant qu'un département s'efforce de

Digitized by Google

protéger certains oiseaux, comme étant des agents très-utiles à l'intérêt général, un département voisin néglige de prendre ce soin, ou même autorise à perfectionner l'art de les détruire sous un intérêt très-particulier, il en résulte un état de choses pour lequel certainement les hommes ne se sont pas constitués en société.

Ces anomalies sont d'autant moins justifiables, que depuis quelques années cinq départements se permettent les tendues, quand tous les autres les proscrivent, et que de la sorte, une infime minorité se constitue une espèce de monopole.

Pour le moins, la loi aurait dû ne pas permettre à un préfet d'autoriser les tendues dans son département, sans l'avis favorable des conseils généraux des départements limitrophes.

En ces matières, un département est à l'état d'enclave par rapport aux départements qui l'entourent, et il eût été juste qu'on lui appliquât, au moins de cette manière, un principe consacré par la jurisprudence et d'après lequel est condamné un chasseur qui tend dans son clos, quand la tendue n'est pas autorisée dans son département.

De l'insuffisance de la loi et surtout de la condescendance du ministre de l'intérieur, il est résulté que le département de la Meuse a recommencé à autoriser les tendues. La Meurthe, les Vosges, la Haute-Marne, le Vaucluse ont suivi cet exemple. Pourquoi tous les autres départements ne feraient-ils pas de même, ne serait-ce que pour montrer ce qu'il y a de défectueux dans ces détails de notre législation ?

Poursuivons. Si l'impôt de la chasse s'explique, c'est surtout quand on se donne le luxe de vivre de

Digitized by Google

rossignols, de rouges-gorges, de fauvettes à tête noire, de troglodytes, de roitelets. Ces chasses n'ont cependant à supporter ni l'impôt du chien, ni celui de la poudre. Ne serait-il pas plus juste qu'elles supportassent un surcroît de charges proportionnelles aux priviléges dont elles jouissent, surtout à une époque où tous les impôts sont si aggravés ? De plus, pendant que le maître chasse à tir ou à courre, le soin de la tendue est souvent confiée à des manœuvres, à des domestiques, à des femmes, à des enfants âgés de moins de 16 ans, et même à des gardes.

En fait, sinon en droit, il suffit d'avoir plusieurs manœuvres pour avoir plusieurs tendues.

Il résulte de là un permis de chasse collectif, qui protége des enfants, des gardes, ce qui consacre à la fois plusieurs illégalités.

Pour que la tendue donne de bons résultats, les chasseurs demandent et l'autorité accorde quelquefois une priorité d'ouverture.

En général, on peut tendre sans bruit, en cachette et sans se faire remarquer. On est même souvent à la tendue aux premières et aux dernières lueurs du jour, c'est-à-dire, quand pour la jurisprudence il fait nuit.

Les engins restent même constamment tendus.

Le braconnier n'a plus à craindre qu'on saisisse chez lui des lacets, puisqu'ils sont autorisés pour les tendues.

De cette façon, la surveillance devient très-difficile pour les gardes et quelquefois dangereuse, et la loi reste sans sanction.

Dans les tendues faites en conformité de l'arrêté

Digitized by Google

du préfet, on ne relâche pas la perdrix, ni la bécasse qui s'est prise dans le lacet.

Et surtout on prend aussi bien et mieux encore les oiseaux sédentaires que les oiseaux de passage, c'est même par ceux-là que l'on commence, ce qui est tout-à-fait contraire à l'esprit et à la lettre de la loi.

En supposant, par impossible, qu'ils soient protégés dans le département où ils ont été sédentaires pendant la période des pontes, ils pourront être sacrifiés le jour où ils quitteront le pays natal, parce qu'alors ils deviendront des oiseaux de passage.

Et cependant les grandes migrations périodiques ont pour résultat la vérification, la rectification et le complément des travaux exécutés par les oiseaux sédentaires, et c'est grâce à ce merveilleux mécanisme, que les oiseaux parviennent à enrichir des bienfaits de l'élimination toutes les contrées qu'ils visitent.

En résumé, parmi les oiseaux, il en est qui nous sont extrêmement utiles comme ouvriers et comme artistes, et c'est contre eux seuls qu'on a étendu le droit de chasse.

Il nous semble donc que la tendue est la négation du droit, le renversement des principes ; non-seulement elle n'est pas en harmonie avec l'ensemble de nos lois, mais elle est manifestement contraire à l'intérêt général ; c'est ce que nous allons chercher à développer.

Digitized by Google

II.

STATISTIQUE DES TENDUES

Une tendue en 1832. — Dans la Haute-Marne, à la limite de la Meuse, il existe un petit bois, séparé de 5 à 6 kilomètres des grandes forêts; il a en longueur environ 3 kilomètres et en largeur 2 kilomètres. Dans le sens de sa longueur, il s'étend du sud-est au nord-ouest. En 1832, la partie nord de ce bois, sur une étendue des deux tiers environ de la surface totale, était en taillis de 3 à 10 ans; alors on pratiqua à la lisière de ces taillis un sentier qui avait environ 1500 mètres de long sur 1 mètre de large. On l'entretenait soigneusement et on le balayait. On y plaça 1500 raquettes et 400 lacets ; les raquettes étaient à deux mètres les unes des autres et sur deux rangées chacune d'un côté du sentier. Les lacets étaient disséminés dans toute la longueur au milieu de la voie. En septembre, on amorçait quelques raquettes avec des grains de raisin.

Cette tendue dura du 15 août au 1er octobre.

Le préposé à la tendue, employé d'une grande maison, faisait deux tournées par jour, la 1re de 7 à 9 heures du matin, la 2e de 5 à 7 heures du soir ; il était considéré comme manœuvre et n'avait pas de port d'armes : celui de son maître seul suffisait.

Digitized by Google

On prit en moyenne, chaque jour, 15 oiseaux par cent raquettes, c'est-à-dire au total 225, plus 10 oiseaux dans les 400 lacets.

Chaque soir, on avait donc en moyenne 235 oiseaux; une même personne, en 45 jours, arriva ainsi à détruire 10,575 oiseaux.

On prenait les trois-quarts des oiseaux sur la lisière du nord-est, et un quart seulement sur celle du sud-ouest. La tournée du matin fournissait les deux-tiers des prises de la journée, elles étaient abondantes dans les lieux où les insectes se manifestaient en grand nombre. Sur les 10,575 oiseaux, il y en avait environ 9,000 de petite taille ou de très-petite taille, beaucoup de rouges-gorges, de rouges-queues, de roitelets, ensuite des pouillots, des fauvettes, des rossignols, des torcols, des sittelles, peu de pinsons, de bruants et de chardonnerets, etc.

Le surplus était composé d'oiseaux de moyenne taille, tels que grives, merles, gros-becs, pics, geais; c'est surtout en septembre que se prenaient la plupart des gros oiseaux.

On ne détruisit ni oiseaux de proie, ni corbeaux, ni étourneaux, mais au moyen de lacets on captura des perdrix grises, des perdrix rouges et des bécasses.

Les oiseaux étant pris par le pied, ils étaient à peu près tous vivants quand on venait les décrocher. Des dix-neuf cents baguettes dont étaient faites les raquettes et les lacets, les trois-quarts étaient en coudrier.

Cette tendue se continua pendant sept ans, de 1832 à 1839. Dans les dernières années, elle donna des résultats moins considérables.

Digitized by Google

J'ai également eu connaissance de quelques autres tendues faites de 1840 à 1850, dans des sentiers à la lisière des bois ou à l'abreuvoir. On m'a cité un propriétaire qui à lui seul avait 3,000 raquettes.

J'ai visité beaucoup de tendues qui étaient bien plus modestes; dans toutes, les faits signalés ci-dessus se reproduisaient à peu près de la même manière; seulement on prenait moins d'oiseaux qu'en 1832.

Les années 1871 et 1872 ont offert un intérêt particulier au point de vue des tendues.

En 1871, les pontes n'ont pas réussi, et de plus le nombre des oiseaux était sensiblement diminué depuis quelques années. Au contraire, la végétation vigoureuse de 1872 favorisa la multiplication des insectes; sous les mêmes influences de température, les pontes d'oiseaux donnèrent leur maximum. Il en est résulté que les tendeurs n'ont pas réussi en 1871, mais qu'en 1872 ils ont pris beaucoup d'oiseaux.

Il faut le remarquer, de temps en temps, des années aussi favorisées que celle de 1872 viennent rétablir, dans le monde des éliminateurs, l'équilibre qui semblait devoir disparaître.

Pour ces différentes raisons, je crois donc utile de résumer les états de trois tendues faites pendant ces deux années, sur trois points fort différents de la Meuse et de la Haute-Marne.

Dans la crainte d'abuser de la patience de quelques lecteurs, je m'abstiens de produire tous les faits secondaires, et cependant bien intéressants, de ces tendues; il me suffira, je l'espère, pour les édifier, d'en présenter un petit nombre.

Digitized by Google

MEUSE CANTON DE REVIGNY	ANNÉES	PETITS INSECTIVORES		PETITS GRANIVORES		INSECTIVORES DE MOYENNE TAILLE		OISEAUX DES AUTRES ESPÈCES	
		Oiseaux	Grammes	Ois.	Grammes.	Ois.	Grammes.	Ois.	Grammes.
N° 1. Petit bois en avant de la forêt, tendue de M. T. du 1er sept au 1er déc. 1871, 91 jours, 800 raqtes.	1871	429	3,254g90	37	500g25	61	2,917g6	7	477g20
N° 2. *Idem*, du 26 août au 31 octobre 1872, 67 jours, 300 raquettes.	1872	644	4,580g40	10	133g70	50	2,521g6	12	520g54
MEUSE **CANTON D'ANCERVILLE**									
N° 3. Petit bois en avant de la forêt, tendue de M. O. du 27 août au 27 octobre 1871, 61 jours, 250 raquettes et 50 lacets.	1871	212	1,493g85	5	178g25	13	626g4	7	560g

Digitized by Google

N° 4. *Idem*, du 2 sept. au 22 oct. 1872 (14 jours d'absence), 37 jours, 400 raquettes et 100 lacets.	1872	422	3,005g09	5	128g50	14	603g6	8	640g
HAUTE-MARNE CANTON DE SAINT-DIZIER									
N° 5. Lisière de la forêt, tendue de M. D., du 20 sept. au 25 oct. 1871, 34 jours, 800 raquettes.	1871	504	3,521g27	2	24g50	5	198g	1	15g10
N° 6. *Idem*, du 4 sept. au 8 nov. 1872, 350 raqtes.	1872	1,028	6,888g34	»	» »	2	95g6	2	185g
		3,239	22,743g85	59	965g20	145	6,962g8	37	2,397g84

3,298 oiseaux | 23,709, gr. 05 145 | 6,962g8

3,443 oiseaux | 30,671 gr. 85 37 | 2,397g84

3,480 oiseaux | 33,069 gr. 69

Digitized by Google

Voici le nombre, les espèces et le poids de la chair des oiseaux de la tendue N° 2, en 1872.

Gobe-mouche gris	2	15g
Troglodyte	8	32
Mésange charbonnière	101	782,75
Mésange noire	9	33,30
Mésange bleue	40	150
Mésange nonette	14	63,70
Pouillot véloce	3	12
Hippolais ictérine	1	9,25
Pouillot sylvicole	18	66,60
Fauvette à tête noire	4	28,40
Fauvette des jardins	15	189
Fauvette grisette	2	15,40
Effarvate	2	10,80
Rouge-gorge	384	2,803,20
Rouge-queue	41	369
Merle	24	1,344
Grive chanteuse	21	831,6
Grive draine	5	346,
Moineau domestique	1	14 7
Bruant jaune	6	90
Pinson	2	18,6
Bouvreuil	1	10,4
Pie-grièche écorcheur	1	15,1
Pie-grièche grise	1	33,60
Geai	2	160
Cresserelle	1	171
Martin-pêcheur	7	140,84
TOTAL.	716	7,756g24

Digitized by Google

On pourra encore, par le tableau suivant, se faire une idée exacte des divers oiseaux pris dans les six tendues ci-dessus mentionnées :

TENDUES.	N°1	N°2	N°3	N°4	N°5	N°6	Total
Gobe-mouche gris	9	2	»	»	»	»	11
Pipit des arbres	1	»	»	»	»	»	1
Troglodyte	12	8	10	»	11	45	86
Roitelet moustache	»	»	»	»	»	1	1
Roitelet huppé	»	»	»	2	1	2	5
Mésange charbon^re	10	101	20	20	45	51	247
Mésange noire	1	9	»	»	11	8	29
Mésange bleue	14	40	13	27	15	36	145
Mésange nonette	3	14	4	3	9	5	38
Mésange à long. q^ue	7	»	3	2	4	6	22
Pouillot fitis	»	»	»	»	»	»	»
Pouillot véloce	3	3	»	»	»	18	24
Pouillot sylvicole	9	18	»	8	1	9	45
Hippolais ictérine	»	1	»	»	»	»	1
Accenteur	4	»	»	»	»	»	4
Fauvette à tête noire	1	4	1	»	»	»	6
Fauvette des jardins	16	15	1	»	»	»	32
Fauvette babillarde	»	2	»	»	»	»	2
Fauvette grisette	9	»	»	»	»	»	9
Effarvatte	9	2	»	»	»	»	11
Rouge-gorge	208	384	143	329	391	479	1,934
Rossignol	7	»	2	1	»	»	10
Rouge-queue	104	41	15	25	11	11	207
Sitelle torchepot	»	»	»	5	»	1	6
Pic vert	»	»	»	»	»	1	1
Pic épeiche	1	»	»	»	»	»	1
Grimpereau	2	»	»	»	5	»	7
Merle	27	24	5	3	»	1	60
Grive chanteuse	32	21	7	11	5	1	77
Grive draine	2	5	1	»	»	»	8

Digitized by Google

Friquet	7	»	»	»	»	»	7
Moineau domestiqu[e]	»	1	»	»	»	»	1
Bruant jaune	22	6	»	»	»	»	28
Pinson	4	2	»	1	»	»	7
Pinson d'Ardennes	1	»	»	1	2	»	4
Bouvreüil	3	1	»	»	»	»	4
Pie-grièche écorch[r]	2	1	»	»	1	»	4
Pie-grièche grise	»	1	»	»	»	»	1
Geai	3	2	7	8	»	1	21
Cresserelle	1	1	»	»	»	»	2
Martin-pêcheur	»	7	»	»	»	»	7
Gros-bec	»	»	5	3	»	»	8
							3,124

Insectivores de petite et de très-petite taille de la tendue N° 6, dont les espèces n'ont pas été déterminées par suite d'une absence du tendeur ordinaire 356

Total général. 3,480

A ces états de tendue, je pourrais en ajouter d'autres qui ont été également et consciencieusement établis, mais ils n'en diffèrent pas sensiblement. Je me contente d'en signaler les particularités qui peuvent avoir de l'intérêt pour la science et la législation.

D'abord, et il est bon de le mentionner, dans beaucoup de pays, et dès le 1er août, de rusés braconniers font des tendues volantes ; dans les jours de sécheresse surtout, ils vont camper leurs lacets autour d'une fontaine, d'un ruisseau, d'une eau croupissante, vers lesquels affluent les grives, les merles, les pics, les tourterelles, les ramiers ; aussi, prennent-ils relati-

Digitized by Google

vement plus de gros oiseaux que les tendeurs munis d'un permis de chasse.

Souvent ces braconniers vont furtivement visiter les grandes tendues, y décrocher les oiseaux et même prendre les lacets et les raquettes.

Voici quelques faits qui prouvent qu'il y a moins d'oiseaux qu'autrefois.

En septembre 1819, M. X. a pris, dans une tendue de 50 lacets, en un jour, 7 pics verts.

Le 2 novembre 1820, un tendeur, M. D., a attrapé, avec 150 lacets tendus autour de quelques mares d'eau, 99 gros oiseaux et 2 sitelles; à part 11 geais, ces oiseaux étaient des merles, des grives chanteuses et des grives mauvis.

Le 16 octobre 1826, un autre tendeur a capturé, avec 25 lacets, en une matinée, 3 bécasses, 1 pic vert, 2 merles, 2 grives chanteuses et 1 geai.

De vieux tendeurs de tous pays m'ont dit que dans leur jeunesse il y avait beaucoup plus d'oiseaux que maintenant ; aussi, dans la tendue dont l'état figure sous les numéros 1 et 2, de 1820 à 1850, on prenait annuellement et en moyenne de 1,000 à 1,200 oiseaux; une année on est allé à 1,500.

Nous avons vu que dans la tendue dont j'ai donné l'état, et qui existait en 1832, on prenait par jour 8 oiseaux par cent raquettes et lacets.

Au contraire on obtenait,

Dans la tendue	N° 1 du tabl.,	que	1 oiseau	p.	133 raquettes.	
	N° 2	—	2	—	150 id.	et lac.
	N° 3	—	2	—	106	—
	N° 4	—	4	—	108	—
	N° 5	—	3	—	123	—
	N° 6	—	5	—	110	—

Digitized by Google

Il n'est donc pas étonnant que les dénicheurs se plaignent de trouver moins de nids qu'autrefois, et que la rareté des oiseaux ait été très-remarquée sur les rives des plaines et surtout par les horticulteurs.

A des tendues dont j'ai eu connaissance, on a pris des coucous dans la première quinzaine d'août, des engoulevents, des gobe-mouches à collier, des traquets tariers, des traquets rubicoles, des pouillots fitis, des fauvettes babillardes, des locustelles tachetées, des torcols, des huppes, des tarins, des linottes, des sizerins, des bouvreuils ponceaux, des pics, des corbeaux-corneilles, des gelinotes. Dans les raquettes de la tendue de M. X., 9 moyens-ducs ont été capturés en un instant.

On a également relevé dans des raquettes ou dans des lacets, des souris, des belettes, des couleuvres, des grenouilles vertes, des chauves-souris, des putois, des écureuils, des hérissons, des levrauts ; ils s'y sont trouvés, il est vrai, en très-petit nombre.

De la statistique qui précède, il résulte donc déjà :

1° Qu'il y a en ce moment moins d'oiseaux qu'autrefois ;

2° Que l'on prend aux tendues des oiseaux gibiers et des oiseaux sédentaires ;

3° Que les petits oiseaux, et surtout les petits insectivores, forment les deux-tiers, les trois-quarts et même quelquefois les neuf-dixièmes des oiseaux capturés.

Digitized by Google

III.

AVANTAGES DE LA TENDUE.

Le but principal de la tendue, et même le but unique pour quelques chasseurs, est la possession de la chair de l'oiseau. Il importe donc d'être fixé sur le poids de ces animaux. Ces renseignements sont surtout utiles pour les consommateurs qui les achètent.

Ils paient actuellement la douzaine de rouges-gorges de 1 fr. 25 c. à 1 fr. 30 c., qui en 1832 se vendait 30, 35 et 40 centimes.

Les chiffres que je vais produire, ainsi que d'autres du même genre qui se trouvent dans cette étude, résultent d'analyses que j'ai faites très-exactement. Cependant je ne les donne pas comme indiscutables, parce que, pour établir un maximum, un minimum et une moyenne relatifs à chaque espèce d'oiseaux de nos pays, il faudrait faire des milliers de pesages.

Poids net d'oiseaux plumés, vidés et désossés, pris dans la région de Saint-Dizier.

	POIDS de la chair
	GR.
Engoulevent	35,85
Gobe-mouche gris	7,50
Gobe-mouche à collier	5,80
Gobe-mouche noir	6,80
Pipit des arbres	11,65
Traquet tarier	8,15
Traquet rubicole	7,35
Troglodyte d'Europe	4
Roitelet huppé	2,62

Digitized by Google

	POIDS de la chair
	GR.
Roitelet triple bandeau	2
Mésange charbonnière	7,75
Mésange noire	3,70
Mésange bleue	3,75
Mésange nonette	4,55
Mésange à longue queue	3,85
Pouillot fitis	4,50
Pouillot véloce	4
Pouillot siffleur	4,10
Accenteur mouchet	10,75
Fauvette à tête noire	7,10
Fauvette des jardins	12,60
Fauvette babillarde	5,80
Fauvette grisette	7,70
Hippolais ictérine	9,25
Hippolais poliglotte	5,30
Rousserole effarvate	5,40
Locustelle tachetée	6,70
Rouge-gorge	7,30
Gorge-bleue	13,65
Rouge-queue tithys	8,90
Rossignol de muraille	9
Rossignol	11,40
Grimpereau	3,40
Sitelle torchepot	11,50
Torcol	26,40
Pic épeichette	10
Pic épeiche	36
Pic vert	105
Huppe	41
Coucou	71
Merle noir	56
Grive chanteuse	39,60
Grive mauvis	41,70
Grive draine	69,20

Digitized by Google

	POIDS de la chair
	GR.
Grive litorne	68,50
Moineau friquet	12,80
Bruant jaune	15
Pinson ordinaire	11,60
Pinson d'Ardennes	8,96
Chardonneret	6,50
Tarin	7,50
Linotte vulgaire	8
Sizerin cabaret	4,80
Verdier	15
Bouvreuil vulgaire	10,40
Bouvreuil ponceau	9,65
Gros-bec	35,65
Martin-pêcheur	20,12
Pie-grièche grise	33,60
Pie-grièche écorcheur	15,10
Geai	80
Pie	140
Corbeau-corneille	220
Grand-ramier	257
Tourterelle	115
Perdrix grise	219,80
Faucon cresserelle	171
Buse vulgaire	663

Tel est le poids de la chair d'oiseaux qu'à ma connaissance on a pris en plus ou moins grand nombre aux tendues.

Pour les amateurs qui ne vident pas les petits oiseaux, le poids est un peu moins insignifiant, mais il n'est jamais assez considérable pour justifier ce genre de chasse exceptionnelle.

Il faut, d'ailleurs, pour compter juste, déduire de la valeur brute de la viande tous les frais de cons-

Digitized by Google

truction et d'entretien de la tendue, de la préparation des oiseaux.

Par exemple, on ne fait que 100 raquettes en coudrier par jour, on n'en fabrique que 50 avec ressort en fil de fer.

Pour plumer et vider une douzaine d'oiseaux, il faut au moins une heure.

Les chiffres que j'ai livrés à l'attention du lecteur restent donc avec toute leur éloquence.

Les défenseurs de ce genre de chasse font valoir que les tendues sont l'occasion de promenades agréables et surtout excellentes pour la santé, qu'elles développent et entretiennent, surtout chez les enfants, l'énergie, la vigilance, l'adresse, les goûts militaires. Comme nous le verrons plus loin, ces allégations ne sont pas sans réplique.

IV.

CONSÉQUENCES MALHEUREUSES DE LA TENDUE.

1° AU POINT DE VUE DES OISEAUX SÉDENTAIRES

Le poids de la chair des petits oiseaux étant si peu considérable, on voit qu'une tendue n'est avantageuse qu'à la condition d'en détruire beaucoup.

Or, s'ils nous sont nécessaires comme travailleurs ou comme artistes, si la destruction que l'on en fait

Digitized by Google

est excessive, au point de nous priver d'avantages incomparablement plus grands que celui de leur chair, il est évidemment de l'intérêt général de supprimer ce genre de chasse.

Or, l'observation démontre que la plupart des oiseaux pris dans les tendues des bois sont nécessaires à la conservation et au développement de la richesse publique, et que nous trouvons beaucoup d'autres avantages à les laisser vivre.

La loi l'a reconnu pour les oiseaux sédentaires, et cependant ce sont eux qu'on prend les premiers aux tendues. Quand cette chasse commence, les oiseaux qui ont vécu paisiblement dans leur résidence habituelle vont, sans défiance, se percher sur les raquettes aussitôt qu'elles sont installées.

On y détruit aussi bien et mieux encore les oiseaux de jardins.

Pour la plupart de nos oiseaux sédentaires, l'heure du départ arrive bientôt aussi ; alors ils se mettent en marche pour le Midi ; ils deviennent ainsi des oiseaux de passage et cessent de jouir de la protection de la loi. Il leur suffit quelquefois de changer de territoire pour franchir la limite d'un département.

Au 29 septembre 1871, j'avais encore dans mon jardin des fauvettes à tête noire qui, grâce à ma protection, ont pu travailler et orner ma demeure.

Depuis le 31 mars, aussitôt leur départ, ces chers oiseaux ayant quelques raisons de croire que tous les perchoirs des bois et bosquets sont aussi inoffensifs que ceux de mon jardin, auront été tête baissée se jeter dans un piége.

De même, et c'est là un fait très-curieux au point de vue scientifique, au moyen d'un nid artificiel, en

Digitized by Google

1869, j'ai attiré dans mon jardin deux mésanges bleues. Elles ont, chaque année, fait deux couvées et n'ont pas émigré. En hiver, pendant les grandes gelées de 1870 et 1871, elles venaient plusieurs fois par semaine visiter leur nid. Assurément, pendant leurs excursions elles auraient pu être prises aux raquettes.

Or, ne serait-il pas bien juste que les chasseurs des pays voisins, et surtout ceux du Midi, permissent aux ouvriers ailés que j'ai, en quelque sorte, élevés, de venir reprendre leur tâche au printemps ? Il est bon qu'on sache, en effet, que l'oiseau revient nicher où il a déjà niché, si rien d'extraordinaire ne s'y est passé, si la maison de l'hirondelle n'est pas brûlée, si le bois n'est pas défriché, l'étang desséché, le champ planté, si, en un mot, les conditions de vie ne sont pas radicalement changées.

2° AU POINT DE VUE DE L'OISEAU DE PASSAGE.

D'après la loi, il semblerait que l'oiseau de passage ne rend pas de services : c'est une très-grave erreur.

D'abord, aussitôt l'élevage terminé, les petits s'éloignent de la résidence maternelle et vont jusqu'au moment des migrations explorer le voisinage.

Les travaux qu'ils accomplissent sont complétés par les oiseaux de passage.

Ces derniers sont en effet, dans ces cas là, des régulateurs de l'élimination.

Ce qui prouve qu'ils rendent de grands services, c'est que, bien qu'il soient très-nombreux, ils sont extrêmement gras.

Digitized by Google

Ils arrivent en automne, non seulement pour éliminer ce qu'il y a de surabondant parmi les végétaux et les animaux, mais surtout pour tempérer l'action des agents chargés de la décomposition des corps.

Or, ne serait-il pas juste que les propriétés que doit traverser l'oiseau quittant dans le Nord son domicile d'été, pour aller pendant l'hiver stationner et résider dans le Midi, profitassent également des travaux des oiseaux de passage, par analogie de ce que, conformément à l'article 644 du code civil, celui dont l'héritage est traversé par une eau courante peut en user, mais à la condition de la rendre à la sortie de ses fonds à son cours ordinaire ?

Enfin, même relativement aux pays dans lesquels nos oiseaux de passage sont sédentaires, nous ne sommes pas aussi désintéressés qu'on pourrait le croire.

Il existe une certaine solidarité d'intérêt entre tous les habitants d'une même région du continent, solidarité que les divisions de territoire et de propriété laissent subsister. Quand les bois du Nord manquent, nous les payons plus cher. Quand le Midi de la France et l'Afrique n'ont pas des produits abondants, nous en ressentons le contre-coup.

De plus, les insectes qui se sont multipliés d'une manière anormale sur un point de la terre, émigrent souvent dans un autre. Ces émigrations ne se portent pas en un jour à de grandes distances, mais par leur marche progressive elles finissent par s'étendre d'une commune à une autre, de canton à canton, de département en département.

C'est ainsi que le coccus, insecte mycroscopique, finit par envahir la plupart des arbres du Midi de la France.

Digitized by Google

Pour qu'on puisse juger de l'importance des oiseaux de passage dans les bois, je produis des états que j'ai dressés d'après mes observations pour la région de Saint-Dizier.

	ARRIVÉE DU PREMIER	FIN DU PASSAGE	COMMENCEMENT DU PASSAGE	DÉPART DU DERNIER
Engoulevent	1er mai			15 septembre
Gobe-mouche gris	27 avril			18 septembre
Gobe-mouche à collier	29 avril			25 septembre
Gobe-mouche noir	25 avril			2 octobre
Pipit des arbres	12 avril			25 octobre
Traquet tarier	8 mars			15 octobre
Traquet rubicole	6 mars			18 octobre
Roitelet huppé			9 octobre	
Roitelet triple bandeau			1er octobre	
Mésange charbonnière			Septembre et octobre	
Mésange noire			Août et septembre	
Mésange bleue			Septembre et octobre	
Mésange à longue queue			Septembre et octobre, les blanches vers le 25 octobre	
Pouillot fitis	20 mars			1er septembre
Pouillot véloce	18 mars		Le 30 septembre	
Pouillot siffleur			En septembre	
Accenteur mouchet			2 octobre	

Digitized by Google

Fauvette à tête noire	31 mars			29 septembre
Fauvette des jardins	15 avril			25 septembre
Fauvette babillarde	19 avril			5 septembre
Fauvette grisette	11 avril			15 septembre
Hippolais ictérine	26 avril			5 septembre
Rousserole effarvate	16 avril			29 septembre
Locustelle tachetée	20 avril			25 août
Rouge-gorge			Septembre et octobre	
Rouge-queue			Du 10 sept. au 10 oct.	
Rossignol	12 avril		Du 12 sept. au 12 oct.	
Torcol				15 septembre
Pic épeichette			Du 20 sept. au 1er oct.	
Huppe	2 avril			15 septembre
Coucou	3 avril			15 août
Merle noir				1er décembre
Grive chanteuse	16 janvier			25 novembre
Grive mauvis			1er octobre	
Grive draine	25 février			4 octobre
Grive litorne		20 avril	16 octobre	
Pinson d'Ardennes		1er avril	24 septembre	
Tarin		1er mars	1er octobre	
Sizerin cabaret		1er mars	1er octobre	
Tourterelle				11 octobre

Digitized by Google

En examinant ce tableau, on peut voir que certaines espèces d'oiseaux de passage nous fournissent plus de journées de travail que quelques espèces de nos oiseaux sédentaires, que le plus souvent elles nous en donnent un grand nombre, tandis que nos oiseaux sédentaires travaillent souvent très-longtemps au dehors de notre région.

3° DOMMAGES OCCASIONNÉS DANS LES FORÊTS PRÈS DES HABITATIONS, SUR LES RIVES DES EAUX ET DANS LES PLAINES, PAR LA DESTRUCTION DES OISEAUX DES BOIS

Quand les oiseaux sédentaires et de passage ne sont pas assez nombreux pour compléter leur tâche, il en résulte des dommages très-grands dans les bois. Cela ne frappe pas les yeux et l'esprit de tous, parce que ces dommages se produisent à longue échéance; ainsi, souvent un beau chêne devient sans valeur, parce que, 5, 10, 20, 30 ans avant, il a été attaqué par les insectes sans qu'on ait pu s'en apercevoir.

La diminution excessive des oiseaux, qui a été remarquée dans ces derniers temps, pourra bien être pour un avenir prochain une cause de désastres sur lesquels nous n'aurons plus alors qu'à gémir.

Actuellement déjà, il se produit dans les forêts des dommages que chacun peut constater, et beaucoup d'entre eux ont eu pour cause au moins partielle l'insuffisance des oiseaux. Tels sont les places dénudées, le bois mort, des variétés de chablis, les chênes sans feuilles, dépérissant, découronnés ou rongés au pied.

Digitized by Google

Depuis une vingtaine d'années, nous n'avons plus que de loin en loin les glands et les faînes en abondance.

La destruction excessive des oiseaux serviteurs des bois a des conséquences bien autrement étendues. Ce sont les bois qui fournissent le plus grand nombre des oiseaux nécessaires aux habitations, aux jardins, aux rives des eaux et même à la plaine, et à ce titre ces sylvains se trouvent être d'une utilité générale, car ils fournissent un contingent annuel et très-considérable, qui va nicher dans ces divers lieux.

De plus, et surtout au moment des grandes migrations, nous voyons apparaître dans les petits bois, dans les jardins, les mésanges, les pinsons, les fauvettes, les roitelets, surtout quand leurs congénères n'ont pu y nicher; dans les vignes, après les vendanges, les pies, les tourterelles; dans la plaine après les moissonneurs, les tourterelles, les linottes, les moineaux domestiques, les chardonnerets, les étourneaux, les corbeaux.

Aussi il est à remarquer que les espèces d'oiseaux proprement dits de plaine ne sont pas nombreuses, et qu'elles se complètent par le contingent d'oiseaux qui leur vient des bois.

Supposons que les forêts de France soient défrichées, ou, ce qui revient au même, que le nombre des sylvains ait subi une très-notable diminution, il en résulterait des conséquences malheureuses, même en dehors des forêts, notamment sur les arbres fruitiers.

Il est à remarquer que les comices agricoles, dans ces derniers temps, n'ont pas cessé de se plaindre de

Digitized by Google

l'envahissement des insectes et des désastres dont ils sont la cause.

L'utilité des sylvains par rapport à la plaine se démontre encore autrement. Dans tous les bois, il y a des herbages dont vivent les insectes de la plaine et qui les attirent.

Les insectes ailés des bois font souvent des excursions dans les champs, les insectes des champs viennent très-souvent confier leurs œufs aux lisières des forêts, aux bosquets, aux arbres, aux haies. Ils y trouvent à la fois un abri et aux premiers rayons du soleil une chaleur concentrée. Il en résulte que beaucoup de sylvains n'ont pas de déplacement à faire pour les détruire. De plus, les oiseaux de passage aiment à stationner aux lisières des forêts et dans les bosquets pour réparer leurs forces et se préparer à de nouvelles fatigues. C'est là surtout que les tendues sont établies ; c'est logique pour les chasseurs, mais peu consolant pour l'agriculteur.

4° PROPORTION DES PERTES OCCASIONNÉES PAR LA DESTRUCTION DES PETITS INSECTIVORES. IMPOSSIBILITÉ D'Y REMÉDIER.

C'est bien à tort que les tendeurs disent que les travaux des oiseaux sont insignifiants. L'oiseau serviteur a, dans le mouvement des forces de la production, le rôle que remplissent le frein et l'aiguillon par rapport à l'animal de trait, le compensateur, le régulateur dans les machines ; pourquoi prétendre être plus sage que Dieu et vouloir faire d'un frein un moteur principal?

Digitized by Google

D'ailleurs, en observant, on voit que l'oiseau est un frein et un aiguillon, un régulateur d'une puissance relativement très-grande, et cela est vrai, surtout des sylvains et des petits oiseaux qu'on prend dans les tendues.

De la coïncidence remarquée entre la diminution des oiseaux et l'augmentation des insectes, on a conclu qu'en cela il y avait une relation de cause à effet.

De la spécialité des diverses espèces d'éliminateurs, et surtout de la spécialité si remarquable des oiseaux, on a conclu facilement aussi que le vide produit par leur absence ne pouvait être comblé, et que la destruction de ce moteur ailé amenait fatalement de graves perturbations dans le mouvement des forces végétales.

En ce qui concerne les sylvains, et surtout les plus petits d'entre eux, ajoutons quelques faits et observations qui démontreront suffisamment que le rôle de ces oiseaux est loin d'être insignifiant, que même il est très-considérable, et qu'en raison de leurs aptitudes particulières ils ne peuvent être remplacés.

Les petits insectivores ont pour mission surtout de rechercher les petits insectes, leurs œufs, et aussi les œufs des plus gros, qui en très-grand nombre sont disséminés et cachés sur les branches touffues des buissons et sur les écorces des arbres, dans les herbages qui couvrent la surface du sol, par conséquent dans les lieux d'un accès difficile, souvent très-sombres, surtout au moment principal des repas, le matin et le soir.

J'ai pu calculer qu'une mésange bleue avait fait en

Digitized by Google

une journée d'été 23 kilom. ; chacun a pu constater, en effet, que cet oiseau et beaucoup d'autres de la même taille sont sans cesse en mouvement. C'est à peine si le roitelet laisse au chasseur le temps de le viser ; aussi n'est-il pas étonnant que les auteurs aient donné à ces petits oiseaux le nom générique de passereaux (1).

Les déplacements si multipliés des petits passereaux sont nécessaires, parce que ces petits oiseaux, chargés de l'élimination des infiniment petits, ont besoin, pour se mettre à la recherche de leur proie, de passer sans cesse d'un observatoire à l'autre. Leurs yeux ont la pénétration du microscope ; mais pour découvrir dans les herbages, dans les mousses, dans les crevasses du bois et de la terre, un œuf de mouche ou de puceron, il leur faut les braquer constamment et dans toutes les directions. Les petits passereaux peuvent d'ailleurs se transporter sur le roseau ou l'arbuste des marais sans nacelle, traverser une rivière sans pont, monter sur un arbre sans échelle, gagner l'extrémité des plus petites branches sans échafauds, traverser un massif sans tunnel, aller très-vite sans chemin de fer, pratiquer toutes les éliminations nécessaires sans l'outillage si varié, si compliqué de l'industrie humaine, c'est-à-dire, se transporter toujours et très-vite là où l'élimination a besoin d'un complément de forces, inspecter en une journée un ou plusieurs territoires.

(1) D'après mon savant ami M. Vincelot (*Les noms des oiseaux expliqués par leurs mœurs*, p. 132), le mot passereau, comme le latin *passerulus* (Pline), est le diminutif de *passer*, *passeris*, il a la même racine que *passus* (pas), d'où est venu le verbe de la basse latinité, *passare* (passer), signifiant aller d'un endroit à un autre sans s'y fixer longtemps.

Digitized by Google

Comment le tendeur pourra-t-il remplacer un agent si spécialement, si merveilleusement organisé?

Malgré la difficulté du métier, les petits passereaux trouvent moyen de faire des insectes une destruction bien étonnante.

D'après Gloger (*De la nécessité de protéger les animaux utiles*, p. 43, 44), la mésange bleue ne détruit pas moins de 200,000 insectes en une année.

Cette appréciation ne semble pas exagérée, car 20,000 œufs de papillon de grandeur moyenne ne pèsent que 16 grammes, et 20,000 œufs de puceron n'en pèsent pas moitié. En hiver, il n'est pas rare que les œufs d'insectes figurent pour le sixième, le quart et même le tiers dans un repas de mésange, et cet oiseau a besoin chaque jour pour le moins de 8 grammes de nourriture. M. de la Blanchère (*Les Oiseaux utiles et les Oiseaux nuisibles*, p. 83) dit même que la mésange bleue mange par jour, d'après sa conduite en captivité, 15 grammes d'œufs de papillon.

En ouvrant des estomacs de mésanges, j'ai cru reconnaître que ces chiffres donnés par des auteurs se rapprochaient beaucoup de la vérité. J'ai établi moi-même que deux de ces mésanges, en nourrissant 10 petits, avaient détruit en une journée de 1,000 à 1,200 insectes, dont 400 chenilles. Le 18 mai 1870, à quatre heures du matin, je me suis installé près d'un nid de cet oiseau, et j'y suis resté jusqu'à huit heures du soir ; de 4 h. 30^{m} du matin jusqu'à 7 h. 1/2 du soir, les père et mère ont fait 456 voyages. En moyenne chaque voyage, aller et retour, était de 100 mètres, ce qui donne un total de 45,600 mètres pour tous les voyages de la journée.

C'est en tenant compte de ce que j'ai vu ce jour-

Digitized by Google

là et de ce que j'ai constaté en d'autres circonstances, que j'ai pu établir ce total de 1,000 à 1,200 insectes.

Il est donc très-vraisemblable que la mésange bleue détruit annuellement plus de 200,000 des rongeurs du règne végétal. Pour se faire une idée exacte des services qu'elle rend à l'agriculture, il faut tenir compte de l'innombrable progéniture qui était assurée à ces 200,000 insectes, et des ravages dont les hommes auraient eu à souffrir.

M. Morren a calculé qu'un seul couple de pucerons du printemps était la souche annuelle d'un quintillon d'individus (*Dictionnaire universel d'histoire naturelle*, au mot *puceron*, par Charles d'Orbigny).

Il importe aussi de remarquer que la mésange bleue fait chaque année 2 pontes, la première de 10 œufs, du 6 au 22 avril ; la seconde de 8, du 21 mai au 8 juin, sauf quelques variations.

Cette reproduction si remarquable s'explique non-seulement par l'immense fécondité des insectes que cet oiseau détruit, mais encore parce que lui-même est soumis à de nombreuses chances de destruction, soit pendant la période des nids, soit pendant le reste de l'année.

Ces chiffres ne démontrent-ils pas surabondamment combien cette mésange est un rouage essentiel dans le mécanisme de l'élimination?

La sitelle mange deux fois plus que la mésange bleue.

Les rouges-gorges et les rouges-queues, que nous voyons sans cesse en observation et en chasse, c'est-à-dire en mouvement dans les buissons et dans les herbages, font également une très-importante consommation des insectes, de leurs œufs et de leurs

Digitized by Google

larves. C'est en effet sur le sol et à proximité du sol que le plus grand nombre des insectes réside et opère ses éliminations, parce que là sont déposés les graines, et que la surface du sol est complètement occupée par les racines des plantes et des arbres.

C'est là que le chêne est attaqué, quand il sort du gland pour devenir un baliveau puis une futaie.

Assurément les tendeurs n'ont jamais eu à leur disposition ces renseignements et d'autres du même genre ; ils n'ont jamais su que, pour manger 3gr 75c de mésange bleue, 7gr 30c de rouge-gorge, ils pouvaient causer d'aussi graves préjudices aux plantes et aux arbres si nécessaires cependant à la vie humaine.

Je les prie de s'inspirer de ces chiffres et de calculer combien de mal on a pu faire au moyen des tendues dont j'ai donné plus haut la statistique.

On a pris en 1871 et 1872, dans 6 tendues, 3,239 insectivores, qui n'ont produit que 22k 743gr 85c de viande, poids dérisoire dans une boucherie, et on a ainsi détruit 3,239 machines appelées à rendre notre vie matérielle moins difficile et moins coûteuse, et notre vie spirituelle et morale beaucoup plus agréable.

5° RÉPONSES A QUELQUES OBJECTIONS.

Après cet exposé, il semble inutile de faire une plus longue critique des tendues, cependant il importe de ramener les tendeurs et les dénicheurs, sinon à l'admiration, du moins au respect de l'oiseau et surtout des petits insectivores.

Digitized by Google

Ajoutons donc quelques mots de réponse aux objections qu'on a produites.

On dit : il y a moins d'oiseaux qu'autrefois, mais cela ne vient pas des tendues. Cependant, on ne trouve de l'intérêt à tendre que lorsqu'on prend beaucoup d'oiseaux ; on n'en épargne aucun de ceux qu'on peut atteindre, on donne aux dénicheurs l'exemple d'une destruction qui n'est pas rationnelle. On détruit et on fait ainsi détruire un grand nombre d'oiseaux utiles. Il faut d'autant moins agir de la sorte, qu'il existe d'autres causes de destruction moins connues et pour lesquelles il n'y a point de remèdes.

Un tendeur dira au contraire : je ne remarque pas que je prenne moins d'oiseaux que par le passé. Cela pourrait être, sans qu'on puisse en conclure qu'il y a autant d'oiseaux qu'autrefois ; comme les hommes, les oiseaux ont des voies qu'ils fréquentent plus que d'autres

Un tendeur intelligent s'est naturellement installé là où on a toujours remarqué des passages abondants. Il peut y être très-favorisé, quoiqu'il y ait ailleurs pénurie d'oiseaux.

Le propriétaire qui détruit beaucoup d'oiseaux dans son bois, soit en les prenant à la tendue, soit en tolérant le dénichage, peut même n'être pas immédiatement victime de cette destruction, parce qu'en général, si l'oiseau niche où il a niché, et si lors des grandes migrations il passe dans les contrées qu'il a déjà visitées, il va aussi nicher et il opère ses passages dans les lieux où il trouve les insectes très-abondants, et par suite la vie plus facile. Cette répartition des oiseaux sur tous les points de la terre au fur et à mesure des nécessités de l'élimi-

Digitized by Google

nation, fait que, quand ils ne sont plus assez nombreux, le propriétaire qui a le plus contribué à leur destruction n'est pas puni dans la proportion de sa faute. Et n'est-ce pas là une raison, pour que ceux qui ne tendent pas demandent la suppression des tendues?

A ceux qui objectent que les tendues produisent au département de la Meuse une valeur de plusieurs millions, il faut répondre qu'ils se trompent. Si on faisait la statistique de toutes les tendues de la Meuse, on trouverait un total de grammes de viande insignifiant en comparaison des produits de la boucherie de cette région, et on constaterait, par la même occasion, que ce département, en détruisant par centaines de mille d'utiles éliminateurs, produit un certain renchérissement de denrées de toute sorte dans la Meuse et même dans des pays très-éloignés de ce département.

Aux tendues, dit-on, on prend des geais et autres animaux nuisibles. C'est déjà reconnaître implicitement que les autres oiseaux ne sont pas nuisibles. Pour être édifié à ce sujet, que l'on consulte les tableaux de la page 20. J'ai dans mes cartons d'autres tableaux du même genre et qui les confirment.

Oui, on prend aux tendues des geais et quelques oiseaux de proie, précisément parce que ces oiseaux sont attirés, comme les braconniers, par l'appas d'un oiseau facile à voler, mais ils sont en petit nombre, et en une pipée au fusil on détruirait autant de geais qu'on en prend pendant une saison à la tendue.

Digitized by Google

6° DES EFFETS DE LA TENDUE AU POINT DE VUE MORAL.

Pour justifier les tendues, on a dit que cette chasse était un moyen de développer les forces, la vigilance, l'énergie des enfants, et qu'elle était une excellente préparation à la vie militaire.

Dans ces assertions il y a du vrai, mais en cela comme toujours, il faut dire toute la vérité.

Il existe beaucoup d'autres moyens de favoriser le développement des forces physiques et morales de l'enfance et de l'adolescence.

Les tendeurs ne sont pas assurément ceux qui ont fourni le plus de héros et de grands capitaines.

Au contraire, la tendue développe facilement de mauvais instincts ; n'est-ce pas prendre le contrepied de la générosité et s'aventurer dans les voies d'une indifférence coupable et même de la cruauté, que de s'habituer à voir souffrir de charmants petits oiseaux et à être cause de leurs souffrances? Le tendeur qui a pris 1,000 oiseaux, leur a fait subir les supplices de l'agonie pendant plusieurs milliers d'heures avant de leur tordre le cou ou de leur écraser le cœur, ce qui est très-contraire à l'esprit de la loi dite de Grammont.

Il ne faut pas oublier non plus que l'enseignement le plus universel et le plus pénétrant est celui de l'exemple.

Or, quel est l'enseignement principal que donne le tendeur ? Voici ce que d'une manière pratique il dit :

Tous les oiseaux, même les plus jolis, les meilleurs

Digitized by Google

chanteurs, ceux qui rendent d'immenses services par leurs travaux, sont surtout créés pour servir de nourriture. Donc la tendue, malgré ses répugnances pour les âmes trop sensibles, ne peut être illicite pour qui l'exerce sur sa propriété.

Il est à remarquer que la tendue prend sans pitié tous les oiseaux.

Cette théorie est d'une morale trop facile pour ne pas être acclamée par tous ceux qui, pour une raison quelconque, se sentent portés à capturer les oiseaux. Leur conscience est allégée par l'exemple de ceux qui, par la richesse de leurs propriétés forestières, la renommée de leur chasse, jouissent d'une certaine considération ; il n'y a plus qu'une question de garde ou de gendarme. *Pas vu, pas pris*, cette formule vulgaire devient la limite du droit, et il arrive que l'enfant de l'ouvrier va dénicher les jeunes oiseaux et même prendre les mères au piége pendant l'incubation. Plus tard il fait des tendues volantes, il glisse dans le braconnage, qui est l'allié naturel du vice et du crime. La tendue est donc très-proche parente du dénichage, souvent sa mère ; c'est une occasion grave d'infractions continuelles au droit naturel et au droit positif.

Ces faits sont très-connus de ceux qui habitent des pays de bois; or, les propriétaires de ces bois ne sont-ils pas intéressés plus que d'autres à ne les autoriser d'aucune façon ? N'est-il pas juste qu'ils donnent l'exemple du respect des oiseaux serviteurs, s'ils veulent que le pauvre les respecte ? C'est au respect traditionnel de l'hirondelle que nous devons l'élimination si profitable et si prodigieuse des insectes ailés.

Digitized by Google

7° LES OISEAUX NOUS CONVIENT AUX ENSEIGNEMENTS ET AUX NOBLES JOIES QUE L'ON TROUVE DANS LA CONTEMPLATION DU BEAU.

Je n'ai guère parlé de l'oiseau qu'au point de vue matériel. Je serais incomplet, assurément, si je ne m'étendais davantage sur son importance morale. Qu'on me permette donc de reproduire à ce sujet quelques pages d'un livre que j'ai publié l'an dernier.

Dieu merci, nous ne vivons pas seulement de pain et des autres productions de la terre, de tout ce qui se cote à la Bourse et au marché.

La vie matérielle n'est qu'un moyen pour notre vie intellectuelle, et nous avons une soif insatiable du beau, du vrai et du bien. Rien ne nous arrête quand il s'agit de chercher les joies de l'esprit et du cœur : les beaux-arts ont toujours tenu une grande place chez les peuples civilisés ; mais est-il rien de comparable au beau de la nature ? Les chefs-d'œuvre des artistes sont aux sublimités de l'univers ce que l'homme est à son Créateur.

Comment, en entrevoyant quelques-unes de ces harmonies du monde des oiseaux, ne pas se sentir profondément ému et saisi d'admiration et d'amour ?

N'est-ce pas merveilleux que, sous les apparences de la liberté ou même du caprice, les oiseaux forment les rouages d'une immense et bienfaisante machine qui englobe notre monde, que certains de ces rouages fonctionnent souvent en quelques jours sur un espace de plusieurs centaines de lieues, avec une régularité et une grâce parfaites, selon les desseins du Créateur ? Malgré ses nombreuses et élégantes

Digitized by Google

évolutions, l'hirondelle va, en huit jours, d'Angleterre en Guinée !

Dans l'exposé qui précède, combien de fois n'avons-nous pas eu l'occasion d'admirer le rôle si remarquable de l'oiseau dans les grandes harmonies de l'élimination ? A d'autres points de vue, il n'est pas moins digne d'attention.

Il est un chef-d'œuvre de mécanique, la plus admirable des machines agricoles, le modèle des machines de locomotion aquatique et probablement aérienne.

Aussi les palmipèdes ont donné l'idée de la rame, les nageurs et les plongeurs ont servi de modèle pour la construction et la décoration des navires.

Les formes des oiseaux sont toujours complètement en rapport avec leur spécialité de travailleurs, et elles ont toutes la beauté et la grâce que comportent ces formes.

Les harmonies organiques ne sont pas moins remarquables dans les détails que dans l'ensemble. On peut en juger par la beauté d'une plume.

Les couleurs des yeux, du bec, des pieds et surtout des plumes sont si merveilleusement combinées, qu'elles caractérisent distinctement et embellissent chacune des milliers d'espèces connues, d'après son sexe, son âge et les saisons.

Les plumages gris qui ont été départis au plus grand nombre dans nos pays tempérés, ont eux-mêmes reçu des nuances et des variétés de dessins qui leur donnent un cachet particulier. Il est d'ailleurs beaucoup d'oiseaux, surtout dans les pays chauds, qui, comme les papillons et les minéraux, ont été dotés

Digitized by Google

des plus riches couleurs, et ils ont souvent fourni des parures aux femmes et aux guerriers.

Beaucoup d'entre les oiseaux sont de véritables musiciens. Toujours et partout, ils prodiguent leurs concerts : ils les donnent à ceux qui sont déshérités des joies du monde et des délicatesses de la musique du Conservatoire.

Les oiseaux de nos contrées possèdent dans leur voix plus de timbres divers que les plus grands orchestres.

Ils se jouent des commas de notre gamme, et, dans la libre carrière qu'ils parcourent, ils trouvent des hardiesses originales qui ne produisent jamais rien de discordant pour l'harmonie ; ils abordent une bonne partie de notre échelle des sons, et ils ont ainsi à leur façon, des ténors, des barytons, des basses.

La plupart font, dans les ensembles, des parties d'accompagnement ; ils composent un fonds d'harmonie qui s'enrichit constamment de solos, donnés par l'alouette, le pouillot, l'hippolaïs, la fauvette, le rouge-gorge, le troglodyte et surtout le rossignol. Tous leurs accents sont empreints d'entrain et de gaieté.

Il en résulte des psalmodies pleines de vie et de chaleur, une harmonie variée, de délicates et bruyantes ariettes.

Cette musique est si expressive qu'on lui a donné le nom de chant.

Or, les chants des oiseaux ne sont-ils pas des actes de reconnaissance et d'espérance, et pour les hommes, une invitation à la prière ?

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils n'éveillent aucune mauvaise idée, aucun mauvais sentiment, et

Digitized by Google

qu'ils sont l'expression des joies pures que nous trouvons dans toutes les harmonies de la nature.

Le chant des oiseaux est un *Te Deum* qui s'élève de tous les points de la campagne et des bois.

La beauté qui, sous tant de formes, leur a été prodiguée, sera toujours pour les poètes une inépuisable mine.

Quels attraits n'ont pas la tendre sollicitude de la couveuse, de la mère pour ses petits, les touchantes unions de presque toutes nos espèces, les affectueuses démonstrations de l'oiseau apprivoisé, la majesté de l'aigle, la noble gravité du duc, la magnificence du paon, l'aimable pétulance des passereaux, la grâce de la fauvette, l'élégance de la bergeronnette, le vol ondulé de l'hirondelle, la course légère et rapide du chevalier, l'imposante navigation du cygne, les nuances variées des plumages, les riches livrées du printemps, le blanc lustre du grèbe, les éclatantes couleurs du chardonneret, le plastron pourpré du bouvreuil, le manteau vert du martin-pêcheur, la robe dorée du loriot, la couronne du roitelet, l'hymne de l'alouette, le chant éclatant du serin, du chardonneret et de la linotte, l'air brillant de la grive, les sons de voix filés et les douces mélodies de la fauvette, le chant si varié, si harmonieux et si étendu du rossignol, l'intéressante construction des nids, la légèreté et la grâce de ces berceaux, le riche coloris de l'œuf?

A combien d'agréables rêveries n'ont pas donné lieu tous ces joyaux des parures de la nature? Partout et toujours elles ont surexcité l'imagination des poètes et des peuples. Il en est résulté pour l'histoire naturelle une surcharge de contes les plus fantastiques. De là, l'invention du phénix, qui renaissait

Digitized by Google

de ses cendres, de la harpie, qui avait une belle tête de femme et un corps d'oiseau de proie, etc.

La science héraldique a aussi trouvé que les oiseaux, malgré leurs variétés, ne suffisaient pas aux nécessités de son langage et de ses insignes symboliques ; elle les a modifiés et même défigurés, de telle sorte qu'il faut les étudier souvent plus dans l'histoire du blason que dans l'histoire naturelle.

Assurément donc, l'oiseau est bien admirable, et cependant il n'a que l'ombre de la liberté ; il est comme un simple, mais magnifique instrument entre les mains de Dieu.

Le rossignol chante toujours le même air ; toujours les chardonnerets ont fait le même nid ; les migrations doubles et périodiques de chaque année n'ont pas varié d'une manière sensible.

L'étude de l'oiseau nous mène donc directement à Dieu, et son vol rapide dans les hautes régions de l'air attire notre regard et nos pensées vers le ciel. Cet être si admirable est tout à la fois un artiste et un professeur ; si Dieu n'avait pas voulu qu'il en fût ainsi, il aurait pu lui donner le mutisme de l'insecte et la laideur de la chauve-souris.

Il a donc été créé pour nous convier aux joies de l'esprit et du cœur, pour exciter notre foi et nos espérances, en développant le sentiment du beau, du vrai, du bien.

Digitized by Google

V.

CONCLUSION.

D'abord, et ainsi que nous l'avons dit, un Conseil général ne peut avoir la prétention d'imposer son avis. Le préfet a, malgré cet avis, qui n'est que consultatif, le droit de ne pas autoriser les tendues.

Il appartient surtout au ministère de l'intérieur de consulter les conseils généraux et les autres autorités compétentes d'une région entière et de recommander aux préfets les mesures qui lui paraissent les plus utiles à l'intérêt général.

A notre époque et dans nos régions, il semble évident qu'il n'y a plus assez d'oiseaux et surtout de petits insectivores.

Il est nécessaire d'empêcher, non seulement de tendre, mais même de prendre, de tuer au fusil, d'exposer en vente, de vendre, d'acheter, de transporter ou de colporter les petits oiseaux insectivores que le préfet désignerait sous le nom d'oiseaux utiles.

En fait, cette dernière défense n'imposerait pas de grandes privations aux chasseurs, car un petit insectivore ne vaut pas un coup de poudre et de plomb. Elle aurait surtout pour résultat d'empêcher les fraudes des tendeurs.

L'Assemblée législative pourrait en cela compléter les pouvoirs du ministre et des préfets.

Il importe aussi que des règlements internationaux viennent sauvegarder ces principes.

A tout prix le dénichage doit être défendu et empêché.

Digitized by Google

Enfin les lois de répression ne seront efficaces qu'autant que l'enseignement des écoles et des familles démontrera jusqu'à l'évidence l'utilité des oiseaux serviteurs.

UN DERNIER MOT.

Si j'ai donné à la question des tendues quelques développements, c'est que j'ai voulu essayer de convaincre ou de désarmer les tendeurs, qui ne sont pas inaccessibles aux conseils de la raison.

Ils peuvent trouver une démonstration de mes principes, en consultant les estomacs d'oiseaux avec les yeux et l'intelligence de l'ornithologiste, du botaniste, de l'agriculteur et du sylviculteur, en calculant comme ceux qui cultivent les bois et les plantes, et surtout comme les consommateurs qui achètent leurs produits.

Alors ma tâche aura le résultat désiré.

Digitized by Google

SUR

L'AIMANTATION DE L'ACIER

Par M. E. Bouty, membre titulaire.

Il n'existe jusqu'ici aucune théorie complète des aimants. Malgré la simplicité relative des phénomènes présentés par le fer doux, on ne saurait espérer expliquer ceux-là à part, et l'étude des aimants d'acier est encore trop peu avancée pour fournir les éléments d'une théorie physique satisfaisante.

L'hypothèse de la force coercitive, développée par Coulomb, consiste à rapprocher les phénomènes présentés par les aimants d'acier des lois expérimentales du frottement. On pourrait essayer de préciser cette hypothèse à l'aide des propositions suivantes :

1° Toute force magnétique inférieure à une certaine limite C est sans action sur l'acier trempé.

2° Toute force magnétique F supérieure à cette limite C agit comme le ferait la force F — C, si l'on supprimait le pouvoir coercitif.

3° Quand la force magnétique cesse d'agir, l'acier conserve son magnétisme, jusqu'à une limite égale au plus au magnétisme qui serait maintenu par une force magnétique C, si le pouvoir coercitif n'existait pas.

Digitized by Google

Pour juger de la valeur expérimentale de ces propositions, il suffit de remarquer qu'elles ne tiennent aucun compte des phénomènes du magnétisme temporaire. Si un barreau d'acier cylindrique est soumis à une force magnétique dirigée dans le sens de son axe, et si l'on fait varier cette force de zéro à l'infini, le cylindre acquiert d'abord un certain magnétisme temporaire, qui disparaît entièrement avec la suppression de la force magnétisante ; mais, pour des valeurs de F plus considérables, il conserve une certaine fraction du magnétisme temporaire développé d'abord. Quand F croît indéfiniment, le magnétisme temporaire et le magnétisme permanent développés tendent vers deux limites distinctes. Si l'on prend pour abcisses les forces, pour ordonnées les moments magnétiques correspondants, soit permanents, soit temporaires, on obtient des courbes tangentes à l'axe des x à l'origine, et asymptotes à deux parallèles à l'axe de x (*fig.* 1). Chaque courbe présente un point d'inflexion. L'hypothèse de la force coercitive fournirait une ligne brisée unique

Fig. 1.

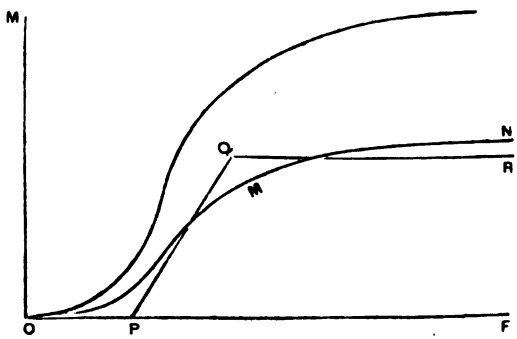

Digitized by Google

telle que OPQR. La ressemblance grossière de l'allure de cette ligne brisée avec celle de la courbe OMN du magnétisme permanent explique suffisamment l'usage que l'on peut faire de la théorie de Coulomb, quand on veut se borner à l'explication purement qualitative des expériences.

M. Wiedemann a fait un pas de plus dans l'explication des phénomènes magnétiques, en les rapprochant des phénomènes qui dépendent de l'élasticité des solides, comme la flexion ou la torsion. Quand on tord un fil imparfaitement élastique par des forces croissantes, il n'éprouve d'abord qu'une torsion temporaire; mais bientôt il conserve d'une manière permanente une fraction de la torsion qu'il a subie temporairement. On peut poursuivre très-loin cette comparaison ingénieuse, qui a d'ailleurs l'avantage de se fonder sur une relation physique intéressante : un fil d'acier tordu se détord partiellement par le fait de son aimantation, et un aimant que l'on tord perd une partie de son magnétisme.

Je ne citerai qu'un fait nouveau à l'appui de l'analogie signalée par M. Wiedemann. Considérons un circuit qui ne comprend, outre la pile à courant constant, qu'une seule bobine dans laquelle on aimante. Une aiguille d'acier récemment trempée est introduite, puis extraite très-lentement, et l'on répète un très-grand nombre de fois la même opération. Le moment magnétique permanent y, emporté par l'aiguille, s'accroît à chaque passage, et j'ai trouvé qu'il est représenté par la formule

$$y = A - \frac{B}{x}, \tag{1}$$

Digitized by Google

où x représente le nombre des passages, A et B étant deux constantes.

Le curieux accroissement dont il est ici question est indépendant de la durée de chaque immersion de l'aiguille, et il ne saurait être attribué à l'action des courants induits développés par son introduction ou son extraction ; car, dans les conditions de mouvement très-lent où j'ai opéré, ces courants induits sont tout-à-fait insensibles. Une deuxième, une troisième application d'une force magnétique constante accroît le magnétisme permanent, comme une deuxième, une troisième torsion produite par une force constante accroît la torsion permanente acquise à la première fois (1).

On peut superposer dans un même fil une certaine torsion permanente et une torsion temporaire de sens contraire. Le même fait est vrai pour le magnétisme, et se produit quand on soumet une aiguille fortement aimantée par un courant à l'action d'un courant de sens contraire trop faible pour supprimer entièrement l'aimantation ; mais ici l'analogie est-elle aussi parfaite que dans les cas précédents ? Je ne le pense pas. Si l'on forme un faisceau de lames ou de barres d'acier assez courtes que l'on

(1) J'ai employé, pour aimanter, trois autres procédés :

1° On introduit l'aiguille, on établit le courant et l'on extrait lentement l'aiguille ;

2° On introduit lentement l'aiguille, le courant passant ; on supprime le courant et l'on retire l'aiguille ;

3° On introduit l'aiguille ; on établit et l'on interrompt le courant ; on retire l'aiguille.

La répétition de chacun de ces trois procédés fournit une augmentation du moment magnétique représentée par une formule hyperbolique comme la formule (1).

Digitized by Google

trempe et que l'on aimante tout d'une pièce, et qu'on sépare ensuite les diverses lames, on trouve que la somme de leurs moments magnétiques est bien supérieure au moment magnétique de l'aimant primitif (1). Or, l'on ne voit apparaître au moment de la séparation des lames aucune force magnétique nouvelle, à laquelle on puisse attribuer l'augmentation observée. On supprime seulement une réaction antagoniste qui masquait un magnétisme permanent, existant déjà, par un magnétisme temporaire de sens contraire. Ici cependant il n'y avait rien d'anormal dans la constitution du barreau aimanté une seule fois, et il serait difficile de citer un cas analogue pour la torsion.

Je suis convaincu, pour ma part, que dans ce cas la superposition des deux sortes de magnétisme ne peut exister au sein du même élément magnétique, et que cette expérience révèle l'hétérogénéité des éléments magnétiques de l'acier. Dans l'acte de l'aciération ou de la trempe, la condition, quelle qu'elle soit, qui correspond à la propriété de conserver un magnétisme permanent, ne serait communiquée qu'à certains de ces éléments, les autres restant dans la condition du fer doux. Cette opinion, déjà ancienne, semble confirmée par des expériences récentes de A. Holz (2). Ce physicien a mesuré le moment magnétique de barreaux aimantés intacts, et rongés plus ou moins profondément par l'acide chlorhy-

(1) Il faut tenir compte d'un changement dans la distribution du magnétisme accompagnant la séparation ; mais ce changement est hors de proportion avec l'effet observé.

(2) A. Holz, *Eine Untersuchung über Stabmagnetismus*. (*Annales de Poggendorff*, 1874).

Digitized by Google

drique. Lès barreaux rongés superficiellement présentent une surface rugueuse dont les aspérités sont formées d'une substance aciéreuse peu ou point attaquable par l'acide (*Kohleneisen*), et affectant dans l'intérieur des barreaux une disposition variable. Tantôt elle forme une sorte de réseau empâté par la masse ferrugineuse attaquable ; tantôt, au contraire, les deux matières sont mêlées plus intimement, et l'acier proprement dit est en grains fins isolés. L'auteur croit pouvoir déduire de ses expé-périences que cet acier est le vrai *support de la force coercitive*. Le reste de la masse en serait dépourvue.

Digitized by Google

SUR

LA RUPTURE DES AIGUILLES AIMANTÉES

Par le même.

Quand on étudie la rupture des aiguilles aimantées, on a besoin d'une méthode qui permette d'obtenir rapidement les moments magnétiques de très-petites aiguilles plus ou moins comparables par leurs dimensions à des grains de limaille. Voici le principe de cette méthode.

Concevons un support rigide mobile autour d'un axe vertical. Fixons sur ce support : 1° une aiguille horizontale dont le moment magnétique M (*fig.* 1) est connu ; 2° l'aiguille dont on veut déterminer le moment magnétique x.

Fig. 1.

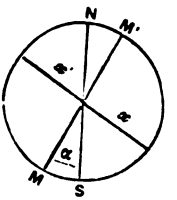

Digitized by Google

Les deux aiguilles sont placées l'une au-dessous de l'autre, de telle façon que leurs axes soient rectangulaires, et à une distance suffisante pour que leur action réciproque n'altère pas la distribution du magnétisme dans chacune d'elles.

Le système ainsi formé prend, sous l'influence du magnétisme terrestre, une position d'équilibre déterminée, et telle que l'axe magnétique de l'aiguille M fasse, avec le plan du méridien magnétique NS, un angle α déterminé par l'équation

$$(1) \qquad x = M \text{ tang. } \alpha.$$

Si le moment x est assez petit par rapport à M, l'angle α pourra être déterminé par la méthode optique de Poggendorff (1). A cet effet, le support des aiguilles porte un petit miroir argenté vertical, dans lequel on observe, à l'aide d'une lunette, l'image d'une règle divisée, horizontale, placée au-dessous et très-près de l'objectif, et perpendiculaire à l'axe optique de la lunette.

On est libre de faire le moment M de l'aiguille directrice aussi faible qu'on le voudra. Il en résulte qu'on pourra, par ce procédé, mesurer des moments magnétiques très-faibles ; et, par le fait, j'ai pu exécuter des mesures satisfaisantes, relatives à des aiguilles aimantées de 2 millimètres de long et de $0^{mm},2$ de diamètre.

Le support employé peut être un simple bâtonnet

(1) Poggendorff, t. VII. Cette méthode, attribuée le plus souvent à Gauss, a seulement été appliquée et perfectionnée par lui.

Digitized by Google

en cire à cacheter dure et peu fusible (*fig.* 2). L'aiguille directrice AB est collée en dessous du bâtonnet,

Fig. 2.

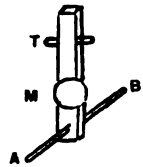

et un tube de verre très-étroit T, destiné à recevoir les petites aiguilles, traverse le bâtonnet vers sa partie supérieure, de telle sorte que son axe soit horizontal et perpendiculaire à l'axe de l'aiguille directrice : le petit miroir M est collé en avant. Tout l'appareil, placé dans une boîte noircie à l'intérieur et fermée par une glace plane, est suspendu à un seul fil de soie sans torsion.

Ce petit appareil, dont la construction est des plus aisées, se prête surtout aux mesures relatives; il est d'ailleurs d'un emploi si commode, quand on veut exécuter un grand nombre de déterminations successives, qu'on préfère employer cette méthode, même dans certains cas où celle des oscillations fournirait de bons résultats (1).

Comme exemple des problèmes que cette méthode permet de résoudre, je me bornerai à l'étude de la rupture d'une aiguille cylindrique aimantée à satu-

(1) Pour les détails, les corrections, etc., nous renverrons au Mémoire original : *Annales de l'Ecole Normale*, 2e série, t. IV.

Digitized by Google

ration. Si cette aiguille est trempée assez dur pour se rompre entre les doigts comme du verre, les résultats sont parfaitement réguliers, et tous les fragments, détachés par des plans perpendiculaires à l'axe de l'aiguille, sont des aimants saturés.

Dans son *Essai sur l'application de l'analyse mathématique aux théories de l'électricité et du magnétisme* (1), Green a déduit de l'hypothèse de la force coercitive la formule suivante, qui donne le moment magnétique y d'une aiguille de longueur x et de diamètre a, aimantée à saturation :

$$(2) \qquad y = \mathrm{A}\,a^2\left(x - \frac{2}{\beta}\,\frac{l^{\beta\frac{x}{2}} - e^{-\beta\frac{x}{2}}}{l^{\beta\frac{x}{2}} + e^{-\beta\frac{x}{2}}}\right).$$

Dans cette formule, A est une constante dépendant seulement de la nature de l'acier employé, et β une quantité de la forme $\frac{\mathrm{B}}{a}$, B étant une nouvelle constante.

Or l'hypothèse de la force coercitive n'est plus acceptée par personne au sens où Green l'entendait, tandis que, d'autre part, toutes les expériences effectuées jusqu'ici pour étudier la distribution du magnétisme dans les aimants cylindriques donnent des résultats conformes aux formules déduites par Green de cette hypothèse. Je me suis proposé de constater

(1) Publié pour la première fois à Nottingham en 1828.

Digitized by Google

expérimentalement si cet accord existe aussi en ce qui concerne la formule (2). Dans ce but, il n'y avait rien de mieux à faire que d'employer des aiguilles de rupture; car les divers fragments d'une même aiguille saturée, réduite peu à peu à une très-faible longueur par un grand nombre de ruptures, sont de trempe identique et comparables sous tous les rapports.

L'équation (2), quand on y considère y et x comme des coordonnées courantes, représente une courbe asymptote à la droite

$$(3) \qquad y = \mathrm{A}a^2\left(x - \frac{2}{\beta}\right).$$

Cette dernière équation signifie, conformément aux résultats des expériences de Coulomb, que, dans les aiguilles longues de diamètre a donné, les pôles sont à une distance fixe des extrémités, égale à $\frac{1}{\beta}$. Quelques expériences sur les plus longs fragments d'une aiguille saturée permettent de déterminer avec précision les constantes de l'équation (3), et, par suite, de calculer les moments magnétiques des aiguilles courtes à l'aide de la formule (2). Le tableau suivant, relatif à une aiguille de $0^{mm},551$ de diamètre, contient la comparaison entre le résultat de ce calcul et le résultat direct de l'expérience, pour des aiguilles de 1 à 10 millimètres de long :

Digitized by Google

l	M observé.	M calculé.
1.....	0,50	0,206
2.....	1,88	1,575
3.....	5,60	5,323
4.....	12,00	10,817
5.....	20,00	19,113
6.....	30,00	29,593
7.....	42,00	41,864
8.....	55,50	55,336
9.....	70,20	70,224
10.....	85,60	85,627

Au-delà de 10 millimètres, la courbe représentée par l'équation (2) se confond avec son asymptote, et la comparaison de l'expérience au calcul ne présente plus d'intérêt.

L'accord des nombres contenus dans la deuxième et la troisième colonne est très-remarquable pour les aiguilles dont la longueur n'est pas trop petite par rapport à leur diamètre ; et il est à noter que c'est pour ce cas seulement que Green a établi la formule (2). Pour les aiguilles extrêmement courtes, les nombres observés sont invariablement, dans toutes les expériences, plus grands que les nombres calculés ; mais les écarts, quoique bien supérieurs à la limite des erreurs probables, ne sont pas assez grands pour que l'on ait pu déterminer la forme du terme correctif qu'il faudrait joindre à la formule (2) pour la rendre complètement exacte.

Les expériences que je viens de rapporter confir-

Digitized by Google

ment ce que l'on savait relativement à la distribution du magnétisme dans les aiguilles cylindriques ; car elles vérifient une formule, liée mathématiquement à celle qui représente le résultat des études de Coulomb sur cette distribution.

Digitized by Google

RAPPORT DE M. ELAMBERT

Membre titulaire

SUR LES TRAVAUX GÉODÉSIQUES

Du Capitaine d'Etat-Major PERRIER

MESSIEURS,

Depuis longtemps vous me faites l'honneur de m'adresser chaque mois le *Bulletin de la Société de Géographie*, dont le siége est à Paris, et qui est représentée par les noms les plus illustres de la science et de la politique ; car chacun comprend aujourd'hui, malheureusement trop tard, combien l'étude de la géographie et des diverses sciences qui s'y rattachent est utile et nécessaire, et combien notre pauvre France et notre vaillante armée ont pu se convaincre, lors de la dernière et si cruelle guerre dont nous aurons à pleurer longtemps encore les affreux désastres, qu'ils avaient été devancés par nos ennemis d'outre-Rhin.

J'aurais dû vous entretenir quelquefois des magnifiques découvertes des voyageurs qui envoient leurs rapports à la Société de Géographie, et signaler

Digitized by Google

à votre admiration les noms trop souvent ignorés de ces chercheurs infatigables qui vont, au prix de bien des sacrifices et de grands périls, affronter le danger et la mort pour enrichir nos annales et la science d'observations précieuses, et mesurer, au moyen de calculs et d'instruments tous les jours plus perfectionnés, non seulement le monde que nous habitons, mais ceux dont l'éclat ne nous est révélé que par les splendeurs des rayons et de la clarté qu'ils nous envoient.

Mais j'ai pensé que ces observations, si intéressantes qu'elles soient, ne pouvaient être traduites par moi, qui ne suis pas à la hauteur d'une pareille mission, mais qu'elles devaient être lues et étudiées par chacun de nous; c'est pourquoi j'ai renvoyé les volumes au fur et à mesure que je les ai lus, afin de ne pas profiter seul du bonheur de lire ce précieux *Bulletin* qui, j'en ai la conviction, est l'un des plus intéressants et des plus instructifs de ceux que nous recevons d'un grand nombre d'Académies et de Sociétes savantes. Ceux-ci ne renferment souvent que des rapports parfaitement écrits, et des renseignements utiles assurément, mais presque toujours d'un intérêt plus ou moins local; tandis que la Société de Géographie de Paris est le centre où viennent se réunir toutes les communications de nos voyageurs et de nos missionnaires, et de ceux qui se dévouent pour le progrès général des études et de la science géographique.

Il n'y a, du reste, Messieurs, qu'à parcourir la liste des membres de la Société et de ses correspondants, pour être persuadé que cette Société est l'une de celles qui peuvent et doivent intéresser au plus

Digitized by Google

haut degré tous ceux qui ont quelque souci de notre intérêt national.

Je crois donc vous rendre un plus grand service en vous signalant le *Bulletin* que vous connaissez assurément déjà, et en vous engageant à le lire, vous assurant du profit que vous en retirerez et du plaisir que vous goûterez dans sa lecture, qu'en vous donnant moi-même une analyse imparfaite et incolore des magnifiques travaux dont chaque numéro contient l'exposé.

Toutefois, et pour me conformer à nos usages, j'ai cru devoir, une fois au moins, vous signaler un article d'un intérêt général, et qui vous sera d'autant plus agréable à lire, qu'il n'y est pas question, comme cela arrive fort souvent, d'observations faites en Afrique, en Turquie, en Asie, par des étrangers; mais d'un travail extrêmement remarquable, fait par un Français, l'un des membres les plus modestes, et peut-être les plus savants de notre armée française, M. le capitaine d'état-major Perrier, qui a bien voulu se charger de relever, et presque de remettre en honneur une science de premier ordre fondée en France, mais qui a été trop abandonnée jusqu'ici, et dans laquelle les Etats les plus considérables, tels que la Russie, l'Espagne, les Etats-Unis et l'Allemagne nous ont singulièrement devancés, *l'étude de la Géodésie*.

Du reste, Messieurs, ce travail, qui a été communiqué à la Société Géographique par M. le capitaine Perrier, dans sa séance du 17 mai 1872, a été jugé digne des plus grands éloges, et M. Cortambert, qui présidait la réunion, s'est fait l'interprète de l'assemblée en remerciant M. le capitaine Perrier de sa

Digitized by Google

savante communication, et il a ajouté que les travaux géodésiques de France ne péricliteraient pas, comme le faisait craindre l'orateur, tant qu'ils auraient pour les diriger des hommes tels que M. Perrier.

Après l'éloge fait par un homme aussi compétent et aussi autorisé, je n'ai rien à ajouter, et j'espère que je n'abuserai pas de vos moments en vous faisant connaître en peu de mots, et d'une manière générale, et en passant sous silence les calculs de toute nature qui abondent dans ce travail, ce que M. le capitaine Perrier a voulu constater, le but qu'il poursuit, et le développement qu'il voudrait voir donner aux travaux auxquels il se livre, et pour lesquels, malgré les encouragements donnés par le Gouvernement, il trouve si peu de disciples.

L'article dont il s'agit a pour titre : *De la Méridienne de France,* et l'auteur rappelle qu'on donne ce nom à la portion de l'arc du méridien de Paris, comprise entre les limites nord et sud du territoire français, et plus généralement, par extension, à la grande chaîne de triangles géodésiques de premier ordre qui s'étend le long de ce méridien, et dont les sommets extrêmes situés en France sont Dunkerque au nord et Perpignan au sud. Cette chaîne constitue la chaîne primordiale du réseau géodésique français, et c'est d'elle que dérivent les chaînes principales, méridiennes et parallèles, et les points qui servent de jalons aux levées et aux nivellements topographiques, dont l'ensemble constitue *la Carte de France.*

M. le capitaine Perrier ajoute : que les opérations qu'il est nécessaire d'effectuer pour déterminer les éléments de cette chaîne, et pour la placer et l'orienter sur notre globe, composent la partie la plus

Digitized by Google

délicate de la science spéciale qu'on nomme *Géodésie,* et qu'on pourrait appeler aussi géographie mathématique, et qui n'est qu'une branche particulière de la géographie générale.

M. le capitaine Perrier nous apprend que c'est vers 1550 que fut exécutée par Fernel, médecin et astronome, la première opération relative à la méridienne de France; elle consista dans la mesure d'un arc d'un degré, effectuée sur la route de Paris à Amiens, en comptant le nombre de tours d'une roue de voiture, dont la circonférence avait été très-exactement déterminée, et par un hasard singulier, ce procédé, quoique grossier, ainsi que vous le voyez, donne un résultat assez juste.

Plus d'un siècle après, dès 1669, M. l'abbé Picard mesura, avec des instruments et des moyens nouveaux, un arc d'un degré entre Malvoisine et Amiens, et pendant plus de 60 ans on compta sur l'exactitude de la mesure Picard : mais plus tard on reconnut qu'il s'était trompé, et que la longueur de la toise qu'il avait employée était plus courte d'un millième environ que celle qui servit de modèle à l'Académie des sciences.

En 1683, Jacques Cassini entreprit, par ordre du roi, la mesure de la méridienne de Paris, depuis Paris jusqu'à Collioure, en s'appuyant d'une part sur la base mesurée par Picard à Juvisy, et d'autre part sur une nouvelle base mesurée à Collioure; mais cette opération, souvent interrompue, ne put être terminée qu'en 1718, et donna des résultats plus précis que le travail de Picard.

De ces deux opérations et de celles faites plus tard au Pérou et en Laponie, il résulta la démonstra-

Digitized by Google

tion évidente que la terre est réellement applatie sur les pôles, et non allongée dans le sens de son axe de rotation, et l'Académie des sciences décida qu'il y avait lieu de refaire la méridienne de France. Cassini de Thury fut chargé de cette mission, et avec l'aide de l'astronome Lacaille, fit la carte de France dite carte de Cassini, qui est restée pendant longtemps la représentation la plus fidèle et la plus complète de notre pays.

Mais lorsque, sur la proposition de M. de Talleyrand, l'Assemblée constituante décréta, le 8 mai 1790, la fixation d'une unité fondamentale de longueur, prise sur la terre même, et égale à la dix millionième partie du quart du méridien terrestre, elle proposa, pour déterminer cette unité, de mesurer un arc du méridien depuis Dunkerque jusqu'à Barcelonne: on modifia les instruments d'après les plans dus au génie de Borda, et les astronomes Mechain et Delambre furent chargés de ce grand travail, et l'exécutèrent en quelques années, à l'étonnement des savants et à l'admiration universelle; les observations furent faites et les calculs exécutés au moyen de méthodes nouvelles d'une grande précision et d'une grande simplicité, et le calcul des triangles géodésiques fut ramené au calcul des triangles plans par un ingénieux théorème de Legendre.

La combinaison de l'arc français avec l'arc mesuré au Pérou par Bourguet et de La Condamine, donna pour la longueur du quart du méridien le chiffre de 5,130,740 toises, d'où on déduisit, pour le mètre rapporté à la toise du Pérou, la valeur de 0 toise 5,130,740, ou *443 lignes 296 millièmes.*

Le 4 Prairial an VII, l'Institut présentait au Corps

Digitized by Google

législatif les étalons prototypes du mètre et du kilogramme, qui furent déposés aux archives, en exécution de l'article 2 de la loi du 18 Germinal an III.

Ainsi, vous le voyez, Messieurs, c'est de la méridienne de France qu'est né le mètre, et avec lui tous ses dérivés, dont l'ensemble constitue le système métrique français, déjà en usage chez un grand nombre de nations, et qui sera successivement adopté par tous les peuples civilisés, et c'est la méridienne qui a servi de base à toutes les opérations si délicates et si complexes, d'où est née la carte de France de l'Etat-Major qui, malgré son imperfection, est l'œuvre topographique la plus remarquable qui ait encore été exécutée.

Depuis le commencement de ce siècle, la Géodésie a réalisé de grands progrès, et notre méridienne ne satisfait plus que d'une manière fort imparfaite aux exigences de la science moderne ; en effet, les cercles répétiteurs de Gambon, plus perfectionnés que ceux de Delambre et Mechain, ont fait découvrir des erreurs dans la méridienne, de sorte que la triangulation française a besoin d'être reprise, ou au moins d'être perfectionnée.

Il résulte d'observations faites par le colonel Levret, et de constatations *de visu* heureusement opérées par le capitaine Perrier lui-même en Algérie, que l'on peut relier la triangulation espagnole à la triangulation algérienne, la liaison des deux continents d'Europe et d'Afrique ne reposant plus seulement aujourd'hui sur des calculs approchés, mais sur une reconnaissance complète exécutée sur les lieux mêmes.

En 1870, sur la demande du capitaine Perrier, le

Digitized by Google

maréchal Niel, alors ministre de la guerre, décida que l'arc français serait revisé, et chargea le capitaine Perrier de diriger l'ensemble et de surveiller les détails de cette vaste entreprise, et grâce aux instruments réitérateurs perfectionnés de Brünner frères, dont l'auteur du *Mémoire* a donné à la Société Géographique une description très-minutieuse et très-complète, qu'il m'est impossible de reproduire ici, il espère obtenir un degré d'exactitude qui n'a pas encore été atteint.

Le capitaine Perrier ajoute que, pour arriver à une plus grande perfection dans les signaux visés, il a substitué aux signaux ordinaires l'usage des *héliotropes*, depuis longtemps appréciés en Allemagne, en Espagne, dans l'Inde et en Amérique, et dont la partie essentielle consiste dans une glace argentée à faces planes et bien parallèles, qui réfléchit à de grandes distances, dans une direction fixe, la lumière du soleil.

Les signaux héliotropiques sont visibles à des distances énormes : au moyen de ces miroirs on peut voir à l'œil nu par-dessus le détroit du Pas-de-Calais, de Boulogne à Hastings, à une distance de 76 kilomètres environ ; et en employant des miroirs de 12 centimètres de tête, et des lunettes dont le pouvoir grossissant était de 25 environ, les officiers espagnols ont récemment relié les îles Baléares au continent, à une distance de près de 220 kilomètres ; et des miroirs de 2 décimètres seulement de côté, seraient visibles à 300 kilomètres de distance, des hauteurs du Nador de Tlemcen au point culminant de la Sierra-Nevada, pour la jonction de l'Afrique avec l'Europe.

Digitized by Google

Ce sont là des distances extrêmes auxquelles, heureusement, on est rarement obligé d'opérer. Mais M. le capitaine Perrier affirme qu'à 30 kilomètres de distance, et même jusqu'à 40 kilomètres, les miroirs sont, pour la plupart du temps, visibles à l'œil nu, même par un soleil très-faible, et sous la forme d'étoiles blanches, quelquefois très-éclatantes; et que dans la lunette les miroirs donnent une image lumineuse qui offre un pointé facile, d'une précision comparable à celles que fournissent les étoiles.

M. le capitaine Perrier déclare que l'usage des miroirs est très-utile, et que la dépense est beaucoup diminuée par l'emploi de soldats de l'armée active qui, moyennant une haute paye, sont chargés de la tenue et de la direction des miroirs, et reçoivent les instructions de l'opérateur, bien que placé à une très-grande distance d'eux, au moyen de signaux convenus à l'avance, et résultant d'apparitions et d'occultations successives et convenablement espacées de l'image lumineuse; le géodésien surveille et dirige les soldats qu'elle emploie, leur télégraphie ses désirs, leur donne l'heure, l'indication du repos et de la reprise du travail.

Grâce aux instruments perfectionnés qu'on emploie aujourd'hui, et aux précautions prises pour fixer les miroirs et les rendre complètement indépendants, on peut espérer que la révision de notre méridienne se fera avec une grande précision. Mais il reste à lutter contre les difficultés résultant de l'atmosphère, qui est la cause et le siége des réfractions anormales d'où résultent les déplacements apparents des signaux, et par suite, des erreurs dans les directions observées. A cela il n'y a qu'un remède possible, la

Digitized by Google

patience de l'opérateur qui, au risque de perdre beaucoup de temps, ne doit viser les miroirs que lorsqu'ils donnent des images fixes et suffisamment réduites pour former de très-bons pointés; et dans ces conditions, les observations de jour, au moyen de l'hélioscope, sont de tous points préférables aux observations de nuit, le géodésien ayant besoin d'une bonne installation pour sa sécurité personnelle et la conservation des instruments, sur les sommets élevés et escarpés sur lesquels il est le plus souvent obligé de s'établir.

Indépendamment des observations géodésiques, déjà si difficiles et si admirables, auxquelles il se livre, M. le capitaine Perrier a été, de l'avis du Bureau des longitudes et de l'Observatoire, autorisé par M. le Ministre de la Guerre à faire à chaque lieu de station des observations magnétiques pour déterminer la déclinaison, l'inclinaison et la composante horizontale de l'intensité magnétique du globe terrestre; mais la méridienne géodésique restera toujours l'opération principale de sa mission.

Enfin, M. le capitaine Perrier termine son rapport en disant que les opérations commencées au printemps de 1870 ont été interrompues par la guerre, et n'ont pu être reprises qu'au mois d'août 1871, et que ses deux collaborateurs, MM. Penel et Bassot, sont venus le rejoindre au retour de leur captivité en Allemagne, où il avait été emmené lui-même comme prisonnier après la capitulation de Metz.

Voilà, Messieurs, une bien faible esquisse de l'intéressant rapport de M. le capitaine Perrier; j'espère que vous reconnaîtrez comme moi tout l'intérêt qui s'attache à son entreprise, et combien il serait à

Digitized by Google

désirer que l'appel fait par ce savant et infatiguable géodésien fût entendu par ses camarades de l'armée, qui contribueraient, ainsi qu'il l'exprime lui-même en terminant son rapport, au relèvement d'une science d'origine française, qui a émigré à l'étranger, et qu'il faut ramener à son premier berceau, dans l'intérêt de notre patrie, pour l'honneur de la science et de l'armée.

Digitized by Google

LA CRAIE

Employée comme Combustible

Nouvelle communication de M. le docteur LUTON

MEMBRE TITULAIRE

Séance du 9 Janvier 1874.

M. le docteur A. Luton rend compte de ce qui s'est passé depuis que, dans la séance du 28 mars 1873, il a exposé devant l'Académie les procédés à l'aide desquels on pourrait faire jouer à la craie un rôle utile dans les combustions.

Depuis ce moment, il y a à suivre l'idée première, selon qu'on mélange simplement et par morceaux la craie à la houille, ou bien qu'on agglomère intimement ces deux corps réduits en poudre fine.

Le premier cas était le plus facile à mettre à exécution. Il a continué chez M. Luton et chez quelques personnes à être appliqué pour le chauffage domestique à l'aide de ces calorifères d'appartement dits à feu continu. Les avantages de ce procédé sont incontestables. On économise jusqu'à 50 pour 100 de houille, et on obtient une même quantité de

Digitized by Google

calorique rayonnant et une durée de combustion qui est la même.

L'industrie s'est emparée de ce moyen dans une certaine mesure, mais sans que de ce côté on puisse invoquer des succès nombreux. Un seul manufacturier n'a pas cessé, depuis le mois d'avril dernier, d'utiliser la craie pour le chauffage de ses générateurs. Ici les résultats ont été réellement avantageux ; l'économie de combustible a été évidente, et il n'est pas jusqu'à la chaux dont on n'ait tiré le meilleur parti.

Ce qui est ressorti de plus clair de ces expériences en grand, c'est qu'il faudra modifier le foyer des générateurs, de manière à avoir un feu épais, au lieu d'un feu mince. Il a été évident aussi que la nécessité de mettre en mouvement une plus grande masse de matière serait de nature à rebuter les chauffeurs, avec lesquels il faudra compter.

Mais M. Luton a surtout porté son attention sur l'agglomération de la houille et de la craie, afin de présenter ces mélanges sous une forme définie, et de rendre commode leur emploi.

Le procédé d'agglomération auquel il faudra s'arrêter, c'est le frappage, qui est expéditif et qui dispense de faire intervenir l'eau dans la malaxation. La presse hydraulique, dont la puissance est énorme, a contre elle de ne pas produire assez vite, et une des conditions d'économie dans la fabrication des briquettes, sera de les fabriquer en grand nombre dans le moins de temps possible.

La proportion dans laquelle la craie figurera dans le mélange, variera suivant l'usage auquel on destinera le produit. Dans les petits foyers, surtout pour

Digitized by Google

le chauffage domestique et la cuisine, on ne pourra guère dépasser 30 pour 100 de craie, peut-être 40 pour 100. Dans les grands foyers, où les combustions se font en masse, et où le tirage est énorme, on ira hardiment jusqu'à 50 pour 100 de craie.

Telles sont les données sur lesquelles on devra s'appuyer pour les travaux ultérieurs.

M. Luton n'a à ajouter à ce qui précède que deux observations importantes :

La première est relative à cette disposition du foyer, qui consiste à percer des trous en différents points, pour amener l'air à tous les niveaux où se font les combustions. Chose remarquable ! dans ces conditions, au lieu de précipiter la destruction du combustible, on la ralentit évidemment, et dans la proportion de 25 à 30 pour 100 environ. Le degré de chaleur obtenu est un peu plus faible, mais cela devient sans importance pour le chauffage domestique, alors qu'on peut bien sacrifier 1 ou 2 degrés de chaleur pour augmenter la durée d'une combustion, par exemple, dans un calorifère d'appartement, avec lequel presque toujours on a trop chaud.

La seconde et dernière observation se rapporte à la théorie invoquée par M. Luton, pour expliquer les avantages de la craie introduite dans les foyers.

Sa première explication reposait exclusivement sur la production de l'*oxyde de carbone* résultant de la décomposition de la craie et de la réduction de l'acide carbonique au contact du charbon rouge, et de l'ydrogène produit de la décomposition de l'eau dans les mêmes conditions.

Aujourd'hui M. Luton considère l'hydrogène comme l'agent principal de toutes les réactions qui

Digitized by Google

se passent au sein de la masse en ignition. C'est lui qui, provenant de l'eau décomposée, réduit l'acide carbonique à l'état d'oxyde de carbone. Une expérience de laboratoire démontre que cette réaction peut se faire même à froid, par le simple mélange des deux gaz en question. Pourrait-elle (cette réaction) aller jusqu'à produire directement de l'eau et un hydrogène carboné? C'est ce que des expériences ultérieures démontreront.

La précédente théorie peut s'exprimer par la formule suivante :

$$H + Co^2 = Co + Ho$$

ou encore $$8H + 2Co^2 = C^2H^4 + 4Ho$$

Il n'est pas jusqu'à une action mutuelle, exercée au sein de la masse en combution entre les hydrogènes carbonés de la houille et l'acide carbonique de la craie, qu'on ne puisse invoquer, conformément à la formule suivante :

$$3C^2H^4 + 2Co^2 = 2C^4H^4 + 4Ho$$

On remarquera que ces diverses transformations s'accomplissent sans consommer de calorique, et qu'elles aboutissent à un gaz éminemment combustible et doué d'une grande caloricité, le gaz hydrogène bi-carboné.

Digitized by Google

DES

MÉDICATIONS PARADOXALES

Par le Dr A. LUTON, *Membre titulaire.*

J'entends par *médication paradoxale,* une médication à l'aide de laquelle on croit avoir agi d'une certaine façon sur une maladie, alors qu'on est arrivé à son but par une voie tout opposée. On a réussi, et l'on est dupe de son succès ; l'erreur est commise de bonne foi, et elle se perpétue sous le couvert de la réussite, au grand détriment de la rigueur scientifique.

Ce genre d'illusion est plus commun qu'on ne le pense ; il est surtout provoqué par le besoin d'expliquer tout, qui nous porte à admettre une théorie quelconque plutôt que de rester dans l'empirisme pur. Il ne s'agit pas ici du procédé de l'hypothèse, mode d'investigation si légitime, mais qui appelle aussitôt la vérification et le contrôle. On ne prêche pas non plus le faux pour savoir le vrai, puisqu'on se croit en possession de la vérité. Enfin, on ne prétend pas davantage, suivant l'aphorisme : *Naturam morborum curationes ostendunt* (Hipp.), faire de la médication adoptée un réactif clinique ; le diagnostic thérapeutique, si fécond qu'il soit dans la

Digitized by Google

pratique, n'est pas encore notre affaire. Dans notre cas, où le paradoxe s'étale à loisir, l'interprétation est fausse de tout point, et la conclusion à laquelle on aboutit est des plus dangereuses, car elle prétend se baser sur des faits bien observés et sur un enchaînement d'idées parfaitement rationnelles. On est d'autant plus excusable de s'appesantir sur cette erreur désormais consacrée, qu'en somme le résultat total est toujours le même pour celui qui en est cause, je veux dire le malade. L'intérêt scientifique est donc seul en jeu, et la question soulevée pourra paraître oiseuse à plusieurs, et quelque peu paradoxale à son tour.

Ce n'est qu'au moyen d'exemples bien choisis que je parviendrai à me faire comprendre ; et, sans plus de préliminaires, j'entre dans le cœur de mon sujet.

A la tête de ces médications, dans lesquelles la vérité et la fiction se donnent perpétuellement la main, il faut sans conteste placer la *médication ferrugineuse*. Il n'en est pas sur laquelle l'imagination des thérapeutistes se soit plus exercée ; les formes médicamenteuses en ont été variées à l'infini, et se multiplient encore chaque jour sous nos yeux ; les applications cliniques en sont incessantes et s'en font bien au-delà des besoins réels. Soutenu par les préparations de quinquina, le fer, comme médicament, est le pivot autour duquel gravite la pratique médicale ; car nous sommes à une époque où l'atonie semble dominer la pathologie. A un état maladif banal, correspond une médication banale par excellence ; mais le tout pris en bonne part,

Digitized by Google

de peur de voir se révolter contre moi et médecins et malades. Je sais que j'ai affaire à forte partie ; c'est ce qui me décide à tenter l'aventure.

Or, je soutiens que dans toute combinaison où entre le fer comme base, c'est la partie électro-négative, l'acide, si l'on veut, qui est l'agent vraiment utile ; tandis que la partie électro-positive, la base, est le résidu, le *caput mortuum* des alchimistes, qui est rejeté sans grand préjudice après l'utilisation de l'élément efficace qu'elle a servi à introduire dans l'économie.

L'idée que le fer est un analeptique a fait son temps. L'alimentation suffit, et au-delà, pour fournir les 2 à 3 grammes de fer que contient la totalité du sang d'un homme adulte.

En réalité, les préparations ferrugineuses exercent avant tout une action topique sur les voies digestives. Elles subissent, au contact de la muqueuse gastro-intestinale et dans leur trajet de la bouche à l'anus, des transformations multiples et successives. Enfin, le résidu de toutes ces opérations de chimie intime est rejeté sous l'aspect d'une matière noirâtre, composée en grande partie de sulfure de fer, dont l'abandon laisse peu de prise à cette prétention que le fer est absorbé à l'état dissous, et se mêle à la masse sanguine pour la réparer.

Le phénomène le plus remarquable de ces transformations au passage est la réduction des persels en protosels. Notamment, le perchlorure de fer devient protochlorure, et de l'acide chlorhydrique est mis en liberté. Le fait n'est pas douteux, car il se produit dans le flacon qui contient à la fois le

Digitized by Google

persel de fer et des matières organiques. On voit alors la solution se décolorer et prendre une réaction franchement acide ; les potions et les sirops au perchlorure de fer éprouvent journellement ce genre d'altérations, pour peu qu'on tarde à en faire usage. A plus forte raison un pareil phénomène doit-il s'accomplir dans les voies digestives où les conditions d'une semblable transformation se trouvent si complétement réunies. De l'acide chlorhydrique prend donc naissance, fait capital pour nous ! tandis que le fer engagé dans de nouvelles combinaisons passe peu à peu à l'état insoluble et demeure inerte, jusqu'à ce qu'il soit rejeté avec les produits excrémentitiels, au milieu desquels la couleur noire de son sulfure le fait toujours reconnaître.

Le perchlorure de fer, source d'acide chlorhydrique, voilà une conclusion bien inattendue et passablement paradoxale, en apparence, du moins ; sans compter que c'est là le fait important pour la pratique ; car l'acide né dans ces circonstances est l'agent par excellence pour les cas où le composé ferrugineux est conseillé : la stomatite aphteuse, les angines de mauvaise nature, la dyspepsie avec vomissements incoërcibles, les érosions gastriques, l'ulcère simple de l'estomac, se trouvent aussi bien de l'emploi du perchlorure de fer lui-même que de l'acide chlorydrique plus ou moins dilué. De même, comme hémostatique, ces deux substances se valent : l'une à titre d'acide affaibli, et l'autre avec ses qualités présumées d'astringent ferrugineux ; et les conséquences d'un pareil fait peuvent être poussées si loin, qu'il deviendrait in-

Digitized by Google

différent, pour combattre la chlorose, et conformément à une théorie que j'ai fait connaître tout récemment (*Bulletin de la Société Médicale de Reims*, n° 10, 1871), d'administrer du chlorure ferrique, ou une simple potion à l'acide chlorydrique.

On voit que les termes du problème sont renversés : c'est l'élément électro-négatif qui est seul utilisé, et l'électro-positif se voit réduit à l'état de véhicule inerte, dont on pourrait même se passer à la rigueur.

Les autres sels de fer donneraient lieu à une interprétation analogue. Il nous suffirait pour cela d'invoquer la théorie de Rabuteau, qui veut que toutes ces préparations arrivées dans l'estomac aboutissent, en définitive, à n'être plus bientôt que du perchlorure de fer d'abord, puis du protochlorure, grâce à l'acide chlorhydrique libre que renfermerait le suc gastrique.

C'est le pendant de la théorie de Mialhe sur les composés mercuriels, qui se réduisent, en dernière analyse, à l'état de bichlorure absorbable. On conçoit que de cette façon la pharmacopée du fer se trouverait bien simplifiée, puisqu'il suffirait une fois pour toutes de prescrire le chlorure ferreux. Mais ce n'est pas ce qui doit nous intéresser ici ; pour moi le fait dominant, c'est le dégagement possible de l'élément électro-négatif, qui sera, suivant les cas, l'acide lactique, l'acide sulfurique, l'acide phosphorique, l'acide oxalique, l'acide citrique, l'acide tartrique, l'acide iodhydrique, etc. Ces acides seront tantôt utilisés pour eux-mêmes, et comme topiques, et tantôt serviront à mettre en liberté

Digitized by Google

l'acide chlorhydrique des chlorures alcalins ; ce qui nous ramène au cas général que nous avons mis en évidence ci-dessus. Je ne vois à signaler comme cas particulier que le fait de l'iodure de fer ; ce corps aboutit en somme à un iodure alcalin, qu'il eût été plus simple de prescrire directement, si toutefois on n'attache aucune importance à la production intermédiaire de l'acide iodhydrique qui a dû se former à un certain moment. De toute façon, la vogue dont jouit ce médicament ne nous permet guère d'en combattre l'emploi avec quelque chance de succès; il suffit à notre amour-propre de montrer que nous ne sommes pas dupe d'une illusion.

Qu'on n'aille pas croire, d'après cela, que je condamne d'une manière absolue le fer et ses préparations : j'admets, au contraire, que ce métal est exceptionnellement avantageux, peut-être à l'exclusion de tout autre, pour l'introduction dans l'économie de bon nombre d'agents électro-négatifs ou acides. Ces substances employées directement sont trop offensantes pour la muqueuse gastrique, et il est bon qu'elles se présentent sous une forme extrêmement atténuée. Les sels de fer, avec leur tendance à se peroxyder à l'air extérieur, et par suite de la propriété qu'ils ont de se réduire au degré de protosels lorsqu'ils sont administrés comme médicaments, sont peut-être les préparations qui conviennent le mieux toutes les fois qu'on veut mettre en usage la médication acide. On les voit donc réussir à merveille dans les dyspepsies atoniques, muqueuses ou alcalines, dans les érosions hémorrhagiques de l'estomac, aboutissant à l'ulcère simple ou à la chlorose; et enfin à titre

Digitized by Google

d'hémostatiques généraux, non pas seulement comme astringents vasculaires, mais en abaissant de quelques degrés l'état alcalimétrique du sang.

Telles sont mes premières conclusions : elles sont assez neuves et assez imprévues pour que le terme de médication paradoxale convienne ici, soit qu'on l'applique à l'ancienne interprétation si elle a cessé d'être vraie, soit à la nouvelle si elle est contestée.

L'analyse de la médication ferrugineuse a été faite avec assez de détails pour que je puisse désormais parcourir plus rapidement les autres exemples de paradoxes thérapeutiques que je me propose de citer à l'appui de ma thèse.

Je mentionnerai tout d'abord l'*alun ordinaire* (sulfate double d'alumine et de potasse), que ses propriétés chimiques et médicinales rapprochent des persels de fer. A mon point de vue, il sera avant tout une source d'acide sulfurique, tandis que dans la théorie commune ce corps agit en totalité et à titre de sel d'alumine. Dans tous les cas, il ne saurait être envisagé à la façon d'un sulfate, comme serait le sulfate de soude par exemple. Sa manière de se comporter est, du reste, assez variable : s'il séjourne dans un milieu acide, tel que l'estomac, il se maintient sans altération ; s'il passe dans un milieu alcalin, soit l'intestin, soit le sang, il se dédouble nécessairement ; l'acide sulfurique mis en liberté se combine avec l'élément alcalin du suc intestinal ou de la masse sanguine ; de même l'hydrate d'alumine tend à former un aluminate de soude ; en somme, les bases sont neutralisées jus-

Digitized by Google

qu'à la limite de l'élément électro-négatif libre, et les conséquences s'en devinent aisément.

Deux applications considérables découlent de ces données relatives au mode d'action de l'alun et reçoivent de notre théorie une interprétation des plus rationnelles. De ces deux applications, l'une se rapporte à l'intoxication saturnine, et l'autre à l'urémie.

Dans l'*intoxication saturnine*, l'emploi de l'alun équivaut à celui de la limonade sulfurique, mais il a pour lui cet avantage que l'élément acide étant abandonné petit à petit, il n'en résulte aucun contact fâcheux pour les parties qui en sont touchées. On peut donc sous cette forme administrer une bien plus haute dose d'acide sulfurique que dans une limonade. L'action chimique de cet acide sur le sulfure de plomb est incontestable et s'exerce en tout point, jusque dans l'intimité des organes, tandis que le sulfure reste inattaqué par les sulfates neutres. Le sulfate de plomb ainsi formé est désormais inoffensif, et il ne peut plus être repris par les sécrétions acides, comme le sulfure correspondant. Bien loin, enfin, que l'alun constipe, il finit par rétablir les gardes-robes sans autre adjuvant. Mon expérience personnelle m'autorise à insister sur l'extrême efficacité de ce traitement des maladies saturnines ; complété par les injections hypodermiques de morphine contre l'élément douleur, il n'en est pas qui lui soit supérieur.

L'alun dans l'*urémie* est d'un emploi tout aussi rationnel. Si les accidents dits urémiques sont subordonnés à une intoxication ammoniacale, l'*ammoniémie*, on conçoit que l'alun, transformant le

Digitized by Google

sesqui-carbonate d'ammoniaque en sulfate neutre de la même base, sel tout à fait inoffensif, devienne un véritable antidote dans ce cas, et constitue un moyen très-efficace pour combattre la redoutable complication dont nous parlons. Il convient aussi bien dans l'urémie liée à un catarrhe chronique des voies urinaires (fièvre urineuse) que dans celle qui dérive de la transformation de l'urée en carbonate d'ammoniaque, s'opérant sur la surface gastro-intestinale dans le cours de la dégénérescence granuleuse des reins. Cette théorie de l'urémie, qui complète celle de Frerichs, m'appartient; je l'ai énoncée avant le professeur Treitz, qui est réputé l'avoir imaginée; et ayant contribué à l'édifier, j'en donne aujourd'hui le dernier mot, en conseillant le traitement qui convient le mieux en pareille circonstance.

L'introduction dans la matière médicale de certains arséniates insolubles me fournira de nouveaux exemples de médication paradoxale, et me permettra de montrer jusqu'où peut être portée l'illusion en thérapeutique. Je prendrai à partie l'*arséniate de fer* et l'*arséniate d'antimoine*.

Le premier de ces deux sels a paru réaliser une association des plus heureuses de deux principes corroborants par excellence; sans compter que le fer étant l'antidote naturel de l'arsenic, on obtenait ainsi un médicament presque inoffensif. Mais, en réalité, le but visé est-il atteint? Je ne dirai pas que la dose de fer ainsi introduite est insignifiante; car, si minime qu'elle soit, le métal reste à l'état de base inerte, et est bientôt rejeté comme un *caput mortuum*, conformément à la théorie développée

Digitized by Google

plus haut, à l'occasion du rôle des préparations ferrugineuses en thérapeutique. L'acide arsénique, bientôt combiné avec la soude de nos humeurs, est le seul élément utilisé ; mais voilà où apparaissent les avantages du médicament qui nous occupe, car il est vraiment une bonne préparation : l'arsenic est mis en liberté, molécule par molécule ; il se présente à l'absorption à l'état naissant, il pénètre dans l'économie à doses réfractées : toutes conditions réputées excellentes en thérapeutique; de sorte que, lorsqu'il s'agit d'un traitement chronique dans lequel l'arsenic convient, c'est à l'arséniate de fer qu'on devra avoir recours; tandis que, lorsqu'il faudra agir vite et vigoureusement, comme dans les fièvres intermittentes, on donnera la préférence à un sel arsénical soluble.

L'*arséniate d'antimoine* répond à une indication du même genre, mais je le crois inférieur à l'arséniate de fer, en ce sens qu'il ne représente pas comme lui une combinaison bien définie, et que sa facilité à abandonner son acide le rend beaucoup trop actif, à l'égal des préparations solubles. L'illusion relative à ce médicament, qu'on a tant prôné dans ces derniers temps, a été aussi complète que possible ; mais par compensation, il a servi à mettre en évidence les bons effets des arsénicaux dans les maladies du cœur.

Je terminerai cette étude par une énumération rapide des autres cas qui paraissent encore s'y rapporter.

Je citerai les *mercuriaux* qui, quelle que soit leur forme, ne sont que les équivalents du sublimé.

Digitized by Google

Puis les *alcalins*, qui, à faible dose, provoquent, par une sorte de polarité et de contradiction paradoxale, les sécrétions acides de l'estomac ; et, inversement, les *acides dilués*, qui sont conseillés avec avantage dans certains engorgements du foie, et sollicitent la formation de la bile, produit alcalin.

Encore, les *sels à acides organiques*, qui, avec une saveur aigrelette, finissent par n'être que les équivalents d'un sel alcalin, tel que le bicarbonate de soude.

On a cru longtemps que le *sous-nitrate de bismuth* était un excellent antigastralgique ; mais c'était à une époque où il contenait des traces d'arsenic ; aujourd'hui qu'il en est dépourvu, il continue, à tort ou à raison, à être employé dans les mêmes cas.

On donne la poudre de *cloportes*, qui ne doivent leurs propriétés qu'au sel de nitre dont ils sont imprégnés ; de même, on administrait l'*album græcum*, qui n'est qu'un phosphate de chaux mis en liberté par la digestion, chez le chien.

On met des *sachets* et des *colliers iodés* aux goîtreux, et l'on croit à une absorption directe, alors que le médicament pénètre à l'état pulvérulent et par l'inhalation respiratoire.

On donne le *charbon de bois*, sous prétexte d'absorber les gaz dans la dyspepsie flatulente ; tandis que l'on sait très-bien que le charbon mouillé cesse de pouvoir remplir un pareil office, et qu'il n'agit dès lors qu'en favorisant, à titre de masse inerte, les évacuations alvines.

Longtemps on a prescrit le *bromure de potas-*

Digitized by Google

sium comme succédané de l'iodure du même nom, alors qu'il en est l'antagonisme le plus complet qui soit.

Les *eaux minérales* nous offriraient une occasion inépuisable de ces illusions involontaires ou volontaires.

L'*effet contro-stimulant* est recherché par des procédés directs, lorsqu'il est incontestable qu'il ne résulte que d'une stimulation antécédente excessive, ou d'une certaine qualité.

Les progrès de la thérapeutique ne feront que grossir cette liste des médications paradoxales ; et il est probable que, grâce à la fluctuation des doctrines et à l'imprévu des découvertes, elle ne pourra jamais être close.

Digitized by Google

COUP D'ŒIL HISTORIQUE

SUR LA MÉTHODE DES

INJECTIONS SOUS-CUTANÉES

A EFFET LOCAL

Par le même.

Il ne serait pas juste, au point de vue historique, de limiter aux substances liquides employées en injections l'action topique sur le parenchyme. En réalité, le sujet embrasse une étendue plus vaste, et son histoire comporte de notables développements. Cette histoire comprendra, pour nous, deux périodes; l'une antérieure à l'année 1863, époque de notre première publication sur la matière; l'autre qui suit cette date et jusqu'à ce jour.

Première période. — L'idée d'exercer une action directe au-delà du tégument a été réalisée, en fait, dès que l'on a tenté de combattre une affection locale à l'aide de topiques résolutifs ou destructeurs. A ce titre, la méthode est aussi ancienne que la médecine elle-même; et, durant de longs siècles, elle a été mise en usage d'une façon en quelque sorte inconsciente. Il a dû sembler plus natu-

Digitized by Google

rel, tout d'abord, de traiter un point douloureux ou une tumeur, situés immédiatement sous la peau, par l'application de substances qu'on supposait atteindre le mal par *imbibition*, que de prendre pour intermédiaire l'absorption et la circulation générale, deux fonctions dont on ignorait jusqu'à l'existence.

Cette manière de faire, si contestable qu'elle soit dans son principe, a été féconde en inventions thérapeutiques : les pommades fondantes, les onguents résolutifs, les frictions de toutes sortes, ont joué un grand rôle dans l'ancienne médecine, et sont loin d'être dédaignés aujourd'hui. Ces moyens, constitués à l'état de grande méthode de traitement sous le nom d'*iatralepsie*, sont arrivés à leur apogée de vogue vers la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci. Il s'en est peu fallu, grâce aux travaux de Bréra et surtout de Chrestien, de Montpellier, que toute la thérapeutique ne prît alors cette direction, en confiant à la peau l'absorption de la plupart des médicaments. Depuis, l'engouement pour la méthode iatraleptique a beaucoup diminué ; et, de temps à autre, on se croit même obligé de démontrer, comme étant contestable, le pouvoir absorbant du tégument externe. Cependant, on voit tous les jours des praticiens recommandables prescrire de la pommade à l'iodure de plomb contre les engorgements ganglionnaires, et l'emplâtre de ciguë pour des cancers très-profondément situés. L'efficacité de ces moyens est au moins douteuse ; mais, lors même qu'il s'agit de substances vraiment absorbables, il est encore plus que problématique que

Digitized by Google

leur action soit directe : car, si superficielle que soit une tumeur, par exemple, le médicament avant de l'atteindre, devra traverser une couche vasculaire qui l'entraînera tout d'abord dans le torrent de la circulation ; de sorte que l'effet topique est nul dans ce cas, ou bien se réduit à une simple révulsion. L'iatralepsie n'appartient donc pas à notre sujet.

Nous trouverions déjà, dans l'ordre des moyens mécaniques, des effets locaux plus réels et les éléments d'une intervention plus effective pour un mal localisé. Nous entendons par là l'emploi de la compression, de l'écrasement, du broiement, et même du chaud et du froid, du sec et de l'humide, puis les applications émollientes et astringentes, agissant tantôt dans le sens du *laxum* et tantôt dans celui du *strictum*. Mais nous supposons toujours que l'action s'exerce au travers de l'enveloppe tégumentaire encore intacte, et ce n'est là que l'un des aspects de la médecine topiatrique.

Il en est tout autrement si l'on prétend faire intervenir une substance médicamenteuse proprement dite. On ne peut rationnellement agir sur un mal local, dans ces conditions, qu'en portant atteinte à l'intégrité du tégument, pour venir déposer directement l'agent thérapeutique dans l'intimité de la partie affectée. Cette pratique comprend plusieurs degrés, suivant la profondeur à laquelle on fait parvenir ledit agent.

Tantôt on entame à peine l'épiderme pour insérer immédiatement au-dessous de lui la substance que l'on veut employer. Quelquefois, c'est une poudre inerte, comme dans l'opération du tatouage qui

Digitized by Google

s'applique aux *nævi* pigmentaires ; c'est un virus, celui de la vaccine ou de la pourriture d'hôpital, dont on se sert contre les tumeurs érectiles ; c'est enfin un corps âcre et irritant, tel que le tartre stibié ou l'huile de croton-tiglium, qu'on met en usage, toujours dans des circonstances analogues, lorsqu'on veut modifier ou détruire une tumeur vasculaire de peu d'étendue. Et de cette façon se trouve constituée, à l'état de méthode thérapeutique, l'*inoculation*, que Lafargue, de St-Emilion, et Langenbeck ont employée pour les substances absorbables, et que Pauli, Cordier, Ure et Dubreuil ont appliquée avec plus de raison comme topique dans les diverses variétés de tumeurs érectiles.

Tantôt la lésion qu'on produit est plus profonde ; et l'on va par une effraction décisive attaquer un mal local jusque dans sa racine, en portant à son contact la substance irritante ou caustique qui doit le détruire.

On a dû primitivement pratiquer la *cautérisation à ciel ouvert*. C'est ce que l'on fait encore aujourd'hui lorsque l'on traite une tumeur superficielle et de petite dimension par un agent de la cautérisation potentielle : la pâte de Vienne, le chlorure de zinc, le beurre d'antimoine, le sublimé, l'acide sulfurique, l'acide azotique monohydraté, les caustiques arsénicaux, l'acide chromique, l'acide acétique, etc., ont chacun leurs avantages et leur emploi spécial. Maniés avec prudence, ils rendent tous les jours les plus grands services dans le traitement des tumeurs ; ils constituent aussi une ressource précieuse pour les chirurgiens timides et pour les malades pusillanimes.

Digitized by Google

Lorsque la production pathologique présente une masse trop considérable, ou qu'elle a des racines trop profondes, on la pénètre avec le caustique disposé à cet effet. Les *trochisques escharotiques* ont précédé de longtemps les flèches caustiques. Ils étaient composés de diverses substances douées d'un pouvoir destructeur supérieur à celui des simples cathérétiques, et notamment d'oxyde de plomb, de mercure, d'arsenic, etc.

Les *flèches caustiques* sont d'origine moderne, et réalisent un mode d'emploi plus méthodique des caustiques solidifiés. On en doit l'idée et l'application à Girouard et à Maisonneuve. Elles se composent ordinairement d'une pâte de chlorure de zinc, rendue très-consistante et disposée en lames piquantes et tranchantes, destinées soit à couper à sa base une tumeur pédiculée, soit à pénétrer de vive force au sein de la masse à détruire. L'usage de cette forme caustique est très-restreint, et il ne s'applique guère qu'aux tumeurs volumineuses du sein.

Les *sétons caustiques*, les *aiguilles électrolytiques* se rapportent encore à la même catégorie de moyens.

Mais ces procédés, tout ingénieux qu'ils soient, ne comportent pas une généralisation suffisante; ils n'approchent pas non plus comme valeur de la méthode qui nous reste à mentionner. Ici l'agent médicamenteux est *liquide*, et il est porté dans la partie malade à l'aide de l'*injection*. On peut en varier à l'infini la nature et le degré de concentration, le faire pénétrer partout, l'adapter à tous les cas et l'approprier à tous les besoins.

Digitized by Google

Il serait difficile de dire au juste comment est née la méthode des injections considérée à ce point de vue nouveau. Sans nous arrêter aux injections pratiquées dès longtemps dans les cavités naturelles ouvertes au dehors, ou dans celles que la maladie crée de toutes pièces, comme lorsqu'il s'agit d'un abcès, par exemple, nous revendiquerons néanmoins pour notre cas les injections faites dans les cavités séreuses mises en communication avec l'extérieur, soit spontanément, soit par la main du chirurgien. Ces cavités séreuses, quelles qu'elles soient, tout en représentant des surfaces géométriques, appartiennent évidemment au parenchyme.

Leur mode de développement, leur occlusion parfaite et leurs fonctions les rattachent à l'organe qu'elles revêtent. Lors donc que l'on a évacué l'épanchement dont elles sont le siége, et qu'on a poussé dans leur intérieur des liquides variés, on n'a rien fait autre chose que de pénétrer de vive force dans un parenchyme pour le modifier à l'aide de topiques médicamenteux. Ajoutez à cela que l'évacuation préalable du contenu n'est pas toujours indispensable, et les analogies se resserreront davantage encore.

Les injections pratiquées dans ces conditions sont de date fort ancienne, puisque Hippocrate opérait déjà l'empyème, et qu'il injectait à la suite dans la plèvre un mélange d'huile et de vin. Les liquides les plus divers ont servi successivement aux injections; mais celles-ci n'ont jamais pris autant d'extension que depuis l'introduction de l'iode dans la thérapeutique. Aucune séreuse, aucune cavité close, n'a échappé, en cas d'épanchement, à ce genre de

Digitized by Google

traitement. C'est en définitive aux teintures alcooliques, à l'alcool lui-même, c'est-à-dire aux simples excitants, que la préférence a été accordée de nos jours : les cathérétiques et les caustiques étant réservés pour une action plus énergique à exercer sur le parenchyme.

Les vaisseaux et leur cavité se prêtent à des considérations du même ordre, et des injections y ont été faites sans qu'on se rendît compte autrement de la signification d'une pareille opération. On songeait avant tout à coaguler le sang sur place. Nous avons déjà vu ce qui s'était fait en ce genre pour les tumeurs érectiles. Ces tentatives ont été étendues aux anévrysmes, aux varices, aux tumeurs cirsoïdes ou varices artérielles, au varicocèle, aux hémorrhoïdes, au goître anévrysmatique, etc. Les liquides choisis ont été naturellement des coagulants, tels que l'alcool, le perchlorure de fer, les solutions iodo-tanniques, etc. C'est à ce propos que Pravaz a imaginé cette petite seringue, à fin trocart et à canule capillaire dont la construction à elle seule a été pour beaucoup dans le succès de la méthode hypodermique. Les injections, pratiquées dans tous ces cas de tumeurs vasculaires en communication avec le système circulatoire, datent de nos jours pour ainsi dire. L'idée première en est attribuée à Monteggia (1813) ; mais ce n'est que depuis les travaux de Pravaz (1853), que leur emploi s'est généralisé, et qu'elles sont entrées dans la pratique courante. Elles n'ont du reste précédé que de fort peu de temps les applications les plus importantes de la médication hypodermique.

Digitized by Google

En effet, vers la même époque (1855), Wood publiait, en Angleterre, les résultats obtenus par lui, en injectant dans le tissu cellulaire sous-cutané des solutions de morphine pour des névralgies rebelles et d'autres affections douloureuses ; et il s'était servi précisément à cette occasion de la seringue de Fergusson, à perchlorure de fer. Wood fut suivi dans cette voie par beaucoup de médecins, ses compatriotes ; mais ce n'est qu'en 1859 que, grâce à l'initiative de Béhier, ce mode de traitement pénétra en France, où, d'ailleurs, il fut bientôt adopté avec empressement. Au premier abord, l'innovation parut hardie ; mais c'est que l'on ne songea pas que les physiologistes employaient depuis longtemps cette méthode dans leurs expériences sur les animaux, et que le tissu cellulaire était pour eux une voie d'introduction très-ordinaire pour les substances avec lesquelles ils agissaient. Cependant la méthode rencontra peu de contradicteurs, et les pronostics défavorables portés contre elle ne se réalisèrent pas. D'autres médicaments que la morphine, tels que l'atropine, la strychnine, la quinine, etc., et en général la plupart des substances actives, à effet local peu marqué et facilement diffusibles, furent administrés de cette façon. On peut lire dans le compendieux ouvrage d'Eulenburg, publié à Berlin, en 1867, les applications innombrables et en quelque sorte indéfinies de la méthode nouvelle.

A peine la pratique des injections sous-cutanées était-elle inaugurée, qu'on vit surgir à son propos une question des plus importantes. Les premiers observateurs qui mirent en usage les injections nar-

Digitized by Google

cotiques, Wood et Béhier entre autres, ne regardaient pas comme une chose indifférente de piquer au hasard, loin du lieu malade, et attachaient un sens précis au fait d'introduire le liquide au niveau même du point douloureux. Ils ne faisaient ainsi que continuer les traditions de la méthode endermique et des procédés d'inoculation de Lafargue de Saint-Emilion. Cela impliquait donc une action topique sur l'élément douleur de la part des narcotiques.

Mais bientôt un mouvement inverse s'opéra contre cette idée ; on se rappela qu'après tout, les calmants étaient aussi très-utiles lorsqu'on les introduisait dans l'estomac, et qu'autrefois on n'avait pas d'autre moyen pour les administrer. Un médecin anglais, Ch. Hunter, fut un des premiers à réagir dans ce sens, et la question portée devant la Société médico-chirurgicale de Londres, en 1867, fut l'objet d'une enquête consciencieuse qui eut pour rapporteur Reginald E. Thompson. De cette enquête, il résulta : « Qu'il n'y a aucune différence dans les effets obtenus, que l'injection soit pratiquée près du point malade ou à distance. » Les expériences furent faites, non-seulement avec la morphine, mais aussi avec les substances suivantes : aconitine, atropine, strychnine, quinine, fève du Calabar, conicine, acide prussique, iodure de potassium, podophyllin, colocynthine, aloès, opium de Battley. Ces conclusions étaient rigoureusement vraies, à la condition toutefois de ménager une certaine part à quelques petits phénomènes de révulsion, dus soit à la piqûre, soit au véhicule employé. On ne peut, en effet, refuser à

Digitized by Google

la ponction faite au niveau du point douloureux le bénéfice de l'acupuncture ordinaire. Quant au véhicule, ne fût-il que de l'eau distillée, son contact avec les tissus n'est pas sans causer une certaine irritation. Nous verrons quel parti avantageux Potain a su tirer de ce fait, et comment il a aussi été utilisé sous la forme de l'aquapuncture, par Mathieu, en 1869. Cela représente pour nous un minimum de substitution thérapeutique, mais qui n'a rien à voir avec l'anesthésie locale proprement dite.

Mentionnons encore, et par-dessus tout, les complications inflammatoires dont les piqûres hypodermiques sont quelquefois le siége. Les opérateurs les redoutent avant toute chose, et leurs précautions concourrent à les éviter : solutions parfaitement neutres et bien filtrées, canules très-tranchantes et soigneusement entrenues, telles sont les conditions qui en éloignent les risques. Ces accidents sont rarement graves ; et, quoique l'on doive autant que possible se tenir en garde contre eux, nous pensons qu'il n'y a pas lieu de les craindre à ce point que la méthode en soit compromise et que l'on puisse s'en servir pour la condamner. Ils ont pour nous, du reste, une importance toute particulière, en ce sens qu'ils nous conduisent par une transition naturelle à la catégorie d'injections hypodermiques que nous préconisons. Ici, en réalité, la méthode présente une sorte de bifurcation ; et nous laissons la branche des injections immédiatement absorbables, pour ne retenir que celles qui doivent épuiser leur action sur place. A vraiment parler, notre tâche commence seulement ; et nous

Digitized by Google

abordons maintenant la seconde des deux périodes historiques que nous avons admises au début.

Seconde période. — A la date du 28 septembre 1863, les comptes-rendus de l'Académie des sciences mentionnent notre premier travail sur les injections interstitielles irritantes, avec ce titre « La substitution parenchymateuse. » Ce travail comprenait les principales conclusions auxquelles nous étions déjà parvenu, et auxquelles nous n'avons rien eu à changer par la suite, notamment en ce qui concerne les faits de révulsion et les actions modificatrices plus ou moins énergiques à exercer sur les dégénérescences organiques. La méthode n'avait plus désormais qu'à se perfectionner par le détail et par les acquisitions successives de la pratique.

Nos premières recherches datent de l'année 1860; elles avaient donc suivi de près la vulgarisation de la méthode de Wood, en France, et elles en étaient en quelque sorte le complément nécessaire. Elles ont d'abord fait l'objet d'un pli cacheté, qui fut accepté par l'Académie de médecine, dans sa séance du 11 janvier 1862. En octobre 1863, nous publiâmes, dans les *Archives générales de médecine*, un mémoire sur ce sujet : celui-ci ne comprit primitivement que les observations relatives aux névralgies et aux points douloureux, traités par les injections irritantes, réservant pour une étude plus approfondie les lésions organiques et les dégénérescences soumises à une médication analogue ; mais, dès ce moment, nous établîmes les règles et les principes du mode de traitement que nous inaugurions.

Digitized by Google

La note publiée dans les Comptes-rendus de l'Académie des sciences, pour le mois de septembre 1863, suscita de la part du professeur Alquié, de Montpellier, une réclamation de priorité qui fut insérée dans le *Bulletin de thérapeutique*, peu de temps après (30 octobre 1863). Il est vrai que Alquié avait fait paraître en 1860, dans ce même journal, et sous le titre de : « Méthode endorganique, » une série d'observations assez disparates, parmi lesquelles il en est qui peuvent, en effet, être revendiquées comme établissant les droits du professeur. Mais en allant au fond des choses, on ne tarde pas à s'apercevoir qu'il n'y a rien de commun entre les vues d'Alquié et les nôtres. Déjà nous avons répondu à cette réclamation peu justifiée (*Bulletin de thérapeutique*, 15 novembre 1863); et nous avons montré alors que la méthode, dite endorganique, représentait quelque chose de si vague et de si incohérent, qu'elle ne pouvait constituer une méthode thérapeutique dans l'acception du mot. Elle comprend tout, depuis les injections d'air dans les trajets anfractueux d'un abcès profond pour en déterminer les limites, jusqu'aux injections dans la vessie; depuis les injections de perchlorure de fer dans les tumeurs vasculaires, jusqu'au lavement simple, etc.

Les faits qui serrent de plus près notre sujet seraient les suivants : D'abord un goître considérable et multilobulaire qui fut traité par des injections interstitielles de perchlorure de fer, et qui fut presque entièrement guéri par ce moyen; puis une injection d'iodure de potassium dans l'orbite pour combattre une amblyopie; enfin deux faits de

Digitized by Google

tumeurs érectiles traitées également par le perchlorure de fer. Alquié indique bien d'autres applications possibles de la méthode, mais il ne les appuie d'aucune observation.

En somme, il est facile de voir que cet auteur ne se rend pas un compte exact de ce qu'il fait; car, dans sa réclamation, il invoque contre nous un cas d'injection de sulfate d'atropine pour une névralgie trifaciale, tout simplement parce qu'il a poussé le liquide un peu plus profondément que de coutume : il croit avoir agi topiquement, et il ne voit là qu'une injection *modificatrice!* De bonne foi, y a-t-il rien là-dedans qui se rapproche de notre manière d'agir? Sans insister sur cette circonstance que nous étions en possession de notre substitution parenchymateuse avant d'avoir eu connaissance du mémoire d'Alquié, puisqu'il n'y a que ce qui est publié qui fait titre, nous pouvons prouver que dès nos premiers pas nous nous sommes éloigné autant que possible de notre compétiteur : nous débutons par l'emploi de l'eau salée et du nitrate d'argent contre les douleurs localisées, alors que Alquié en est encore à croire aux effets topiques des narcotiques; nous injectons des solutions iodées dans le goître parenchymateux, lorsque Alquié n'y voit que du sang à coaguler, et y introduit du perchlorure de fer; nous montrons la marche à suivre pour détruire les tumeurs, au moyen des caustiques les plus radicaux rendus liquides, tandis que Alquié fait immédiatement dévier la méthode en y englobant les injections dans les cavités naturelles, closes ou ouvertes au dehors : cela change du tout au tout les procédés opératoires et la nature des

Digitized by Google

solutions à employer ; nous nous efforçons de délimiter le sujet, et notre adversaire se perd dans le vague et l'indéfini. En voilà plus qu'il n'en faut pour tracer entre la méthode endorganique et la substitution parenchymateuse une ligne de démarcation infranchissable.

Un élève d'Alquié, Chaumery, fit paraître, à Montpellier, en la même année 1860, une thèse sur le même sujet. Ce travail n'est que la reproduction fidèle du mémoire du maître, et il ne contient rien qui soit de nature à élucider la question, ni à l'avancer.

L'année 1862 vit naître, en dehors de nous, une application des plus heureuses de la méthode, dans le fait des injections irritantes, pratiquées avec succès par Bourguet, d'Aix, dans le foyer d'une fracture de la cuisse qui ne se consolidait pas. Le liquide employé fut l'ammoniaque diluée ; l'opération fut faite le 23 mars 1862, et l'observation fut publiée dans la *Gazette des hôpitaux*, le 26 mai 1863. A la première de ces deux dates, nous avions déjà déposé notre pli cacheté à l'Académie de médecine ; mais en précisant ainsi, nous voulons moins diminuer le mérite de Bourguet, qu'éloigner de notre œuvre toute accusation de plagiat.

En 1864, nous ne trouvons à mentionner que deux publications qui nous intéressent : D'abord, un mémoire de A. Bois, sur la méthode des injections sous-cutanées en général, paru dans les *Bulletins de la Société médicale du Cantal*, et où il est fait mention de nos recherches sur les substances irritantes injectées dans la profondeur des tissus. Puis, une observation de Friedreich, qui doit

Digitized by Google

être portée à l'avoir de la méthode, quoiqu'il s'agisse d'une grossesse extra-utérine et qu'on ait employé en injection la morphine ; mais en somme, on a exercé une action topique sur une tumeur de nature parasitaire, et on pourrait à l'avenir faire usage d'une tout autre substance destructrice.

Pour l'année suivante, 1865, nous avons à signaler l'ouvrage de A. Ruppaner, sur les injections hypodermiques, publié à Boston, en Amérique. Ruppaner nous attribue loyalement l'idée qu'il a mise à exécution, et qui consiste à traiter les névralgies par des solutions de chlorure de sodium et de nitrate d'argent, employées en injections sous-cutanées. La même année, paraissait, en France, une thèse importante de Jousset, de Bellesme, sur la méthode hypodermique, dans laquelle il n'est même pas question des injections irritantes. Quelle que soit la valeur de cette pratique, elle appartient désormais à l'histoire de notre art, et un auteur érudit pourrait regretter d'avoir laissé une semblable lacune dans son travail.

Avec l'année 1866, l'attention commence à s'éveiller sur le compte des injections interstitielles irritantes. Jusqu'alors il y avait eu contre nous, suivant l'aveu d'un journal honorablement connu (l'*Union médicale*), la pire chose qui puisse atteindre une innovation, la conspiration du silence. En dehors de nos recherches personnelles qui se continuaient à l'Hôtel-Dieu de Reims et dans notre pratique courante, recherches auxquelles se sont associés quelques-uns de nos élèves et amis, que nous ferons connaître par la suite, il semble que personne ne s'occupe de cette question. Cependant,

Digitized by Google

durant le cours de l'année où nous sommes parvenu, et par une voie détournée, celle de l'étranger, la méthode s'impose aux observateurs par des faits nombreux et dont quelques-uns sont très-concluants. C'est à cette année 1866 que se rapportent les premières injections d'acide acétique dans les cancers, pratiquées en Angleterre, par Broadbent, par Moore, par Power, etc., et qui eurent comme un moment de vogue. En Allemagne, Thiersch injecte des solutions de nitrate d'argent dans des tumeurs également cancéreuses. D'autres liquides, nous le verrons, sont encore essayés dans les mêmes circonstances. Ces faits sont bientôt connus en France; mais nos tentatives y demeurent ignorées, au point que plus tard on nous considérera comme n'ayant fait qu'imiter les observateurs dont nous venons de parler.

L'année suivante, en 1867, le mouvement se continue. Les expériences se poursuivent avec l'acide acétique, et par les mêmes auteurs, mais auxquels il faut ajouter Hermann, Fauconnet, Simpson, Dieu, Gallard, etc. Thiersch et Nüssbaum publient de nouvelles observations d'injections de nitrate d'argent contre le cancer. Tüske traite avec succès un lipome par des injections de solutions iodées; et Marston fournit un beau cas de tumeur ganglionnaire du cou, également guérie par des injections interstitielles de teinture d'iode.

Quelques ouvrages commencent à embrasser la question dans son ensemble, et à l'envisager au point de vue didactique. Mettauer, en Amérique, dans ses Contributions à la pratique chirurgicale, s'occupe du traitement *intrastructural* des tumeurs.

Digitized by Google

Eulenburg, en Allemagne, dans un véritable traité des injections hypodermiques, consacre un chapitre aux injections destinées à produire une altération locale des tissus. C'est en somme notre premier travail qui fait les frais de ce chapitre. Malheureusement Eulenburg, malgré son érudition, n'a connu que la note écourtée des Comptes-rendus de l'Académie des sciences ; ignorant le mémoire plus développé qui l'a suivie dans les *Archives générales de médecine*, il n'a pu porter sur notre méthode qu'un jugement incomplet ; tandis qu'il se montre plus que partial pour l'américain Ruppaner, et pour son compatriote Friedreich, à propos de faits que nous avons déjà mentionnés.

Enfin, en cette même année 1867, nous avons donné aux *Archives générales de médecine* notre second mémoire sur de « Nouvelles observations d'injections de substances irritantes dans l'intimité des tissus malades, » dans lequel, après avoir encore appliqué la méthode à des affections seulement douloureuses, nous nous en prenons définitivement aux lésions matérielles, depuis le simple engorgement ganglionnaire et le goître, jusqu'aux dégénérescences les plus graves, telles que le cancer, par exemple.

L'année 1868 voit se confirmer le moment de vogue de la méthode. Cependant elle débute par un insuccès de l'acide acétique contre le cancer, publié par Ulmann. Betz applique le traitement aux loupes du cuir chevelu. Notre ami, le Dr J. Bertin, de Gray, qui s'est fait le propagateur dévoué et convaincu des injections irritantes interstitielles, fait paraître sur ce sujet deux mémoires impor-

Digitized by Google

tants, remplis d'observations variées et concluantes : l'un, dans les *Archives générales de médecine* (numéro d'avril) ; l'autre, dans l'*Union médicale* (du 24 septembre au 5 novembre). Une thèse pour le doctorat, celle de A. Michalski, parue la même année, fait plus que mentionner la substitution parenchymateuse ; elle reproduit les principaux cas du deuxième mémoire de J. Bertin. On verra par la suite que les travaux de notre ami ne se bornent pas à cela. Une autre thèse assez importante sur la méthode hypodermique, passée à Strasbourg par A. Denis, omet les injections irritantes : lacune d'autant plus regrettable que cette thèse est soignée et écrite par un observateur consciencieux.

En 1869, de nouveaux progrès s'accomplissent dans les applications de la méthode. Le chlorure de zinc, déjà si usité à l'état solide pour détruire les tumeurs, est mis en solution et porté au sein des tissus par le moyen de l'injection. A qui est due cette innovation ? Par ordre de date, voici comment les choses se sont passées : Le 23 mars de la même année, nous adressions à l'Académie de médecine une note dans laquelle nous mentionnions un cas de tumeur du sein traitée par des injections caustiques au chlorure de zinc ; et nous proposions l'emploi de quelques gouttes de solution du même caustique pour établir les cautères. Au même moment, le 9 avril, nous communiquions un autre cas analogue à la Société médicale de Reims.

Un peu plus tard, le 26 mai, dans sa thèse de concours pour l'agrégation de chirurgie, Th. Anger

Digitized by Google

rapporte des expériences qu'il avait entreprises l'année précédente, à l'instigation de Nélaton, pour déterminer l'action de certains caustiques très-énergiques sur les tissus, et notamment celle du chlorure de zinc. Ces expériences, tentées sur les animaux, révélèrent des résultats assez surprenants, entre autres le fait de l'enkystement de l'eschare; mais elles ne paraissent pas, que nous sachions, avoir été suivies d'aucune application clinique.

Par une coïncidence assez singulière, Richet faisait publier, le 24 juillet suivant, dans la *Gazette des hôpitaux*, une note sur l'emploi du chlorure de zinc, qu'il aurait appliqué avec succès, et à diverses reprises depuis un an, en injections interstitielles, soit contre les loupes du cuir chevelu, soit contre le goître lui-même.

On voit donc que, vers la même époque, trois observateurs au moins ont employé, à l'insu l'un de l'autre (1), le chlorure de zinc en injections hypodermiques, mais dans des conditions très-différentes. Entre les mains de Nélaton, le nouveau procédé est demeuré à l'état de simple donnée expérimentale ; pour Richet, tout s'est borné à quelques cas sans tenants ni aboutissants, tandis que pour nous il ne s'agissait là que d'une application particulière d'une méthode dont nous étions depuis longtemps en possession, que nous embrassions dans sa vaste étendue, et que notoirement nous étions occupé à perfectionner tous les jours. Th. Anger n'était donc

(1) Moore avait tenté la même chose dès 1865, en Angleterre (*British medical journal*, novembre 1866.)

Digitized by Google

pas autorisé, à la suite d'une mention très-écourtée de nos recherches, à nous prêter des idées qui ne sont pas les nôtres : comme de faire dériver nos essais de ceux des chirurgiens anglais, et de nous refuser d'avoir jamais songé à pratiquer une véritable cautérisation au moyen de nos injections. Il y a plus, on le verra, nous connaissions le fait de l'incarcération de l'eschare, pour ce qui est au moins du nitrate d'argent injecté au sein des tissus.

En cette même année 1869, il nous faut encore mentionner un mémoire d'Albanèse, qui, renchérissant sur les injections de nitrate d'argent déjà employées par Thiersch, contre le cancer, injecte en même temps une solution de sel marin pour circonscrire l'action du sel d'argent : ce qui est un soin bien superflu. Puis une très-bonne thèse de A. Lavat, sur les injections iodées dans le traitement des adénites ; et aussi les injections de suc gastrique appliquées au cancer, par Taussini, par Pagello, etc.; enfin, un travail d'ensemble de Auslaender, publié dans le Journal hebdomadaire de médecine de Vienne. A cette année il faut aussi rapporter, comme se rattachant indirectement à notre sujet, les essais d'électrolyse de Beer, pour le traitement des tumeurs, et les injections sous-cutanées d'eau pure, au moyen de l'aquapuncture, imaginées par Mathieu, fabricant d'instruments de chirurgie.

Les années 1870 et 1871 nous fournissent peu d'éléments nouveaux. Le suc gastrique et les solutions de pepsine, entre les mains de Lussana, de Menzel, de Stohr, etc., forment le principal contingent à signaler : c'est encore contre le cancer

Digitized by Google

que ce moyen est mis en usage, et toujours avec une efficacité des plus contestables. Nous indiquerons encore les observations de Ch. Monod, sur les injections d'alcool dans les hydropisies locales, sans évacuation préalable du contenu : ce qui, nous le savons, constitue un véritable cas de substitution parenchymateuse ; et puis même les injections excitantes de W. Zuelzer, qui appartiennent à notre sujet par des liens plus étroits qu'on ne le pense.

L'année 1872 est plus riche en publications originales que les années précédentes. Citons rapidement : les injections d'eau distillée, dont l'effet topique a été mis en évidence par Potain ; les applications d'acide chlorhydrique, de chlorure de zinc et de teinture d'iode, faite par Heine, et cela jusque dans l'épaisseur de la prostate ; le traitement du trichiasis par de fines injections de perchlorure de fer, conseillées par Hayes ; l'emploi du tartre stibié contre les kystes cébacés, par Grenell ; une revue historique des injections caustiques, par Gillet de Grandmont ; la thèse de Lévêque, faite à notre instigation, sur l'emploi des injections iodées dans le goître ; et enfin une application des plus inattendues de la méthode à l'analyse des fonctions cérébrales. C'est à Beaunis qu'est due l'initiative de ce mode d'expérimentation, préparé déjà cependant par les essais de Poumeau, de Bouchard, de Hayem et de Vulpian, et, grâce à des injections de chlorure de zinc, faites en des points déterminés de la masse encéphalique, la doctrine des localisations a reçu une impulsion nouvelle, et se trouve appelée à un avenir dont on ne saurait fixer les

Digitized by Google

limites. A côté de ces faits positifs, et pour mieux montrer où en étaient les esprits en cette même année 1872, nous signalerons une thèse de Lambry, sur le traitement chirurgical des tumeurs ganglionnaires du cou, dans laquelle il n'est pas seulement question des injections substitutives.

Enfin l'année 1873 a déjà vu paraître un bon mémoire de Constantin Paul sur l'action des véhicules dans les injections hypodermiques, action qui peut devenir prépondérante lorsqu'il faut prévenir ou provoquer une irritation locale ; l'article CAUTÉRISATION du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, par M. Trélat et Ch. Monod, dans lequel la méthode des injections caustiques est jugée d'une manière qui ne nous paraît pas reposer sur une saine appréciation des faits. Mentionnons encore deux observations de Haasse sur les injections d'alcool dans les lipomes, suivies de succès; elles avaient été précédées de faits semblables, publiés par Carl Schwalbe; un mémoire de V. Nivet sur le goître épidémique, dans lequel les injections iodées se sont montrées d'une efficacité non moins grande que contre le groître sporadique ; puis une note de Mascarel, dans laquelle l'acide phénique, uni au perchlorure de fer, il est vrai, fait enfin son apparition sur la scène : il est même remarquable que ce bruyant spécifique n'ait pas été plus tôt employé de cette façon. Rattachons à notre sujet les nouvelles tentatives d'électrolyse, faites en Amérique, par W. Neftel, et les recherches de Siredey sur l'aquapuncture dans le traitement des névralgies.

Nous terminerons en signalant un nouvel agent

Digitized by Google

de résolution pour les tumeurs, qui paraît appelé à jouer un grand rôle, l'*acide iodique*, dont nous avons recommandé l'usage dans l'un des derniers numéros du *Répertoire de pharmacie*.

Plus récemment encore (*Mouvement médical*, 27 septembre 1873), nous avons fait servir les injections irritantes comme agent de fluxionnement et à titre de dérivatif, pour combattre certains flux excessifs (*diarrhée*, *choléra*), les hémorrhagies (*hémoptysie*), etc., ouvrant ainsi à la méthode des horizons nouveaux.

Nous sommes ainsi arrivé au terme de cette revue historique; nous aurions pu sans doute, en fouillant davantage dans le passé, retrouver encore d'autres indices du laborieux enfantement de la méthode : nous aurions vu, par exemple, Schwilgué, aspirant en vain au moyen de produire artificiellement des phlegmons du tissu cellulaire, ce que nous obtenons si facilement aujourd'hui, etc. Mais à quoi bon ? Nous verrions ici que, comme pour toutes les créations humaines, le terrain a dû être préparé de longue main et par un grand nombre de coopérateurs. Il en est des méthodes thérapeutiques comme de certains petits livres, il faut attendre que le sort en décide. L'heure est elle sonnée pour les injections irritantes? Cela nous paraît probable, malgré quelques pronostics contraires. Les auteurs de l'article CAUTÉRISATION, dont nous parlions tout à l'heure, ont bien dit que les injections caustiques avaient eu un moment de vogue *immérilée ;* Fonssagrives, appréciant dans le même ouvrage la méthode hypodermique, déclare bien qu'on est en train d'en *abuser*. Mais quelle valeur ont

Digitized by Google

ces arrêts, lorsqu'il s'agit d'une question née d'hier à peine, qui est encore à l'étude, d'une question dont chacun croit tenir tous les termes, et aux dépens de laquelle chacun voudrait se tailler un domaine particulier, sans payer tribut? Nous en appelons devant l'avenir de ces défaillances, de ces fins de non-recevoir, de ces prétentions exclusives, contre lesquelles le présent travail est à lui seul toute une protestation.

Digitized by Google

LES

TAPISSERIES DE NOTRE-DAME DE REIMS

Par M. Ch. Loriquet, Secrétaire général.

INTRODUCTION

HISTOIRE DE LA TAPISSERIE A REIMS D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS.

Au rapport de Grégoire de Tours et de Flodoard, le long du chemin par lequel saint Remy conduisait Clovis au baptistère, des toiles peintes tapissaient les rues, les églises étaient ornées de riches tentures (1), et cette magnificence, jointe à l'odeur des parfums et au chant des hymnes, faisait demander au prince si les lieux qu'il traversait étaient le royaume de Dieu dont on lui avait parlé. Ainsi, dès le ve siècle, les tentures historiées, et peut-être les tapisseries, étaient l'une des principales richesses de l'église de Reims. A ceux qui soutiendraient que, dans la circonstance célèbre que nous invoquons, il ne s'agissait que de tentures unicolores, nous citerions Théodoret, écrivain du même siècle, admirant qu'avec la laine et la soie on puisse représenter toutes les formes possibles d'animaux, les feuillages variés des plantes et une infinité d'autres sujets (*Oper.* Paris, 1642, t. iv, p. 361) ; au ive, Pru-

(1) Grég. de Tours, *Hist. des Francs*, Lib. 2. — Flodoard, *Hist. Eccl. Rem.* lib. 1, cap. 13.

Digitized by Google

dence, célébrant dans ses vers le secret d'imiter dans les tissus les figures les plus variées par la combinaison des couleurs et l'union de la chaîne et de la trame (*Hamartigenia*, 290) ; et Clément d'Alexandrie prouvant, par le titre même de son livre des *Stromates* (1), que les tapisseries n'étaient pas chose inconnue au commencement du IIIe siècle.

Il y a plus, sans parler de l'Orient, qui paraît avoir été le berceau de cette industrie, on rencontre dans les auteurs anciens, dans Homère, dans Aristophane, dans Virgile, dans Ovide, des passages qui prouvent que les tapisseries étaient en usage à Rome et dans la Grèce. Quant au Moyen-Age, des témoignages authentiques établissent que les objets nécessaires au culte et à l'ameublement des églises, étaient fabriqués dans leurs dépendances par des ouvriers placés sous les ordres des évêques, des abbés, des chapitres, etc., de même qu'on le faisait dans les palais et les châteaux pour les rois et les nobles ; et parmi les pièces qui s'exécutaient dans ces ateliers, figurent souvent des tapisseries. Celle que Mathilde fit faire au XIe siècle, et qui représente l'histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands, est la preuve, non plus écrite, mais vivante et matérielle, de l'avancement de cette industrie en France à cette époque reculée.

Par quelles transformations la tapisserie fut-elle amenée à ce degré de supériorité que nous lui voyons au moment de la Renaissance, et qui fit d'elle alors une des branches les plus riches des arts industriels?

(1) Littéralement *Tapisseries*. L'ouvrage qui porte ce titre est un mélange de faits et de réflexions successivement historiques, philosophiques, théologiques, etc.

Digitized by Google

Quels sont les genres qu'on y distingue, les lieux et les procédés de fabrication qui méritent d'être signalés? Nous laisserons cette étude aux traités spéciaux (1), nous réservant de faire, à l'occasion, les remarques qui pourraient servir à l'intelligence des objets d'art que nous devons examiner. Toutefois, on nous saura gré d'aborder ici quelques considérations générales qui faciliteront cet examen.

Quoique la tapisserie remonte, en France, aux temps les plus reculés du moyen-âge, il ne faut pas croire qu'elle eut dès lors un emploi très-répandu. Même au XIIIe et au XIVe siècles, concurremment avec des tapisseries proprement dites, on voit, désignées sous le nom de tapis (2), des étoffes de laine ou de soie, tantôt brochées, tantôt enrichies de dessins de broderie rapportés ou exécutés sur pièce à l'aiguille.

Des tissus de laine étant d'ailleurs sujets à la destruction, on conçoit qu'il reste peu de tapisseries antérieures au XVe siècle. Mais ceci n'explique pas entièrement l'abondance relative des tapisseries qui appartiennent à ce siècle et aux suivants : il importe cependant d'en connaître les causes. C'est ce dont nous allons nous occuper. Nous verrons ensuite quelle part on peut assigner à Reims, soit en raison de l'usage qu'on y faisait des tapisseries, soit au point de vue de la fabrication de cette partie de l'ameublement.

(1) Nous indiquerons surtout, comme livres à consulter, le *Dictionn. du commerce*, par Savary, 4 vol. in-fol., et l'*Essai sur l'histoire et la situation de l'industrie des tapisseries et tapis*, par W. Chocquel, in-12, chez Guillaumin.

(2) *Comptes de l'argenterie*, publ. par la Soc. de l'Hist. de France, passim.

Digitized by Google

I.

CAUSES QUI INFLUÈRENT SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PEINTURE TEXTILE.

Après la peinture murale, ou plutôt à son exemple, la peinture sur verre et la sculpture s'étaient faites narratives, et développant, dans une suite de figures groupées, en peintures translucides dans les baies et les rosaces de nos églises, en reliefs animés dans les tympans, les voussoirs et les clôtures de chœur, les épisodes marquants de l'histoire et de la légende sacrées ou profanes, elles avaient accompli avec une fécondité merveilleuse la tâche de parler aux yeux et au cœur de la multitude. L'une et l'autre perdirent ce caractère, quand elles se séparèrent de l'architecture pour prendre une vie propre.

La peinture textile, conduite alors à sa perfection, arrivait à temps pour prendre la place de la peinture sur verre et de la sculpture dans le rôle élevé qu'elles désertaient. Les vastes compositions qu'elle étale au xve siècle dans nos églises, n'ont pas pour objet unique d'en décorer les murailles, d'en rehausser les solennités ; on les considère aussi comme un puissant moyen d'instruction, et c'est ce but qu'ont principalement en vue les pieux donateurs qui en enrichissent les édifices religieux : témoin cet évêque de Châlon-sur-Saône qui, hors d'état de travailler à l'instruction de son peuple par la parole comme il l'avait fait autrefois, écrit en 1457, pour y suppléer, une édifiante compilation (1),

(1) P. Paris, *Manuscrits franç. de la Bibliothèque royale*, no 7027-3.

Digitized by Google

distribuée en chapitres sous forme de patrons ou plans de tapisserie, représentant la loi de Moïse, l'Evangile, etc.

A la même époque, l'art dramatique parvenait à un épanouissement que les âges précédents n'avaient pas connu. La peinture, appelée à seconder la mise en scène, et devenue partie muette, mais indispensable, des spectacles populaires, faisait connaître aux assistants le lieu de la scène et tout ce que le jeu des acteurs ne suffisait pas à représenter. Bientôt, passant des toiles peintes aux tapisseries, les scènes des mystères, des fabliaux, des épopées du Moyen-Age, vinrent réjouir l'intérieur des grandes habitations, et y perpétuer, pour le charme des yeux et des esprits, les souvenirs de la littérature contemporaine, avec ceux de la légende et de l'histoire.

On rapporte de quelques Romains, qu'habitués au luxe d'habitations somptueuses, ils emportaient avec eux en campagne des panneaux de mosaïque pour paver le sol de leurs tentes (1). Les tentures et les tapis étaient pour les hommes du Nord un luxe bien autrement approprié au besoin de leur climat. Aussi bien, sur la fin du Moyen-Age, les châteaux les plus magnifiques ne pouvaient-ils se passer de cette parure. Sous la moelleuse épaisseur des *tapis velus*, ou les chaudes couleurs des *tapis de Turquie* (2), les dalle

(1) Sueton. *de Cæsare*, 46.

(2) D'habitude le sol des parquets était *jonché* d'herbes sèches ou de paille ; les tapis velus étaient un grand luxe. Ceux que l'on nommait particulièrement *tapis de Turquie* venaient originairement d'Orient, et surtout de Perse ; la Turquie étant la seule voie par laquelle on pût alors communiquer avec la Perse, leur donna son nom. Des auteurs qui

Digitized by Google

du pavé perdaient leur froideur; sous les vastes *tentes* des *tapis de murailles* ou de *haute lisse* (1) disparaissait l'aspect triste et nud des parois de l'appartement, remplacé par l'animation de tableaux variés. Chaque chambre avait sa tenture, et d'ordinaire était désignée d'après le sujet de cette dernière (2). Mais le grand seigneur qui comptait de vastes châteaux dans ses domaines, ne possédait pas toujours l'ameublement

ont pris à tâche de glorifier le rôle d'Arras dans la fabrication des tapisseries du Moyen-Age, soutiennent que les tapis *Sarrazinois* ou *Arrazenois* ne doivent pas être confondus avec ceux de Turquie; il faudrait entendre par là, selon eux, les tapis façon d'Arras Cette assertion ne me paraît pas appuyée de preuves bien solides; j'aime mieux en croire sur ce point l'usage conservé aux Gobelins d'appeler *point sarrazin* le point du tapis velouté ou de la Savonnerie, qui était sans doute le tapis *sarrazinois* des statuts du XIIIe siècle.

(1) Dans le tapis de *basse lisse*, ordinairement de petites dimensions et employé pour l'ameublement, les fils de la chaîne ou *lisse* sont tendus horizontalement: dans les tapis de *haute lisse*, la chaîne est verticale et va de bas en haut: de là ces dénominations. A part cette disposition du métier, nous assure M. Darcel, le savant directeur des Gobelins, il est impossible à toute autre personne qu'à un ouvrier de distinguer la basse de la haute lisse. Le dernier genre convenait seul aux tapis *historiés* ou *à figures*. Ces termes ont le même sens, et le premier, si en usage au Moyen-Age, ne doit pas être entendu autrement, comme le prouvent ces phrases d'Anastase le Bibliothécaire : Vestis de historia cum elephantis (in Leonem III); — Velum... habens historiam imperatoris (in Gregor., IV).

Le mot *tente*, dans le langage des tapissiers, a précédé celui de *tenture*, et s'est conservé jusque dans le XVIIe siècle.

A la même époque (*Mémoires de Mademoiselle*, t. III, p. 297, édition Petitot), quand on quittait une maison pour aller en habiter une autre, on disait de la première qu'on la faisait *détendre*.

(2) Par exemple : la chambre de la Toussains (*Comptes de l'Argenterie*, p. 17).

Digitized by Google

nécessaire à chacun d'eux. En avait-il plusieurs à sa disposition, il en était un qu'il préférait, pour le moment du moins, celui de sa résidence habituelle. De là vient que le roi de France en voyage était ordinairement précédé de tapissiers chargés de préparer son logis dans tous les lieux où il devait prendre gîte. Ainsi en était-il de Charles VI venant à Reims pour son sacre, dont les tapissiers, suivant les *Comptes de l'hôtel* (1), employèrent 32,000 clous à crochet ; ainsi de Louis XI lui-même qui, chaque fois qu'il changeait de résidence, était accompagné d'un chariot attelé de cinq chevaux (2) portant « sa tapisserie. » On sait enfin qu'à Granson, entr'autres richesses provenant du duc Charles le Téméraire, les Suisses recueillirent une incroyable quantité de tapisseries enfermées dans des caisses (3). Ces exemples prouvent combien était

(1) Le calcul en a été fait par M. Darcel (*Gazette des Beaux-Arts*, t. v, 2e série, p. 18), d'après les *Comptes de l'hostel*, publiés par la Société de l'histoire de France, où les allées et venues des tapissiers du roi à Melun, à Igny, à Reims, à St-Remy de Reims, à Vesly, à Soissons, à Villeneuve-Saint-Georges et autres lieux, enfin, après son retour à Paris, à l'hôtel St-Paul, au Louvre, au Palais, à Vincennes, occupent six pages. On y trouve plus loin le paiement d'un chariot pour amener les *chambres*, c'est-à-dire les tentures, de Melun à Paris.

(2) Compte commençant le 1er octobre 1478 (*Comptes de l'hostel*, p 350 et 382). Ce dernier passage mérite d'être cité. « Item, pour ung grant coffre de cuir, ferré, de 5 à 6 piez de long, pour mectre les draps d'or du Conseil et autres menues choses dangereuses de la tapisserie dudit seigneur, pour porter au chariot de sa tapisserie par tous les lieux où ledit seigneur va... »

(3) Peignot, *Amusements philologiques*. — De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, édit. de Ladvocat, 1826, t. XI, p. 28.

Digitized by Google

indispensable alors cette partie de l'ameublement; et si tel a été le rôle ordinaire, en quelque sorte journalier, des tapisseries, il est facile de concevoir quelle importance elles eurent dans les fêtes, les solennités, les sacres, les entrées princières, à une époque de luxe excessif comme le xve et le xvie siècles. Aucune ne produisit un plus grand nombre de tapisseries historiées, aucune ne nous en a laissé d'aussi splendides.

A ces siècles de prospérité pour les arts succédèrent des années d'agitation qui en arrêtèrent l'essor. Les luttes civiles et religieuses qui couvraient le sol de ruines et qui épuisaient les populations, laissaient peu de place et de ressources pour les satisfactions du luxe. Quand le calme fut revenu, le besoin de recueillement qui succédait au trouble, l'amour de la simplicité prêché et mis en honneur par le protestantisme, imprimèrent à la société une sorte d'austérité et comme de sécheresse. Joignez-y la nécessité pour l'art de descendre jusqu'aux conséquences extrêmes de la Renaissance, d'asservir de plus en plus les œuvres de goût à la raison, aux principes que l'on croyait avoir été ceux de l'antiquité, et vous comprendrez le caractère de la phase nouvelle dans laquelle il est entré, et qui caractérise le xviie siècle. La gravité sage et tempérée de cette période a sa grandeur, appropriée à l'état des esprits, et particulièrement aux aspirations de la classe bourgeoise, dont l'avénement à la fortune et au gouvernement des affaires est désormais assuré.

Avec la peinture, dont elle ne s'est jamais séparée, la tapisserie doit se plier à cette transformation; re-

Digitized by Google

nonçant aux élégances et à l'infinie variété du Moyen-Age, qui lui convenaient si bien, elle essaiera de racheter la simplicité du fonds, et, en quelque sorte, la pauvreté à laquelle elle est désormais condamnée, par la correction du tableau principal et par la richesse des ornements accumulés, suivant le goût du temps, dans les bordures. Pour nous, qui pourrons juger par comparaison entre les œuvres des différents siècles, la lutte paraîtra, par bien des points, inégale.

Mais, pour être moins brillant à nos yeux, le rôle de la tapisserie n'en est pas amoindri ; un goût persistant la réclame comme élément de décor et d'ameublement ; elle a plus de succès encore comme moyen de fixer dans la mémoire les faits remarquables et les leçons de la morale. Les intelligences s'accommodent si bien alors de ce mode d'instruction, qu'il passe du domaine de l'art dans celui de la littérature. Jusque dans le milieu du XVIIe siècle, on voit éclore avec succès des livres dont les chapitres sont autant de sujets de tapisserie, comme « Les Tapisseries historiques, » publiées en 1644 par le grand ami de saint François de Sales, Pierre Camus (Paris, in-8°) ; ou cet autre ouvrage d'un jésuite Lyonnais, le P. Filère : « Le saint amour des maris et des femmes, des parens et des enfans, des frères et des serviteurs, représenté dans diverses pièces de tapisserie (Lyon, 1658, in-12) ; » ou encore celui-ci qui les a devancés à Douai en 1606 (2 vol. in-8°) : « Le grand palais de la Miséricorde, orné et tapissé de belles et riches pièces des VII œuvres de l'Aumosne corporelle. »

Digitized by Google

II.

LA TAPISSERIE DANS LES ÉGLISES DE REIMS ET DANS LES HABITATIONS.

Des tentures du baptême de Clovis à celles que nous ont laissées les XVe, XVIe et XVIIe siècles, depuis le jour où saint Vaast, disciple de saint Remy, et témoin des splendeurs de l'église de Reims, en transporta le goût dans celle d'Arras (1), jusqu'aux dons généreux de Lenoncourt et des archevêques Lorrains, devons-nous croire que la peinture textile cessa de contribuer chez nous à l'ornement des cérémonies religieuses? Non assurément; car nous savons qu'au IXe siècle, Hincmar donnait à son église de riches tapis (2); qu'au Xe, Hérivée décorait sa nef principale d'un grand nombre de tapisseries et de courtines de soie (3); et si nous ne pouvons relever, dans les siècles suivants, de semblables dons, c'est qu'il leur a manqué un historien comme Flodoard. Cela paraîtra hors de doute pour le XIIIe et le XIVe siècles, quand nous aurons démontré que l'industrie de la tapisserie était alors florissante à Reims.

Disons d'abord, d'après les documents certains que nous avons pu réunir, ce que le Chapitre devait, en fait de tapisseries, à la générosité des rois et à celle des archevêques.

M. Paris (*Toiles peintes et tapisseries*), et après lui M. l'abbé Cerf (*Descript. de la cathédr. de Reims*,

(1) Van Drival, *Tapisseries d'Arras*, p. 53
(2) Flodoard, *Hist*, lib. III, cap 5.
(3) *Op. cit.*, lib. IV, cap. 13.

Digitized by Google

l. II, p. 413), ont écrit que les rois laissaient habituellement celles qui avaient servi à leur sacre. Cette assertion d'un fait qui paraît naturel n'avait probablement pas besoin à leurs yeux d'être démontrée. Le lecteur va s'en rendre compte.

Outre une pièce émanée du roi Jean, et consignée, suivant P. Coquault (1), dans le cartulaire Q, les archives du Chapitre renfermaient une suite de titres sur ses droits à cet égard ; malheureusement les liasses 2 et 3 de la Fabrique, qui étaient relatives aux sacres et contenaient ces titres, ont disparu, comme le cartulaire lui-même, et nous sommes réduit à prendre nos renseignements, sans vérification possible, dans l'analyse qu'en a faite l'archiviste Lemoyne. Ce que nous y lisons suffit toutefois, à notre avis, pour démontrer qu'à aucune époque les sacres n'avaient amené de tapisseries proprement dites dans le mobilier de la cathédrale.

D'après quelques-unes de ces pièces, l'ornement que l'archevêque et ses assistants avaient porté, et les offrandes faites à l'autel à l'occasion du sacre appartenaient au Chapitre. De plus, le droit de conserver les draps d'or, de velours et de soie qui avaient décoré les échafauds ou tribunes, les chaires ou stalles et le sanctuaire, lui est reconnu par des lettres patentes du 27 juillet 1328, pour valoir à toujours, en comprenant les draperies du sacre précédent dont les gens du roi avaient contesté la propriété. Une reconnaissance des valets de chambre du roi Jean, en 1351, parle de tapis et carreaux, et une ordonnance du 27 janvier 1514, de draps d'or seulement.

(1) *Mémoires ou Hist. de l'église de Reims*, manuscrit de la Biblioth. de Reims, t. III, fol. 435.

Digitized by Google

Jusqu'ici, je crois pouvoir assurer qu'il ne s'agit pas de tapisseries de haute lisse employées comme tenture décorative sur les murs ou sur les piliers de la cathédrale. En est-il autrement dans les titres postérieurs ?

Les lettres de Henri II (10 août 1547) portent don des tapisseries et tapis de drap d'or, velours et soie ; celles de François II (19 septembre 1559), des draps, tapis et carreaux d'or, de velours et de soie ; celles de Charles IX (5 août 1561), des tapisseries de draps d'or placés sur les échafauds et les stalles ; celles de Henri III (20 février 1575), des draps, tapis et carreaux d'or, de velours et de soie. Il nous paraît impossible de voir ici, même sous le nom de *tapisseries*, autre chose que des draperies. Les lettres de Charles IX, parlant uniquement de « tapisseries de drap d'or, » montrent bien quel sens il faut attacher à ces concessions réitérées d'une même chose. Il n'est pas davantage question de tapisseries proprement dites dans les lettres de Louis XIII, portant reconnaissance « du droit accordé par ses prédécesseurs sur les draps d'or, tapis et carreaux placés à terre autour de l'autel. » Après le sacre de Louis XIV, le garde-meuble ayant repris les tapis de pied qui devaient revenir à la Fabrique, celle-ci réclama et reçut 1,500 livres comme indemnité (1). C'est l'objet de l'ordonnance du 9 juin 1654 ; et l'on voit de plus, par une conclusion du Conseil de Ville (25 juin), que les tapisseries du sacre furent reportées à Paris sous

(1) *Préparatifs pour la cérémonie du sacre.* Manuscrit de Lacourt, Biblioth. de Reims.

Digitized by Google

l'escorte de 12 fusiliers. En 1722, outre pareille somme pour les ornements décoratifs, tapis, parements, carreaux de drap d'or et de velours, 1,200 livres sont données au Chapitre pour les bois employés à la construction des échafauds et barrières. Même disposition en 1775.

Cela posé, on apprendra sans étonnement qu'il n'y a pas trace de tapisseries de haute lisse provenant des sacres, dans les inventaires, non plus que dans les écrivains qui ont laissé quelques détails sur ces grandes solennités ou sur le mobilier de la cathédrale.

On a bien une quittance (1) par laquelle les sieurs Mioland et Pasquier de Mortagne, tapissiers à Paris, déclarent avoir reçu du roi François Ier la somme de 410 l. t. « pour commencer l'achapt des estouffes et autres choses nécessaires pour besogner en une tapisserie de soye que ledit seigneur leur a ordonné faire pour son sacre, suivant les patrons que ledit seigneur a fait dresser à cette fin. » Mais j'imagine que le galant roi ne destinait pas cette tapisserie à la cathédrale de Reims : car en icelle devait être « figurée une Léda, avec certaines nymphes et satyres. » Si le prince avait résolu d'en égayer sa chambre, le Chapitre n'avait rien à y voir, encore moins à y prétendre, comme à la tapisserie qui fut exécutée pour la salle du festin lors du sacre de François II, d'après les dessins de Jules Romain, et qui représentait l'histoire de Scipion (2). Du reste, pas plus que celle

(1) Biblioth. du roi, collection Fontanieu, portefeuille 216-217.

(2) Marlot annoté, t. II, fol. 95, verso.

Digitized by Google

de « Léda, » la tapisserie de « Scipion » ne fut donnée par le roi, soit à l'église, soit à l'archevêque.

Doit-on ranger parmi les dons royaux la tapisserie de l'intronisation de Charles VI (1380), qu'a publiée le P. de Montfaucon (1), et qui paraît être de ce temps, malgré les incorrections ou plutôt les infidélités dont la planche qui la représente n'est pas exempte? Nous n'oserions l'assurer. Il est seulement vraisemblable qu'elle avait appartenu à l'église cathédrale comme celle qui représentait « le roy Charles VII allant faire son entrée en la ville de Reims, pour y estre sacré, à la conduite de la Pucelle d'Orléans. » Si la gravure de Poinssart qui reproduit cette dernière est exacte (2), et nous avons lieu de le croire d'une œuvre aussi parfaite, cette tapisserie ne devait pas remonter au-delà de la seconde moitié du règne de François Ier, et c'est sans fondement qu'elle passait pour avoir été donnée au Chapitre, avec d'autres pièces de tenture, par l'archevêque Regnault de Chartres (1429-1443). Sans regretter sa perte à l'égal d'un monument contemporain et historique, on a peine à comprendre l'insouciance du Chapitre pour un morceau de cette valeur, et comment, après avoir tapissé

(1) *Monum. de la monarchie française*, t. III, pl. 19 et page 71. Voy. Appendice I, la descript. de cette tapisserie.

(2) Dans l'ouvrage intitulé : *Recueil de plusieurs inscriptions proposées pour remplir les tables d'attente estans sous les statues du roy Charles VII et de la Pucelle d'Orléans... et de diverses poésies faites à la louange de la mesme Pucelle* (Paris, 1628, in-4°). Les costumes sont ceux que l'on voit dans les funérailles de Turnus tapisserie du palais de de Madrid.

Voy. Appendice II, la description de la tapisserie gravée par Poinssart.

Digitized by Google

l'une des portes de l'église, ses derniers restes ont disparu de nos jours sans qu'on puisse dire où ils sont passés (1).

En 1456 ou 1457, Jacques Juvénal des Ursins, remplacé sur le siége de Reims par son frère, n'en légua pas moins à son ancienne cathédrale, entre autres objets précieux, six belles tapisseries pour l'ornement du chœur, et de plus petites pour couvrir les bancs des chanoines, le tout à ses armes et à celles de l'église de Reims, et d'une valeur de six cents écus d'or (2).

Après ce don, vinrent ceux de Robert de Lenoncourt, en 1530, et de Charles de Lorraine, en 1573.

« La charité de Monsr de Reims, dit le chanoine Coquault (3), en parlant du premier, n'estoit oisive envers son église ; il donna une très-belle tapisserie pour entourer le chœur, afin d'en honorer Dieu et la Vierge, en laquelle est représentée la vie de la Vierge. »

(1) On lit dans la *Vie de Jeanne d'Arc* par G. Gœrres, trad. par Léon Boré, que la cathédrale conserva cette tapisserie jusqu'à la Révolution ; et suivant Géruzez (*Description de la ville de Reims*), on en voyait encore un fragment en 1817 sur la porte latérale gauche de l'église. Cette circonstance explique pourquoi les inventaires de l'abbé Bergeat n'en parlent pas.

(2) Voici en quels termes il s'exprimait à ce sujet dans son testament : « Item eidem ecclesiæ Remensi lego sex magna tapeta quæ sunt de armis ecclesiæ præfatæ et meis, ut tendantur in choro præfatæ ecclesiæ diebus festivis, et volo ut hoc Capitulum illa recipiat et se obliget ita facere. »

L'état des tapisseries dressé par le coûtre Desmolins dans ses *Remarques du trésor de l'église de Reims*, manuscrit de la Biblioth. publié par MM. Tarbé et Maquart, mentionne comme venant de Juvénal des Ursins, XI pièces de tapisserie, 1 pièce servant à parer la chaise (ou chaire épiscopale), 2 banquières.

(3) *Mémoires* ou *Hist. de l'église de Reims*, t. IV.

Digitized by Google

« Monsr de Reims, dit-il ensuite à propos du cardinal de Lorraine, estant de retour (de Rome), donna à l'église de Reims six grands tapis le 28 apvril, et est à remarquer que jamais il ne retournoit à Reims qu'il ne rapportast des dons pour son espouse. »

Le Cardinal y ajouta bientôt deux autres tapisseries dont le sujet nous est inconnu, et l'abbesse de St-Pierre, sa sœur, un grand tapis de Turquie (1).

Louis de Guise, leur neveu, qui continua à Reims les traditions princières de sa famille, possédait de nombreuses tapisseries en la maison abbatiale de Saint-Remy, où il faisait sa résidence ordinaire (2). Sa mort inattendue l'empêcha probablement d'en faire quelque générosité à sa cathédrale.

(1) L'existence de ces trois pièces nous est signalée par les *Remarques* du coûtre Desmolins. Il y est dit que les deux premières servaient au chœur au côté droit. Outre celles que nous avons énumérées, le coûtre mentionne encore ce qui suit :

1 pièce donnée par M. Coulon,
1 pièce où est représentée l'Assomption,
1 pièce où est escrit le baptême (de Clovis ?),
1 tapis servant à mettre à la chaire (pontificale) donné par M. de Lenoncourt,
2 banquières servant aux bons jours,
6 autres banquières semées de fleurs de lys,
6 pièces servant de marche-pied.

Renée de Lorraine donna également au Chapitre de riches ornements.

(2) Inventaire de ses meubles (Biblioth. de Reims). On n'y compte pas moins de 36 tapisseries de chasse, 7 pièces de Beauvais, 7 pièces des histoires de Jacob, 6 pièces de David et Goliath, 8 pièces de Débora, et un nombre considérable de tapis de Turquie. Ces tapisseries ne paraissent pas avoir été jamais prêtées au Chapitre, comme le dit M. Paris, et après lui, M. Cerf.

Les 8 pièces de Débora et 5 autres en feuillages furent

Digitized by Google

Les chanoines, qui éprouvent le besoin de s'en procurer de nouvelles, commandent, en 1625, à un fabricant d'Aubusson, 4 pièces à fond bleu et fleurs de lys jaunes (1). Mais quelques années après, en 1633, Henry de Lorraine dépasse tous leurs désirs, en faisant exécuter pour la cathédrale 12 grandes tapisseries et 14 petites. Il s'acquittait ainsi du droit de joyeux avènement qu'il lui devait.

Cependant les maisons religieuses et les églises paroissiales rivalisent avec Notre-Dame pour la magnificence des tentures.

Au commencement du xve siècle, l'abbé Jean Canart recherche pour St-Remy les plus riches tapisseries, et, non content de lui avoir donné en plusieurs pièces l'histoire de saint Jean-Baptiste et celle du Crucifie-

données par la Ville au maréchal de Saint-Paul, après qu'il eut pris Epernay, en juin 1590 (Henry, *La Réforme et la Ligue en Champ.*, p. 201).

(1) Suivant M. Darcel (*Revue des provinces*), le genre verdure, représentant quelques personnages sur un fond de forêt, formait la base de la fabrication d'Aubusson. On voit qu'il ne s'agissait pas ici précisément de tapisseries historiées, quoique le centre de chaque pièce fût occupé par une figure.

Le marché (Fabrique, liasse 18, n° 17) porte que Gilbert Lombard fournira 4 pièces de tapisserie, dont 3 de 4 aunes 1/4 de hauteur sur 5 de tour, et la 4e de même hauteur sur 5 aunes 1/3 de tour ; que les figures du milieu seront l'Assomption, la Vierge tenant Notre-Seigneur, saint Nicaise, enfin sur la plus grande pièce saint Remy; que les bordures seront pareilles à celles de pièces déjà faites par le même Gilbert Lombard pour le Chapitre. Le prix fixé était de 11 liv. l'aune carrée; Gilbert Lombard reçut pour le tout 972 liv. 2 s. 6 d.

Digitized by Google

ment (1), il fait faire exprès, sous ses yeux (2), trois grandes pièces « où est toute la vie de Monsr saint Christofle par histoires, » et cinq autres (1419) « où est la vie de Monsr saint Remy jusques à l'histoire où il baptisa le premier roy chrestien, à grans personnaiges. »

Le don fait par Robert de Lenoncourt à la même église, en 1531, de dix pièces représentant ce dernier sujet, décide les religieux à vendre une partie de celles qu'avait fait exécuter Jean Canart (3), et cette dispersion assure pour nous leur perte. Mais la nouvelle suite de la vie de saint Remy, ajoutée à la vie de la sainte Vierge, dont nous avons parlé plus haut, nous en dédommage amplement.

En 1535, Simon de Roucy, chanoine de la cathédrale et de St-Symphorien, commande à Jehan du Molin, tapissier de Tournay, une tenture de six pièces représentant la vie de saint Symphorien, pour la donner à la collégiale de ce nom (4) ; et l'inventaire du mobilier de la même église mentionne de plus, en 1710, 8 pièces représentant l'histoire d'Abraham et de Loth, 6 pièces

(1) Etat des dons faits à l'abbaye par Jehan Canart, Ecriture du temps (*Archives de St-Remy :* pièce non classée).

(2) Ibid. et liasse 389, n° 5.

(3) Suivant une note ajoutée en marge, au XVIIe siècle, sur l'état mentionné plus haut. « On les voyait encore, dit la même note, en maisons bourgeoises. » La même main a écrit, en parlant des autres tapisseries données par Jean Canart : « Adhuc exstant. » Ce qui était vrai alors ne l'est plus malheureusement : au moment de la Révolution ces tapisseries n'existaient pas à Saint-Remy.

(4) Voy. Appendice, III, ce traité. Les inventaires dressés par l'abbé Bergeat ne mentionnent comme existant à l'époque de la Révolution, qu'une seule pièce de cette suite, représentant le martyre de saint Symphorien.

Digitized by Google

de verdures et paysages, 4 pièces offrant divers sujets, enfin un tapis fait à l'aiguille, à petits points, et représentant l'histoire de David et d'Abigaïl, que la paroisse devait, en 1649, à la générosité de Raoul Copillon, naguère notaire royal (S. Symphor. Conclusions, p. 74).

A Saint-Pierre-les-Dames, l'abbesse Renée I de Lorraine fait faire plusieurs pièces de la vie de la sainte Vierge, dont une à ses armes est aujourd'hui à la cathédrale (1) ; à St-Denis, les religieux acquièrent, en 1625 « une tente de tapisserie où est représentée la guerre de David contre Goliath (2); » en 1628, les religieux Carmes font achat d'une tente de 8 pièces représentant l'histoire de Salomon (3); en 1618, les paroissiens de St-Jacques commandent « à la gloire de Dieu et de leur patron, » *Dei gloriæ et sancti Jacobi memoriæ*, deux pièces représentant la vocation de saint Jacques et de ses frères, et la prédication du même saint, avec les miracles de sa légende en médaillons dans la bordure (4) ; et bientôt (1628), à leur

(1) Ces armes ont été enlevées à la Révolution, mais les carrés concentriques et en sens opposé qui leur servaient de cadre en indiquent la place. Voy. Appendice, IV. la descript. de cette tapisserie.

(2) Etude de Me Goda, minutes de Taillet, notaire. — C'est peut-être celle que nous avons remarquée dans la succession de Louis de Guise

(3) Ibid. Cette *tente* provenait de la succession de Jehan Amé, et fut payée 800 liv. à ses héritiers.

(4) La tapisserie de la *Vocation* est la seule qui subsiste aujourd'hui. Celle qui lui faisait pendant a été détruite il y a une quinzaine d'années, et les débris abandonnés à un intelligent fabriqnant de vitraux, M. Bulteau-Jupin. Povillon parle en outre d'une tapisserie représentant, selon lui, Antiochus qui cède Laodicée à son frère Séleucus : celle-ci

Digitized by Google

exemple, ceux de Saint-Pierre-le-Vieil commandent pour leur église 4 pièces représentant des scènes de la vie de leur patron (1). A l'église des Cordelières ou de Ste-Claire, l'archevêque Guillaume Gifford (1622-1629) donne une tenture de tapisserie représentant l'histoire de Joseph, en laquelle sont ses armoiries (2) ; celle du couvent de St-Etienne doit à la générosité de François de Castille-Villemareuil (1630) une tenture de 4 pièces représentant la vie de saint Augustin (3) ; et la modeste paroisse de saint Jean, à celle de Jeanne Tavernier, veuve de François Oudin (1690), plusieurs pièces qui meublaient son habitation. Enfin, l'inventaire des meubles de la commanderie du Temple, fait en 1692 (Etude Lemoine), mentionne dans l'église des Chevaliers 3 pièces représentant la vie et décollation de saint Jean-Baptiste (4). Ajoutons, pour mettre un terme à cette énumération déjà longue, qu'au moment où les agents révolutionnaires dressèrent un état du mobilier de nos églises, elles possédaient encore un nombre considérable de

n'existe plus depuis longtemps. En 1836, suivant Povillon, elle était encore assez bien conservée et servait de tapis de pied aux jours de solennité.

(1) Nous y reviendrons plus bas à propos de Pepersack.

(2) Notes de P. Coquault, relatives aux établissements ecclésiastiques de Reims. Biblioth. de la ville, portef. 24, fol. 47 bis.

(3) Nous aurons également occasion d'en parler.

(4) L'inventaire y ajoute 2 grandes pièces de *tapisserie de Caresme* et 21 autres de même, tant grandes que petites. J'imagine que sous le nom de tapisseries de Carême, il faut entendre de simples tentures destinées à couvrir les croix, images et tableaux.

Digitized by Google

tapisseries à personnages (1); et nous pourrons affirmer qu'il y avait peu de villes dont les églises fussent plus riches en fait de tentures de ce genre.

Que dirions-nous maintenant des habitations, si nous pouvions, par la pensée, en reconstituer l'ameublement intérieur? Chez les familles nobles ou dans l'aisance, les tentures de tapisseries ne se comptent plus par maison pour ainsi dire, mais par appartement, et la liste en est quelquefois longue dans les inventaires après décès.

Nous en avons déjà trouvé dans celui de Louis de Guise. Nous aurions pu citer de même celui de l'archevêque Richard Picque (Varin, *Arch. Admin.* t. 3,

(1) Voir à l'Appendice, V, les inventaires dressés à cette époque On y remarquera 8 pièces de l'*Histoire de Judith*, signées : H. Rydaems, et provenant de l'église Saint-Denis. Il est probable que cette suite était plus nombreuse dans l'origine. Les sujets indiqués dans l'Inventaire du 22 Messidor an III, ne forment pas à eux seuls l'*histoire* tout entière; elle se complétait vraisemblablement par d'autres tapisseries, dont un des cartons fait partie des toiles conservées aujourd'hui à l'Hôtel-Dieu. Cette pièce remarquable de la collection de l'Hôtel-Dieu n'est pas sans analogie avec certaines œuvres de Van Eyck, notamment avec les tapisseries de l'*Histoire de la Vierge*, qui sont au palais de Madrid.

Je crois que M. L. Paris a eu tort de considérer les pièces de l'histoire de Judith mentionnées dans les inventaires, comme appartenant à la suite des toiles peintes représentant le même sujet. Il s'agit certainement de *tapisseries* dans les inventaires, et pas d'autre chose.

Feu Povillon-Piérard (*Opuscules*, Reims, 1833-1836) n'a connu de toutes ces tapisseries que celles de la vie de saint Remy. Il cite, en outre, comme appartenant à St-André, une tapisserie contenant six sujets différents de l'Ancien Testament. Cette tapisserie, qui existait encore en 1836, a été l'objet d'une dissertation de la part du consciencieux archéologue.

Digitized by Google

p. 769), ou l'état du mobilier que Robert de Lenoncourt fit amener, en 1506, d'Artanne en Tourraine, dans son abbaye de St-Remy (Arch. de St-Remy, Renseignements) ; ou même, à une époque plus rapprochée de nous, en 1763 (Arch. de l'archevêché, liasse 156, n° 14), celui de M. de Rohan, qui n'offre pas moins de 30 pièces de grande dimension et 7 petites, tant de Flandre que de Bruxelles, représentant l'histoire d'Ulysse, celle d'Hercule, un triomphe romain, les mois et les saisons.

Mais il nous faut citer d'autres exemples ; et le lecteur ne serait pas satisfait si, en les donnant, nous supprimions certains détails qui, en fait de tentures, caractérisent les variétés du genre.

Les 8 tapisseries acquises par les Carmés, en 1628, provenaient d'un bourgeois, Jehan Amé (Min. de J. Taillet, 22 nov. 1628), et elles n'étaient pas les seules que ses héritiers recueillirent.

En 1621, chez Claude Thiret, chevalier, s^r de Prin, maître d'hôtel ordinaire de M. le Prince de Condé, rue de la Chèvre, paroisse St-Symphorien, on trouve, indépendamment d'un certain nombre de tableaux, les tapisseries qui suivent (Min. de Rogier, Etude de Me Goda) : une tenture de 8 pièces où est représentée une chasse ; 11 pièces où sont figurez plusieurs oiseaux, ramaiges (*sic*) et feuillaiges de diverses couleurs ; 6 pièces où est représentée l'histoire de Gédéon ; 6 pièces façon d'Anvers ; une tenture de tapisserie où est une histoire ; 24 pièces de tapisseries de Flandres de diverses couleurs ; d'autres pièces de tapisserie de Bergame et de Turquie « en grand nombre. »

Nous relevons ensuite, en 1669 (Min. de Rogier,

Digitized by Google

Etude de Me Lemoine), une tenture de tapisserie de haute lisse provenant de la succession de Marie Colbert, femme de Pierre Chertemps, sieur de Seuil, qui passe dans les mains de Jacques Chertemps.

En 1670 (Ibid.), une de 17 aunes, faisant partie de la succession d'Antoinette Coquebert, veuve de Jean de la Salle, acquise par Gérard Bignicourt, seigneur de Bussy, vicomte de Chenay, maître des eaux et forêts, époux de Anne de la Salle.

En 1678, 3 tentures de tapisseries, recueillies par le chanoine Raoul Frizon, dans la succession d'Antoine Frizon, son père (Minutes de Daillier, Etude Lemoine); 8 pièces représentant l'histoire de l'Enfant prodigue, et 8 de verdure, dans le mobilier de Charles de Raimond, chevalier, seigneur d'Arnicourt (Ibid., même année).

En 1684, l'inventaire des biens de Jean, comte de Coligny, après la mort de Anne-Nicole de Maupas, sa femme (Archives de la Ville), énumère une quantité de tapisseries, dont 9 de haute lisse, 21 de verdures de Flandre, pareil nombre de Bergame, dont 4 à fleurs, 6 autres pièces aux armes du comte, 2 *chiffrées*, 6 *à manière de chiffres*, sans parler de plusieurs tentures tant de satin de Bruges que de brocatelle de Venise.

En 1694, dans la maison de Jean Maillefer, l'auteur des *Mémoires*, rue de la Clef, on trouve 2 tentures de haute lisse, 1 de Bergame, et de plus, une chambre garnie de cuir doré (même étude, min. de Daillier).

En 1696, chez Jacqueline de la Salle, veuve de Nicolas Coquebert de Crouy (étude Lemoine), indépendamment d'une tenture de cuir doré de 15 aunes de tour en 6 pièces, 4 pièces de point de Hongrie contenant

Digitized by Google

12 aunes de tour, 8 pièces de Flandre contenant 26 aunes de tour, 3 d'autre genre contenant 8 aunes, enfin 1 pièce fort ancienne de verdure et feuillages.

En 1697 (Minutes d'Adnet, étude Lemoine), chez André Coquebert, seigneur de Belleaucourt, 8 pièces de haute lisse et de Bergame, acquises par son fils Joseph Coquebert, chanoine.

En 1720, dans la maison de dame Claude Clozier, veuve de Charles Roland, conseiller au Parlement de Metz, rue du Clou-dans-le-Fer, une tenture de tapisserie des Gobelins représentant l'histoire de Céphale et Procris, contenant 14 aunes; 6 pièces de verdure haute lisse de Flandre, contenant 17 aunes; 7 pièces du même genre, contenant 21 aunes (Etude Lemoine).

En 1730, dans celle du chanoine Lacourt, quatre chambres de tapisserie, léguées à l'Hôtel-Dieu par le savant écrivain, avec une riche bibliothèque et un certain nombre d'objets d'art ou de curiositié, dont quelques-uns sont passés dans le musée de la Ville (Arch. de l'Hôtel-Dieu).

La vente des meubles de Jean-Baptiste Maillefer, en 1734, mentionne 22 aunes de tapisserie de haute lisse, 10 aunes de tapisserie à grand feuillage, 16 aunes 1/2 de tapisserie des Gobelins (Etude de Me Lemoine, papiers à classer);

Celle de Marie Le Franc, veuve de Jacques Lagoille, écuyer, secrétaire du roy, en 1735 : une tenture de 10 aunes, une autre de 11 aunes, une 3e de 14 aunes (Ibid.);

Celle de Charles de Y de Seraucourt, chevalier, seigneur d'Artaize, en 1733 : 6 pièces verdure, fabrique

Digitized by Google

de Flandre, donnant 17 aunes 1/2, 2 autres pièces contenant 6 aunes 1/2 (Ibid.);

Celle de Marie Paris, veuve de Jacques-Christophe de Mongeot, en 1737 : une tenture de 17 aunes (Ibid.);

Celle de Marie-Françoise de Gobelin, femme de Guillaume-Henry de Montfort, même année : une tenture de haute lisse à large bordure, composée de 3 pièces, et une autre de 12 aunes (Ibid.).

Enfin, dans celle de Louis-Antoine de Vignacourt, seigneur de Saint-Loup-aux-Bois, en 1739 (Etude de Me Lemoine), figurent : 3 tentures de tapisserie d'Auvergne à personnages, la 1re de 5 pièces, la 2e de 4, la 3e de 2; 4 pièces de la fabrique d'Aubusson, également à personnages; 5 pièces de point de Hongrie; 7 pièces de tapisserie à fleurs; 5 pièces de vieille tapisserie, et 2 de Bergame (Ibid.).

A part deux ou trois, tous ces documents ont été recueillis dans une seule étude. Nous aurions pu en augmenter le nombre, en portant nos recherches sur d'autres points et en les étendant à une période moins restreinte : mais ces exemples suffisent, et l'on se fera une idée du reste quand on saura que, au sacre (1), l'usage était de tendre de tapisseries les rues par lesquelles le roi devait passer, depuis la porte de Paris jusqu'à Notre-Dame, puis de Notre-Dame à St-Remy sur le passage de la sainte Ampoule, étendue qui peut être évaluée à deux kilomètres et demi, sur deux rangs. On comprend combien de tapisseries de-

(1) Voir notamment Oudard Coquault, *Mémoires*, 1654, et *Conclusion du Conseil de Ville*, du 11 mai de la même année.

Digitized by Google

vaient y être employées, sans que l'on pût songer à dégarnir les appartements destinés à recevoir les personnes de distinction et les étrangers que la cérémonie amenait à Reims.

Ce seul fait, emprunté à l'histoire d'une ville de deuxième ordre, démontre assez quelle était alors l'importance de la tapisserie dans l'ameublement des habitations.

En 1759, un journal de la province (Affiches de Provins, 27 Juin) annonçait qu'un sieur Sénéchal, demeurant à Paris, avait trouvé le secret de rendre aux anciennes tapisseries... leurs premières couleurs. Il prenait, pour remettre simplement en couleur, 4 liv. par aune pour les verdures ordinaires, 5 liv. pour les tapisseries à personnages, 7 liv. pour réparer entièrement les verdures des Gobelins et de Bruxelles, 10 liv. pour celles à personnages. La publicité cherchée en Champagne par cet industriel prouve que son talent avait quelque chance d'y réussir.

A la fin du XVIIIe siècle, le goût des tapisseries, toujours en honneur, n'était pas près de céder à l'envahissement des misérables tentures de papier qui les ont depuis remplacées. Il est curieux de voir, dans un journal qui se publiait à Reims en 1772 (Affiches d'Havé, p. 220), quels efforts d'éloquence les fabricants de papiers peints avaient à faire encore à cette époque pour placer leurs produits. Aussi, bien des maisons de notre ville, il y a cinquante ans, comptaient encore plusieurs tapisseries dans leur ameublement, malgré le changement apporté dans les fortunes et les habitudes par 25 ans de révolution.

Digitized by Google

III.

LA FABRICATION DES TAPISSERIES A REIMS, DU XIIIe SIÈCLE AU XVIIIe.

Ce qui relève singulièrement la valeur des richesses mobilières dont nous venons de constater l'existence, c'est qu'il nous est permis d'en faire honneur, en grande partie, à des artistes rémois, que du XIIIe siècle au XVIIIe la peinture textile eut chez nous sa tradition.

Cette opinion est celle de juges compétents, de MM. Jubinal, Dussieux, Charles Blanc (1) ; ils n'hésitent pas à reconnaître que, dès le XIVe siècle, les tapis de Reims jouissaient d'une célébrité universelle, avec ceux d'Arras, de Beauvais et de Paris. Je pourrais me dispenser d'invoquer d'autres autorités ; mais les gens difficiles veulent des preuves, et, malgré la perte ou la dispersion des documents, j'essaierai de leur en donner.

Le Grand d'Aussy termine son *Histoire de la vie privée des Français* (2), par un recueil de proverbes du XIIIe siècle, tiré d'un manuscrit du fonds de Saint-Germain à la Bibliothèque royale, où se trouvent rassemblées les choses de ce temps qui avaient le plus de

(1) Jubinal, *Les anciennes tapisseries historiées*, t. II, p. 15 —Dussieux, *Les artistes français à l'étranger*, 1re édit., p. 5. — C. Blanc, *Hist. des peintres*, Ecole française, Introduction, p. 8.

(2) T. III, p. 403 de l'édit. donnée par Roquefort. Le manuscrit cité est un in-fol. du fonds St-Germain, fol. 71, recto, col. 2.

Digitized by Google

réputation, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe ; parmi elles figurent les tapis de Reims, alors sans rivaux puisqu'aucune autre ville, dans le document que j'invoque, ne partage notre renommée pour ce genre de produits.

On ne sera conséquemment pas surpris de trouver dans Du Cange, au mot *tapinum*, des textes extraits d'anciens cartulaires et relatifs aux marchands de Reims qui étalaient dans les foires les toiles et tapis de notre fabrique.

Dans l'énumération des dons faits à nos églises, j'ai rappelé les tapisseries données en 1419 à Saint-Remy par son abbé Jehan Canart. Parmi elles il en est dont un ancien inventaire parle en ces termes :

« Il fist faire et donna cincq grandes pièces de drap de tappicerie où est la vie Monsieur saint Remy jusques à l'histoire où il baptisa le premier roy chrestien, et sont lesdits tappis à grans personnaiges. »

Il faut citer encore à ce propos un acte que nous offrent les archives de l'abbaye, et qui porte la date du 11 octobre 1419 (liasse 389, n° 5). L'abbé y donne décharge des sommes employées par Nicole Josselin, religieux de l'abbaye et prévôt de la Montagne, « commis » par nous, dit-il, en l'ouvraige de la tappicerie de » Monsieur saint Remy que présentement faisons faire, » tant aux tapiciers et au pointre *(sic)* qui la font... »

On ne parle en ces termes que d'un ouvrage exécuté dans le pays, sous les yeux de celui qui en fait les frais; et ce qui est dit des conditions dans lesquelles fut exécutée la tapisserie de la vie de saint Remy, doit vraisemblablement s'appliquer aussi à une autre ten-

Digitized by Google

ture, celle de la vie de saint Christophe, en cinq pièces, que le même abbé fit faire ensuite (1).

L'histoire des tapisseries de la Cathédrale nous offre un peu plus tard un pareil fait. Soit que les tapisseries léguées par Jacques Juvénal des Ursins ne fussent pas entièrement terminées, soit qu'elles fussent insuffisantes pour garnir le chœur de Notre-Dame, l'un des premiers soins de Jean Juvénal de retour à Reims en 1459, après le procès du duc d'Alençon, fut de réunir d'habiles ouvriers pour achever l'œuvre commencée par son frère. Marlot, à qui nous empruntons ce renseignement (2) l'avait certainement recueilli dans les archives du chapitre.

Dira-t-on que les ouvriers qui travaillèrent à ces tentures pouvaient être des étrangers, réunis pour la circonstance ? Cette supposition aurait quelqu'apparence de raison, si les faits qu'elle doit expliquer étaient isolés, et sans suite comme sans précédents. Or, il ne faut qu'ouvrir les *Archives de Reims* par Varin, pour reconnaître que les tapis étaient pour Reims, à cette époque, un objet de fabrication habituelle. Voyez, par exemple, en 1436, le tarif des produits soumis à l'impôt des aides royaux : vous y trouverez les *tapisseries* portées, avec les serges et d'autres tissus, pour un revenu de XL sols, de même que les étamines pour un revenu de XXVI liv. (Deniers patrimoniaux, vol. II, n. 3).

(1) On peut voir, par le *Mystère de St Cristophe*, publié par la Société des bibliophiles français (*Mélanges*, t. VII), quelle pouvait être la composition des sujets de cette tapisserie.

(2) *Hist.*, t. IV, p. 210, édit. de l'Académie. — V. aussi Dallier, *Mémoires pour servir à l'hist. de Reims*, in-fol., t. Ier, p. 502.

Digitized by Google

Un peu plus tard, en 1457, je citerai le nom d'un tapissier faisant réellement la tapisserie. « Le IXe jour de mars 1457, lit-on au compte du temporel de l'archevêché, Lods et ventes (p. 115 v^so), fut payé audit Colin Colin, tapissier, la somme de 33 sols par. pour salaire d'avoir fait pour mondit seig^r de Reims trois escussons aux armes de mond. seig^r et mis en trois tappis où il y a à chacun une licorne. »

Je ne doute pas qu'en continuant nos recherches, nous ne trouvions de nouveaux documents du même genre.

Ils doivent être rares néanmoins, car à cette époque le vieil art français de la tapisserie a émigré presque entièrement dans les Flandres et dans l'Artois, où l'attiraient et la maintinrent pendant deux siècles les ressources d'un vaste commerce, les arrivages de laines à bon compte, les perfectionnements de la teinture, enfin et surtout les encouragements accordés aux industries de luxe par la maison de Bourgogne. Grâce à ces conditions favorables, Valenciennes, Tournay, Bruxelles, Lille, Audenarde, Arras surtout, devenus presque exclusivement les centres de cette fabrication, finirent par faire oublier notre ancienne réputation, en dépit des efforts de François Ier pour la relever à Fontainebleau.

Et cependant, n'est-ce pas, en quelque sorte, une démonstration de la persistance de la tapisserie à Reims, que la présence de cette suite si riche de toiles peintes que nous a conservées l'Hôtel-Dieu? Plusieurs proviennent du mobilier décoratif que l'échevinage mettait à la disposition des acteurs des mystères,

Digitized by Google

mais le reste porte évidemment le cachet de cartons de tapisseries exécutées par le Chapitre et selon toute vraisemblance exécutées sur place (1). Plus heureuses que plusieurs des cartons de Raphaël, ces toiles ont échappé à la destruction ; avec elles s'est conservée pour Reims la trace de l'art dont nous parlons, à travers le xve, le xvie et le xviie siècles, auxquelles elles appartiennent.

Arrivé à ce dernier, nous n'aurons qu'à enregistrer les documents qui s'offriront en foule à notre choix. Volontiers je dirais de cette époque qu'elle fut pour nous celle d'une renaissance de la tapisserie ; renaissance d'autant plus facile et plus active que cet art avait encore des représentants à Reims, quand l'interruption des dissentions civiles et religieuses, après l'avènement de Henry IV, lui permit, comme à beaucoup d'autres, comme aux lettres elles-mêmes, de reprendre son libre développement. Car, il ne faut pas l'oublier, ce commencement du xviie siècle, est pour nous, après le pontificat du cardinal de Lorraine, l'é-

(1) Aux détails que nous avons précédemment publiés sur l'origine et l'emploi de ces toiles, dans *Les artistes rémois* (Introduction, xxxiii), nous ajouterons le suivant, recueilli dans Foulquart, *Préparation pour le sacre de Charles VIII* (Biblioth. de Reims, d'après le manuscrit original qui appartenait à la Ville, et se trouve aujourd'hui à la Biblioth. du roi, manuscrit Fr. 8335, *Hist. de Reims*, par Rogier, tom. ii) : « 1484. Le samedy 15 may, mon maître Coquillart me bailla l'histoire de l'Eslection et couronnement de Pharamond, premier roy de France, et de l'Institution de la loi salique, pour faire faire au coin de St-Fiacre... Les Carmes prêtèrent la couronne pour faire le mestier du roy Pharamond, et l'Hostel-Dieu presta ses tapisseries pour servir audit mystère. »

Digitized by Google

poque la plus florissante de notre histoire au point de vue intellectuel.

Si, dans les premières années du siècle, le nombre restreint des maîtres qui exercent le métier, l'envoi d'apprentis dans d'autres villes pour l'apprendre (1), l'appel à des fabriques plus florissantes pour se fournir de tapisseries, indiquent peu d'activité dans la fabrication, bientôt il en est autrement. Ce n'est pas assez pour les tapissiers de tenir toujours, après les métiers artistiques proprement dits des vitriers, peintres, brodeurs, sculpteurs et bossetiers, leur rang dans les processions avec leurs torches de cire jaune (2) ; ils ont besoin de s'affirmer davantage en face des autres corporations, vis-à-vis de la clientèle et d'eux-mêmes, et d'assurer par de nouvelles garanties l'honorabilité de leur commerce. Le moment venu où les corps de métiers remettent en vigueur les anciens statuts ou en demandent de nouveaux à l'autorité, ils prennent des premiers part à ce mouvement. Dès le 23 août 1616, ils ont leur réglement, donné par le bailly ducal, à la requête de six d'entre eux (3), et enregistré au Parle-

(1) Min. de Rogier, 24 avril 1621.

(2) Min. de Leleu, 5 mai 1638. — Voir aussi l'ordonnance de police de 1685. A cette époque, les tapissiers avaient deux torches au lieu d'une.

(3) Etienne Parent, Abdenago Anger, François Jacopin, Antoine Parent, Pierre de Gesnes, Robert Anger.

Ce règlement a été imprimé plusieurs fois, notamment en 1731, chez Fr. Jeunehomme ; en 1770, chez Jeunehomme. M. Varin lui a donné place dans ses *Archives législatives*, statuts, t. II, p. 441, avec plusieurs arrêts rendus à la requête des tapissiers, et imprimés en 1770 à la suite du règlement.

Digitized by Google

ment le 5 août 1627 en conformité des Lettres patentes obtenues en mars de la même année. L'article XXIII de ce règlement, en partie rédigé sur celui qu'avaient reçu les tapissiers de Paris en 1476, énumère les ouvrages du métier que les maîtres jurés ont droit de visiter, et en tête se trouvent les *tentures de tapisserie de toutes sortes et qualités qu'elles soient, les mantes,* etc. Le reste consiste en objets confectionnés, plus particulièrement du ressort des coustepointiers. Si nous nommons les *mantes* ou *mentes*, c'est parce que la fabrication de cette sorte de couvertures était particulière à Reims (1). Or, le mot, qui est encore en usage dans les campagnes environnantes, l'indique suffisamment, on entendait par là le manteau ou couverture de parade que l'on étendait sur le lit : rien conséquemment ne se rapprochait davantage de la tapisserie; et quand nous rencontrons un tapissier chez lequel s'exécute cette fabrication, nous sommes fondé à croire qu'on y fabrique aussi la tapisserie. C'est le fait de Nicolas de Blois à Reims, en 1655 (2). Du reste, quand Pepersack vint s'établir à Reims, en 1633, pour exécuter les tapisseries de Henry de Lorraine, ses auxiliaires furent généralement pris parmi les com-

(1) Savary des Bruslons, *Dict. univ. du commerce;* voy. aussi *Complém. du diction. de l'Académie.*

(2) Etude de Me Lemoine, min. de Rogier, 7 octobre 1655. Guill. Douart, faiseur de mantes, reconnaît que Nicol. de Blois, marchand tapissier à Reims, luy a presté un mestier à faire mantes avec les navettes et deux lames et le hourdissoix... pour travailler pour son service jusques à Noël... à faire mantes, et en faire et livrer chacune semaine aud. de Blois une vaisselée moyennant 63 liv. tournois pour chacune vaisselée de mantes.

Digitized by Google

pagnons et les maîtres du métier exerçant en cette ville. Avant lui, en 1625, nous voyons qu'Isabeau Le Roy, veuve de Jehan Philippe Ponnart, continuait l'industrie de son mari comme tapissière *en petit et gros poinct* (1), et nous aurons occasion d'en nommer d'autres; avant lui, la rue où les tapissiers s'étaient fixés de préférence avait perdu peu à peu le nom de la *Fourbisserie* qu'elle portait, pour prendre celui de la *Tapisserie;* ce dernier lui appartenait à peu près exclusivement dès 1629.

C'est donc à tort qu'on a regardé l'arrivée de Pepersack à Reims comme un fait isolé. L'entreprise par cet artiste d'un grand ouvrage pour le jeune archevêque, étant la seule dont on pût juger sur pièces, a frappé uniquement les esprits. Mais, si l'on est forcé de reconnaître qu'il n'a pas apporté à Reims une industrie nouvelle, nous verrons aussi que cette fabrication lui doit une partie de ses succès.

A mesure que le métier prend de l'extension, s'accroit naturellement le nombre de ceux qui l'exercent. En 1602, six maîtres seulement étalaient en foire de Pâques; on en compte onze en 1646. Dès ce moment, plusieurs figurent au nombre des habitants *aisés* de la ville; parmi eux ou dans leurs alliances on trouve les noms des familles les plus connues de la robe, du haut

(1) Etude de Me Lemoine, min. de Taillet, 13 novembre 1625. Jehanne La Joye, veuve de Nicolas Chauvet, met Jehanne Chauvet sa fille en apprentissage à Izabeau LeRoy, veuve de feu Jehan-Philippes Ponnart, tapissière en petit et gros poinct, pour un an, moyennant 18 liv. tournois, à payer par les exécuteurs du testament de Me François Rogier, chanoine de Reims.

Digitized by Google

commerce ou même de la noblesse commerçante, ceux des Moët, des Rogier, des Roland, des Bruyant, des Le Poyvre, des Thierrion.

Du reste, on voit, par le recueil des dessins de notre charmant artiste Baussonnet, qu'au XVIIe siècle la tapisserie et la broderie à l'aiguille étaient pratiquées à Reims dans la plupart des familles aisées et des maisons religieuses. L'établissement charitable de madame de Magneux, en 1634, contribua sans doute à maintenir dans notre ville le goût pour ce genre de travail, car il comptait parmi ceux auxquels on exerçait les filles entretenues sur cette fondation (1).

De là vient peut-être que les maîtres du métier prennent généralement, dans les actes de réception, à la fin de ce siècle et pendant le suivant, le titre de *tapissiers-brodeurs,* à l'exemple de quelques Flamands des siècles précédents (2).

Une histoire complète de la tapisserie à Reims serait ici déplacée; signalons seulement ceux des maîtres dont la fabrication nous fit le plus d'honneur.

PEPERSACK.

Le règlement de 1616 nous apprend que les tapisseries communes et « de petit prix » étaient alors celles de Beauvais, Rouen, Tournay. Un peu plus tard, les villes de Paris, d'Anvers et de Charleville tenaient au contraire le premier rang dans ce genre de fabrication. Ceci ressort aussi d'une délibération prise le

(1) Dailler, *Memoires*, p. 464.
(2) Houdoy, *Les tapisseries de haute lisse, histoire de la fabrication lilloise*, p. 140.

Digitized by Google

26 décembre 1628 par les paroissiens de Saint-Pierre-le-Vieil, qui arrêtaient de faire faire une suite de tapisseries pour leur église et autorisaient ceux d'entre eux à qui ils en donnaient la charge à les faire exécuter dans l'une des trois dernières villes, selon qu'ils jugeraient être plus utile pour la paroisse.

C'est évidemment à Pepersack que Charleville devait sa réputation : il y avait le titre de tapissier du duc de Mantoue, quand MM. de Saint-Pierre s'adressèrent à lui. C'était vraisemblablement dans les Pays-Bas qu'il avait appris son art, car le nom de sa femme, Elisabeth van Cuessem, rappelle un tapissier de Bruxelles qui, d'après les comptes recueillis à Lille par M. Houdoy (1), exerçait en 1617. A l'époque où nous placent les premiers travaux qui lui furent commandés pour Reims, il était déjà l'artiste préféré pour les églises (2).

Le marché fait pour Saint-Pierre est du 4 mars 1629.

(1) *Les tapisseries de haute lisse*, p. 151. M. Houdoy nomme ce tapissier Jean Van Cudtsem, sans doute par erreur de lecture.

On trouve, à la Matricule des Bénédictins de St-Maur, en 1629, n° 82, un religieux natif de Toulouse, et nommé Pierre-Sébastien Perpessac. L'orthographe du nom de notre tapissier est parfaitement fixée par sa signature et par les tapisseries elles-mêmes ; il est bon de remarquer cependant qu'il est transformé en Perpessac dans la plupart des titres où il figure, ce qui prouve qu'on prononçait de même assez souvent. La ressemblance des noms ne nous a pas paru un motif suffisant pour faire de Pepersack autre chose qu'un Flamand.

(2) *Archives histor. du Nord de la France*, t. IV, p. 276. — *Arras et l'Artois sous le gouvernement des archiducs Albert et Isabelle-Claire-Eugénie*, par M. de Hauteclocque, dans les *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 18[illegible]4, deuxième série, t. VI.

Digitized by Google

Il porte que l'artiste prendra pour modèles les deux tapisseries de l'histoire de S. Jacques faites de neuf pour l'église de ce nom, et qu'à ce propos elles lui furent « montrées ». Les deux pièces dont il s'agit avaient été exécutées en 1619. Où et par qui? nous ne le savons pas. L'expression que nous relevons dans le marché fait avec MM. de Saint-Pierre n'oblige pas précisément à croire qu'elles ne sortaient pas de l'atelier de Pepersack.

Quoi qu'il en soit, il est convenu avec lui qu'il fera d'abord, à titre d'essai, deux pièces dont les patrons lui sont remis et représentant, l'une J.-C. appelant saint Pierre, et l'autre la présentation de saint Pierre à J.-C. (*sic*), ou, comme je lis ailleurs, saint Pierre étant sur les eaux. Ces pièces doivent être rendues à Reims dans le délai de six mois. Le prix fixé est de 30 liv. par aune de Paris en carré, sur lequel on lui paie d'avance 300 liv. moyennant caution donnée à l'artiste par un homme de loi de Mézières nommé Guérin.

Par le même acte, il est convenu que, après les deux premières pièces terminées au contentement des paroissiens, Pepersack en fera d'autres aux mêmes conditions, « suivant les dessins qui s'en font par le nommé Murgallet, maître peintre, demeurant à Troyes. »

En effet, deux ans avant, le 19 avril 1627, les paroissiens avaient traité avec Pierre Murgallet pour l'exécution, par ses mains et non par autres, de sept modèles et patrons à faire tapisserie. Nous dirons plus loin quel était ce peintre; et pour le moment nous nous contenterons de rapporter les principales conditions du marché, afin de faire connaître de quel genre étaient

Digitized by Google

les tapisseries de Saint-Pierre. Il est évidemment celui des tapisseries qui furent exécutées plus tard pour la cathédrale. Les modèles, y est-il dit, seront « peints en détrempe, sur toile, avec bordures larges de demi aune, bien fournies et remplies de festons, de fruicts, fleurs et petits enfans nuds, escussons, cartouches, armoiries, devises, camaïeux et tables d'attente, chacun desquels sept modèles et patrons seront de quatre aunes de hauteur et de quatre aunes et demie de largeur. Les dessins en petit et sur papier desdits sept modèles le sieur Murgallet a promis et sera tenu envoyer et faire tenir à Reims auxdits sieurs paroissiens auparavant que de peindre lesdits sept modèles ; lesquels représenteront l'histoire de saint Pierre suivant les mémoires qui lui en seront fournis de leur part. Le présent marché et convention fait moyennant la somme de 400 liv., sur laquelle somme ledit sieur Murgallet a reçu comptant 150 liv. ; le reste lui sera payé savoir 150 liv. après qu'il aura livré les quatre premières pièces, et les autres cent livres après qu'il aura livré les sept modèles. »

Sans attendre que les deux premières pièces fussent livrées, au mois d'octobre 1629, on remet à Pepersack les dessins de trois autres tapisseries représentant (1) :

1. S. Pierre plorant en une cambre,
2. N. S. marchant sur les eaux,
3. N. S. baillant les clefs à S. Pierre.

Comment traitait-on sans difficultés pour la continuation du travail, quand la première convention l'avait

(1) Je continue de relever ces titres, afin de constater ce qu'étaient ces tapisseries, aujourd'hui perdues.

Digitized by Google

subordonnée à l'entière perfection des deux premières pièces? Nous ne reconnaissons point ici la prudence ordinaire des marchands dont se composait en majeure partie la paroisse. Le retard apporté dans la livraison de ces pièces avait peut-être une excuse dans la prudence exagérée ou la mauvaise volonté du conducteur du coche qui faisait le service entre Charleville et Reims ; c'était du moins la raison qu'alléguait Pepersack dans une correspondance que nous avons retrouvée. Peu après, cependant, à la fin de décembre 1629, sa femme se servait du même coche pour amener elle-même les tapisseries tant réclamées et auxquelles il était arrêté d'avance que l'on ferait de notables changements. Par suite, il lui fallut remporter les deux pièces avec leurs modèles. Murgallet, à son tour, dut modifier ceux-ci d'après les nouvelles exigences des paroissiens. Ce fut l'objet d'une nouvelle convention avec lui (18 juillet 1630), et Pepersack fut obligé enfin de faire différentes fois le voyage de Troyes pour s'en entendre avec lui. Après des retards et des discussions qui durèrent près de trois ans, les paroissiens finirent par oublier qu'eux seuls en étaient cause ; et le pauvre tapissier, réduit à recourir à la justice pour maintenir ses droits, ne craint pas d'employer la prière pour obtenir d'eux un maigre dédommagement en sus du prix fixé par son marché.

Dans l'humble requête qu'il leur adresse à ce sujet, nous voyons qu'au lieu de sept pièces, quatre seulement furent exécutées ; et par la quittance définitive donnée par Pepersack le 9 octobre 1633, qu'il reçut 300 livres comme dédommagement, y compris les frais de l'instance intentée par lui contre les paroissiens.

Digitized by Google

L'inventaire des tapisseries dressé en l'an III par les agents municipaux n'en porte que trois, avec la mention qu'elles proviennent de la paroisse Saint-Pierre, savoir : saint Pierre aux pieds de J. C. sur le bord du lac de Genezareth, saint Pierre près d'être submergé ou J. C. marchant sur les eaux, saint Pierre recevant les clefs. Deux de ces pièces furent livrées en l'an IV pour servir à l'installation du tribunal civil dans la maison de Saint-Denys, et la 3e pour servir de tapis de pied aux juges du tribunal criminel (1).

Elles disparurent avec beaucoup d'autres qui reçurent une semblable destination et dont quelques-unes étaient certainement précieuses.

Les premières pièces exécutées pour Saint-Pierre étaient à peine terminées que Pepersack traitait de la confection de 5, 6, ou 7 pièces du même genre destinées au couvent de Saint-Etienne. Elles lui étaient demandées par messire François de Castille, seigr de Villemareuil, intendant de la maison et finances de Monsieur, frère du roy, représenté par Me Christophe Bignicourt, receveur des décimes du diocèse. Le marché, sans nommer le peintre auquel avait été confiée l'exécution des cartons, dit que le tapissier devra les copier en sens inverse. Suivant l'habitude de l'époque, la bordure comprendra des feuillages, festons, camayeux, etc. Le prix fixé est de 33 liv. l'aune carrée (Etude Fargues, min. de Pre Angier, 30 mars 1630). Le sujet, sans être dès ce moment arrêté, devait être l'histoire de saint Augustin, saint Etienne ou autre.

(1) Voir à l'Appendice, VI et VII, les pièces qui le prouvent.

Digitized by Google

Les inventaires déjà cités contiennent en effet quatre pièces de la vie de saint Augustin (1), ayant appartenu à Saint-Etienne; il n'en mentionne pas d'autres provenant de la même abbaye.

Comme celles de Saint-Pierre, ces tapisseries furent employées à garnir le salle d'audience du tribunal criminel.

Nous arrivons enfin aux tapisseries de l'archevêque Henry de Lorraine qui font l'objet d'une section de ce travail.

L'engagement pris par Pepersack envers le prélat est du 29 novembre 1633; il l'obligeait à travailler à Reims même aux tapisseries qui lui étaient commandées, et mettait à cet effet à sa disposition deux pièces du logis abbatial de saint Nicaise. Pepersack ne tarda pas à y organiser son atelier, tandis que sa famille prenait gîte dans la maison d'un tapissier de Reims, juré du métier, dont il avait fait son auxiliaire. Devenu veuf, mais fixé définitivement dans notre ville par l'entreprise de divers travaux, il épousa le 25 juin 1635 (min. de Thomas Rogier) Françoise Collery, fille de Nicolas Collery, sergent royal, qui lui apporta en dot 600 livres (2). Pepersack, d'après le contrat, appor-

(1) En y comprenant la pièce où, suivant l'inventaire, on voyait « un solitaire. » Ce personnage, paraît-il, n'était autre que saint Augustin; la pièce d'ailleurs est indiquée comme étant de Pepersack.

(2) On voit, par le testament d'Antoinette de Femy, veuve de Nicolas Collery (1er juillet 1644, min. de Tauxier, étude Charneau), que, sur cette somme, P. Collery, beau-frère de Pepersack, alors demeurant à Troyes, avait pris à sa charge 500 liv. de principal de rente. Sa mère, pour le rembourser d'autant, lui assurer pareil mariage et le récompenser

Digitized by Google

tait à sa femme des bagues et joyaux pour 200 livres.

L'année suivante (8 juillet 1636, min. de Demolins, ét. Douce), Pepersack prenait à louage pour deux ans, de Bernard Fournier, concierge de l'hôtel abbatial de

d'autres sacrifices, lui abandonnait une maison sise rue Neuve.

C'est probablement le même Pierre Collery qui, devenu religieux oblat au couvent des Minimes de Reims, donne, en vue de sa prochaine profession, audit couvent, trois maisons sises à Reims, rue Perdue, deux autres rue des Bains, à charge d'une rente de 60 liv. à payer à Françoise Collery, sa sœur, de messes à l'intention d'elle et de lui après leur mort, enfin de messes et service à célébrer chaque année en faveur d'une confrérie des Trépassés à établir dans ledit couvent.

Françoise Collery, dans son testament (31 décembre 1667, min. de Leleu, étude Lemoine), rappelle cette fondation et demande à être enterrée dans l'église des Minimes. Elle entend que ses biens soient partagés également entre ses enfants, dont les noms suivent : Ponce Pepersack son fils, Liesse Pepersack, femme de Adolphe de Lanais, et Louise Pepersack, femme de Jean Blanchebarbe.

Ad. de Lanais doit être le fils de Guy de Lanais ou Lanoy, tapissier à Paris, à qui fut confiée, en 1560, la réparation de l'histoire de Clovis.

Ponce ou Poncelet Pepersack, avait été baptisé à Saint-Timothée, le 16 juillet 1643. Il était sellier, et avait épousé le 21 avril 1676, à St-Pierre, Elisabeth Dumont.

Louise avait été baptisée le 2 avril 1636, à St-Jean. Elle mourut en 1671 (St-Symphorien).

D'après les registres paroissiaux, Daniel Pepersack avait eu de Françoise Collery plusieurs autres enfants : Christophe, baptisé à St-Jean le 4 mai 1637; Henry, baptisé à St-Michel, le 30 décembre 1638 ; Jacques, baptisé à St-Jean le 11 mars 1639 (ou plutôt 1640); Jean, à St-Timothée, le 6 novembre 1644.

Enfin, une autre fille nommée Marie nous est connue par le testament de Marguerite Collery, veuve de Jacques Flamain, chirurgien, qui donne à sa nièce quelques objets mobiliers, et tous ses biens meubles à sa sœur Françoise

Digitized by Google

Saint-Nicaise, plusieurs chambres hautes dépendant dudit hôtel.

Les mesures de sévérité prises contre les étrangers par ordre du roi faillirent déranger les plans d'avenir que cette location supposait. Toujours attaché à la maison du duc de Mantoue, Pepersack devait comme tel être expulsé de la ville (1). A la prière du grand

Collery, veuve de Daniel Pepersack, pour la bonne amitié qu'elle lui porte.

Cette pièce (min. de Roland, étude de Me Neveux) est du 15 décembre 1656. Elle fixera pour nous, d'une manière approximative, en attendant mieux, l'époque de la mort de Pepersack, que ne donne aucun de nos registres. Nous remarquerons en passant que celui de St-Jean, où il devrait plutôt se trouver, n'est pas complet.

Le 2 décembre 1645, Daniel Pepersack avait signé au registre de St-Maurice comme témoin du mariage de François Cayot avec Alison Guenart. Il avait été précédemment, le 13 septembre 1638, à St-Jean, parrain d'un fils du tapissier Pierre Damour; et le 28 septembre de la même année, parrain, également à St-Jean, d'une fille du tapissier Jean Perclas. Sa femme Françoise Collery avait été la marraine de chacun de ces deux enfants.

Il est démontré par là qu'il était catholique, et même connu comme tel dans sa paroisse, contrairement à ce qu'a écrit l'abbé Géruzez, et d'après lui, sans plus de preuves, l'auteur de l'*Histoire et description de la cathédrale de Reims*, M. l'abbé Cerf.

Le prénom qu'il portait a pu induire en erreur à ce sujet; mais il se donnait fréquemment à cette époque, ainsi que d'autres semblables, parmi les catholiques. On connaît Daniel de Cosnac, auteur de Mémoires publiés par la Société de l'histoire de France; et parmi les hommes qui jouèrent un rôle dans les Ardennes, on cite David de Proissy et Daniel de Wignacourt.

La table de St-Denis mentionne, au 13 septembre 1674, l'enterrement de Françoise Collery, veuve de Pepersack.

(1) Hubert Muisson, sculpteur en marbre, également de Charleville, venu en France en 1672, dut, pour pouvoir s'y

Digitized by Google

vicaire, il fut sursis à l'exécution de cet ordre jusqu'à ce qu'on connût les intentions de l'archevêque à son égard, à charge par lui de présenter un répondant (conclusion du Conseil de Ville du 23 juillet 1636).

Quelques années après (18 janvier 1644, même étude), Pepersack prit à loyer, de Jean Marlot, une petite maison et jardin sis rue du Chenia, pour 6 ans, moyennant 50 fr. par an.

L'exécution du grand travail dont Pepersack était chargé pour la cathédrale contribua naturellement à étendre sa réputation ; apparemment aussi les fabriques de Paris, qui étaient en renom au commencement du siècle, ne satisfaisaient plus les amateurs de tapisseries au même degré que celles de Reims. Nous en aurions pour Pepersack et pour d'autres des preuves multipliées, si tous les marchés avaient été conservés. En voici deux qui regardent Pepersack.

Le premier, dont la copie a été retrouvée à l'état de chemise enveloppant une liasse de minutes (Leleu, étude de Me Lemoine), est du 14 août 1638. Pepersack s'engage, envers noble homme Me Jacques Chertemps, sieur de Mousset, conseiller du roy et receveur des tailles en l'élection de Reims, à faire huit pièces de tapisseries de haute lisse, de vingt aunes demi quart de largeur sur trois aunes 1/4 de hauteur, pour meubler une salle haute de la demeure dudit sieur de Mousset, esquelles sera représentée l'histoire de Théogène et Cariclée, suivant les modèles que ledit Pepersack fera faire à ses frais... à rendre d'huy en un an date

fixer, demander des lettres de naturalisation (*Nouv. archives de l'art français*, 1873, p. 251).

Digitized by Google

des présentes, et conformément aux pièces de tapisseries qui sont faictes de neuf ès église et paroisse Saint-Pierre-le-Vieil et l'abbaye Saint-Estienne dudit Reims.» Le marché ne parle pas de bordures, cependant l'histoire de Théogène et Cariclée dut en avoir comme ses modèles, d'autant que dans le détail des ornements le marché parle de festons et de camaïeux. Le prix fixé pour le tout était de 1,800 liv., sur lesquelles Pepersack reçut en avance 300 liv. Nicolas Collery, son beau-père, intervient comme caution.

Le second marché est du 17 juin 1647; nous n'en avons pas la teneur, parce qu'il fut passé à Paris devant deux notaires au Châtelet. Mais nous savons, par une procuration donnée par Pepersack à Jean Damiens, marchand demeurant à Paris, qu'il s'agit d'une suite de tapisseries commandées par le chapitre de Notre-Dame de Paris. Le prix devait être payé en huit mois, par portions de 50 liv. chaque semaine, dans les mains de Jean Damiens : il était conséquemment de 1,600 liv. ou environ, ce qui donne à supposer que les pièces de tapisserie étaient au nombre de six ou sept.

Par sa seconde femme, Pepersack était l'allié du peintre Jean Collery, qui fut reçu à la maîtrise en 1691 ; mais cet artiste devait être trop jeune pour avoir pu compter parmi les auxiliaires du tapissier. Il en est d'autres dont les noms doivent être recueillis.

JEAN GUERLET.

En première ligne se présente Jean Guerlet, maître tapissier, chez qui Pepersack avait pris domicile à son arrivée à Reims. Une pièce de procès du 4 août 1638

Digitized by Google

nous montre Pepersack et Guerlet en désaccord pour quelques meubles et quelques outils laissés par le dernier dans l'atelier de Saint-Nicaise : il y avait donc travaillé avec Pepersack. Jean Guerlet était à cette époque juré du métier avec Gérard Parent.

JEAN PERCLAS.

Parmi les maîtres de la corporation qui se mirent au service de Pepersack il faut encore nommer Jean Perclas. Il vint habiter dans les environs de son atelier, et nous trouvons au registre de Saint-Jean qu'un enfant de lui et de Catherine Dorigny, sa femme, y est baptisé le 4 février 1637, et un autre le 28 septembre 1638. Les parrain et marraine de ce dernier furent Pepersack et sa femme.

Par acte passé le 14 mars 1644 (min. de Demolins, étude de Me Douce), Jean Perclas, maître tapissier demeurant à Reims, et Catherine Dorigny, sa femme, conviennent avec Daniel Pepersack de travailler au logis dudit Pepersack à faire et façonner tapisserie, de telle façon que ordonnera ledit Pepersack, pendant quatre années continuelles, sans que pendant ce temps il puisse travailler pour un autre. Pepersack verse par avance à Perclas comptant une somme de 75 liv. à rabattre sur son travail par chaque semaine ; et fin des quatre années il lui baillera gratuitement 20 liv.

Cet acte mentionne le nouveau domicile de Pepersack dans la rue du Chenia.

Digitized by Google

GUILLAUME AWERCKERK.

Après ces Rémois, nous mentionnerons un Flamand, Guillaume Awerckerck, également maître tapissier à Reims.

Par acte du 27 juin 1642 (minutes de Demolins, étude de Me Douce), il s'engage à travailler pour Pepersack, à faire et façonner tapisserie de telle ordonnance qu'il luy désignera, en luy fournissant le métier complet et garni de ses ustensiles, et ce pendant deux ans continuels. Pepersack lui paiera le salaire ordinaire qui est accoutumé de bailler aux ouvriers de cette profession pour la contenance de chaque aune de tapisserie, au fur et à mesure qu'il travaillera et rendra bien fait son ouvrage; outre lequel salaire Pepersack sera encore tenu de bailler audit entrepreneur la somme de 16 solz pour avoir assorti les laines de chaque aune de tapisserie qu'il aura à travailler.

Ce maître, que le notaire nomme Avrequerc, signe Guillain van der Auverkerckeq. Il est évidemment de la même famille que A. Awerckerk, dont le nom a été recueilli par M. Pinchart (*Œuvres poétiques de J. Lemaire*), parmi les fabricants de Bruxelles au XVIIe siècle.

PIERRE DAMOUR.

Soit que Pierre Damour fût venu à Reims pour y apprendre le métier, soit qu'il y eût été appelé par Pepersack pour l'aider dans son entreprise, il paraît avoir passé ses premières années à Paris. Sa mère, Marie

Digitized by Google

Mariette, veuve de Pierre Damour, y demeurait au carrefour Saint-Hippolyte ès faubourg Saint-Marcel. Ce nom de Mariette est trop connu dans les arts au XVIIe siècle pour ne pas être remarqué. Pierre Damour, le père, dont la profession nous est inconnue, était vraisemblablement un artiste, quoique son nom ne figure pas parmi ceux dont la filiation a été établie dans ces derniers temps par M. Jal et M. Herluison.

Les relations du jeune homme avec Pepersack devenu son maître paraissent avoir été des meilleures. Il eut un fils en 1638 (saint Jean, 13 septembre), dont Pepersack fut le parrain et Françoise Collery la marraine (1).

P. Damour ne contribua pas moins que Pepersack à établir au dehors la réputation de nos tapissiers. Le premier marché qu'il signa le 19 octobre 1639 (min. de P. Angier, étude Fargues) le qualifie maître tapissier à Reims en l'abbaye de Saint-Nicaise, et il est stipulé que, s'il a besoin de quelques deniers pour avoir un métier et acheter des laines, on lui en fera l'avance : il n'avait donc pas quitté jusque-là Pepersack ni travaillé pour son propre compte.

Il s'engageait envers messire François de Montescot, conseiller du roy, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, demeurant à Paris, rue des Enfants-Rouges, réprésenté par Henry Angier, élu à Reims, à faire

(1) Le registre de St-Jean lui donne en outre deux filles : Jeanne, baptisée le 19 octobre 1636, qui eut pour parrain et marraine Henry Bachelier et Jeanne Coquebert, sa femme; Marguerite, le 15 août 1640, dont les parrain et marraine furent l'Elu Henry Angier et Elisabeth Lane, sa femme.

Digitized by Google

une tenture de tapisserie et diverses pièces d'ameublement dont les dessins lui seront fournis sur le pied de 22 liv. l'aune en carré. Il devait rendre le tout avant le 1er Janvier 1641, avec les dessins qu'il ne pourrait communiquer, ni en retenir copie.

Le 30 septembre suivant (Ibid.), le même lui commande une autre tenture, du prix de 41 liv. l'aune en carré, à laquelle il ne devra employer que de bons ouvriers, et qui sera des plus fines, fort serrées et mieux battues, dont les clairs, les reliefs, éloignements, cieux, champ de bordures et fond des camaïeux, seront tout de soie, et même la chaîne filée exprès. Ces recommandations expliquent le haut prix de l'ouvrage. Comme pour la précédente, il n'est rien dit de l'étendue de cette tenture, les dessins, qui demeurent à la charge de M. de Montescot, n'étant pas encore faits.

Pour la première commande, Pierre Damour reçoit d'abord, le 1er février 1641 (Ibid.), une somme importante sous le nom de la demoiselle Lemeau, à laquelle il devait probablement; puis le 11 mars 1641, 1360 liv.

Pour la seconde, le compte fait avec lui par Mme de Montescot (Ibid. 6 nov. 1642) marque qu'elle était de 75 aunes, et qu'on lui paya 3,075 liv. en deux fois.

Les tapisseries exécutées pour M. de Montescot serviront de modèles, sauf les bordures, pour une tenture de vingt aunes de tour, sur trois de hauteur, commandée le 30 décembre 1641 (Ibid.), par messire Jacques de Geniers, sieur du Coudray, conseiller au Parlement de Paris, au prix de 36 liv. l'aune.

Digitized by Google

La tenture doit être faite dans le délai d'un an.

Le prix en est bien supérieur à celui de la précédente; cette différence tient sans doute à la qualité du travail plus qu'à une variation dans le prix des laines et soies.

300 liv. doivent être avancées par le sieur du Coudray et pareille somme par Mme de Mongazon, pour aider Damour dans l'achat des *étoffes* nécessaires, et le reste lui sera payé de semaine en semaine au logis de Marie Mariette, sa mère.

Le 9 février 1642 (Ibid.) Pierre Damour s'engage encore à faire sur le même modèle une tenture de 22 aunes de tour sur 3 de hauteur, pour noble homme François de Verthamont, conseiller du roy, receveur des finances en la généralité de Limoges, demeurant à Paris au Cloître et paroisse Saint Méderic.

Comme dans le marché précédent, des dessins pour une bordure nouvelle doivent être fournis par M. de Verthamont; le prix est de 36 liv. l'aune, le terme est celui d'un an, et le domicile choisi par l'artiste, celui de sa mère.

Le 26 février 1646 (Ibid.), c'est le président de Bellièvre qui, par l'intermédiaire du conseiller en l'élection Henry Angier, commande à P. Damour une tenture de 55 aunes de tour, sur 3 de haut, formant au total 165 aunes de France en carré, représentant les 12 mois de l'année. Le prix est de 50 liv. l'aune, revenant en tout à 8,250 liv., sur laquelle somme le tapissier reçoit comptant 1,815 liv. pour employer en achat d'*étoffes*, outre 50 liv. et deux poinçons de vin qui lui ont été donnés comme gratification.

Ce marché en remplace un antérieur dans lequel

Digitized by Google

il s'était engagé à faire pour le même M. de Bellièvre une tenture du prix de 23 liv. l'aune.

Les dessins, fournis aux frais du président, avaient été exécutés par Nicolas Harment, peintre de Reims, sur papier, en détrempe, d'après des tapisseries que le président lui avaient mises en mains. Suivant marché passé le 14 mai 1645 (Ibid.), le peintre devait conserver chacune des tapisseries un mois au plus et en exécuter la copie de manière à ne pas faire attendre le tapissier. Ces cartons devaient lui être payés sur le pied de 10 liv. l'aune.

Le 15 février 1648 (min. de Leleu, ét. de Me Lemoine), Damour s'engage envers Me Jacques Mérault, conseiller du roy, intendant des trésoriers de France à Soissons, représenté par messire Jean Colbert sieur de Terron, demeurant à Reims, pour l'exécution de quatre pièces de tapisserie, contenant ensemble environ 60 aunes, de même qualité que celles qu'il a fournies au président de Bellièvre, à raison de 52 liv. l'aune. Sur ce prix, 400 liv. sont payées comptant ; pour le reste, lorsqu'il commencera à travailler, il lui sera payé par chacune semaine et pour chacun ouvrier y travaillant 16 liv. L'ouvrage sera terminé dans le délai de huit mois.

Les dessins, remis ès mains de Pierre Damour, seront corrigés par lui dans les points indiqués par le sieur de Terron, sans prétendre une plus grande somme. Ils représentent : pour le Printemps, la chasse aux cerfs ; la moisson du blé, pour la saison d'Eté ; la vendange, pour l'Automne ; et une glacière, pour l'Hiver.

Les Rémois, nous l'avons dit ailleurs, ne craignaient pas de se mettre en dépense pour avoir des tapisseries.

Digitized by Google

Le marché fait par Damour avec Pierre Pothé, marchand en cette ville, le 25 juillet 1650 (min. de And. Angier, étude de Me Fargues), nous en donnera deux fois la preuve. Il a pour objet une tenture de haute et basse lisse, de 17 aunes 1/4 de cours sur 2 aunes 1/2 de hauteur, en six pièces, et ce moyennant 29 liv. l'aune en carré. Nous y voyons, en outre, qu'une tenture déjà faite pour Me François Charlier, receveur des tailles en l'élection de Reims, servira de modèle.

Les dessins doivent, pour la première tenture, être fournis par Damour; aussi le prix de l'ouvrage est relativement peu élevé.

Pour exécuter ces ouvrages, Damour eut évidemment de nombreux auxiliaires. Nous n'en connaissons qu'un, Denis Fontaine, qu'il s'attacha pour quatre ans par acte signé le 22 juillet 1641 (min. de P. Angier, Ibid.), à la condition de lui donner une chambre pour lui et sa famille, indépendamment de son salaire fixé à 20 sols par semaine, sur quoi il reçoit 30 liv. par avance.

Nous trouvons aussi qu'il reçoit comme apprenti, le 12 mars 1646 (min. de And. Angier, Ibid.) Nicolas Branloteau, pour cinq ans, aux conditions suivantes: la 1re année, l'apprenti ne recevra rien; la 2me, il aura 8 sols par semaine; la 3me, 12 sols; la 4me 16 sols; la 5me, 20 sols.

PIERRE DE SON.

Ce tapissier appartenait à la famille de Nicolas De Son, graveur de mérite, que ses petites pièces oblongues placent entre Callot et Jaspar Isaac, que son portail de Saint-Nicaise met tout-à-fait hors de pair

Digitized by Google

en ce genre, et qui fût devenu pour nous une illustration égale à Nanteuil s'il ne fût mort jeune.

Une association avait été conclue entre Pierre De Son et Jean Boudet, tapissier du roy à Paris, association qui montre que Reims tendait à se substituer à Paris de plus en plus pour la tapisserie. Pierre De Son y renonça par acte dressé à Reims (min. de Rogier, ét. de Me Lemoine) le 17 septembre 1640.

Nous n'avons pas d'autres renseignements à son sujet.

FRANÇOIS CAYON.

Le 3 décembre 1645 (min. de Tauxier, ét. Charneau), François Cayon, tapissier demeurant à Reims, convient avec D. Pepersack de travailler sous ses ordres et en sa maison, suivant les dessins qui lui seront fournis, et ce pendant quatre années continuelles commençant ledit jour. Par le même acte Pepersack s'oblige à payer à Fr. Cayon « son salaire ainsi qu'il est arrêté entre eux, ne l'ayant voulu déclarer autrement », et Cayon reconnaît avoir reçu d'avance la somme de 50 livres « qui lui sera déduite sur son travail, chaque semaine 10 sols tournois, le tout sous la caution de Alizon Guenart, femme dudit Cayon. »

JEAN et NICOLAS TAUXIER.

Ce nom existait depuis longtemps dans notre communauté des tapissiers ; mais nous le citons seulement ici pour donner une nouvelle preuve des emprunts que nous faisaient d'autres villes au XVIIe siècle. En 1627, Marie de la Croix, veuve de Jean Tauxier, fait rece-

Digitized by Google

voir comme maître Nicolas Tauxier son fils. Plus tard, en 1679 et 1680 (min. de Dallier et de Tauxier), nous trouvons les enfants de ce dernier, Pierre et Jean Tauxier, établis, l'un à Paris, l'autre à Londres.

Nous n'irons pas plus loin sans rappeler qu'après la tentative de Fontainebleau, renouvelée à Paris même dans les bâtiments du Louvre, par Henri IV, la fabrique royale de tapisseries était venue s'établir en 1631 dans la maison de la Savonnerie, et en 1632 dans celle dite des Gobelins. La supériorité que la protection du gouvernement promettait à ces établissements, et plus tard à celui de Beauvais, semblait devoir entraver la marche des entreprises particulières. Mais pendant assez longtemps l'existencede ces dernières ne paraît pas avoir été compromise par la concurrence officielle. Bien mieux, l'abandon par les établissements protégés des véritables conditions de la peinture textile et leur tendance à substituer de plus en plus aux tentures proprement dites des trompe-l'œil, des semblants de tableaux, fut profitable aux ateliers privés qui avaient conservé les traditions.

En 1669, cette industrie était encore assez florissante sur divers points du territoire pour que le pouvoir jugeât nécessaire de rappeler diverses conditions matérielles de sa fabrication. En 1669 fut publié à Paris (in-4° de 30 pages), un Règlement général pour toutes sortes de teintures de soyes, laine et fil qui s'emploient aux manufactures des draps d'or, d'argent et de soye, tapisseries et autres estoffes et ouvrages. Le même Règlement fut édicté de nouveau en 1733, sous Louis XV.

Digitized by Google

Nous n'avons pas lieu de croire que les teinturiers de Reims étaient intéressés dans ces prescriptions; les termes employés dans les marchés rapportés plus haut indiquent plutôt que nos tapissiers achetaient leurs laines et leurs soies toutes préparées. C'est aussi ce qui nous paraît résulter d'un acte que nous recueillons parmi les Insinuations de 1691 à 1693 (archives judic. de Reims). Le 28 mai 1691, Jeanne Rogier et Catherine Marlier, marchandes à Reims, s'associent pour tout le trafic et négoce des marchandises de telles matières qu'elles puissent être, mais particulièrement « pour celui des laines de teinture de tapisserie. »

Cette mention spéciale annonce qu'il y avait lieu de compter à Reims sur une vente d'une certaine importance, et l'on peut en tirer cette conséquence, que la fabrication des tapisseries y était encore florissante.

Nous en trouvons encore la preuve dans les conventions intervenues peu d'années auparavant, en 1683 (min. de Lépicier, étude Lemoine), entre une douzaine *d'ouvriers en haute lisse* venus d'Amiens à Reims, et un marchand de cette dernière ville, associé avec un sergier, pour l'exploitation d'un certain nombre de métiers à tapisserie (1). On trouvera particulière-

(1) 27 avril. Convention entre Anthoine Moreau, marchand bourgeois de Reims, et Jean Mary, sergier à Reims.

Toutes les marchandises unies qui se feront au logis dudit Mary sur les mestiers qui y seront montés et dressés par Jean Bricquet, ouvrier en haute lisse, demeurant de présent à Reims, et ci-devant à Amiens, avec lequel ledit Moreau a fait convention... seront pour le fait et compte dudit sieur Moreau moyennant le prix qu'ils conviendront entre eux.

30 avril. Jean Le Roy, Nicolas Bourdet, Georges Normant, Claude Rivière, Philippe Fontaine et Pierre Cellier, ouvriers

Digitized by Google

ment remarquable dans cet acte la liberté dont usait un marchand, de fabriquer et de vendre des tapisseries, sans être maître du métier plus que le sergier qui lui prétait son atelier, à la condition d'employer des ouvriers qui avaient fait leurs preuves comme compagnons. Ce fait doit probablement s'expliquer par la réunion en une seule compagnie des corporations, autrefois distinctes, des tapissiers et des sergiers, ainsi qu'à Paris ces mêmes corps et trois autres, autrefois indépendants, s'étaient fusionnés en 1636.

Deux réimpressions du Règlement dans le siècle suivant, en 1731 et en 1770, prouvent que la communauté n'était pas près de s'éteindre. Bien mieux, avec divers arrêts obtenus par nos tapissiers depuis quelques années, nous trouvons dans la dernière édition une sentence du bailly de Reims, en date du 23 janvier 1752 (1), qui les autorise à avoir un bureau, comme les tapissiers de Paris, tant pour y déposer les marchandises saisies ou à visiter que pour y tenir les assemblées qu'on avait coutume de faire jusqu'alors chez les Pères Jacobins.

Quand la Révolution vint déclarer la dissolution de

en haute lisse, demeurant ci-devant à Amiens, estant à Reims, s'obligent envers Jean Mary, maître sergier, travaillant pour honor. homme Anthoine Moreau, de le servir et travailler en lad. qualité d'ouvriers de haute lisse... à raison de 12 solz par aulne desd. ouvrages.

3 may. François LeLoir, ouvrier en haute lisse, demeurant ci-devant à Amiens, s'engage aux mesmes conditions.

7 may. Guillain Hacart, Jean Moutardier, Jean Blondel et Louis Rousse, ouvriers en haute lisse, demeurant ci-devant à Amiens, s'engagent à travailler pour ledit Mary.

(1) Déjà imprimée la même année, in-4°, chez Piérard, avec un arrêt de la même époque.

Digitized by Google

leur communauté, ses agents, en entrant dans ledit bureau, ne trouvèrent que des objets insignifiants à mentionner dans leur procès-verbal (1), dont voici la teneur :

« Aucun immeuble. — Mobilier : 4 flambeaux, 4 targes estimés 6 l. — Dettes actives : 24 l. 7 s. 6 d. »

(1) Etat dressé par la municipalité, en exécution de l'art. XXIII du décret des 15-24 août 1793. Varin, *Arch. législ., statuts*, t. III, p. 745.

Digitized by Google

IV.

LES TAPISSERIES DANS LA CATHÉDRALE DE REIMS.

Le chœur de Notre-Dame avait été entouré, au XIVe siècle, d'une clôture en pierre semblable à celles qui subsistent encore dans les cathédrales de Paris, d'Amiens et de Chartres, à cette différence près, que la décoration extérieure, peinte et sculptée, qui fut exécutée à diverses époques dans les trois cathédrales que j'ai nommées, demeura chez nous à l'état de projet (1) ou du moins qu'on s'y contenta de peintures. Les tapisseries dues à la libéralité des archevêques permirent de dissimuler d'une manière heureuse la nudité des parois intérieures, et de la sorte ce côté n'eut rien à envier à celui des collatéraux.

Avant le don fait par Henry de Lorraine, voici, d'après Coquault (2), comment on les disposait pour l'été, à

(1) M. Louis Paris, dans un Mémoire demeuré manuscrit sur l'ameublement et l'ornementation intérieure de la cathédrale, dit que l'archevêque Ferry Cassinel avait, par testament, laissé à cet effet à l'église de Reims une somme de 1,000 liv. dans un coffret qui était en dépôt à Saint-Remy. Ferry Cassinel, nommé à l'archevêché de Reims en 1390, mourut peu de mois après, sans avoir mis les pieds à Reims. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que le Chapitre eût été frustré des effets de cette libéralité par la mauvaise volonté des frères du prélat, à qui ce dernier en avait confié l'exécution.

L'existence de la décoration peinte du côté des collatéraux est démontrée par le fait même que jamais on n'y plaçait de tapisseries.

(2) P. Coquault, Relation de la grandeur, largeur, hauteur, et autres singularités excellentes de l'édifice de Notre-

Digitized by Google

Pâques, à cette époque de l'année où l'on a coutume de rendre aux églises la parure que l'humidité de l'hiver a contraint de mettre en réserve (1). « Dedans ledit chœur et du long d'icelui est tendu tapisserie riche, scavoir depuis le fond d'iceluy jusques au grand autel, en six pièces, l'*histoire des guerres et baptême de Clovis*, premier roy des Francs, et depuis ledit autel jusques au pulpitre (ou jubé), en dix-sept pièces contenant l'*histoire de la vie et mort de la vierge Marie*, et ont seize pieds de hauteur, excepté trois, » que l'on met sur les trois portes ou entrées du chœur (2).

Ces entrées étaient situées où elles sont aujourd'hui; les deux de côté n'avaient qu'un battant, tandis que la porte placée sous le jubé en avait deux. Un seul de ces derniers était donc tapissé à l'intérieur du chœur, et c'est la dernière pièce, l'*Assomption* qu'on y voyait. Les deux autres petites pièces étant celle des *Prétendants* et celle de la *Visitation*, il est facile de se rendre compte de l'arrangement du reste. L'*Arbre de Jessé* commençait la série au bas du chœur et avait la *Mort de la Sainte-Vierge* pour vis-à-vis, deux tapisseries occupaient chaque travée, et au-delà des portes latérales, en allant vers l'autel, étaient d'un côté le *Mariage*, de l'autre, l'*Annonciation*.

La belle saison passée, on remplaçait « les belles tapisseries » par celles des Ursins ; on faisait de même

Dame de Reims en Champagne, t. III de ses *Mémoires*, fol. 25, recto.

(1) « A ce moment, dit Guill. Durand (liv. VI, chap. 90), on nettoie les églises, on en décore les murailles en y étalant des draperies, on déploie des tapis dans le chœur. »

(2) Cette dernière phrase a été ajoutée à Coquault dans les diverses copies qui nous sont parvenues.

Digitized by Google

advenant un sacre, pendant les préparatifs de cette cérémonie. Les tapisseries des Ursins, autrefois réservées pour les jours de fête, mais alors apparemment défraîchies, et passées de mode, servaient aussi à couvrir les orgues, pendant le nettoyage des voûtes (1). Il fallait cependant que ces tentures fissent encore assez bonne figure à l'époque du sacre de Louis XIV, puisque le chanoine Oudart Colbert et le Doyen jugèrent convenable, avec l'agrément du chapitre, d'en parer l'appartement qu'ils destinaient à d'illustres hôtes; et celui que le premier devait recevoir n'était autre que Mazarin, ce fin connaisseur en fait d'art (2).

Les tapisseries de Lenoncourt durent elles-mêmes céder la place d'honneur à celles de Henry de Lorraine, quand fut achevée l'œuvre de Pepersack.

On n'a aucun document qui fasse connaître à quelle époque on a commencé à suspendre les unes et les autres autour des basses nefs; mais il est probable que cette disposition date seulement de la destruction de la clôture du chœur et de son remplacement par les grilles exécutées aux frais de l'abbé Godinot (3). On y était naturellement porté d'un côté par la nudité des murs, et de l'autre par l'exemple de ce qui se faisait aux sacres:

(1) Conclus. du Chapitre touchant le sacre de Louis XIV, 14 juillet 1654; manuscrit de Lacourt.

(2) Ibid. et compte du tapissier Loiseau.

(3) Suivant Povillon (*Description de Notre-Dame*, p. 177, 194), les murs des collatéraux ne suffisant pas pour recevoir toutes les tapisseries, plusieurs furent déposées à l'Hôtel-Dieu, et elles y servirent à décorer les salles aux jours de procession. Cinq des tapisseries de Lenoncourt paraissent avoir eu habituellement cette destination hors de la cathédrale.

Digitized by Google

alors toute l'église était tendue de tapisseries de la couronne, les nefs basses et les chapelles comme l'intérieur du chœur et de la grande nef, et ces derniers sur deux rangs (1).

En temps ordinaire, les tapisseries qui n'avaient pas place autour du chœur étaient serrées dans des armoires situées derrière l'autel (2).

Le soin qu'apportait le chapitre à l'entretien de ces tentures montre le prix qu'il y attachait. Quatre fois l'an, suivant les règlements du Chapitre, les coutres lais devaient les faire sortir et les faire battre, et s'assurer qu'elles étaient en bon état. Un maître tapissier était spécialement chargé de ce service (3) Des sommes importantes furent employées à les réparer ; ainsi, en 1650, 3,500 livres furent payées pour avoir réparé les six tapisseries de l'histoire de Clovis (4).

La Révolution venue, en Janvier 1790, un inventaire de toutes les richesses de la Cathédrale fut dressé, en exécution d'un décret des 13 et 14 novembre précédents (5). Ce recolement indique, sans désigna-

(1) *Disposition de l'église pour le sacre*, manuscrit de Lacourt.

(2) *Mémoire* de M. Moët, coûtre ecclésiastique, *sur les fonctions des coûtres au sacre de Louis XIV*, manuscrit de Lacourt. On y voit que la veille du sacre, les chappes, aubes et linges qui devaient être employés à la cérémonie furent apportés là et préparés dans les armoires qui servaient pour enfermer les tapisseries.

(3) Voir, Appendice VIII.

(4) Cerf, *Descript. de la cathédrale*, t. II, p. 414

(5) Nous en extrayons ce qui concerne les tapisseries. « Six pièces de tapisseries, grandes tentures, quatorze dites tentures, trois dessus de porte pareils, douze pièces tenture dont huit servant au chœur, trois dessus de porte pareils, trois pièces basses dont une autour de la chaire à

Digitized by Google

tion précise, une foule de tapisseries comme existant encore : c'était pour mieux constater nos pertes. Tout cela fut entièrement abandonné pendant plusieurs années, puis livré au pillage des gens qui, a tort ou à raison, se crurent un droit dans l'ancienne cathédrale (1). Partagé entre le club des Jacobins et le Temple de la Raison, l'édifice vit servir aux usages les plus vils les tentures dont il s'était paré dans des temps plus heureux. Quelques tapisseries sont employées à garnir les clôtures qui partagent l'intérieur du monument, on fait litière des autres, et elles défendent du froid les pieds irrespectueux des clubistes. Quand dut être démolie l'enceinte du local de la société populaire, les malheureuses tapisseries coururent bien d'autres hasards.

Le danger pour elles était tel que des citoyens de la section de Mars (2) n'hésitèrent pas à le signaler à la municipalité par lettre en date du 3 germinal an III (23 mars 1795). Le 25 nivôse (14 janvier 1795) précédent, l'abbé Bergeat s'était préoccupé, sur l'invitation de l'administration du district, « de tirer de l'humidité où elles pourrissaient plusieurs pièces de tapisseries d'un travail précieux, depuis longtemps oubliées dans la sacristie du Temple (3). » Son zèle ne pouvait rester oisif dans une

prêcher, quatre pièces à fleurs de lys avec cartouche dans le milieu, dont deux à la grande grille; trois pièces très-basses doublées en toile verte, trois tapis de table à fleurs avec cartouche, de différentes grandeurs, quatorze morceaux et deux housses de trône ; de vieilles tapisseries. »

(1) Voir, Appendice IX, un extrait du *Journal des Jacobins* à ce relatif et l'histoire abrégée des destinations diverses que subit la cathédrale à cette époque.

(2) Conclusion du Conseil.

(3) Appendice X.

Digitized by Google

circonstance où celles de la cathédrale, non moins précieuses que les autres, étaient menacées. Il reconnait, dit-il dans un rapport du 23 germinal an III (12 avril 1795), que les fonctionnaires de la section de mars sont bien informés et « qu'une partie des tapisseries est confondue avec les matériaux de démolitions. » Il obtient cependant des ouvriers que celles qui étaient encore en place soient détachées avec précaution et portées dans la sacristie. Quant à celles qui sont engagées sous les décombres, il demande « qu'elles en soient retirées au plus tôt, avec ménagement..... » « Je ne parle pas, dit-il, des réparations à y faire : on se bornera à les battre et entretenir dans un état de propreté, jusqu'à ce que le comité d'instruction publique ait assigné des fonds pour cet objet..... » « Vous avez, continue-t-il, dans le dépôt attenant au bureau des ventes, des tapisseries dont quelques-unes font partie de celles qui étaient dans le chœur de l'église de Saint-Remi..... Il faudrait faire le triage de celles qui méritent d'être conservées, et vendre les autres. Le local dans lequel elles sont déposées ne leur convient pas plus que l'ordre dans lequel elles sont rangées (1) ... »

C'était parler d'or; malheureusement le comité d'instruction publique avait bien d'autres soucis, d'autres dépenses urgentes réclamaient l'emploi des ressources dont il disposait; d'un autre côté, la Ville, pas plus que l'administration du district, n'avait à offrir au conservateur du musée un local convenable pour y exposer les tableaux et objets d'art moins encom-

(1) Voir, Appendice XI.

Digitized by Google

brants qui provenaient des églises ; à plus forte raison n'en avait-elle pas pour les tapisseries. Les administrateurs du district s'aventuraient donc beaucoup en prescrivant, dans leur réponse au conservateur du musée, de faire transporter dans cet établissement, après leur avoir fait prendre l'air, celles qu'il jugerait convenable de conserver, et de disposer les autres pour être vendues avec les livres et les papiers inutiles, comme mobilier national. Cette impossibilité de donner un asile convenable aux tapisseries les mieux conservées fit qu'on s'abstint de faire un choix entre elles, et qu'on les laissa toutes où elles se trouvaient.

En même temps qu'il adressait son rapport, l'abbé Bergeat dressait un état des tapisseries reconnues par lui dans la cathédrale et laissées sous la garde du portier (25 nivôse an III, 14 janv. 1795). On trouve dans cet inventaire l'état de conservation des pièces avec leur mesure, mais il ne s'applique malheureusement qu'aux tapisseries de Pepersack (1).

Le silence gardé sur le reste s'explique, et il devient malheureusement clair que le conservateur du musée n'avait pas encore poussé plus loin ses démarches, quand on voit le 23 ventôse an III (13 mars 1795) un certain nombre de citoyens, de la section de la Réunion, presser le Conseil général de la commune de Reims de « rendre au Temple de la Raison, son ancienne splendeur, après après l'avoir débarrassé des ouvrages exécutés pour la tenue des séances de la société populaire ; » puis ceux de la section de Mars insister, le 3 germinal (23 mars), pour que « le temple dédié à l'E-

(1) Voir, Appendice V.

Digitized by Google

ternel soit dégagé de toutes ses entraves, et que les *tapisseries* et autres objets dont on s'est emparé soient restitués à qui ils appartiennent (1). »

Enfin le culte est rétabli ; occupés dans les premiers temps des mesures capables d'assurer aux deux partis la libre jouissance de l'église, sinon la bonne harmonie, les constitutionnels et ceux qui sont attachés aux prêtres insermentés font bientôt des efforts communs pour effacer les traces de dévastation que portent les murs de l'édifice. Ils offrent notamment à l'administration du district « de faire tendre à leurs frais les tapisseries et de prendre les soins nécessaires à leur conservation jusqu'à ce qu'elles puissent être placées au musée, s'engageant à les remettre au conservateur de cet établissement lorsqu'ils en seront requis. » Cette demande fut accueillie favorablement, et un état des tapisseries, complet cette fois, fut dressé le 13 Vendémiaire an IV (5 octobre 1795), pour assurer l'exécution de l'engagement des paroissiens (2). Il me paraît probable que le projet de tendre les tapisseries sur la muraille fut promptement réalisé ; cependant un bon nombre demeurèrent entassées dans une armoire dont les paroissiens réclamèrent l'usage le 22 vendémiaire an V (13 octobre 1796) contre l'acquéreur des bâtiments du ci-devant Chapitre. Le peu de soin qu'on prenait d'elles obligea l'abbé Bergeat, dans un rapport en date du 10 floréal an IX (30 avril 1801), à se plaindre de ce qu'elles n'avaient été « ni aérées ni battues depuis le jour où on les avait confiées aux paroissiens, » et

(1) Conclusions du Conseil général. Voir, Appendice XI.
(2) Voir, Appendice XI.

Digitized by Google

il ajoute que « la poussière qui les couvre en altère les couleurs et les mine (1). » Enfin, ce serait seulement après le Concordat, suivant Povillon (2), que les tapisseries reçurent une organisation définitive dans la cathédrale.

Cette fois encore, comme après les démolitions exécutées sous la direction de l'abbé Godinot, les préférences des hommes de goût chargés de présider aux aménagements intérieurs de Notre-Dame, furent pour les tapisseries de Pepersack. Les premières places le long des murs des bas-côtés, à partir du transept, leur furent réservées. Deux des tapisseries de Clovis venaient ensuite. Quant à celles de Lenoncourt, un petit nombre seulement furent admises dans les transepts ; quelques-unes virent la lumière une fois dans l'année, à l'occasion de la Fête-Dieu ; mais d'autres moins heureuses, quoique des plus précieuses, servirent à couvrir le pavé, et se plièrent à tous les usages qu'il plut aux employés de l'église de leur infliger.

Qui de nous n'a vu, jusqu'à ces dernières années, une des tapisseries de Clovis appliquée comme doublure à la porte principale de l'église, pour en cacher les ais disjoints, fixée à cet effet à grand renfort de clous, et pliée de droite et de gauche pour se prêter aux dimensions de l'espace qu'elle devait couvrir ; une autre, de la même suite, employée à revêtir intérieurement l'un des tambours transportés de St-Nicaise, en 1791, et appliqués aux ouvertures latérales du grand portail ? Alors, chose à peine croyable, si la

(1) Voir, Appendice XII.
(2) *Description de Notre-Dame.*

Digitized by Google

pauvre tapisserie n'en déposait elle-même, comme elle dépassait en hauteur la boiserie qu'elle devait dissimuler, l'ouvrier chargé de cette besogne la déchirait sans pitié par le milieu, et lui enlevait en hauteur et en largeur ce qui pouvait gêner l'ouverture de la porte. Enfin, au rapport de M. Vitet et de tous ceux qui pénétraient dans la tour du Nord, les débris d'une troisième tapissait la loge d'un sonneur de cloches, ou fermaient les ouvertures de la tour par lesquelles le vent avait accès (1). Ceci se passait en 1830.

La seule satisfaction donnée aux archéologues et à l'inspecteur des monuments historiques fut de consolider quelques-unes des tapisseries et d'en boucher les trous avec les débris de celles que l'on pouvait considérer comme détruites. Cela fait pour répondre à de trop justes remontrances, on se recueillit ; entre autres réflexions, on se demanda s'il était convenable d'étaler dans le lieu saint des objets dont la vue pouvait servir de prétexte aux promenades continuelles des curieux. Le Chapitre, épris de ce pieux motif, s'avisa qu'il valait mieux rendre les murs à leur nudité naturelle, en enlevant les tapisseries. Les puritains qui excluaient des édifices tout ce qu'un art postérieur avait ajouté à leur état primitif, les *pétrophiles*, comme on disait alors, applaudirent, et avec eux les chantres, dont les voix, disait-on, s'accomodaient mal des tentures (2). Toute-

(1) Vitet, *Rapport à M. le ministre de l'Intérieur sur les monumens... des départemens de l'Oise, de l'Aisne, de la Marne*, etc., Paris, 1831. — Lacatte-Joltrois, *Etat ecclésiast.*, manuscrit de la Bibliothèque de la ville, p. 55.

(2) *Annales de l'Académie de Reims*, t. I, 1842, p. 269 et suiv., *Discussion* entre MM. L. Paris, L. Fanart et Herbé.

Digitized by Google

fois, peu de temps après l'arrivée de Mgr Gousset, le bon sens l'emporta, et les tapisseries reprirent leur place. Plus tard, l'empereur vient à Reims ; habitué aux tentures de velours et d'or, il trouve nos tapisseries passées de couleur, et remarque qu'elles interrompent en quelques points les lignes architecturales ; vite, on les décroche de nouveau. Peu après cette décision, qui semblait définitive et sans appel, les malheureuses tentures, pliées et mises au rebut, semblaient devoir y dormir toujours ; mais voilà que, un beau matin, comme des oiseaux de passage qu'obligent à se déplacer les changements de température, elles sont emportées par je ne sais quel souffle à l'étage supérieur. Clouées à cette hauteur le long des murs d'une étroite et obscure galerie, elles défiaient l'œil le mieux exercé. L'inspiration n'était donc pas heureuse ; et pour les tapisseries cependant, sinon pour ceux qui pouvaient éprouver le besoin ou le désir de les voir, mieux valait qu'il en fût ainsi que d'être abandonnées aux vers sur les planches d'un grenier, ou à l'humidité sur les dalles d'une arrière-sacristie.

Elles ont été descendues de là pour être confiées pendant quelques jours à MM. Aug. Marguet et Ad. Dauphinot, qui les ont fait nettoyer et tendre avec tout le soin dû à de pareils objets, puis reproduites en photographies durables par le procédé dit au charbon. Depuis, repliées et empilées encore une fois dans un coin, elles attendaient qu'on statuât sur leur sort, lorsque l'Académie, prenant en considération les réflexions qu'on vient de lire, sollicita la réintégration des tapisseries autour des bas-côtés de la cathédrale. Une commission, désignée par Mgr Landriot dans le

Digitized by Google

Conseil de Fabrique et l'Académie, décida du meilleur mode à adopter pour leur suspension, et l'opération réparatrice ne se fit pas attendre (juillet 1870). Nous sommes heureux d'avoir été particulièrement appuyé dans cette circonstance par MM. Simon Dauphinot, alors maire de Reims et président de l'Académie; Tourneur, vicaire-général; Cerf, chanoine honoraire trésorier; ces deux derniers, également membres de l'Académie.

Suivant l'avis de la commission, on a disposé l'*histoire de la Ste-Vierge* dans les travées des basses nefs les plus rapprochées du transept; puis viennent les deux tapisseries de *Clovis;* quelques-unes des tapisseries de *Pepersack* occupent le surplus des murs. Parmi les premières le visiteur ne doit pas chercher la *Présentation de la Ste-Vierge*, qui ne peut être tendue à cause de son mauvais état. On trouvera dans la sacristie *Joseph et les prétendants* avec *la Visitation*, ou du moins ce qui reste de ces deux pièces.

L'histoire de nos tapisseries serait incomplète, si nous ne disions un mot de leur origine et des particularités dignes de remarque dans chacune des séries qui font l'objet de notre étude. C'est ce que nous ferons avant d'aborder la description des pièces dont elles se composent.

Digitized by Google

Digitized by Google

SECTION I.

HISTOIRE DU ROY CLOVIS.

XVe SIÈCLE.

Des six grandes tapisseries qui rappelaient, autour de l'autel de Notre-Dame, avec les hauts faits du premier roi chrétien de la France, la part qu'eut le grand archevêque de Reims à la conversion de ce prince et à l'établissement de la monarchie, deux seulement nous restent. A l'exception d'une troisième pièce et de deux fragments qui existaient encore à l'époque où MM. Paris et Lebertais ont entrepris leur publication et qui y ont été compris, les quatre autres sont pour nous inconnues ; nous n'en avons même pas une description qui permette d'indiquer d'une manière précise la suite et l'arrangement des sujets. Nous remarquerons toutefois que la légende historique placée vers le bord supérieur de la toile est une sorte de paraphrase de ce que rapporte le religieux de St-Denis au chapitre XV des *Grandes Chroniques de France ;* là, très-probablement, on retrouverait de quoi reconstituer l'ensemble des faits représentés dans les six tapisseries, en ayant soin de grouper par deux, trois ou quatre, ainsi qu'on le voit dans celles qui nous restent, les

Digitized by Google

sujets principaux ou secondaires rapportés dans les chroniques.

Il a existé d'ailleurs divers drames de l'*Histoire de saint Remy;* le recueil intitulé : *Histoire universelle des théâtres de toutes les nations*, en contient un spécimen, et on en conserve un autre à peu près complet parmi les manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal. Les traits les plus saillants de l'*Histoire* du roi Clovis devaient se trouver également dans ces pièces de notre théâtre primitif. Mais il est probable aussi que cette même *histoire* était l'objet d'un drame spécial portant un titre analogue à celui de nos tapisseries et offrant des développements semblables.

Dans l'impossibilité d'indiquer d'une manière certaine la source à laquelle s'inspira le dessinateur de nos tapisseries, nous essaierons du moins de fixer la date de son travail.

Le *Lilium francicum* de Chifflet (1) contient le dessin d'un fragment de tapisserie de la même époque que les nôtres et appartenant au même sujet. Il se voyait de son temps dans le palais royal de Bruxelles, où il aura vraisemblablement été négligé à cause de son mauvais état, lors d'une restauration dont nous parlerons plus bas. L'existence de ce fragment à l'époque où écrivait le célèbre médecin bisontin autorise à croire que la tenture dont nous parlons se composait originairement de plus de six pièces, et en outre qu'elle avait appartenu à la maison de Bourgogne.

Cette dernière remarque a trop d'importance pour que nous ne cherchions pas à l'établir sur d'autres preuves.

(1) Anvers, 1658, in-4°, p. 32.

Digitized by Google

Parmi les tentures connues, deux surtout, celles de l'*Histoire de César* à Berne (1) et celle de l'*Histoire d'Assuérus* à Nancy (2), offrent des rapports incontestables avec les nôtres. Les armes, les étendards, le harnachement des chevaux, le pêle-mêle de la composition dans la partie guerrière de la première, l'architecture et certains détails du costume dans l'une et dans l'autre, tout jusqu'à la disposition des légendes inscrites en français au haut de chaque pièce, sans listels, sur le champ même de la toile, y rappelle notre histoire de Clovis.

Or, ces tentures ont une provenance bourguignonne. Celles de Berne faisaient partie des objets abandonnés dans leur fuite par les Bourguignons à Granson ; celles de Nancy passent pour avoir été recueillies dans le camp de Charles-le-Téméraire après sa mort. Mais toutes deux ne remontent pas au-delà du prince que nous venons de nommer ; elles peuvent être attribuées, l'une, celle de Nancy, aux dernières années de son règne, celle de Berne aux premières. La nôtre est un peu plus âgée ; la mode à laquelle elle se rapporte et que

(1) Jubinal, *Anc. tapisseries historiées*, t. II, pl. 5 à 10.
(2) Op. cit., t. I, pl. 6.
M. le comte de Villeneuve-Trans (*Note sur la tapisserie de Charles-le-Téméraire, conservée à la cour royale de Nancy*) a cherché à établir que les tapisseries de la *Moralité du banquet*, qui sont à Nancy, ont été exécutées pour Charles-le-Téméraire ; mais les costumes qu'on y voit sont évidemment contemporains de Louis XII. La tradition lorraine touchant les deux tapisseries de Nancy ne saurait donc s'appliquer qu'à celles de l'*Histoire d'Assuérus*, ou du moins aux deux fragments de cette histoire qui subsistent et que M. Jubinal a réunis dans une des planches de son ouvrage.

Digitized by Google

caractérisent plus particulièrement la coiffure des femmes et la coupe de leurs robes, nous paraît se rapprocher de la fin du XIVe siècle, sans s'éloigner beaucoup de la moitié du XVe. Les exemples donnés par M. Viollet-Leduc dans son *Dctionnaire du mobilier* n'y contredisent pas, non plus que l'intéressante *Histoire du costume* de M. J. Quicherat, qui a reproduit quelques-unes de nos figures sous la date de 1440.

M. Quicherat a remarqué de plus que Clovis est représenté dans nos toiles sous le figure de Charles VII ; et, comme il est peu probable qu'on aurait cherché à reproduire l'image du roi de France alors régnant dans une œuvre commandée selon toute apparence par son puissant vassal, si ce dernier avait encore été en guerre avec lui, on ne devra pas en reculer la date au-delà de 1435, époque du traité d'Arras qui rétablit la bonne intelligence entre les deux princes.

Nous arrêtant à la date ainsi fixée et partant toujours de l'hypothèse suggérée par l'ouvrage de Chifflet, nous interrogerons maintenant les documents connus sur le mobilier de la maison de Bourgogne.

L'inventaire de Charles-le-Téméraire qu'a publié M. de Laborde ne contient pas de tapisseries ; apparemment cette partie importante de son mobilier était l'objet d'un état séparé que le savant auteur des *Ducs de Bourgogne* n'a pas rencontré dans ses recherches. Il n'en est pas de même de celui de Marie de Bourgogne publié par la Commission d'histoire de Belgique (1), qui, dans l'énumération des tapisseries qu'elle tenait de son père, mentionne celles de l'*Histoire du roy*

(1) *Bulletin*, t. XV, p. 296.

Digitized by Google

Clovis. Ce sont vraisemblablement les mêmes dont parle l'inventaire de Charles-Quint fait à Bruxelles en may 1536 (1), et dont, peu d'années après, en 1541, la réparation fut confiée à Hendrick et Guillaume de Pennemacker, d'après l'état des dépense sdu même Charles-Quint (2).

Ainsi, la maison de Bourgogne a possédé une tenture de l'*Histoire de Clovis;* exécutée vers le milieu du règne de Philippe-le-Bon, elle a été transmise par ses successeurs à l'empereur Charles-Quint. Ceci acquis, j'ose ajouter que cette tenture est la nôtre, et pour le prouver, je n'ai plus qu'à répéter le peu qu'on en savait à Reims.

M. Jubinal est le premier qui ait parlé avec quelque étendue de nos tapisseries ; il rapporte, sans dire sur quelles données, que celles de l'*Histoire de Clovis* furent prises à Calais par le duc François de Guise, et il se demande comment elles se trouvaient dans cette ville. Par une inadvertance trop commune aux écrivains qui font de loin et d'après des notes vagues ou incomplètes, l'histoire des objets qu'ils n'ont vus qu'en passant, l'auteur des *Anciennes tapisseries historiées* (3) a certainement mis ici Calais au lieu de

(1) *Curiosités des anciennes justices*, par Ch. Desmazes, p. 216, d'après un manuscrit de la bibliothèque du roi, fonds dit des Cinq cents Colbert.

(2) Recette générale des finances de la Flandre, dans les *Tapisseries de haute lisse*, par J. Houdoy, p. 145.

(3) Pour M. Jubinal, les tapisseries données par le cardinal de Lorraine sont celles de Pepersack. Après avoir vu celles de Clovis, qu'il dit être au nombre de quatre, et qu'il croit avoir été données au Chapitre par le duc de Guise, « il est tenté, par la ressemblance de ces tentures avec celles de

Digitized by Google

Metz. Je lis, en effet, dans le volume du chanoine régulier Pinchart qui regarde Reims (1) et qui paraît être presque en entier la reproduction des *Varia Remensia* de Lacourt, que le duc « s'était réservé cette tapisserie lorsqu'il prit Metz. » C'est plutôt « lors de la délivrance de cette ville » qu'il fallait dire ; à part cette légère inexactitude, la note où nous recueillons la tradition conservée dans le chapitre de Reims a toutes les apparences de la vérité. L'historien du siége de Metz, Bertrand de Salignac, rapporte qu'après la fuite de Charles-Quint vers Thionville, les trois camps abandonnés par ses troupes autour de Metz non-seulement étaient remplis d'une infinité de morts et de malades, mais que les tentes, les armes et les meubles y étaient restés, même des vivres en abondance, sans que la panique de la déroute eût permis de rien enlever (2). Rien donc ne rappela mieux Granson, Morat et Nancy, et il n'y a point à s'étonner si le butin re-

l'église de St-Remy, de les attribuer, comme ces dernières, à Robert de Lenoncourt (*sic*). » On voit avec quelle légèreté cette partie de son travail a été traitée.

(1) Tome X du recueil, fol. 118, verso. Biblioth. de la Ville.

(2) *Le siége de Metz en l'an 1552.* Paris, Ch. Etienne, 1553, in-4°.

Pour s'en tenir à Calais comme lieu de provenance, il faudrait supposer que nos tapisseries y eussent été amenées par le commerce, ce qui est peu probable, bien que cette ville, dernière possession des Anglais en France, après une occupation de près de deux siècles, fût devenue l'entrepôt du commerce entre l'Angleterre et les Pays-Bas. Mais il est difficile de croire qu'une œuvre de ce genre ait été faite pour le commerce. J'admettrais plutôt que, données par l'empereur au roi d'Angleterre, ou à quelque personnage de sa cour, elles avaient été déposées dans cette ville. On a, en effet, des exemples de semblables dons dans les comptes

Digitized by Google

cueilli par les vainqueurs fut aussi riche à Metz qu'après les trois grandes défaites des Bourguignons.

Ainsi, le sort de la guerre avait séparé nos tapisseries de l'*Histoire de César* dont les Suisses firent dans la cathédrale de Berne un trophée de leur indépendance, et de l'*Histoire d'Assuérus* que les ducs de Lorraine conservèrent précieusement à Nancy en souvenir de leur victoire ; le sort de la guerre, en les mettant à la disposition du duc de Guise, puis du cardinal de Lorraine, en fit à leur tour un trophée d'un autre genre, en les amenant là où les appelait le culte de S. Remy et des origines de la monarchie française.

Nous avons rapporté les termes dans lesquels P. Coquault parle de cette libéralité du cardinal. Que ce soit par don ou autrement, il tenait bien incontestablement ces tapisseries de son frère ; les armes du

de dépenses des ducs de Bourgogne et de Charles-Quint lui-même.

Indépendamment de l'explication que nous trouvons dans les traditions du chapitre de Notre-Dame et qui par là même nous a paru mériter la préférence, l'histoire du temps nous en fournit une autre qui n'est pas absolument dépourvue de vraisemblance. On sait que pendant le soulèvement des Pays-Bas contre l'Espagne, en 1581, les magistrats de Bruxelles mirent en vente tout le mobilier des églises, des couvents, et aussi celui de la cour. Cette vente se fit à l'encan ; les tapisseries, même les plus précieuses, y passèrent avec le reste, et elles se trouvèrent ainsi dispersées dans les mains de ceux qui furent assez riches pour les acheter. Le duc de Guise fut-il un de ces heureux acquéreurs ?

On voit encore aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles une tenture représentant l'*Histoire de Clovis ;* mais ces tapisseries sont du XVIIe siècle ou du XVIIIe.

Digitized by Google

duc, cousues à l'un des angles de la toile (1) et qu'on y a conservées, ne laissent pas de doutes à cet égard.

Le place d'honneur assignée à ces tapisseries dans la décoration du chœur et le soin apporté à leur conservation, montrent le cas qu'en faisait autrefois le Chapitre de Notre-Dame. Vers 1650, leur mauvais état ayant mis dans la nécessité de les réparer de nouveau, un essai fut fait sur l'une d'elles mais ne satisfit pas les chanoines. Toutes les six, y compris cette dernière, furent confiées à Paris à Gilles Gadret, concierge de l'hôtel de Guise, et à Guy de Lanoy (2), tapissier, qui, par acte du 29 avril 1650, s'engagèrent notamment « à rentraire et lever toutes les pourritures qui s'y trouveront, à rendre les visages aussy beaux que neufs et les jaulnes d'une belle couleur. »

Ces stipulations du marché montrent quelles étaient alors les parties les plus défectueuses, et il n'est pas difficile de voir aujourd'hui, notamment dans les jaunes, que leur remplacement n'a pas toujours eu le succès espéré.

Le travail devait coûter 3,500 livres tournois et être achevé dans le délai de deux années et demie (3).

(1) Les anciennes ordonnances « sur le faict et conduicte du styl et mestier de tapissiers » traitent de la visitation des tapisseries avant la vente, et portent défense d'y exécuter aucun travail postérieurement, sauf pour y ajouter les armoiries de l'acquéreur, s'il le demande (J. Houdoy, op. cit.)

La maison de Guise était fort riche en tapisseries. C'est d'elle, par exemple, que provient le précieux plan de Paris, dit Plan de tapisserie, acquis par la ville de Paris sous la prévôté de Turgot.

(2) On a vu, dans l'Introduction, qu'un de Lanais ou de Lanoy épousa à Reims une fille de Daniel Pepersack.

(3) Archives du Chapitre, liasse 18, nº 18.

Digitized by Google

Malheureusement c'est plus particulièrement à ces beaux tapis que les causes de destruction énumérées dans la partie historique de notre travail furent funestes.

Les changements exécutés dans la cathédrale sous la direction de M. Godinot commencèrent leur ruine en bornant à deux ou trois le nombre de celles qui devaient encore voir le jour et en reléguant le reste dans des lieux humides. Leurs lambeaux, à demi pourris, abandonnés au caprice des employés de l'église, finirent, pendant la Révolution et depuis, par disparaître entièrement (1).

Les deux pièces qui nous restent ont en largeur 8 m. 40, et en hauteur 4 m. 60, y compris la légende.

Nous n'apprendrons rien au lecteur en lui disant que l'époque à laquelle appartient la fabrication de nos tapisseries est celle du plus grand luxe, comme elle est celle de la plus grande prospérité et de la plus grande perfection de l'art qui nous occupe.

Déjà sous les premiers Valois, les étoffes de soie unies et surtout brochées de diverses couleurs avaient généralement pris la place du drap dans le vêtement ; les édits somptuaires ayant levé toutes les défenses précédentes, les bourgeois à qui leur fortune permettait ces écarts, ne se faisaient pas faute de mettre des freins d'orfèvrerie à leurs chevaux et de chausser des

(1) On a pu remarquer plus haut, dans l'Introduction, qu'aucune des tapisseries de l'*Histoire du roy Clovis* ne figure dans l'état dressé par l'abbé Bergeat. Aucune, conséquemment, ne paraît être entrée au Musée ou aux dépôts qui en dépendaient.

Digitized by Google

éperons dorés ; les hommes d'armes, rivalisant entre eux de magnificence, ajoutaient des ornements et même des pièces entières d'or aux armures blanches ou de fer qui les couvraient ; et ils n'avaient pas moins souci de briller dans l'accoutrement de leurs suivants et de leurs chevaux que dans le leur propre. Aux simples archers, coustilliers ou faucharts, il fallait des brigantines recouvertes de soie, des cornettes de taffetas autour de leurs salades et chapeaux de fer, des épaulières, des grèves, des genouillères, des pansières non moins brillantes par la matière que par le travail. Le harnais des chevaux était chargé de bossettes, de glands, de houppes, de grelots ; le destrier des chefs était entièrement habillé de drap de soie, de velours et de brocard. Les chroniqueurs du temps ne tarissent pas lorsqu'ils racontent les entrées triomphales des troupes dans les villes ; à l'insistance qu'ils y mettent, on voit que c'était le spectacle préféré des populations (1). Mais nulle part plus qu'à la cour des ducs de Bourgogne le goût de ces costumes de parade n'était développé. Ces princes en donnaient l'exemple (2) ; ils avaient fait des orfèvres les associés et les aides de leurs tailleurs, et leurs vêtements étaient littéralement couverts par les brillants produits de ce métier ; ce qui faisait dire à Martial d'Auvergne, que chez eux, on « s'harnachait d'orfaverie » : expression heureuse pour rendre cette surcharge excessive d'ornements métalliques, dont chacun des personnages de nos tapisseries est, pour ainsi dire, une preuve.

(1) Quicherat, *Histoire du costume*, p. 270.
(2) L. de Laborde, *Ducs de Bourgogne*, t. I, p. 20

Digitized by Google

En résumé, les tapisseries de l'*Histoire du roy Clovis* sont des morceaux historiques de premier ordre, autant que des œuvres d'art; elles méritent toute l'attention des curieux par la multiplicité des personnages qui y sont en action, par la variété des costumes et des armes, par l'abondance des détails de toute nature. A la vérité, tout cela joint au pèle-mêle des combats, à l'excessive richesse et à l'exagération des ornements y engendre quelquefois la confusion. Ajoutez-y le défaut de perspective, l'effet du temps sur certaines parties à côté d'autres qui ont gardé presque leur ton primitif ; puis, dans l'une des toiles qui nous restent, les bévues commises par de maladroits ouvriers, qui ont détruit l'économie du dessin primitif, en y introduisant, pour remplir les vides causés par le temps, des pièces de rapport sans autre relation avec le reste que celle des couleurs ; c'en est assez pour expliquer que ces tapisseries ont pu souvent arrêter le regard des visiteurs, l'étonner même, sans captiver leur attention. Pour y trouver autre chose qu'un intérêt de curiosité, pour les comprendre, il faut être familiarisé non-seulement avec la légende à laquelle les sujets sont empruntés, mais aussi avec les usages et les costumes du temps. La description qui va suivre y aidera, nous l'espérons, le lecteur.

Digitized by Google

Digitized by Google

I.

COMMENT LE FORT ROY CLOVIS FU COURONNÉ. COMMENT PRIST LA CITÉ DE SOISSONS.

LÉGENDE

En ceste présente histoire est démonstrée la vie du Roy Clovis Roy de France. Et traite ce premier chapitre comment ledit Clovis filz du Roy Childericq et de la Royne Baronne (1) sa femme après la mort son père fu couronné Roy en grand magnificence

Après lequel couronement fait en habondance de honneur et de noblesse icelui roy Clovis manda par tous les pais gens de guerre et les asambla tendant aler asegier la cité de Soissons.

Et en multitude de gens darmes et habillemens de guerre necessaires en la besongne ledit Clovis se part et poussa son siege devant ladite cité de Soissons et furent de son costé faites pluiseurs proesses au devant de ladite plaice.

Et finablement par force de proesse et vaillance conquist et mist à son obeissance icelle cité et en repulsa hors Soages (2) capitaine dudit lieu quy estoit filz de Gillon le Roumain (3).

Les premiers mots de la légende prouvent que cette pièce était la première de l'ensemble.

Ce qu'on y trouve ensuite diffère peu, même pour

(1) Basine, suivant les Grandes chroniques de France.
(2) Siages ou Siagrius.
(3) Romain.

Digitized by Google

les termes, de ce que raconte le religieux de St-Denis.

Les autres historiens n'en ont pas dit davantage sur le couronnement du roi Franc, sur la bataille livrée à Syagrius, sur le siége et la prise de Soissons; on peut donc faire honneur à l'imagination de l'artiste de tous les détails dont il a enrichi ses tableaux.

Parlons d'abord de la première scène. Elle occupe peu de place, encastrée qu'elle est entre les colonnes d'un édicule en forme de dais à baies surbaissées, enrichies de feuillages d'or, sous lequel est un trône. De riches étoffes damassées bleu et blanc, à franges rouges, en forment le ciel et le dossier. Le roi vient de s'y asseoir, vêtu d'une robe de soie verte à manches demi-bouffantes, que recouvre un ample peliçon de couleur bistrée à grands ramages, sans manches, enrichi au cou et au bord inférieur d'une large bande de drap d'or incrustée de pierreries.

Deux évêques couverts d'une chape et d'une mitre lui mettent le sceptre en main et la couronne sur la tête. Chacun des prélats est accompagné d'un diacre en dalmatique, coiffé, comme le roi, d'une barette ou calotte profonde (1). L'un soutient la crosse du métropolitain ; l'autre tient ouvert un livre de prières ou d'évangiles. De chaque côté du trône sont debout des seigneurs à la coiffure variée. Ceux des sujets du nouveau roi qui occupent le devant du trône sont, au contraire, à genoux et ont la tête découverte ; les bras

(9) Ce bonnet, qui affecte la forme d'un cône tronqué, est la coiffure d'intérieur de l'époque. On en voit de nombreux exemples dans l'œuvre de J. Foucquet. Elle a été conservée presque sans modifications, sous le nom de bonnet carré, par une partie du clergé, et même jusqu'au temps de Molière par les médecins.

Digitized by Google

levés, ils acclament le prince, et trois d'entre eux lui présentent des chartes munies de sceaux de cire rouge, qu'ils tiennent apparemment de ses prédécesseurs, et dont ils demandent la confirmation. Le roi lève la main gauche, comme pour jurer le maintien des droits qu'on lui demande d'assurer.

Ici, évidemment, rien des usages traditionnels du sacre des rois de France. C'est une intronisation quelconque que le peintre a reproduite, ou plutôt il a pris ses inspirations à la cour des ducs de Bourgogne qu'il avait sous les yeux, avec ce détail de couleur locale, imputable au hasard sans doute plutôt qu'à la volonté de l'artiste, que le pavillon sous lequel trône le prince est aux couleurs de France telles qu'on les portait dès le temps de Charles VII, *azur* et *blanc*.

Le reste du tableau est occupé par la bataille et par le siége de Soissons.

« La cinquième année de son règne, dit Grégoire de Tours, le roi Clovis marcha contre Syagrius, roi des Romains, lequel se tenait à Soissons qui avait été au pouvoir de son père. » Ce père, nommé Egidius (ou Gillon), était maître de la milice romaine dans les Gaules. Ne pouvant transmettre à son fils cette dignité dont Chilpéric, roi des Bourguignons et père de Clovis, avait été revêtu, Egidius lui laissa le titre de comte avec le gouvernement de Soissons. Clovis ne tarda pas à reconnaître la nécessité de se défaire de ce voisinage importun : de là la guerre dont notre artiste a essayé de reproduire les péripéties.

Il serait difficile d'en donner une description détaillée. Au centre de l'action s'avance à cheval le roy Clovis, couvert d'une armure étincelante, et d'un manteau bleu

Digitized by Google

damassé ; un heaume d'or à visière, dont le cône est à sa naissance orné d'une couronne, pyramide sur sa tête ; sa main gantelée tient le bâton de commandement ; à ses pieds se remarquent de longs éperons à puissante molette et de longs solerets à la polonaise ou poulaine. Toute son armure est d'or incrusté de pierreries. Le destrier royal n'est pas moins magnifique, avec sa housse écarlate, ses brides d'azur à monture et à grelots d'argent, sa barde de cou articulée, son chanfrein et son poitrail d'or semés de grosses pierres, son panache mêlé de plumes et d'or qui le dispute en hauteur avec le cimier du casque de son maître.

A la droite du roi s'avance un chef remarquable par l'énormité de son turban et par le panache rouge de sa monture, et que l'on croit être Ragnacaire, roi de Cambrai ; plusieurs chevaliers couverts d'acier suivent la lance au poing, l'un portant le gonfanon rouge broché d'argent. Autour de Clovis s'agitent, dans toutes les situations du combat, des piétons armés de l'arc, de l'arbalète ou du cranequin. L'un d'eux est précédé d'un servant nommé pour cela pavoiseur, qui soutient devant lui un pavois ou long bouclier ; cet abri lui permet de rebander tranquillement son arbalète, comme le remarque Monstrelet, et de mieux ajuster ses flèches. D'autres sont armés de ces grands arcs introduits en France après les batailles où ils nous furent si funestes dans les mains des Anglais. Ces piétons sont généralement chaussés de houseaux très-hauts ; mais quelques-uns ont aux jambes, comme aux épaules et au cou, des pièces de défense aussi ambitieuses de forme et d'éclat que celles des chefs.

Digitized by Google

Au second plan, à côté d'un cavalier que couvre un ample chapeau rouge, et d'un autre que distinguent sa barbe noire et un turban, flotte l'étendard des Francs. Comme l'habit de celui qui le porte, il est d'étoffe de couleur vermeille, ou rouge broché d'or, et chargé de trois crapauds de sable. Deux trompettes le précèdent; leur instrument est orné d'une banne ou fanon carré aux mêmes armes et couleurs, autour de leur coiffure est roulée une cornette aux couleurs du roi.

Entre ce groupe et le camp, derrière un abri en charpente, se voit une grosse pièce d'artillerie destinée à battre la ville et que servent deux hommes; l'un d'eux fait rougir des boulets sur un fourneau.

Quelques canons s'aperçoivent aussi au sommet des tours de la place, qui seule forme comme une troisième scène, quoique rien ne la sépare du reste. Malgré les projectiles de toute sorte que lancent les assiégés, plusieurs guerriers ont escaladé les murs ; mais Clovis les a précédés dans la place, et déjà, tenant d'une main Syagrius, de l'autre il brandit sur lui sa lourde épée, pendant qu'une flèche vient lui percer le flanc.

Plus loin, sur le haut des remparts, une femme en proie au désespoir et dont le rang est indiqué par le hennin à grands voiles dont elle est coiffée, paraît fuir la poursuite des vainqueurs.

Un des guerriers placés à l'angle droit du bas de la tapisserie, porte au bord de son hoqueton ce qui suit : OSBVEDIALAVN.

Une légende se remarque aussi au bas du heaume fermé d'un guerrier à cheval placé au-delà du bou-

Digitized by Google

clier dont nous avons parlé plus haut. On y distingue ce qui suit : BOEIM.

Vers l'angle supérieur à droite, on voit les armes de François de Lorraine, duc de Guise, frère du cardinal, rapportées sur la tapisserie : ce sont celles de la maison de Lorraine, chargées en tête d'un lambel de gueules à trois pendants. Nous avons dit quel sens il fallait attacher à la présence de cet écusson.

Digitized by Google

II.

FONDATION DE L'ÉGLISE S. PIERRE ET S. POL, DE PRÉSENT Ste GENEVIÈVE. DE LA DÉFAITE DU ROY GONDEBAUT DE BOURGOGNE. DE L'ARMEMENT CONTRE LE ROI ALARICQ. HISTOIRE MERVEILLEUSE DU CERF CONDUCTEUR.

LÉGENDE

Les coses ainsi faites lesdits roy Clovis et Clotilde sa femme se partirent et vinrent en la cité de Paris au quel lieu ilz firent fonder une église en l'onneur de saint Piere et saint Pol qui de présent est apellée Sainte Geneviève en laquelle église reposent les corps d'icelui roy Clovis et sa femme.

Après l'église parfaite Clovis fit armer et ala contre Gondebault roy de Bourgongne lequel avoit fait mourir le père et la mère de la royne Clotilde et tant fit Clovis par puissance d'armes que ycelluy roy et toute Bourgongne se submist à sa volenté.

Après ce ledit Clovis ala contre Alariq roy mescreant et come il estoit près de Tours il envoia ses messaiges faire oblacion à Dieu lesquelz en entrant en l'église Saint-Martin oirent canter ung ver du psaltier disant *precincsisti me Domine virtute* et cil laquelle cose monstrant victoire ilz raportèrent audit Clovis.

Et moult joieulx dudit signe de victoire chemina jusques à ung fleuve lequel par habondances d'yaues il ne pooit passer. Ly fist son oraison à Dieu et incontinent par miracle divine se apparu devant ly I blancq cherf lequel passa ladite iaue et le lievi ledit Clovis.

Avant d'arriver au sujet représenté sur cette toile, l'artiste avait traité sur d'autres, aujourd'hui perdues, les sujets suivants : Alliance (par mariage) avec le

Digitized by Google

roi Gondebaud et comment Aurélien (envoyé de Clovis) vit la pucelle Clotilde ; — Comment le roi desconfit les allemans (à Tolbiac), et comment le roy fut baptisé (1).

C'est particulièrement le baptême que l'auteur de notre légende a en vue quand il dit : « Les choses ainsi faites. »

Nous n'essaierons pas de rapporter, même en raccourci, ces évènements, non plus que ceux que devaient rappeler les autres toiles pour compléter notre *histoire*.

Quatre parties se distinguent dans celle-ci, indépendamment des morceaux empruntés à d'autres pièces de la même suite. A chacune des parties se rapporte un des alinéas de la légende inscrite au haut de la toile.

Et d'abord la fondation de l'église S. Pierre et S. Paul à Paris.

A l'arrière plan, une chapelle, dont la maçonnerie est terminée, se couvre d'une charpente ; en avant, des maçons travaillent à la construction d'un vaste bâtiment, au voisinage de l'enceinte fortifiée de la ville, que dominent de distance en distance des tours aux toits aigus, et dont les girouettes portent ici un C, là l'aigle à deux têtes (2). Le roi et la reine visitent les

(1) V. à l'Appendice, XIV, les légendes incomplètes, relevées par M. Paris sur deux des tapisseries perdues.

(2) Le C peut être regardé comme l'initiale du nom de Clovis ou de celui de Charles VII, tandis que l'aigle à deux têtes rappelle l'empire et l'ancienne maison de Bourgogne, à laquelle Clotilde appartenait. Toutefois, on aurait tort de donner beaucoup d'importance à ces marques. L'aigle figure ainsi sur la girouette et sur le pennon qui ornent le char de Salmanazar, planche de la captivité des dix tribus, dans l'œuvre de Foucquet, pl. TT.

Digitized by Google

travaux en compagnie d'une suite brillante de dames et de courtisans. Le prince a le sceptre en main, le chapeau à grands bords cerclé d'une riche couronne. Son vêtement ne diffère de celui qu'il portait plus haut que par la coupe de son manteau dont le haut forme chaperon et qu'un seigneur porte par derrière. La reine est vêtue d'un corps de brocart d'or à sous-manches de velours rouge, et d'une robe longue damassée bleu et blanc, dont une dame d'honneur soutient la queue. Tous deux ont au cou un carcan d'orfèvrerie, comme les plus qualifiés des assistants. La coiffure des femmes offre les formes de l'époque en usage à la cour; avec le hennin qui commence à vieillir et dont la pointe soutient un voile, se voient les principales variétés de l'escoffion, l'escoffion en turban, c'est celui que porte la reine, l'escoffion fendu et à double corne d'avant en arrière, l'escoffion en coquille ; tous sont garnis par-dessous d'une coiffe empesée formant couvre-nuque. Nous remarquerons enfin derrière le roi la figure calme et pleine d'un mire ou médecin, personnage dont le costume (1) ne peut nous tromper, car c'est celui des clercs et de tous les savants, notamment du saint Cosme des *Heures d'Anne de Bretagne;* il se retrouve dans l'une des tapisseries de Nancy et dans beaucoup de peintures du temps.

Quelque peu de verdure, avec l'enceinte et la porte de la ville, sépare cette scène paisible du combat engagé entre l'armée de Clovis et celle de Gondebaut.

(1) Robe longue, de couleur pâle, à chaperon rabattu, sans ceinture; pour coiffure, la barette.

Digitized by Google

Suivant les *Chroniques de S. Denis*, la guerre fut déclarée à ce prince à la requête de Clotilde. « La raison fu pour ce qu'il avoit meurtri le roy Chilpéric son frère meisme qui père estoit la royne Clotilde, et sa mère avoit fait noier en fleuve, une grant pierre au au col pendue. Bataille y eut grant, mais le roi Gondebaut fu desconfi, luy et toute sa gent. Le roy... à la parfin le contraignist à ce que il devint son tributaire. »

La mêlée est des plus vives. Clovis à cheval et resplendissant d'or se rencontre avec le chef ennemi. Ce dernier a comme lui la tête couverte d'un heaume couronné et surmonté d'un panache doré. Le bas de leurs corps et leurs chevaux ont disparu de dessus la toile, mais de part et d'autre leur bras puissant brandit une terrible épée. Derrière les deux chefs, flotte victorieux l'étendard et le gonfanon aux trois crapauds, et deux trompettes aux mêmes armes font retentir l'air de leurs sons belliqueux ; enfin, vers la droite fuient derrière une montagne des soldats avec leur étendard chargé d'un aigle ou d'un griffon rouge.

Le reste de la toile, comme le reste de l'inscription, a pour objet l'expédition de Clovis contre Alaric, roi des Goths. Nous n'en rapporterons pas les causes. Nous dirons seulement, que d'après les Chroniques de S. Denis, l'offrande faite par ordre de Clovis à l'église de S. Martin de Tours avait pour objet d'obtenir la protection du saint, et que le verset entendu et favorablement interprété par ses envoyés, offrait ce sens : « Seigneur, vous m'avez ceint et armé de vertu pour la bataille et avez fait fuir l'ennemi devant moi. » « Moult en fu lié et allégre, dit le chroniqueur. Après

Digitized by Google

ce que il eut tout son ost assemblé, il vint contre ses ennemis à un fleuve qui est appelé Vienne,... où les eaux abondoient, pour les grand pluies. Dolant fut le roy, quant il vit qu'il ne put passer ni sa gent outre : tantost requist l'aide notre Seigneur... Nostre sire oï prière, car au matin que l'ost fu levé et appareillé, une cerve apparust devant eux soudainement. Quant les françois, qui d'ancienne coustume sont chaceurs plus que nulle autre gent, virent la beste, ils cuidèrent avoir trouvé proie. La cerve se ferit en l'eaue et passa tout outre pour eux enseigner le passage... Le roy et tout l'ost passèrent outre par là où la cerve avoit passé, et tant errèrent que ils vinrent à Poitiers. »

Dans le haut à droite, au-delà de quelques touffes de verdure, paraît une ville, et dans cette ville une église. La ville est Tours et l'église est la basilique de S. Martin. Trois cavaliers s'en éloignent; ce sont les envoyés de Clovis qui viennent rendre compte à leur maître de la mission dont parle la légende (1).

Plus bas, enfin, le roi, sur son cheval de guerre, dans le riche équipage que nous connaissons, suivi de

(1) Un trait facétieux, raconté par Æneas Sylvius, depuis pape sous le nom de Pie II (*Historia mundi*, p. 434, édit. de Bâle), paraît se rapporter à une circonstance semblable à celle-ci :

« Ferunt, cum ad bellum progrederetur, si victor evaderet, equum beato Martino vovisse, qui 112 annis ante id tempus vita excesserat. Victoria potitus equum tradidisse, eumque centum solidis redimere voluisse, stetisse equum immobilem donec pretium duplicaretur : qua ex re dixisse regem ferunt, Martinum bonum auxiliatorem esse, sed negociatorem carum. »

Digitized by Google

nombreux guerriers à cheval, se jette dans la Vienne à la poursuite du cerf qui lui indique l'endroit guéable de la rivière.

Nous avons dit comment cette toile a perdu plus de la moitié de sa hauteur dans sa partie médiane et comment elle doit ce sacrifice à la présence d'une porte au-dessus et autour de laquelle on voulut l'adapter. Un pareil acte de vandalisme nous confond; cependant, l'ignorance du temps le rend vraisemblable, s'il ne l'excuse pas. Après tout, aux yeux du plus grand nombre de ceux qui en disposaient, ces tapisseries n'étaient que de simples tentures. L'irrégularité de la déchirure nous paraît devoir être attribuée à l'ouvrier chargé de la restauration et qui essaya de remplir le vide au moyen des débris mis à sa disposition.

Sa première préoccupation fut de les faire cadrer avec le bas ou premier plan de la tapisserie. Cette première condition remplie, et ne pouvant y employer un seul morceau, il dut probablement chercher à y joindre ce qu'il avait de meilleur. Ainsi se sont trouvées superposées l'une à l'autre trois bandes qui n'ont aucun rapport entre elles.

Dans le fragment inférieur, qui devait avoir la même position dans une autre tapisserie, on voit un chef à cheval, moins le haut du corps, à peu près dans l'appareil du roi, tel que nous l'avons vu.

Le fragment intermédiaire est remarquable par deux petites pièces de canons que portent sur l'épaule des nègres spécialement affectés à ce service : c'est le fusil primitif.

Dans la bande supérieure on voit, en allant de gauche

Digitized by Google

à droite, un corsage de femme, puis un étendard ou morceau d'étoffe aux trois fleurs de lys d'or, que paraissent soutenir deux personnes ; deux têtes, dont l'une, coiffée d'un ample bourelet, doit être celle de Clotilde ; enfin la figure d'un moine. Or, on rapporte qu'après la conversion de Clovis, un ermite de Joyenval, près S. Germain-en-Laye, reçut des mains d'un ange un étendard aux trois fleurs de lys, avec ordre de le porter au roi, pour prendre désormais la place de l'étendard aux trois crapauds. Telle serait, d'après les uns, l'origine des fleurs de lys.

Suivant une histoire manuscrite citée par Chifflet (1), ce changement aurait eu lieu à la prière de S. Remy.

Quelle que soit au fond la valeur de ce récit, on regardait comme avéré que l'étendard aux trois crapauds avait été celui des Mérovingiens. Nostradamus, dans ses *Centuries*, désigne souvent ces princes sous ce nom de Crapauds ; et Claude Fauchet dit que les Flamands et ceux des Pays-Bas ne nomment pas autrement les Français eux-mêmes, quand ils veulent s'en moquer.

Une note communiquée par M. L. Paris à l'Institut historique (2) nous apprend que le fragment de tapisserie signalé par M. Vitet dans la loge du sonneur se rapportait au même fait. Il appartenait donc aussi à la tapisserie dont nous venons de retrouver un autre fragment, et ce qui donne du prix à celui dont parle M. Paris, c'est que, détaché du haut de la même tapisserie, il en contenait la quatrième légende, ainsi conçue :

(1) *Op. cit.*, p. 31.
(2) Jubinal, *Op cit.* Tapisseries de Reims, p. 16.

Digitized by Google

Et ce fu faist par ledist Clovis et prist les armes à luy concédées par un ange du Chiel par les mérites de luy et de la bénie Clotilde. Et despuis tout le cours de sa vie triompha victorieusement Et tant fist que la haulte renommée de luy dure jusques à présent.

D'après ces termes, la tapisserie d'où proviennent la légende transcrite par M. Paris et le fragment que nous avons décrit était la dernière de l'*Histoire du roy Clovis.*

Le morceau rapporté au bas à gauche de la déchirure principale n'offre aucune particularité digne de remarque.

Digitized by Google

SECTION II

HISTOIRE DE LA VIE & MORT

DE

LA SAINTE VIERGE MARIE

XVIe SIÈCLE.

Plus heureux au sujet de l'*Histoire de la vie et mort de la Sainte Vierge*, nous n'avons pas de perte sérieuse à déplorer dans cette série ; aucune pièce ne manque à l'appel, deux seulement ont été rognées, sans qu'on puisse dire pour quelle cause et à quoi les débris ont été employés. Une troisième, aussi maltraitée, a échappé à cette injurieuse mutilation ; mais son tissu, désagrégé par l'usage ou la pourriture, n'offre plus qu'une ruine sans consistance ; on ne peut la manier, l'étudier même, qu'en employant des précautions infinies.

C'est ainsi que le visiteur ne trouvera que quatorze tapisseries de cette série dans la cathédrale.

Indépendamment d'un huitain qui résume en français pour le vulgaire, au bas de chaque tapisserie, les

Digitized by Google

histoires que le peintre y a comprises, chacun des sujets est indiqué et parfois commenté par une ou plusieurs légendes latines, empruntées à l'Ecriture ; elle a fourni également les paroles que l'artiste met dans la bouche de deux personnages bibliques, ordinairement des prophètes, qui assistent à l'action comme témoins des promesses divines et de leur accomplissement. Enfin, chaque sujet est en outre expliqué par un vers latin, quelquefois par deux, que volontiers on dirait empruntés à quelque poème du Moyen-Age, mais que je crois plutôt composés pour la circonstance, vu leur tendance à l'esprit et aux jeux de mots, tout en affectant la précision. Chacun de ces textes est inscrit sur un *rolet* séparé.

La légende française annonce ordinairement trois sujets, celui qui est relatif à la sainte Vierge, et deux qui s'y rapportent, ordinairement tirés de l'ancien testament. Celui qui est emprunté à la vie ou à la légende de la Sainte Vierge occupe naturellement plus d'espace dans la pièce, et il est placé au centre, tandis que les autres sont relégués aux angles supérieurs, le bas de part et d'autre étant réservé aux deux témoins dont nous avons parlé.

Le plus ancien des sujets secondaires est toujours à droite par rapport à celui qui lui fait pendant, conséquemment à la gauche du spectateur.

Chacun des trois forme un tableau distinct, mais ils ont souvent des points de contact ; l'artiste trouve ainsi le moyen de remplir la pièce sans y laisser de vides ; il imagine même parfois de les continuer sur les côtés. Quand il n'a rien de mieux pour couvrir sa

Digitized by Google

toile, la verdure, les arbres, le gazon émaillé de fleurs, émérillonné d'oiseaux domestiques, d'animaux familiers ou sauvages que la nature du lieu semble y appeler, s'emparent du reste ; de la sorte, la vie est partout, sur les toits comme à terre, sur les rameaux de verdure, comme au sommet des murs, comme à la surface de l'eau ; et l'artiste tire parti de tous ces êtres, non moins pour animer la toile et la faire parler, que pour l'enrichir en variant les couleurs. Mais c'est principalement par les ornements et les magnificences du luxe, par les vêtements somptueux, les dais, les tentures où s'étalent le brocart, le velours et la soie, par l'or et les pierreries jetés à profusion sur les personnages, en colliers, en bandeaux, en couronnes, en bordures, que ces tableaux devaient être splendides, à l'époque où les couleurs avaient encore leur éclat primitif.

L'œil est peut-être étonné, de prime-abord, en présence de ces compositions complexes, à sujets multiples, où les détails abondent ; mais l'esprit est bientôt satisfait, car il n'est pas besoin de beaucoup d'attention pour reconnaître que la multiplicité des objets n'engendre ni embarras ni confusion ; et plus on étudie, plus on est charmé de l'habile conception de l'ensemble, de l'harmonie qui en relie les différentes parties, de la vérité plutôt gracieuse que naïve avec laquelle elles sont traitées, de la noblesse soutenue de la forme et de la correction du dessin. Pas de figures inutiles, toutes y concourent à l'action ; l'architecture elle-même, qui occupe une place importante dans l'ordonnance de nos tableaux et souvent

Digitized by Google

en forme l'assiette, n'y est jamais un hors-d'œuvre.

Ces mérites sont purement artistiques : les esprits sérieux en trouveront ici d'un autre ordre, sur lesquels nous n'insisterons pas et que nous devons cependant indiquer.

La maternité divine qui, à l'honneur de l'humanité, place la Vierge Marie au-dessus de toute la création, est aussi le fondement de la foi chrétienne. En elle se résument les merveilles qui ont ramené l'homme à l'ordre surnaturel, et cette prérogative une fois admise donne la réponse à toutes les erreurs. C'est pourquoi les faits qui la démontrent sont environnés de tant d'éclat dans l'Evangile. C'est pourquoi aussi le culte de la Ste Vierge fut, dès le berceau de l'Église, étroitement lié à celui du Sauveur. Mais, après l'avoir suivi dans ses manifestations extérieures, il s'est accru avec les siècles, de sorte qu'après avoir honoré d'abord les circonstances où le Fils était comme inséparable de sa Mère, celles que rappellent par exemple les solennités de Noël, de l'Epiphanie, de la Purification, etc., on en vint aussi à célébrer les traits de la vie de la Ste Vierge antérieurs à l'Incarnation et postérieurs à l'Ascension du Sauveur, traits dont les livres saints ne disent rien à la vérité, et qui nous sont connus seulement par les écrits des anciens pères et par la tradition. Ainsi s'est grossie d'âge en âge l'*Histoire de la vie et mort de la Ste Vierge*. Au XVIe siècle comme au Moyen-Age, la pierre des édifices, le verre peint des vitres, le vélin des manuscrits, la laine et la soie des ornements sacrés et des tapisseries redisent à

Digitized by Google

l'envi ce qu'ont prédit de la S^te^ vierge les prophètes, ce qu'en ont raconté les évangélistes, enfin ce qu'ont ajouté à tout cela les récits populaires, la légende.

Or, s'il s'est trouvé dans cet ensemble assez de merveilleux et de poésie pour inspirer des conceptions gracieuses et quelquefois sublimes aux artistes qui en ont fait le thème de leurs travaux, à son tour l'intelligence élevée, pour peu qu'elle soit accessible aux méditations religieuses, trouve dans ces compositions le plus pénétrant et à la fois le plus solide des enseignements.

Ici, en effet, non-seulement les faits évangéliques se déroulent dans un ordre lumineux, mais les faits de tradition acceptés par l'Eglise n'ont plus d'obscurité ni d'indécision ; appuyés qu'ils sont les uns et les autres sur la science des Ecritures et sur les déductions d'une saine théologie, recevant de l'art un accroissement de beauté et comme une auréole de lumière et de vérité, ils saisissent l'esprit d'un sentiment qui emporte la conviction et qui lui fait bientôt aimer les types et les faits chers à la foi chrétienne.

Quant aux faits apocryphes ou moins autorisés qui s'y trouvent joints, si l'on veut bien, ainsi que nous l'avons fait nous-même, les séparer du reste et se rendre compte de leur filiation, ils paraîtront respectables comme l'expression d'une pieuse croyance, comme une preuve de l'idée merveilleuse que les populations se sont faite de la part donnée à la Vierge Mère dans l'exécution du plan divin de la rédemption.

Après avoir signalé l'intérêt doctrinal qu'offre cette

Digitized by Google

suite de la *Vie et mort de la Sainte Vierge Marie*, il nous faut montrer par quels points elle tient à la littérature.

Nous avons indiqué à quelle source a été emprunté le sujet de l'*Histoire du roy Ctovis;* il sera plus facile encore, avec l'aide des travaux de M. Marius Sepet sur les origines du théâtre (1), de préciser le genre de composition d'où procède cette autre *histoire*.

Le cycle désigné sous le nom de fêtes de Noël était un temps de réjouissance pour le peuple et plus particulièrement pour la jeunesse des écoles et le clergé. C'est l'époque de l'année où se succédaient comme autant de souvenirs de la *libertas Decembris* si chère aux esclaves de la Rome payenne, les fêtes des Innocents, des Fous, des Diacres, délassements pieux que l'Église autorisait, qui remplissaient l'espace libre entre les offices, et dans lesquels la joie, loin de faire tort à la foi, ouvrait la voie à toutes ses libres manifestations. Là se plaçaient naturellement les *ludi* et les *historiæ*, mise en scène de l'Ecriture sainte, enseignement historique et parfois dogmatique de la religion. livre vivant destiné, comme les cérémonies sacrées elles-mêmes, comme la peinture et la sculpture des monuments, à frapper les yeux du vulgaire.

Or aucune partie des faits de l'Ecriture ou des origines chrétiennes ne convenait mieux à la période de Noël, que ceux de l'enfantement du Christ et de la vie de la Ste Vierge qui s'y rapportent.

La plus ancienne et la plus complète des compositions destinées à solenniser publiquement ces faits et

(1) *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1867, p. 242 et sq.

Digitized by Google

ces traditions, était le grand drame liturgique des *Prophètes du Christ*, dont un fragment d'époque relativement moderne, car il ne remonte pas au-delà du XIVe siècle, nous a été transmis par Ducange, sous le nom de Procession de l'âne. L'âne ne figurait dans le drame primitif que comme monture du prophète Balaam ; mais son rôle étant ce qui frappait le plus le bon peuple dans le drame, y prit peu à peu une importance plus grande, en raison du besoin qu'éprouvaient les acteurs d'introduire de la variété dans le spectacle, et de tempérer la gravité du sujet par de joyeux intermèdes ; devenu enfin pour ainsi dire un petit drame dans le grand, il finit par donner son nom au drame entier.

Dans le drame primitif étaient successivement interrogés les prophètes qui ont annoncé le Messie, y compris Virgile et la Sybille. L'action consistait simplement dans le défilé de ces témoins du Christ, venant, chacun à son tour, réciter leurs prophéties.

La présence d'une suite de prophètes déposant dans un langage mystérieux de la vérité des faits déroulés dans nos tapisseries, sont une trace évidente du grand drame liturgique dont nous parlons. Chacun des tableaux qu'elles représentent rappelle une scène historique ou allégorique puisée à une composition comprenant tous les faits qui établissent la doctrine de la rédemption et la part que la Ste Vierge y a prise par sa maternité divine.

La science des origines du théâtre est à peine ébauchée ; si les recherches sur ce point étaient plus avancées, nous ne doutons pas qu'il ne fût facile de rattacher nos peintures à un drame d'une certaine étendue, et dont les mystères connus de la Concep-

Digitized by Google

tion, de la Nativité de la Vierge, de la Nativité de Notre-Seigneur, de l'Adoration des rois, des Innocents, du Trépassement et de l'Assomption de Notre-Dame, ne sont que des démembrements ou des imitations.

Quels que soient les emprunts faits à la littérature dramatique par l'*histoire* décrite dans nos tapisseries, il a fallu qu'un homme habitué à ces sortes de travaux, en dressât le plan, en coordonnât les différentes scènes, y dispensât la science et l'onction, au moyen des légendes chargées de les expliquer. Puis est venu le travail du peintre qui a traduit l'histoire pieuse sur la toile, et qui, l'animant de son propre souffle, l'a transmise vivante et embellie au tapissier chargé de la reproduire en tissu. A ces deux noms qui méritent d'être connus, il faudrait pouvoir joindre celui de l'artiste habile dans l'art de marier et d'opposer les nuances de la laine, qui nous a transmis l'œuvre du peintre de façon à en faire comme son œuvre propre, et à lui assurer une durée presque indéfinie.

Il est rare que les tapisseries portent un autre nom que celui du fabricant ; nous serions donc trop heureux si, sur les trois points indiqués, nous pouvions arriver à une solution même approximative. Quelque résultat que doive avoir pour nous une recherche à peu près sans espoir, on nous pardonnera de l'avoir essayée.

Et d'abord, il nous faut examiner une question préalable posée par nos savants devanciers.

M. Vitet, et après lui M. Jubinal, ont cru trouver dans les tapisseries de S. Remy un caractère allemand, et le dernier a essayé de justifier cette opinion en comparant ces tapisseries avec celles de la cathé-

Digitized by Google

drale de Berne qui représentent l'histoire de S. Vincent de Saragosse. Il y a, dit-il, identité de manière dans le dessin et ressemblance dans un assez grand nombre de têtes.

Dans l'esprit des deux écrivains, cette remarque, faite au sujet des tapisseries de S. Remy, devait s'appliquer aussi à celles de la cathédrale ; car la commune provenance des deux suites ne leur paraissait pas douteuse, et il se peut, en effet, que les dissemblances que l'œil aperçoit entre l'une et l'autre aient pour cause unique la différence des sujets et les dispositions particulières qu'elle a entraînées de part et d'autre. Nous ne nous prononcerons pas ici à l'égard des tapisseries de S. Remy, et nous bornerons nos observations à celles de la cathédrale.

Sans nier absolument l'existence des rapports signalés entre les tapisseries de Reims et celles de Berne, nous n'hésiterons pas à déclarer que nous n'en avons pas été frappé ; nous ferons remarquer de plus qu'il y a de l'une à l'autre suite une distance d'un quart de siècle environ pour les costumes, et que l'architecture elle-même rend la différence d'époques assez sensible. Comment M. Jubinal ne s'en est-il pas aperçu ?

Enfin, lors même que le jugement que je combats serait parfaitement assuré, j'oserais dire qu'il ne doit pas être considéré comme définitif ; et, en m'exprimant ainsi, je n'entends pas mettre en discussion l'autorité des deux écrivains ; car j'en eusse appelé volontiers à eux-mêmes d'une décision que le temps paraît avoir infirmée. Il y a peu d'années, on confondait encore les productions de notre Janet avec les ouvrages d'Holbein ; et, en 1855, M. de Laborde se croyait obligé

Digitized by Google

de démontrer que les analogies remarquées entre les œuvres des peintres allemands du xve siècle avec celles des peintres français de la même époque, étaient la conséquence d'une même influence flamande. Le travail qui s'est fait depuis dans l'histoire de l'art et la publicité donnée à quelques œuvres des premiers peintres de notre siècle ont donné pleinement raison à l'auteur de la *Renaissance à la cour de France*.

Il ne faut pas pousser bien loin l'examen de nos tapisseries pour être convaincu que l'art flamand a eu la plus grande part dans l'éducation artistique des peintres qui en ont dessiné les cartons. Il y a longtemps que les van Eyck et les van der Weyden ont vécu, et cependant leur souffle règne visiblement encore sur nos compositions. A voir l'élégant et calme aspect de la mise en scène, surtout ces anges en tuniques ou en chapes, à la beauté chaste et noble, aux ailes de couleurs variées, aux longs cheveux retenus par un cordon de perles que relève parfois une croix, on se croirait en présence de leurs tableaux.

Ces anges, à coup sûr, n'ont rien d'allemand, ni la figure, ni l'attitude, ni le vêtement. J'en dirai autant des hommes, de leur taille, tantôt élancée sans raideur, tantôt ramassée sans lourdeur, et de l'expression de dignité sereine qui anime leurs visages et leurs mouvements. Quant aux femmes, gracieuses, élégamment parées, on les dirait prises, comme sainte Ursule et son armée de vierges, parmi ces modèles charmants dont Bruges était fière au temps d'Hemling, et dont, un siècle avant, la femme de Philippe-le-Bel disait qu'elles étaient autant de reines.

L'empreinte de la même influence se retrouve encore

Digitized by Google

incontestablement dans les costumes. En voyant ces étoffes aux riches couleurs, leurs broderies enrichies de pierreries, les chaînes, les fermails, les chapeaux d'or, les couronnes à hauts fleurons (1) que portent la Vierge, les rois et jusqu'aux prophètes, n'a-t-on pas lieu de se croire encore en pleine cour des ducs de Bourgogne ?

Nous en sommes loin cependant, puisque la date 1530 donnée par l'une de nos tapisseries est certaine et que leur exécution est fixée par là aux premières années du règne de François Ier. Toutefois cette date, qui marque l'achèvement de l'œuvre, ne doit pas être prise d'une manière absolue. En effet, le prélat qui entendait, par le don de nos tapisseries, s'acquitter de la dette de joyeux avènement contractée envers son église, ne dut pas tarder après son installation à réaliser son magnifique projet. Et si l'on trouve excessif, pour la confection de 17 tapisseries (2), l'espace de 21 ans compris entre cette même date et l'année 1509, époque de la nomination de Lenoncourt au siége de Reims, il n'est pas inutile de remarquer que les sa-

(1) L. de Laborde, *Ducs de Bourgogne*, 1097, 3001, 3002, 4120, 6064, 6091, 6 94, 6949, 6954 et passim.

(2) Dans les marchés du temps, on stipulait ordinairement le terme d'un an pour la confection de deux pièces Voir 1° le marché fait en 1449, au nom de Philippe-le-Bon, pour huit pièces représentant l'histoire de Gédéon, à la condition de les livrer avant le 15 août 1453 ; 2° le contrat passé au nom de Marguerite d'Autriche, en 1520, pour deux pièces de la Passion, à livrer dans le terme d'un an. (*Œuvres poétiques de J. Lemaire*, considérées au point de vue de l'histoire artistique, par Alex. Pinchart.—*Notice sur deux tapisseries du XVIe siècle*, par le même.)

Digitized by Google

crifices imposés au bon archevêque par son excessive bienfaisance et qui lui méritèrent le surnom de *Père du peuple*, durent plusieurs fois, surtout lors de la peste de 1520, l'obliger à suspendre un travail coûteux.

L'époque indiquée est, du reste, celle de l'architecture ; et s'il n'en est pas absolument de même du costume dans toutes les parties, ce retard de l'un sur l'autre peut tenir à différentes causes. En général, le costume ne peut servir qu'approximativement à déterminer l'âge d'une œuvre d'art. Les révolutions de la mode n'ont pas toujours été aussi rapides que nous sommes portés à nous le figurer ; le XVIe siècle lui-même, qui assurément fut une époque de suprême élégance et même de recherche, retint beaucoup du XVe sous ce rapport, pendant ses premières années.

A cette remarque il convient d'ajouter que les dessins originaux et même les cartons de quelques tapisseries ont pu être antérieurs à leur exécution ; et il n'y aura pas à s'étonner si le travail définitif offre la trace des différences apportées par le temps dans les usages et les costumes, à côté des formes contemporaines de Louis XII ou même de son successeur, d'autres un peu vieillies qui rappellent la cour des ducs de Bourgogne.

Toutefois, la différence dans les costumes, si variée qu'elle soit, ne fait pas obstacle à l'unité de l'ensemble. Celui de quelques personnages ne change pas, non plus que leur figure ; et, quelle que soit la scène, on les reconnaît sans hésitation. Je citerai particulièrement la Vierge, Anne et Joachim. Ce dernier, en outre,

Digitized by Google

porte invariablement la même coiffure et le même costume (1). L'habillement du grand prêtre, quel que soit le personnage investi de cette dignité, ne change jamais non plus, et il répond assez aux descriptions les plus autorisées que l'on a sur ce point. La coiffure conique et aiguë qu'il porte rappelle, moins les trois couronnes, la tiare pontificale, telle qu'elle était usitée au xve siècle; elle est absolument celle qu'emploie van Eyck dans le *Triomphe de l'Eglise;* mais ses triples fanons, dont deux, élargis sur les tempes et terminés en forme de gland, pendent en avant et sont maintenus par une riche ceinture, de manière à bien fixer la coiffure sur la tête, me paraissent être une particularité digne de remarque. Serait-elle la reproduction d'un usage propre aux évêques du pays où furent faites nos tapisseries? J'avoue que je ne suis pas en mesure de me prononcer à cet égard, tout en notant qu'on la retrouve dans des œuvres d'art dont l'origine flamande n'est pas douteuse, par exemple dans les tapisseries du palais de Madrid qui représentent des scènes de l'Apocalypse.

Nous ne pouvons ici passer en revue tous les détails du costume. Il en est un cependant que nous signale-

(1) S. Joachim porte une robe de damas jaune, avec manteau rouge. Ste Anne, robe rouge, manteau bleu. La Sainte-Vierge, généralement robe rose et manteau bleu; dans le temple, où elle n'a pas de manteau, elle a la robe bleue, le tablier rose; dans l'*Annonciation*, elle a la robe verte, le manteau bleu; dans la *Nativité de Notre-Seigneur*, la robe verte; dans le *Mariage* et la *Sainte-Famille*, elle a la robe de damas blanc et bleu. Saint Joseph porte le manteau vert dans la *Présentation de Notre-Seigneur;* ailleurs, rouge ou de couleur sombre. Ces couleurs sont conformes aux règles de l'iconographie et de la symbolique religieuses.

Digitized by Google

rons encore; c'est la coiffure de femme la plus fréquente dans nos tapisseries, qui consiste en une résille chargée de retenir les cheveux et surmontée d'un bourelet renflé au-dessus du front, dont les bouts descendent devant les oreilles et s'y contournent en crochet, ou se renouent au-dessus de la nuque. Les jeunes femmes y ajoutent deux longues tresses qui retombent à droite et à gauche le long du visage pour se rejoindre sur la gorge. Cette coiffure appartient certainement au nord de la France aussi bien qu'à la Flandre. Elle paraît s'y être maintenue également; on la trouve dans la plupart des tapisseries d'origine flamande, notamment dans celles de l'histoire de S. Jean-Baptiste à Madrid.

Peut-être faut-il considérer encore comme un indice en faveur d'un pays de préférence à un autre les lions qui soutiennent un écu au bas des rampes d'escalier. Ils sont flamands, ou du moins considérés généralement comme tels. Si l'on voit quelquefois, dans les stalles d'Amiens par exemple, l'écu de France soutenu par des lions, il est permis de croire que c'est une pensée flamande qui les a placés là, sans toutefois en rien conclure d'une manière absolue.

Je dirai la même chose des pignons à crête étagée; ils appartiennent au nord de la France aussi bien qu'aux Pays-Bas.

La couronne de Dieu le Père ne prouve également rien. Sa forme est plutôt celle d'une couronne impériale, puisqu'alors celle de France n'était pas fermée; mais on n'en doit rien tirer en faveur de l'Allemagne, car on en a des exemples dans une foule de peintures d'origine flamande, notamment dans les vitraux de Brou, dans les tapisseries de l'Apocalypse dont nous

Digitized by Google

avons déjà parlé, même dans beaucoup de livres d'heures imprimés en France.

L'écriture que portent les *rolets* n'a rien d'allemand, elle est toute française. D'ailleurs, ce n'est pas dans un pays allemand, ce sera plutôt en France, ou tout au moins dans un pays en rapports intimes et constants avec la France, que l'on aura introduit des légendes en vers français. De semblables, tracées sur un *rolet* et se lisant de même en allant de l'un à l'autre côté sur chaque ligne, se voient dans les tapisseries de Beauvais ; n'est-ce pas un indice à peu près certain d'une sorte de parenté entre elles?

Indépendamment de ces légendes qui se rapportent directement au sujet, d'autres sont tracées au bord des vêtements, sur les armes, sur le harnais des chevaux. Cet usage est antique (1) ; un désir malentendu d'imiter en cela les anciens poussa les artistes de la Renaissance à le transporter dans la peinture, et l'amour des devises et sentences, alors général, rendait toute naturelle cette affectation de science (2). Tantôt elles fournissent le nom du personnage qui les porte, dussent-elles lui en donner un en l'air ; tantôt elles se

(1) Aringhi, *De vestibus litteratis Diatriba* ; — Ciampini, *Vetera monimenta*, cap. XIII.

(2) L. de Laborde, *Ducs de Bourgogne*, n° 6241. La somme de 276 fr. est payée, par mandemement de Charles, duc d'Orléans, pour 960 perles destinées à orner une robe, et « sur les manches est escrit de broderie, tout au long, le dict de la chanson : *Madame, je suis plus joyeulx*, et notté tout au long sur chacune desdites deux manches. » Il en était de même de tous les objets de la toilette. Une bague en or ornée de perles, appartenant au musée de Reims, porte une légende à jour, jusqu'ici inexpliquée et qui n'en est pas la moins curieuse particularité.

Digitized by Google

rapportent d'une manière plus ou moins directe à l'action qu'il exécute; mais le plus souvent ces combinaisons de lettres sont dépourvues de sens. Il semble au moins que là surtout les habitudes particulières à chaque nation se seront fait jour. Or, dans ces légendes, non-seulement il n'y a pas un mot d'allemand, mais la forme des lettres est presque constamment celle des majuscules romaines, notamment dans l'inscription qui se lit sur le corsage d'une femme (*Nativité de la Vierge*) et qui reproduit l'alphabet romain ou français, pas allemand. Un petit nombre seulement de légendes, en lettres ornées, offrent des réminiscences flamandes ; celles que nous avons relevées dans la tapisserie du *Mariage* et dans l'*Adoration des Rois*, sont même les seules qui tranchent sur les autres à cet égard.

Il n'est pas jusqu'aux écarts dans l'orthographe qui ne s'expliquent aussi sans recourir à une provenance allemande : par exemple, les mots *Davit*, *Jhesus*, *Hester*, *Bersabée*, dont on a de nombreux exemples en France dans le latin des mystères du Moyen-Age.

Jusqu'ici, quelques indices nous ont rapprochés de la France, sans toutefois nous laisser perdre de vue la Flandre qui en est si voisine. Voici qui paraît plus concluant en faveur de la première. C'est d'abord la couronne de France qui se voit dans les arabesques d'un pilastre de la *Présentation de Jésus au Temple*. Ce sont ensuite les fleurs de lys alternant avec des têtes d'anges et reliées par des rinceaux, dans la frise élégante qui termine supérieurement chaque tapisserie. On pourrait m'objecter, il est vrai, que cette frise, qui simule un large galon frangé, a pu être

Digitized by Google

rapportée pour servir de tête commune à l'ensemble des pièces ; mais elle est généralement cousue au-dessous de sa propre bordure, dans le champ même du ciel sur lequel elle est censée se détacher, et dès lors il est fort croyable qu'elle est primitive (1) ; on la retrouve d'ailleurs dans les ornements sculptés de plusieurs pièces, par exemple à la *Porte Dorée*, et dans *Joseph ou les prétendants*.

L'un des motifs les plus fréquemment employés dans la sculpture, avec la fleur de lys, est le dauphin, autre indice d'une main française.

Quant à cette sculpture, elle a, comme l'architecture elle-même, un caractère parfaitement défini. On trouvera bien quelquefois dans l'une et dans l'autre des motifs d'ornementation que les Flamands ont employés, mais elles sont généralement françaises, telles, notamment, qu'on les rencontre dans le centre de la France et partout où des ouvriers tourangeaux ont porté le concours de leur talent et les traditions de leur école. Si des traces de l'antique s'y trouvent mêlées (2), comme on le voit dans les tableaux de quelques maîtres italiens, de Ghirlandajo par exemple, ce sont autant de souvenirs de l'Italie qui accusent un artiste plus familier avec les trésors d'art de cette contrée, sans trancher d'une manière notable sur l'ensemble qu'une même main a dû diriger.

(1) Elle n'a pas absolument la même teinte dans une ou deux tapisseries, soit par une maladresse de l'ouvrier, soit par suite d'une restauration.

Il ne paraît pas y avoir eu de bordure en bas, non plus que sur les côtés.

(2) Ceci se remarque particulièrement dans *Anne et Joachim renvoyés par le grand-prêtre* et dans la *Présentation de Notre Seigneur*.

Digitized by Google

Une inscription recueillie sur un vêtement me paraît indiquer de quel côté pourraient se porter utilement nos recherches.

Au bas de la robe d'Aza, dans la tapisserie de l'*Arbre de Jessé*, on lit, sans qu'il puisse rester aucun doute, le nom de Lemaire, précédé de quelques lettres usées, dans lesquelles il est cependant facile de reconnaître IOH, abrégé de *Johannes*, et suivi de celles-ci: ·INA +.

La dernière lettre de cette partie de l'inscription doit être certainement retournée, si l'on veut lui donner un sens, et après avoir ainsi réparé l'inadvertance de l'ouvrier, on a ce qui suit :

IOHannes· LEMAIRE· INVenit +

Cet *inventeur* est-il le peintre auteur des dessins ou cartons, est-il le librettiste, si je puis ainsi parler, l'auteur du poëme, de la composition que le tapissier devait développer sur la toile?

En l'absence de renseignements qui justifient la première supposition, il est permis de s'attacher de préférence à la seconde, quand on connaît l'influence exercée alors dans les arts par l'écrivain qui portait ce nom.

Flamand d'origine, et fort apprécié de Marguerite d'Autriche pour ses goûts artistiques, Jehan Lemaire de Belges ou de Bavai, est français par la plus grande partie de son existence, puisque, après avoir servi le duc de Bourbon, il fut chargé par Marguerite de recruter des artistes pour ses constructions de Brou et d'en surveiller l'exécution, et depuis, ne sortit de France, à la suite d'un long séjour auprès d'Anne de Bretagne, que pour faire un voyage en Italie. His-

Digitized by Google

torien, dans les *Illustrations de Gaule et singularitez de Troye*, Jehan Lemaire se montre enclin à donner à la légende l'autorité des faits avérés; poète, il écrit aussi volontiers en latin qu'en français; son *Traité de la différence des schismes et des conciles*, montre de plus qu'il se piquait de théologie. Nul, évidemment, n'était mieux préparé pour travailler avec succès à la mise en scène de notre histoire de la Vierge, et pour y joindre les légendes nécessaires à l'instruction et à l'édification du public. Les tapisseries de Beauvais, relatives aux origines françaises, qui sont contemporaines des nôtres et qui ont avec elles de grandes analogies, ont été visiblement inspirées, sinon par lui, du moins par ses ouvrages. Supposé qu'il eût eu plus de part encore à l'œuvre exécuté sous le patronage de Robert de Lenoncourt, il n'y aurait rien d'étonnant que son nom consigné ici eût pour objet de consacrer le souvenir de sa collaboration (1).

(1) Le rôle un peu encyclopédique que remplit J. Lemaire à cette époque n'est pas sans exemple. Il trouva plus tard un copiste dans Nicolas Houel, cet apothicaire de Paris, de qui Lacroix du Maine cite des études historiques et plusieurs traités relatifs à sa profession, chez qui sa collection de tableaux amena Catherine de Médicis et que son goût pour les arts mit en relations avec les meilleurs peintres de son temps. Il fit exécuter sous forme de cartons de tapisseries une suite de dessins à la louange de cette reine, que l'on conserve à la Bibliothèque du roi; mais on le soupçonne fort d'avoir dirigé, crayon en main, les artistes employés par lui à cet ouvrage, en même temps qu'il écrivait les sonnets destinés à en fournir l'explication. La faveur dont Houel jouit auprès de la reine-mère fut telle, dit-on, qu'elle le nomma son intendant des arts. Si le fait demande confirmation, on ne saurait néanmoins expliquer autrement la fondation par Houel de la Maison de la Charité chrétienne établie par lui en 1578 au faubourg Saint-Marceaux, et qui,

Digitized by Google

Ce point acquis, ou peu s'en faut, nous oserons poursuivre, en prenant Lemaire pour guide.

Sa *Couronne Margaritique*, poëme français imprimé pour la première fois en 1549, avec les *Illustrations de Gaule*, et réimprimé en 1865 par les soins de M. Alex. Pinchart (1), fait connaître les artistes célèbres, flamands et français, au milieu desquels il vécut, auxquels la *Plainte du Désiré*, autre poëme de Lemaire, ajoute un petit nombre de noms. Ces noms, ce sont ceux dont l'art s'honorait à l'époque même de nos tapisseries, si, comme on le croit, la *Couronne Margaritique* fut écrite vers l'année 1511.

A l'exception des chefs de l'école flamande et de celui de l'école de Tours dont un intelligent éditeur vient de reproduire l'œuvre en partie (2), ces artistes sont peu connus ; mais c'est pour eux un insigne honneur de se trouver en telle compagnie.

Du nombre des artistes illustrés par la *Couronne Margaritique*, est un Baudouin de Bailleul, qui exécutait à Arras, de 1419 à 1449, des « patrons avec les devises de tapisseries. » Or, dans la *Nativité de N.-S.*, on lit une première fois, I | BEVL NAVO, et plus loin, BEV NO, qui paraît être la répétition incomplète du même nom Jehan BEVL, ou plutôt Bailleul, dont la première forme serait abrégée, avec le

outre un hôpital et une pharmacie, comprenait un jardin des simples et un dispensaire pour distribuer des médicaments aux pauvres désireux de se faire soigner chez eux sans aller à l'Hôtel-Dieu.

(1) *Les anciens Peintres flamands*, par Crowe et Cavalcaselle. t. II.

(2) *Œuvre de J. Foucquet*, publié par Curmer.

Digitized by Google

mot *Navo*, abrégé également du flamand *Navolgen*, copier.

Ne serait-ce pas le nom d'un tapissier, descendant, fils même peut-être, du peintre de tapisseries de la *Couronne Margaritique ?*

Peut-être serait-il permis d'interpréter de même une partie de la légende recueillie dans la pièce n° 2, *Anne et Joachim renvoyés par le grand-prêtre.* Nous y avons lu ce qui suit (1) : PEIORL H — ZEL VS BAIOS ZO.

Enfin, en réunissant les lettres qui se lisent sur la bride de deux chevaux voisins l'un de l'autre, dans l'*Adoration des rois*, on forme ce qui suit : AWTH | AN. Nous ne saurions établir aucune conjecture sur cette leçon, non plus que sur celles que nous avons recueillies dans la pièce du *Mariage.*

Nous livrons ces noms aux chercheurs. Quant à nous, avec des données aussi vagues, il nous serait difficile de conclure ; nous croyons toutefois avoir dégagé ces trois points :

1° Inspiration flamande, comme dans toutes les œuvres de cette époque ;

2° Exécution française des cartons pour l'ensemble du travail, particulièrement pour l'architecture, avec participation d'une main flamande dans quelques parties ;

3° Probablement confection de la tapisserie par des mains flamandes, en quelque lieu qu'elle ait été exécutée.

(1) Dans la transcription des légendes, nous indiquons par | la séparation amenée dans les lettres par un pli de l'étoffe, par — la séparation en différentes lignes.

Digitized by Google

Avant Robert de Lenoncourt, en 1464, des artistes de l'école de Tours achevèrent à Reims, sous les yeux du traducteur, notre Guillaume Coquillart, la copie et les miniatures du livre des *Antiquités* de Josèphe (1). Le chanoine-poète, devenu en 1509, grand vicaire du nouvel archevêque, usa-t-il de son influence auprès de lui pour diriger son choix, alors qu'il s'agissait d'exécuter pour sa cathédrale une œuvre d'art de premier ordre ? Si vraisemblable que soit cette supposition, quand on sait qu'avant d'être placé sur le siége de Reims, Lenoncourt avait occupé pendant quinze ans celui de Tours, nous ne croyons pas pouvoir nous y arrêter.

A part l'inspiration qu'il voulait allemande, du moins pour les tapisseries de St-Remy, M. Vitet admettait la possibilité de l'exécution à Reims de ces tissus.

L'exemple donné par J. Canart à St-Remy suffirait, à défaut de preuves, pour justifier l'opinion du savant archéologue. Nous avons dit que les tapisseries données par lui à son abbaye, furent exécutées à Reims sous ses yeux. Les toiles peintes de l'Hôtel-Dieu, dont plusieurs ont certainement servi de cartons à des tapisseries, prouvent que cet exemple ne fut pas isolé. Enfin, la présence à Reims de peintres de l'école à laquelle nos tapisseries appartiennent, me paraît suffisamment démontrée par l'existence dans notre Musée de volets peints de la même époque, où l'influence flamande et le type flamand dominent d'une

(1) *Œuvre de J. Foucquet*, p. 120, art. de M. Vallet de Viriville.

Digitized by Google

manière évidente, et qui cependant, suivant toute probabilité, ont été peints sur place, à Reims, puisqu'ils formaient, avec beaucoup d'autres qui ont été détruits, une clôture ou séparation dans une église.

En entrant dans la discussion soulevée par MM. Vitet et Jubinal, au sujet de l'origine et pour ainsi dire de la nationalité de nos tapisseries, nous avons admis comme possible la ressemblance signalée par le dernier savant entre elles et trois des tapisseries de Berne. Toutefois, dans la publication que nous devons à M. Jubinal, ce ne sont pas celles qui présentent le plus d'analogie avec les nôtres; celles d'Aix me paraissent avoir plus de rapports, et, il est bon de le remarquer, elles passent pour françaises. Je signalerai pareillement de grandes analogies dans quelques tapisseries du Musée de Cluny, celles de l'*Enfant prodigue* et celles de *David et Bethsabée*. Mêmes costumes, même architecture, pareilles légendes sur les vêtements, fleurs semblables au bas des tableaux, mêmes bleus que dans nos robes de Vierge.

Quelques tapisseries de la Chaise-Dieu, que l'on croit françaises ou flamandes, celles de l'*Histoire de la Vierge*, par Van Eyck, au palais royal de Madrid, offrent, comme les nôtres, avec des sujets analogues, le partage de la toile en plusieurs tableaux, dont un principal et un ou deux secondaires, ces derniers empruntés à l'Ancien Testament; enfin, en dehors de l'action, des personnages, dans la bouche desquels l'auteur met les prophéties et sentences servant à déclarer ou expliquer le sujet. C'est évidemment la même idée qui a présidé à la confection de ces tapisseries et à celle des nôtres.

Digitized by Google

Nous terminerons cette étude générale par quelques remarques que suggère la comparaison des pièces entre elles.

Le mauvais état de quelques-unes rend moins évidentes les analogies que les couleurs employées permettent d'établir ordinairement parmi les objets de cette nature. Il en est cependant qui se font remarquer davantage dans certaines pièces. Ainsi, les verts de quelques manteaux, dans la *Mort de la Ste-Vierge*, n'ont guère été employés de même que dans l'*Arbre de Jessé* et la *Nativité de la Ste-Vierge*, pièces aussi remarquables que la première par la largeur du dessin. Ces verts, d'ailleurs, comme les bleus, qui sont dus aux mêmes procédés de coloration, peuvent compter parmi les teintes qui ont éprouvé le moins d'altération.

Les rouges cochenille, appliqués aux étoffes unies, se remarquent particulièrement dans des pièces dont le caractère général est moins large et plus archaïque. Le velours rouge est plus rare encore, on ne le trouve bien nettement accusé que dans une figure de prophète appartenant à la *Nativité de Notre-Seigneur*, celle qui porte deux fois répété le nom *J. Beul*, et qui mérite d'être signalée pour son élégance et sa désinvolture.

Cette même pièce a des rapports pour le dessin avec le *Mariage*. Quoique disposée de la même façon que l'*Adoration des rois*, elle ne paraît pas être de la même main; cette dernière a plutôt des analogies pour le style avec la *Présentation de Notre-Seigneur* et avec la *Fuite en Egypte*.

Aucune pièce n'est plus largement dessinée que la *Ste Famille*. Or, un des prophètes y a visiblement le

Digitized by Google

type de Lenoncourt, que reproduisent plusieurs figures de la *Mort de la Ste-Vierge*, pièce également remarquable par l'ampleur et la noblèsse de la composition.

Nous avons signalé, dans certaines pièces, un goût prononcé pour l'antiquité. Là où le dessinateur en a laissé plus de traces, par exemple dans la *Présentation de Notre-Seigneur* et dans *Anne et Joachim renvoyés par le grand-prêtre*, les figures de prophètes sont moins bien proportionnées.

Les mêmes prophètes sont à la fois plus splendides et mieux campés dans la *Rencontre à la porte Dorée*, la *Nativité de Notre-Seigneur*, l'*Adoration des rois*, la *Fuite en Egypte*, la *Ste Famille*, pièces très-étudiées et d'une grande harmonie, dans lesquelles on trouve des dispositions semblables. Ces pièces sont analogues aussi pour les figures d'anges; et celle de Joseph, quand elle s'y trouve, offre une physionomie moins vieille et moins commune.

Les groupes de femmes se ressemblent visiblement dans la *Nativité de la Ste-Vierge*, la *Présentation de la Ste-Vierge*, la *Visitation*, le *Mariage*. L'agrément que leur doit cette dernière pièce en ferait certainement une des plus belles de la collection, si elle n'avait été excessivement fatiguée.

Parmi ces femmes, il en est dont la ressemblance est surtout frappante, par exemple les deux qui suivent sainte Elisabeth dans la *Visitation*, et celles qui accompagnent sainte Anne dans *Anne et Joachim renvoyés par le grand-prêtre*.

Une d'elles, qui porte des nattes de cheveux nouées sous la gorge, se retrouve à la *Nativité de la Ste-Vierge*.

Digitized by Google

Sauf les trois que nous avons dit être de plus petites dimensions, les tapisseries de Lenoncourt sont généralement carrées et portent 5 m. 10 en largeur comme en hauteur, bordure comprise. Cinq ont 30 centimètres de plus en largeur, savoir : l'*Arbre de Jessé, Anne et Joachim renvoyés par le grand-prêtre,* le *Mariage,* la *Sainte Famille,* la *Mort de la Ste-Vierge;* une sixième, l'*Annonciation,* est plus large encore de quelques centimètres. Ces différences tiennent à la largeur des travées que les tapisseries devaient remplir.

Les petites avaient originairement 3 m. 70 de hauteur, sur 2 m. 50 de largeur. L'*Assomption* seule a gardé ces dimensions.

Digitized by Google

I

L'ARBRE DE JESSÉ

OU

LES ANCÊTRES DE JÉSUS-CHRIST

LÉGENDE (1)

De la Racine de Jessé spécialle
Esté produictz dont la vierge Royalle
Qui a conceu gardant virginité
Les profetes l'ont dit en unité
Ont nobles Roys selon l'humanité
Est descendue plaine d'humilité
Dieu et homme sans le sceu de nature.
Et préelevée Royalle géniture.

Ce sujet de la généalogie du Sauveur, qui occupe ici toute la tapisserie, est des plus communs dans l'art du Moyen-Age ; les exemples abondent, dans l'Eglise latine et dans l'Eglise grecque, d'arbres de Jessé sculptés en pierre, en albâtre, en bois, en métal ; peints sur verre, sur mur, sur parchemin ; tissés en laine et en soie, en fils d'or et d'argent sur les ornements d'église. La tapisserie a plus rarement adopté ce sujet, et la pièce qui nous occupe acquiert par là même une plus haute valeur.

L'arbre de Jessé, tel que l'a compris notre artiste,

(1) Dans les légendes françaises, le vers placé à la droite du lecteur fait suite pour le sens à celui qui est à gauche. Nous avons conservé l'orthographe, mais supprimé les abréviations.

Digitized by Google

est réduit aux proportions les plus ordinaires. Il se complique souvent davantage, et particulièrement en Orient, où l'on y introduit encore les sibylles, Balaam, et jusqu'aux sages de la Grèce.

L'arbre prend racine dans la poitrine de Jessé, beau vieillard étendu sur un lit, et dormant au premier plan ; ses rameaux remplissent la tapisserie tout entière, portant sans autre appui douze figures entières de rois de Juda. Deux figures de prophètes occupent, en outre, la droite et la gauche. D'un côté, c'est Isaïe disant : « Une tige sortira de la racine de Jessé, et de cette racine naîtra une fleur ; » *Egredietur virga de radice Jesse, et flos de radice ejus ascendet* (Isaïe, chap. XI). En regard est Osée, avec ce texte : « Israël germera comme un lys, et sa racine poussera comme les arbres du Liban ; » *Israel germinabit sicut lilium et erumpet radix ejus ut Libani* (Osée, chap. XIV). L'Eglise applique ces prophétiques paroles à la naissance de la mère du Christ.

Le tronc de l'arbre, presque à sa naissance, est triple, suivant les prescriptions du *Guide de la peinture* (1), que la Renaissance, à l'exemple du Moyen-Age, a généralement respectées. Deux des branches s'étendent sur les côtés ; la troisième, ou tige principale, dressée au centre, se termine par une large corolle de lys de laquelle émerge, au milieu d'une gloire rayonnante, la Vierge Marie portant son divin enfant. De cette même tige se séparent deux branches latérales dont chacune a son rameau secondaire. Orné

(1) Manuscrit grec, du mont Athos, publié par M. Didron, dans le *Manuel d'iconographie chrétienne.*

Digitized by Google

çà et là de rares et étroites feuilles, et terminé aux extrémités par des rinceaux et des fleurs de fantaisie, le bois affecte néanmoins la forme d'un cep de vigne. C'est, en effet, sous cette figure que la Genèse (xxvi) nous représente l'humanité plantée en Adam, en vue de Jésus-Christ ; et Isaïe (v, 7, 4) emploie le même emblème pour désigner la maison d'Israël. Chacun des rois qui la représentent ici est assis dans une fleur, soit terminale, soit placée sur une des branches de l'arbre.

Ces rois sont, dans l'ordre chronologique : *David, Salomon, Roboam, Abias, Aza, Josaphat, Ozias, Joatham, Ezechias, Manassès, Josias* et *Jéchonias*. Cet ordre n'a pas été suivi par l'artiste. Il a donné des places d'honneur, au sommet, près du Christ, à David, quoique sorti directement de Jessé, et à Salomon son fils ; les autres sont placés au hasard. Il y a lieu de s'en étonner, quand on voit le dessinateur observer fidèlement, à l'égard de quelques-uns d'entre eux, les caractères iconographiques qui leur sont propres. C'est ainsi que Roboam tient son sceptre par derrière et renversé, pour marquer que le royaume fut réduit, sous son règne, aux seules tribus de Juda et de Benjamin, par suite de la séparation des dix autres pour former le royaume d'Israël. Abias, son fils, tient aussi son sceptre renversé, et il détourne la tête : c'est probablement une allusion à la conduite orgueilleuse et impie que les saints livres lui attribuent.

Tous sont couverts, à l'exception de Josias, dont un bandeau, orné au-dessus du front d'une pierrerie, retient l'abondante chevelure. A quoi peut être due cette distinction ? Indique-t-elle le respect particulier

Digitized by Google

de ce roi pour les saints livres et pour le rétablissement du culte divin dans toute sa pureté ?

A part celui de Roboam, qui est coiffé d'un turban, et dont le manteau est un véritable burnous, les costumes, tous variés, se rapportent néanmoins par des traits généraux à la fin du règne de Charles VII : robes traînantes, ouvertes sur le devant, à collet largement rabattus sur les épaules, laissant généralement le pourpoint à découvert sur la poitrine, manches perdues ou à l'ange, etc. Ils se distinguent surtout de ceux que nous verrons plus loin par une magnificence en rapport avec la dignité des personnages; plusieurs ont de riches ceintures, des chaînes d'or; tous ont le sceptre en main, et le chapeau de chacun d'eux, quelle qu'en soit la forme, est enrichi d'une couronne d'or plus ou moins ornée de pierreries.

Tous, un seul excepté, ont les yeux tournés vers la Vierge, ou, se détournant, appellent sur elle l'attention par un geste de la main. Josaphat, qui fait exception, regarde Jessé. Il a de particulier encore qu'il est sans barbe. De tous points on le prendrait pour un des princes de l'époque de nos tapisseries; il a la robe décolletée, le manteau, le chapeau orné d'une médaille, que portait Charles VIII. Serait-ce un portrait? L'absence de barbe aurait ainsi son explication.

On sait que la généalogie donnée par saint Matthieu, et à laquelle appartient cette suite de rois, est la généalogie de Joseph et non celle de Marie. Il est prouvé, en effet, par la pratique continuelle de l'Ecriture, par le témoignage des rabbins et par celui des Pères, que les Hébreux n'avaient pas coutume d'éta-

Digitized by Google

blir leur filiation par les femmes. Aux yeux de la loi, Jésus-Christ était le fils de Joseph ; conséquemment il n'avait pas d'autre généalogie que celle de Joseph. Saint Luc, qui écrivit après saint Matthieu, a dressé une généalogie ascendante de Jésus-Christ : c'est celle de la Ste Vierge. Nous n'avons pas à nous en occuper ici ; nous remarquerons seulement que Marie descendait de David par Nathan, et non par Salomon, et que les deux généalogies n'avaient pas seulement une souche commune, mais qu'elles se réunissaient dans la personne de Salathiel et dans celle de Zorobabel. Ainsi, de toute manière, le Christ comptait pour ancêtres David et les autres rois de Juda que nous avons nommés.

Les armes du prélat donateur se voient à la fois aux pieds de la Ste Vierge, sur la tige principale de l'arbre, et aux angles supérieurs de la tapisserie.

Les légendes que nous avons pu relever sur les vêtements sont les suivantes :

1° Figure de Salomon. Sur la poitrine, aux bords droit et gauche de l'ouverture de sa robe :
ABI · SN — VANS · S
à l'extrémité de la manche droite : TNIO
à l'extrémité de la manche gauche : JOVI · VNI

2° Prophète de gauche. Sur les trois bandes qui marquent le bas de sa robe, en lettres noires ornées :

OI — QV | VT | A — AI | YA | O

3° Au bas de la robe du roi AZA, en lettres rouges unies : LE | MAIRE.

Nous avons dit à quel personnage pouvait s'appli-

Digitized by Google

quer ce nom, et quelles conséquences on en devait tirer :

Le JOVI VNI semble une épigramme adressée à ce roi, qui bâtit le temple du seul vrai Dieu, et qui, cependant, tomba dans l'idolâtrie. Le reste ne me paraît pas offrir de sens.

Digitized by Google

II

ANNE ET JOACHIM RENVOYÉS PAR LE GRAND-PRÊTRE

LÉGENDE

Adam et Eve hors Paradis terrestre
Sont en misère et calamité.
De Joachim refusa le grant prestre
L'oblation pour la fertilité.
La femme Helchane vient au temple esplorée
Supliant Dieu de lui donner enfant ;
Quoyque de Hely prestre fut democquée
Son oraison le Ciel pénètre et fend.

Ici commence à être observé le plan qui a présidé à la composition de nos tapisseries, et suivant lequel les sujets secondaires, représentés dans le haut de la toile, préparent le troisième ou en sont la figure. C'est probablement pour obéir aux lois de la rime que l'auteur de la légende s'est éloigné cette fois de l'ordre logique dans l'énonciation des trois faits qu'il devait rappeler. Nous rendrons à chacun d'eux le rang qui lui appartient.

Celui des sujets secondaires qui est à la gauche du spectateur est le plus ancien dans l'histoire sacrée ; il est aussi le point de départ de la Rédemption et le fait corrélatif de la maternité divine, fondement du culte que l'Eglise rend à la Vierge Marie ; c'est donc sur lui que le regard doit se porter en premier lieu.

Il s'agit de la faute de nos premiers parents et de sa punition. Après leur avoir dit quelles seront les suites de leur désobéissance et leur avoir annoncé la

Digitized by Google

venue d'un Rédempteur, « Dieu, dit la Genèse (chap. III), fit sortir Adam du paradis, puis il mit devant l'entrée du jardin des chérubins avec un glaive étincelant, pour garder le chemin qui conduisait à l'arbre de vie. » C'est le texte inscrit au-dessus du sujet sur une banderolle : « *Ejecit Deus Adam, collocavit enim ante Paradisum voluptatis Cherubim et flammeum gladium atque versatilem ad custodiendum viam ligni vite.*

Au-dessous, sur la muraille même du paradis, on lit ce vers :

Pellitur eois sic prothoplaustus (1) *ab ortis;*

« le premier homme est ainsi chassé des jardins de l'Orient. »

Des flammes paraissent sortir de terre en avant de la muraille. C'est, en effet, l'opinion de saint Ambroise, de Lyra et d'autres commentateurs, que du feu fermait l'entrée du paradis aux vivants, et Grotius en voit des vestiges dans ces feux qui inondent les campagnes de la Babylonie, et qui ont pour origine de nombreuses sources de bitume.

Dans la partie supérieure, à droite, au milieu d'un gracieux paysage, se voient deux jeunes femmes, dont l'une tient par la main son fils encore enfant; cette dernière est Phenenna, l'autre est Anne, qui deviendra la mère de Samuel; toutes deux sont mariées à un homme de Ramatha, nommé Elcana, et s'acheminent vers Silo où l'arche est déposée. Plus loin, Anne qui envie l'heureuse maternité de Phenenna, s'agenouille humblement à l'entrée du tabernacle en disant : « Sei-

(1) Usité aux XIV-XVIe siècles pour *protoplastus*.

Digitized by Google

gneur, si vous m'accordez un fils, je le consacrerai à votre service pour toute sa vie; » *Domine, si dederis serve tue sexum virilem, dabo eum Domino omnibus diebus vite ejus* (I, Rois, chap. I). Vainement le mari d'Anne, debout devant elle, cherche à la rassurer, en lui disant qu'il ne lui préfère pas son autre femme, qui a des fils. Dans son trouble, elle n'ose élever la voix en priant, et le prêtre Héli, qui lui voit remuer les lèvres sans entendre ses paroles, se méprenant sur son état, lui dit : « Jusques à quand seras-tu ivre? Attends du moins que l'effet du vin que tu as bu soit passé ; » *Usquequo ebria eris? digere parumper vinum quo mades* (Ibid). « Anne, qui a toute sa raison, et que désole la privation d'un fils, supporte sans se plaindre ces paroles du prêtre ; »

Prolis inops, non mentis egens, fert jurgia vatis. En effet, sa foi la rassure, elle sera bientôt mère, et Samuel, son fils, consacré à Dieu, deviendra le juge et le sauveur du peuple.

Adam et Eve chassés du paradis, la mère de Samuel rudement reprise par Hélie, figurent Joachim et Anne, qui doivent être le père et la mère de la Vierge Marie.

Ils étaient unis depuis vingt ans, lit-on au livre de la Naissance de Marie, attribué par plusieurs à saint Jérôme, et ils n'avaient pas d'enfants, ce qui leur était un sujet incessant de chagrin et d'humiliation, la stérilité étant regardée chez les Hébreux comme une honte, comme un signe de la malédiction divine, ainsi que le rappelle le docteur que nous voyons à gauche : *Maledictus qui non fecerit semen in Israel.*

Or, comme ils étaient venus à Jérusalem pour y célébrer la fête des Encénies, le grand-prêtre Isachar

Digitized by Google

ayant remarqué Joachim qui s'avançait avec son offrande, au milieu d'un grand nombre de ses concitoyens, « lui reprocha l'inutilité de ses prières, »

Infecunda tulit Joachim vota sacerdos,

et le repoussa lui-même en disant : « Il vous sied peu, Joachim, d'apporter ici votre offrande, vous qui n'avez pas de postérité en Israël ; » *Indignum est, Joachim, te munera offerre, eo quod non fecisti semen in Israel.*

C'est cette scène que représente le tableau principal. Un portique de la Renaissance, richement sculpté, figurant le temple, lui sert de cadre. Sous le dais liturgique ou *senseignier*, dont la gouttière frangée de rouge et de blanc porte ces mots : *Templum Salomonis*, et dont les courtines bleues à plis nombreux garnissent le fond de l'enceinte sacrée, est l'arche d'or enrichie de pierres précieuses. Deux anges, aussi d'or, en supportent le couvercle. Derrière se voient les pains de proposition. En avant est un autel ; et de chaque côté s'avancent les hommes à la suite de Joachim, les femmes à la suite d'Anne, portant, soit un agneau, soit des colombes. Anne et Joachim sont à genoux devant le grand-prêtre.

Il semblerait que la jeune fille qui se voit au seuil de l'édifice, et le mendiant qui s'appuie sur la base d'un pilastre, fussent appelés là par un caprice de l'artiste, comme le chien qui monte les degrés, comme le singe qui est accroupi à la base d'une colonne, comme les fleurs qui se distinguent dans la verdure. Mais ce mendiant, ou tout autre malheureux placé par la Providence sur le chemin d'Anne et de Joachim, recevra des preuves de leur bienfaisance. C'est ce que le peintre a

Digitized by Google

clairement indiqué plus haut. Anne, au sortir du temple, ne peut retenir ses larmes, mais l'humiliation qu'ont subie les deux époux ne leur a pas ôté l'espérance ; ils connaissent le pouvoir des bonnes œuvres auprès de Dieu, ils savent, ainsi que le rappelle un autre docteur, qui semble vouloir les consoler des dures paroles de celui qui lui fait face, que « ceux qui ont faim doivent être rassasiés jusqu'à ce que celle qui était stérile ait enfanté ; » *Famelici saturati sunt donec sterilis peperit* (Rois, Livre I, ch. II). Ils ont hâte de suivre ce conseil, et sur le seuil même du lieu saint, ils font l'aumône à un mendiant qui leur tend sa sébille.

Nous aurions déjà plus d'une particularité curieuse à remarquer ici dans les costumes. Notons seulement l'ouverture longitudinale ménagée aux manches de la robe de Joachim pour y passer les bras. Nous verrons plus loin la même chose dans le vêtement de Balaam. Notons aussi le chapeau à plis évasés, qu'il a ôté par respect pour le saint lieu, et qu'une courroie retient sur ses épaules. Nous avons mentionné plus haut la mître du grand-prêtre pour sa forme et pour ses fanons, dont le prolongement, terminé par un gland, est retenu en avant, à droite et à gauche par une large ceinture. Quant au parement de la partie antérieure de l'autel, il est, j'ai à peine besoin de le dire, celui qu'on voyait dans les églises au XVIe siècle.

Sur le fourreau du sabre de l'un des compagnons de Joachim, on lit : CVBNMXPQOJX.

Au bas de la robe du prophète de droite :

P | EI | ORI | H — ZEL | VS BAI | OS | ZO ; en retour d'équerre, à l'ouverture du milieu : ALXIZ, lettres

Digitized by Google

auxquelles correspondent sur l'autre côté des caractères coupés à la moitié de leur hauteur ;

enfin, sur la poitrine : OVIV — IATOAA.

Nous avons vu plus haut qu'il y avait peu de choses à tirer de ces légendes.

Digitized by Google

III

LA RENCONTRE DE JOACHIM ET D'ANNE A LA PORTE DORÉE

OU

LA CONCEPTION DE LA SAINTE VIERGE

LÉGENDE

Par l'ange fut consolé Joachim
Tserait de luy. Lors vint le chef enclin
Et adonc fut de la dame bonnorée
Ainsy que estoit de Dieu préordonnée
Ayant promesse que la Vierge sacrée
Rencontrer Anne à la porte Dorée
Fait sans macule digne conception
Pour aux humains donner redempcion.

« Joachim, chassé du temple, s'en alla tristement visiter ses troupeaux, » comme nous l'apprend ce vers :

Tristis adit letum phano depulsus ovile.

Il eût craint, dit l'auteur du livre de la Naissance de la Vierge, de retourner chez lui en compagnie de ceux de sa tribu, qui pouvaient raconter l'affront que le prêtre lui avait fait. Un jour qu'il se promenait sur la montagne, au milieu des pâtres et des brebis, un ange lui apparut et le consola en lui disant : « Anne, ton épouse, te donnera une fille dont le nom sera Marie ; » *Anna, uxor tua, pariet tibi filiam, et vocabitur nomen ejus Maria.*

Tel est l'objet d'une première scène, qui occupe la gauche de la pièce.

Le côté droit nous en offre la contre-partie. Anne,

Digitized by Google

assise au pied d'un palmier (1), dans son jardin, cherche dans la lecture un soulagement à sa peine; un ange lui apparaît. « Je viens du séjour éthéré, dit-il, pour t'annoncer une agréable nouvelle; »

Letus ab etherea venio tibi nuncius arce.

« Tu enfanteras une fille dont le nom retentira dans tout l'univers; » *In omnem terram exiet seminis tui sonus.*

Cette enfant accordée à leurs prières, Joachim et Anne, suivant le même récit légendaire, l'avaient vouée d'avance au service de Dieu. De plus, l'ange fait connaître à Joachim qu'elle deviendra la mère du Sauveur du monde. Enfin, comme signe de la promesse qu'il apporte à chacun d'eux, il leur annonce qu'en retournant à Jérusalem ils se rencontreront à la porte Dorée.

Ils reviennent donc, la joie au front comme au cœur, et se rencontrant, comme l'ange l'avait promis, auprès de la porte ainsi dénommée (2), ils s'embrassent tendrement, sans s'occuper des regards curieux d'une jeune femme et d'un homme qui sont aux fenêtres. Le baiser donné est le signe d'une naissance qui doit réjouir le Ciel et la terre; aussi le lieu même qui en

(1) C'est l'arbre de la solitude, dans la symbolique des artistes.

(2) La porte *Dorée* était une des entrées du temple; elle existe encore aujourd'hui, et elle est située sur la face *est* de l'enceinte bâtie par Salomon, qui fermait la ville de ce côté là. On attribue généralement sa construction à Hérode-le-Grand. Elle se compose de deux arcs. Les musulmans l'ont murée, parce que, suivant une antique tradition, quand les chrétiens, commandés par le grand roi des Francs, chasseront les Musulmans de Jérusalem, ils entreront par la porte *Doree*, comme firent autrefois les croisés.

Digitized by Google

est le témoin emprunte-t-il quelque chose au bonheur des deux époux, et, comme le dit le vers placé au-dessus, « la Conception de Marie donne à cette porte Dorée un nouvel éclat ; »

Aurea virgineo conceptu porta refulget.

L'artiste n'a pas cherché à y reproduire le monument qui porte ce nom, et que vraisemblablement il ne connaissait pas ; mais celui qu'il a dessiné charme l'œil par l'harmonie de ses proportions, par l'élégance de ses tours, par le fini des ornements, par la jolie statue de Moïse qui en relie les deux étages. De plus, cette porte n'est pas un monument inerte : la vie l'habite et l'entoure. Nous avons déjà remarqué aux fenêtres quelques personnes ; le fossé qui la baigne offre ses eaux au pâtre qui vient y plonger sa gourde pour se désaltérer ; des canards y prennent leurs ébats ; une ménagère y lave du linge, tout en devisant avec un autre pâtre. L'ouverture elle-même de la porte nous permet de plonger nos regards sur une rue animée, et le sommet de la muraille qui la rejoint à droite est égayé par la vue des toits et des édifices de la ville. Enfin, dans le gazon qui s'étend autour de la porte, sur les branches des arbres, ou au bord d'un puits, sont une foule d'oiseaux, parmi lesquels on distingue un coq et une poule, un grand échassier qui me paraît être une grue, et jusqu'à un perroquet et deux paons aux couleurs brillantes.

Pourquoi cet arbuste aux branches vigoureuses, aux fleurs multiples, qui paraît avoir pris racine à la base même de l'une des tours ? C'est une image de la fille de Joachim et d'Anne. Le lieu aride et desséché,

Digitized by Google

où elle a pris naissance, ne l'empêchera pas d'être belle, puisque, suivant la tradition catholique, elle sera exempte de souillure et que toutes les grâces seront en elle.

Mais n'oublions pas les deux personnages bibliques qui occupent la droite et la gauche, et dont la majestueuse attitude est à la hauteur de leur mission. De leur bouche nous entendrons ces paroles des livres sapientiaux, qui révèlent la prédestination de Marie. « Dès le commencement et avant les siècles, lui fait dire l'un d'eux, j'avais reçu l'être ; » *Ab inicio et ante secula creata sum* (Eccles. 24). « Les abymes n'existaient pas encore, dit l'autre, et déjà j'étais conçue ; » *Nondum erant abissi, et ego jam concepta eram* (Prov. 4). La mère du Rédempteur, conçue avant tous les temps dans la prescience de Dieu, et sanctifiée de toute éternité, par grâce spéciale, en vue de l'Incarnation : telle est la croyance dogmatique de l'Eglise à la Conception immaculée de la Vierge. Cette croyance, admise dès les premiers temps, au témoignage des Pères (1), pouvait dès le XVIe siècle être considérée comme universelle, mais elle est plus particulièrement française ; célébrée par nos poètes, dès le XIIe siècle en Normandie, au XIIIe à Amiens et dans plusieurs autres centres littéraires (2) ; professée au XIVe par la Sorbonne, notamment par les docteurs les plus éclairés de cette grande école, par Gerson, par ses savants maîtres,

(1) Nous nous contenterons de citer saint Augustin; ses expressions sont de nature à convaincre les plus difficiles. « Incorrupta virgo per gratiam ab omni integra labe peccati (Serm. XXII, in psal. CXVIII). »

(2) *Bulletin monum.*., t XXI, 1855, p. 146. Etablissement de la fête aux Normands, par Wace, Caen, 1842.

Digitized by Google

Pierre Dailly et Gilles Deschamps (1); introduite dès le XIIIe siècle dans la liturgie rémoise, au témoignage de Jacques de Voragine (2), et demeurée en vigueur dans l'église de Reims, comme le prouvent nos plus anciens livres d'Heures et les tapisseries qui nous occupent. Enfin, il n'est pas hors de propos de remarquer que plus qu'aucun art, celui de la tapisserie paraît avoir aimé ce sujet. Les tapissiers de Paris avaient à cette époque la Conception pour fête, et les méreaux de leur corporation représentaient la Rencontre à la porte Dorée (3).

Nous ne quitterons pas cette toile sans remarquer la chaussure du personnage qui en occupe le bas à droite : ce sont des patins en bois qu'attache au pied une courroie, ornée sur le côté d'une rosette. Le même, outre l'espèce de casquette à forme plate et à revers retroussés qui lui couvre la tête, porte sur le dos une coiffure de cérémonie, dont le modèle assez compliqué se trouve déjà dans la tapisserie qui précède celle-ci. Disons aussi que Joachim, pour mieux indiquer son âge avancé, outre le chapeau dont il se débarrasse au besoin en le rejetant en arrière, a la tête couverte d'une calotte à oreillettes que retiennent des cordons noués sous le menton. L'arbre à la taille élancée, au pied duquel Anne est assise, a peut-être un sens qui nous

(1) *Gerson*, par L'Ecuy, t. I, p. 226. Le savant auteur, qui était gallican déclaré, démontre qu'au XVe siècle on ne pouvait être admis dans la Sorbonne sans promettre avec serment de soutenir cette opinion.

(2) *Légende dorée*, éd. Gosselin, t. II, p. 313.

(3) A. Forgeais, *Plombs trouvés dans la Seine*, 1re série, p. 128, 130. Le revers porte trois poinçons posés deux et un, la pointe en chef, sur un champ réticulé ou canevas.

Digitized by Google

échappe : il paraît être un palmier ; mais on pourrait y voir un cèdre (*cedrus exaltata*), ou un olivier (*oliva speciosa*), et il serait alors un emblême de l'enfant annoncée par l'ange.

Nous remarquerons enfin la chape magnifique dont ce dernier s'est revêtu pour remplir sa mission près de la sainte : il aura le même costume dans l'Annonciation.

Nous négligeons forcément quelques menus détails, tels que l'appui en fer qui garnit les côtés du pont, les deux vases qui se voient sur une tablette devant une fenêtre près de la tour gauche, et dont l'un renferme des fleurs, etc.

Au bas de la robe de Joachim se lisent quelques lettres auxquelles il est difficile de donner un sens. Dans la scène de la campagne, nous déchiffrons seulement celles-ci qui ne se suivent pas VE | H | FEV. Dans la scène de la porte Dorée, on lit :

COR — VIT — AEMLL | CAVOEPMI...

Digitized by Google

IV

LA NATIVITÉ DE LA SAINTE-VIERGE

LÉGENDE

L'ange luta à Jacob longue espace
Balaam nonça qu'une estoille par grace
In démonstrant que l'incarnation
C'est que Jésus pour la salvation
Puis luy donna sa bénédiction.
Dudit Jacob naistroit sans fiction
Du Filz de Dieu en la Vierge viendroit :
De tous humains de Jacob descendroit.

La lutte de Jacob avec l'ange, le premier symbole annoncé, est représentée dans le haut, à gauche du tableau principal. Les deux combattants sont encore aux prises, mais, comme le dit le vers placé au-dessous de la scène, « la fraîche aurore vient rompre ce long engagement ; »

Rorida complexus longos aurora resolvit.

« Laissez-moi, dit l'ange à son adversaire, puisque le jour commence à paraître ; » *Dimitte me, jam enim ascendit aurora.* — « Je ne vous lâcherai pas, répond Jacob, que vous ne m'ayez béni ; » *Non dimittam te, nisi benedixeris mihi* (Gen. XXXII).

Dans le langage de l'Église, cette aurore naissante, c'est la Vierge. Comme, au lever de l'aurore, la nature entière se réveille, et les êtres semblent secouer la torpeur et la confusion où les tenait l'obscurité de la nuit; ainsi la Vierge, de qui doit sortir la lumière, ap-

Digitized by Google

porte au monde une vie nouvelle. Dès qu'elle apparaît, l'humanité, qui a lutté contre le vrai Dieu durant les ténèbres, fera enfin sa paix avec lui ; comme Jacob, elle lui demandera de la bénir, afin que cette paix soit éternelle.

Le second symbole mentionné dans la légende est l'étoile vue par Balaam. Le devin, vêtu et armé comme pour un long voyage, est monté sur une ânesse, dont la bride et le poitrail portent son nom : X BALAAMI. En vain il frappe à coups redoublés, l'animal refuse d'avancer. Dans les airs, un ange menace Balaam l'épée à la main, et « en face du prophète, une étoile fatidique brille aux cieux ; »

Fatidicum (1) rutilat Balaam sidus in orbe.

Balaam avait été envoyé par le roi de Moab pour maudire l'armée des Israélites ; à la voix de l'ange, il revint sur ses pas. C'est alors que, jetant les yeux sur l'armée d'Israël, animé d'un mouvement prophétique, il s'écria : « Une étoile sortira de Jacob, et un rejeton s'élèvera d'Israël, et il frappera les chefs de Moab, et il réunira tous les enfants de Seth ; » *Orietur stella ex Jacob* (Nombr. 24).

C'est encore, aux yeux de l'Église, une figure de l'avènement de Marie, cette « fontaine » que Dieu plaça au milieu de l'Eden et que rappelle le personnage qui est debout à droite. « Elle s'élevait de terre et arrosait toute la surface du sol ; » *Fons ascendebat è terra irrigans universam superficiem terre* (Gen. 2).

(1) L'artiste a maladroitement écrit *fastigium* pour *fatidicum*.

Digitized by Google

Enfin, ainsi que le dit le personnage placé en regard, « la sagesse divine s'est préparé une demeure ; » *Sapiencia edificavit sibi domum* (Proverb. 9) : magnifique expression qui peint à la fois et la grandeur de l'incarnation et la dignité de celle qui a été préparée de toute éternité pour être la mère du fils de Dieu.

Entrons dans le sanctuaire où vient de s'accomplir l'évènement qui, suivant l'office de la Nativité, remplit le monde de joie. Tout y est riant. Un portique splendide, aux colonnes mi-partie de bronze et de porphyre, qu'ornent à la base des ailes à pied de biche, lui donne entrée ; au-dessus de l'élégante travée qui les relie et qu'enrichissent aux angles les statues de David et de Moïse, au centre les armes du Chapitre et du prélat donateur, sur le faîte de la maison, des anges, l'encensoir à la main, sont dans l'admiration. A l'intérieur, qui est celui d'une maison aisée, sainte Anne est couchée dans un vaste lit carré, que couvre une courte-pointe à dessin losangé, et qu'abrite un ciel ou baldaquin à longues franges ; sur le dossier capitoné (1) se remarque une sainte image en or, suivant l'usage du temps (2) ; deux des rideaux sont relevés et laissent apercevoir d'un côté un dres-

(1) Les inventaires du XVe siècle distinguent dans un lit : le ciel, le dossier, trois rideaux ordinairement, la couverture piquée, le soubassement. Tout cela se retrouve ici.

(2) *Les Ducs de Bourgogne*, par le comte de Laborde : « N° 6091, ung tableau d'or que madite dame tenoit à son chevet ; 3417, ung petit tableau d'or où il y a un visaige de Dieu. »

Il y en avait aussi d'ivoire ou de bois. C'est l'origine des diptyques et des triptyques.

Digitized by Google

soir à panneaux sculptés, dont la tablette est couverte d'une riche nappe, et la porte d'entrée qui vient de donner passage à des parentes de la gisante ; de l'autre, dans une sorte de veranda, Joachim qui regarde au dehors.

On lit dans Christine de Pisan et dans le *Spécule des Pécheurs* que la gisante recevait après ses couches ses parentes, ses amies et connaissances, et que pour ces visites on la parait elle-même et aussi l'appartement de ce que le ménage possédait de mieux. Tout est évidemment disposé à cet effet.

Indépendamment des arrivantes, nous remarquons près du chevet une matrone qu'enveloppe un long voile, et une jeune femme à la toque élégante, aux bandeaux soigneusement tressés et relevés sur les oreilles, qui paraît surtout chargée des soins à donner à l'accouchée. En avant, une autre femme élégamment vêtue, dont la robe verte à doublure bleue est retroussée par devant et par derrière, dont la coiffe ornée d'une riche agrafe et les cheveux ramenés en deux longues tresses sur la poitrine rappellent la sainte Elisabeth que nous retrouverons dans la tapisserie des *Trois Maries*, tient l'enfant sur ses bras. Tandis qu'une autre parente, agenouillée, s'apprête à la recevoir dans un large bassin d'airain, une servante tire les linges nécessaires d'un coffre soigneusement garni de bandes de fer, de clous, etc. Un chandelier et une soucoupe sont posés à la droite du lit sur un escabeau. On arrive à l'appartement par un escalier dont le haut est gardé par un chien ; par un autre escalier, à rampe de fer, on en descend près d'une fontaine où une servante vient chercher de l'eau.

Digitized by Google

Tout cela évidemment, ainsi que l'exprime le vers inscrit sur l'une des pentes du lit, annonce « l'heureux jour où Marie apparaît en vue d'une naissance incomparable, » c'est-à-dire pour être un jour mystérieusement mère du Sauveur ;

Prospera lux unicum Mariam producit ad ortum.

L'enfant elle-même témoigne sa joie par l'agitation de ses bras. Sa bouche entr'ouverte annonce et les légendes tracées autour du vêtement de la femme qui la porte font plus clairement connaître la précocité merveilleuse de son intelligence. De bas en haut, par derrière, on lit : ... LABIA MEA APERIES · ET O... Le verset n'est pas achevé, mais le sens n'en est pas moins clair : « Seigneur, fait-on dire à l'enfant, vous ouvrirez mes lèvres, et ma bouche annoncera votre gloire. »

Autour de l'ouverture du corsage se lisent les lettres de l'alphabet ABCDEFGHIKLMNOPQRS, par lesquelles elle s'apprend à louer Dieu.

Le bord antérieur de la robe porte ce qui suit : FOVDTEDIOI | IVERVNTAM... Dans ces dernières lettres paraît devoir se trouver le mot *veruntamen*, mais le sens de ce qui précède nous échappe, et pareillement la signification de ce que porte le bord de la manche : OIAS.

Au bas, sur l'extrémité qui touche à terre, on lit : ADEIBALIO. Ceci, rapproché d'une autre légende, pourrait renfermer, ainsi que nous l'avons dit plus haut, le nom soit du peintre, soit plutôt du tapissier.

Nous mentionnerons enfin, comme détails d'orne

Digitized by Google

mentation, la jeune fille qui vient de déposer à l'une des fenêtres du comble un vase élégant, et les animaux que le caprice de l'artiste a placés ici et là, à terre sur les arbres, ou au sommet des constructions.

Digitized by Google

V

LA PRÉSENTATION DE MARIE ENFANT AU TEMPLE

LÉGENDE

L'arche du temple par solennel grace
Jepté vouant de faire sacrifice
Joachim et Anne à Dieu sempiternel
Sans tache avoir de vice originel
Ainssy présentoient devant Emanuel.
De sa fille au roi célestiel.
Vont présenter au saint temple Marie
Quy les humains fors elle contrarie.

Cette tapisserie était une des plus belles ; l'état de délabrement dans lequel l'a mise un long usage est infiniment regrettable.

Les figures symboliques qui accompagnent le sujet principal sont, d'une part, l'arche d'alliance transportée dans le temple ; de l'autre, le vœu de Jephté.

L'arche d'alliance est fréquemment employée comme symbole de la Vierge ; l'Église l'a consacré même parmi les appellations qu'elle lui adresse dans les litanies de Lorette. Il est dit dans le 3e livre des Rois (Chap. 8) que, quand le temple fut terminé, les prêtres, en présence de Salomon et de tout le peuple, « portèrent l'arche de l'alliance du Seigneur dans le lieu qui lui avait été préparé ; » *Intulerunt sacerdotes archam federis Domini in locum suum.* Le vers placé au-dessous de ce texte semble, dans l'esprit de l'auteur qui joue volontiers sur les mots, s'appliquer à la fois à

Digitized by Google

l'évènement dont il vient d'être question, et à la consécration de la Vierge au service de Dieu.

Ecce adit archa dio Solimor[um] archana sacello,

c'est-à-dire, autant qu'une lecture un peu conjecturale nous a permis de l'interpréter : « Voilà que l'arche approche du sanctuaire du temple saint de Jérusalem. »

On remarquera cette singularité, que, au lieu d'offrir aux regards l'arche mosaïque transportée de la cité de David dans le temple, l'artiste ait figuré une sorte de tabernacle porté sur un trois-mâts, et ceux qui montent ce vaisseau occupés à jeter leurs filets à la mer. Est-ce sans dessein que le peintre aurait oublié que le voyage ne nécessitait pas cet appareil, ou bien aurait-il voulu rappeler l'arche de Noé ? Celle-ci est aussi une figure de la Vierge, véritable arche de salut, du sein de laquelle est sorti le Rédempteur.

Le second fait symbolique de la consécration de Marie, est le sacrifice de la fille de Jephté. Ce fait est rarement employé en ce sens, et il faut convenir que, à part l'humble soumission de la fille de Jephté au sacrifice promis par son père, et la retraite à laquelle elle se condamna pour se préparer à l'accomplissement de ce sacrifice, l'application de cet exemple à la Sainte-Vierge est moins claire.

On connaît le vœu imprudent de Jephté et son désespoir quand, au retour de son expédition contre les enfants d'Ammon, sa fille vint au-devant de lui. « Mon père, lui dit-elle, si vous avez fait un vœu au Seigneur, faites de moi ce que vous avez promis ; » *Pater mi, si apperuisti os tuum ad Dominum, fac michi quecumque policitus es* (Juges, chap. XI). « Accordez-moi

Digitized by Google

seulement, dit-elle encore, une prière, et permettez-moi d'aller sur les montagnes pendant deux mois, afin que je pleure ma virginité avec mes compagnes... » Après les deux mois, elle revint trouver son père, et il accomplit son vœu à l'égard de sa fille qui était vierge.

Comme toujours, l'acte principal, la consécration de la Vierge à Dieu, occupe le centre du tableau ; seulement ici, au lieu d'être circonscrite par un cadre, la scène s'étend sur les côtés, et les témoins de cette scène sont répandus à droite et à gauche : à droite, les parents venus à la suite de Joachim, ou peut-être les jeunes gens que la légende remettra en scène lors des fiançailles de Marie ; à gauche, les parents d'Anne, et les jeunes filles qui « viennent à la suite de Marie, consacrer au roi des cieux leur virginité, » suivant le langage du prophète qui est assis au bas du même côté, et dont le nom *Davit* se lit au bord de son vêtement : *Adducentur regi virgines post eam* (Ps. 44).

Parmi ces jeunes femmes plusieurs se font remarquer par l'élégance ou la richesse de leur mise, d'autres par la grâce de leur attitude ou de leur visage. Mais le regard est particulièrement attiré par la jeune enfant qui « confiante et d'un pas assuré monte les quinze degrés du temple auquel elle est vouée, » comme le dit l'inscription placée au-dessus de la porte :

It gradibus templo firma hec terquinque dicata.

La simplicité de son vêtement, sa figure angélique, ses cheveux blonds et pendants, tout intéresserait en elle, lors même qu'une nombreuse suite n'accompagnerait pas Joachim et Anne, ses parents, jusqu'au bas de l'escalier, lors même que le grand-prêtre ne

Digitized by Google

viendrait pas à sa rencontre avec plusieurs prêtres et lévites. Un essaim de jeunes filles, déjà consacrées au service de Dieu, et qui des fenêtres de la tour qui donne entrée au temple assistent à l'arrivée de leur nouvelle compagne, rendent grâces à Dieu ; « la Vierge va bientôt mêler sa voix aux leurs dans les chœurs sacrés, » suivant la parole que répète Jérémie placé au bas du tableau : *Letabitur Virgo in choro* [Jérém. 31 (1)].

Le livre de la Naissance de Marie rapporte qu'elle avait trois ans quand elle fut présentée au temple, suivant le vœu fait par ses parents ; qu'à l'âge de neuf ans elle y consacra à Dieu sa virginité par un vœu solennel, et qu'elle y demeura jusqu'à quatorze ans environ... On voit par divers endroits de l'Écriture que les dépendances du temple étaient habitées par des jeunes filles qu'on y élevait dans le service de Dieu, et par des veuves apparemment chargées de leur direction conjointement avec les prêtres.

(1) Les endroits indiqués par les textes ne sont pas toujours exacts. Ainsi l'on renvoie à tort ici au chap. 21e au lieu du 31e.

Digitized by Google

VI

MARIE DANS LE TEMPLE. SES PERFECTIONS

LÉGENDE

Marie vierge chaste, de mer estoille,
Puis de vive eaue, ainsy que lune belle,
Cité de Dieu, clair mirouer non pollue,
En ung jardin fermé, est résolue

Porte du ciel, comme soleil eslue,
Tour de David, lis de noble value,
Cédre exalté, distillante fontaine
De besongnier, et si de grace pleine.

Un seul sujet occupe cette pièce, c'est la vie de Marie dans le temple, mais ce tableau a pour spectateur Dieu lui-même avec les anges, et les perfections qu'ils distinguent en elle, successivement annoncées par des emblêmes divers, lui servent de cadre.

Modèle parfait de la femme, Marie savait, disent les Pères, allier la prière au travail, sans que jamais l'un nuisît à l'autre (1). C'est pour cela qu'on nous la montre occupée ; mais le livre saint dans lequel elle prie ou médite n'est pas éloigné : il est posé tout ouvert sur le banc où elle-même est assise. Une auréole lumineuse entoure sa tête, mais sa mise

(1) Suivant les apocryphes, elle s'était imposé pour règle de s'appliquer à la prière depuis le matin jusqu'à la troisième heure du jour, et de se livrer au travail manuel depuis la troisième heure jusqu'à la neuvième. A partir de la neuvième heure elle ne cessait pas de prier jusqu'à ce qu'un ange lui eût apparu pour lui porter sa nourriture.

Digitized by Google

est simple : la couleur rose de son tablier tranche seule sur le bleu de sa robe ; une modeste coiffe blanche maintient sa chevelure, dont quelques boucles seulement s'échappent sur les côtés. Devant elle est tendue la chaîne d'une bande de tapisserie, dans les fils de laquelle la diligente ouvrière fait jouer une pelote d'une main, tandis que de l'autre elle serre la trame (1). Une corbeille remplie de laine en pelotes et en bobines est à ses pieds. La chaîne a pour supports deux colonnes richement sculptées, au haut desquelles s'élèvent deux bannières aux armes du Chapitre et du prélat donateur. A ces colonnes se relient la clôture à hauteur d'appui d'un petit jardin, *Ortus conclusus*, comme il se lit à l'extrémité postérieure. Plusieurs anges sont autour de cette clôture, les uns dans l'admiration, les autres venant admirer à leur tour ou apportant un message. Deux seulement sont entrés à l'intérieur, prêts à recevoir les ordres de la Vierge. L'un, vêtu d'une dalmatique, tient une aiguière ; l'autre, couvert d'une chape, porte un pain sur une nappe. aux extrémités de laquelle on lit ces paroles : AVE d'un côté, PLENa de l'autre. Il n'est pas difficile de compléter cette salutation toute naturelle. La légende recueillie sous le nom de saint Jérôme, et suivie par plusieurs Pères, raconte en effet que Marie fut nourrie dans le temple comme Elisée le fut dans le désert. La future reine des anges préludait ainsi à la royauté céleste qu'elle devait exercer.

Le respect des envoyés de Dieu, les vêtements

(1) L instrument dont elle se sert pour cela est une sorte de couteau de bois. On en voit un semblable dans l'œuvre de Foucquet. Cet instrument a été remplacé depuis par un peigne de forme particulière.

Digitized by Google

longs qui cachent entièrement leurs pieds suffiraient pour donner à cette scène comme un air de vision d'en haut, si Dieu lui-même n'y présidait et ne l'illuminait tout entière de célestes clartés.

Il est environné d'anges et de rayons. La couronne d'or fermée qui ceint son front, l'étole croisée sur sa poitrine, la chape enrichie de pierreries qui couvre ses épaules et que soutiennent deux anges avec respect, rappellent un type familier à l'école de Byzance. Il tient le globe de la main gauche et bénit de la droite. Au-dessous des nuages qui le soutiennent, un long philactère porte ces paroles du Cantique des cantiques (IV, 7) : « Vous êtes toute belle, ma bien-aimée, et il n'y a pas de tache en vous ; » *Tota pulcra es, amica mea, et macula non est in te.*

Plus bas, s'étend la ville de Jérusalem, pour marquer que c'est sur terre, autour de Marie elle-même qui l'habite, que nous allons recueillir la plupart des symboles par lesquels les saints livres la désignent ainsi que ses vertus, et dont chacun est comme une manifestation de la pensée de Dieu qui chante à sa gloire un verset de louange.

Ces symboles sont au nombre de quatorze, désignés sur autant de rolets.

Le Soleil et la Lune se présentent d'abord et rappellent ces mots du livre des Cantiques : « Quelle est celle-ci qui s'avance comme l'aurore naissante, belle comme la Lune, éclatante comme le Soleil ? » Le premier est figuré par une sorte d'étoile à face humaine et à rayons ondoyants. Légende : *Ellecta ut Sol.* La Lune est représentée de trois quarts, pour marquer, dit le pape Innocent III, que l'astre sera bientôt dans

Digitized by Google

son plein, et signifier le miraculeux enfantement de Marie. Inscription : *Pulcra ut Luna.*

Plus haut, à gauche, se voit « l'Etoile de la mer, » *Stella maris*, appellation consacrée par l'Église dans l'office divin, et qui rappelle cette étoile sortie de Jacob dont il a été parlé plus haut. Ainsi, disent les pères, que l'astre projette au-dehors ses rayons sans en être altéré ; ainsi la Vierge mettra au monde un fils sans que son chaste sein en soit lésé. L'astre a des rayons droits et réguliers, au lieu des flammes ondulées qu'offrait tout à l'heure le soleil.

Porta celi, « Porte du ciel. » Cette inscription brille au-dessus du cintre surbaissé d'une porte de ville, flanquée de deux tours et fermée. « L'ange, dit Ezéchiel, me montra la porte du sanctuaire, laquelle regardait l'Orient ; elle était fermée. Et le Seigneur me dit : Cette porte demeurera fermée et nul homme n'y passera, parce que le Seigneur-Dieu d'Israël est entré par cette porte. » Ceci s'applique à la conception du fils de Dieu et à l'inviolabilité de Marie, qui, suivant la doctrine catholique, est vierge avant l'enfantement, vierge dans l'enfantement et vierge après l'enfantement.

Turris David cum propugnaculis. La Tour ou Cité de David occupait le sommet de la montagne de Sion ; l'arche d'alliance y fut conservée quelque temps. L'époux des Cantiques y fait allusion en disant : « Votre cou est comme la Tour de David avec ses boulevards ; » et dans l'Ecclésiastique on lit : « J'ai trouvé mon repos dans la Cité sainte. » Aux yeux de l'Église, la Vierge est la montagne sainte où le véritable David a fixé sa demeure.

Ortus conclusus, — Puteus aquarum vivencium, —

Digitized by Google

Fons hortorum. « Le Jardin, le Puits, la Fontaine » trouvent leur explication dans ces paroles du Cantique des Cantiques : « Mon épouse est comme un Jardin fermé ; la Fontaine de vos jardins est comme le Puits des eaux vives qui coulent avec impétuosité du Liban. » Ce sont autant d'allusions à la double et miraculeuse qualité de mère et de vierge que l'Écriture reconnaît dans Marie.

Le Jardin est ordinairement confondu avec les autres emblêmes. Notre artiste en a tiré un parti merveilleux, en y plaçant la scène principale et en y faisant asseoir la Vierge. Deux licornes dressées contre les colonnes veillent à sa garde. Cet animal fabuleux était considéré comme un emblème de la virginité.

Le Puits est orné extérieurement d'une arcature à colonnes. Sa margelle est garnie d'un tuyau orné d'une tête d'ange en guise de mascaron. Une poulie est suspendue au-dessus. Des oiseaux viennent se désaltérer dans la partie du monument où l'eau s'écoule.

La Fontaine est une de ces élégances qui rehaussaient l'intérieur des jardins à cette époque. Elle offre ici deux vasques, l'une hexagonale, à la base ; l'autre circulaire, laissant couler l'eau par des têtes d'anges et la recevant de trois joueurs de trompe groupés au centre sur une colonne, qui la lancent par le tuyau de leur instrument. Dans la vasque inférieure se remarque un singe paraissant occupé à sa toilette ; au bord de la vasque supérieure sont des oiseaux.

Le Miroir, *Speculum sine macula*, qui paraît suspendu au bord de la fontaine, rappelle ces paroles du livre de la Sagesse (VII, 25) : « Elle est l'éclat de la lumière éternelle, le Miroir sans tache de la majesté de Dieu

Digitized by Google

et l'image de sa bonté. » Ces paroles, à la lettre, désignent la Sagesse incréée, le Verbe ; mais l'Église les applique aussi à la mère du Verbe et le « Miroir de justice » est une des appellations consacrées dans les litanies.

Cedrus exaltata, Oliva speciosa, Plantacio rose. Le Cèdre par l'incorruptibilité de son bois, l'Olivier par les qualités de son fruit, la Rose par le parfum de ses fleurs, sont encore des emblêmes de la vertu de Marie, et l'Église lui applique ces paroles de l'Ecclésiastique : « Je me suis élevée comme le Cèdre du Liban, comme les Rosiers de Jéricho, comme un bel Olivier dans la campagne. » Le Cèdre et l'Olivier occupent d'une manière heureuse les deux extrémités de la tapisserie. Quant au plan de Rosiers, il est gracieusement placé aux pieds de la Vierge, et il y a pour pendant le Lis, *Lilium inter spinas*, autre emblême de Marie, suivant cette parole du Cantique des cantiques (II, 1) : « Tel qu'est le Lys entre les épines, telle ma bien-aimée entre les jeunes filles. »

Enfin, on lit dans Isaïe cette prophétie (chap. XI) : « Il sortira un rejeton de la Tige de Jessé et une Fleur naîtra de sa racine ; » *Virga Jesse floruit.* Cette Tige, c'est Marie, et la Fleur qui en sort, c'est Jésus-Christ.

L'artiste ne s'est pas contenté de ces emblêmes consacrés par l'usage et qui se retrouvent généralement sur les tableaux peints, sculptés, tissés et gravés des attributs de la Ste Vierge. Aux pieds de Marie, il a placé une hermine au blanc pélage, autre emblême de la pureté virginale.

Ces perfections de la Vierge sans tache « surpas-

Digitized by Google

sent en nombre et en éclat celles de toutes les vierges, » ainsi que le proclame avec le livre des Proverbes (31) le personnage placé à droite : *Multe filie congregaverunt divicias, tu supergressa es universas.* C'est, du reste, ajoute celui de gauche, toujours avec le livre des Proverbes (Ibid.), la sagesse du Très-Haut qui l'a formée de ses mains ; » *Operata est consilio manuum suarum.*

Ne semble-t-il pas qu'en la proclamant parfaite et sans tache, Dieu lui-même s'admire dans son œuvre, et qu'après la conception de la Vierge, comme après la création, il peut s'écrier que ce qu'il a fait ne saurait être mieux ? « *Et vidit Deus quod esset bonum.* »

Digitized by Google

VII

JOSEPH ET LES PRÉTENDANTS A LA MAIN DE MARIE

Cette tapisserie et celle de la *Visitation* nous sont parvenues dans un fâcheux état, réduites dans leurs dimensions et mutilées dans plusieurs de leurs parties.

Elles comptaient, il est vrai, parmi les trois petites. Mais au lieu de 3 m. 70 sur 2 m. 50 que porte la tapisserie intacte de l'*Assomption*, nous n'avons ici que 2 m. 30 sur 1 m. 35.

Le haut a peu perdu avec la frise courante ; les réductions du bas ont emporté la légende française et toute la partie inférieure des personnages.

Habituellement appendues à l'intérieur de l'une des portes du chœur, souvent relevées à leur partie inférieure, vraisemblablement elles avaient fini, quand vint la Révolution, par ne pouvoir plus servir sans qu'on en sacrifiât quelque chose. Néanmoins elles ne paraissent pas avoir été délaissées par les Jacobins, car elles portent dans leur restauration même des signes de leur passage. On le reconnaît au remplacement des armes de Lenoncourt, dans la *Visitation*, par un

Digitized by Google

fragment de feuillage qui s'harmonise assez avec les parties environnantes; et dans celle qui nous occupe ici, par un lambeau tout à fait hétéroclite.

Nous ferons la même remarque au sujet de la portion de figure qui surmonte ici l'autel, dans la scène secondaire. Cette figure devait certainement s'ajouter à celles des compagnons qui entourent Joseph, et très-probablement à gauche, si l'on en juge par l'attitude qui y est indiquée et par celle du personnage extrême de ce côté.

Tandis que dans le haut à gauche du tableau, la Sainte Vierge prie agenouillée devant l'autel, c'est Saint Joseph que nous voyons entouré, au centre, de jeunes gens armés tous d'une baguette, et qui lui font cortége au sortir du temple.

Marie, dit l'évangile de la Naissance de la Vierge, ayant atteint l'âge de 14 ans, les prêtres consultèrent ses parents, à l'occasion de la fête des Encénies, sur le point de savoir si l'on ne devait pas la marier. C'était l'usage, en effet, que toute femme nubile prît un époux, et la loi voulait qu'une fille unique, comme était Marie, le choisît parmi les jeunes gens de sa famille. Marie opposait à ce projet, indépendamment du vœu d'Anne et de Joachim qui l'avaient vouée au service de Dieu, celui qu'elle-même avait fait et par lequel elle lui avait consacré sa virginité. Les parents décidèrent que, sans faire violence à la volonté exprimée par Marie, elle serait remise à l'un de ces jeunes gens qui voudraient l'accepter; et comme plusieurs des hommes de la famille de David, non encore engagés dans les liens du mariage, prétendaient à cette union virginale, on décida que Dieu désignerait par le

Digitized by Google

sort celui qui lui serait agréable. On employa pour cela le moyen que le Seigneur avait prescrit lorsqu'il s'était agi de connaître sa volonté à l'occasion de l'installation d'Aaron dans la charge de grand prêtre; chaque homme présent remit entre les mains des prêtres une baguette portant son nom, et toutes furent déposées dans le sanctuaire : celle de Joseph fut la seule qui donnât des bourgeons et des fleurs.

Or, Joseph était un ouvrier en bois, de la famille de David et habitant Bethléem ; il avait atteint la maturité de l'âge ; c'était un homme juste et qui était demeuré dans le célibat par amour de la chasteté. Chacun se plut donc à reconnaître que la main de Dieu s'était visiblement montrée dans le choix qui avait été fait de lui.

Ses compagnons le conduisent en triomphe, portant à la main la baguette qui a été inutile à chacun d'eux; quant à lui, son humble attitude et le bâton qui soutient sa marche contrastent avec l'allure légère de ses compagnons et les félicitations bruyantes dont il est l'objet.

Un homme et une femme sortent du temple : ce sont apparemment Sainte Anne et Saint Joachim; plusieurs les font mourir avant le mariage de Marie, mais notre auteur n'a pas suivi ce sentiment.

Le sujet représenté étant unique et purement légendaire, ne comportait pas de textes autres que les vers français qui occupaient le bas du tableau.

Comme détails on remarquera la variété des costumes, l'enceinte fortifiée qui tient au temple, le paon placé sur la corniche crénelée de la muraille, et la frise fleurdelisée placée au-dessus de l'ouverture qui permet à l'œil de pénétrer dans le temple.

Digitized by Google

VIII

LE MARIAGE DE LA SAINTE VIERGE

LÉGENDE

D'Asmodeus Sarra fut préservée
A Thobie Dieu l'avoit observée :
Isaac pour femme eut Rebecca la belle :
Et Joseph prist Marie Vierge pucelle
Qui sept maris livra à mort cruelle.
Selon la loy fut joingt avecques elle.
Car Abraham luy en dict la manière.
Que Dieu garda chaste, pure et entière.

La légende doit être d'abord l'objet d'une remarque. Le deuxième vers à gauche occupe dans la tapisserie la place du suivant. Il y a évidemment eu interversion à l'origine, car la restauration dont cette pièce porte la trace, notamment dans la frise supérieure du temple ne paraît pas s'être étendue sur cette partie. Nous rétablissons l'ordre indiqué par le sens.

Deux faits bibliques qui offrent des rapports avec le mariage de la Sainte Vierge sont annoncés dans cette légende et reproduits par l'artiste : le mariage du jeune Tobie et celui d'Isaac. Le dessinateur, en plaçant le premier à gauche, a entendu, comme la légende, lui donner la priorité ; il eût été plus conforme à la chronologie de parler d'Isaac et de Rebecca avant de mentionner Tobie et Sara : nous suivrons ce dernier ordre.

On sait comment Abraham envoya Eliézer à la recherche d'une jeune fille de sa famille pour en faire l'épouse de son fils, et comment Rebecca fut désignée par la Providence au choix d'Eliézer ; on sait enfin qu'Isaac n'eut pas d'autre femme. C'est un premier

Digitized by Google

point de ressemblance signalé par les Pères entre elle et Marie.

Il en est encore un second. Rebecca est désignée dans l'Ecriture sous le nom d'*Alma* (1), qui veut dire vierge cachée, inconnue aux hommes; et c'est aussi le terme employé par Isaïe dans la prophétie qui annonce la venue du Sauveur : L'*Alma*, dit-il, concevra et engendrera un fils qui sera nommé Emmanuel.

Le peintre a suivi dans ce petit tableau la tradition juive. La scène se passe devant l'entrée du lieu saint; le grand-prêtre, la tête ecouverte d'un capuchon, joint les mains des deux époux ; Rebecca, vêtue d'une robe magnifique dont un page porte la queue traînante, a la chevelure pendante et la tête ceinte d'une couronne de roses. Du reste, son nom, écrit à ses pieds, dispense l'esprit d'un effort de mémoire ; enfin, un vers explique le sujet : « La belle Rebecca est donnée en mariage à Isaac ; »

Traditur Isaaco speciosa Rebeca marito.

C'est également par un vers que s'annonce le sujet qui sert de pendant à celui-ci : « Sara, veuve de sept maris, contracte une nouvelle alliance ; »

Federa septenis Sarra percutit orba maritis.

Son nom, *Sarra*, et celui de son mari, *Thobi F*[9] (filius), ne laissent aucun doute sur les personnages.

(1) *Alma*, en hébreu, signifie la vierge parfaite, de corps et d'âme; *Bethula*, celle qui est vierge de corps seulement; *Naara*, une jeune fille ou femme en général.

On voit, par les *Mémoires de Pussot*, que j'ai publiés, que de son temps on disait « l'Almairesse » pour Notre-Dame. On traduisait ainsi, je crois, le *Mater alma* de l'hymne à la Sainte Vierge.

Digitized by Google

La seule différence que nous remarquions d'avec la scène précédente, c'est que le grand-prêtre est costumé comme dans le mariage de la Sainte Vierge, sans capuchon. Au-dessous de la scène du mariage de Tobie, on voit le diable qui enlève le septième mari défunt de Sara, tandis que les six autres gisent morts à terre.

Comme Rebecca, Sara fut désignée au jeune Tobie par des circonstances providentielles. On se rappelle qu'un ange, ou plutôt Dieu lui-même sous la figure d'un ange, conduisant Tobie dans le voyage prescrit par son père, ménagea en chemin cette union. C'est le choix divin qui assimile ici la Sainte Vierge et Sara.

Quant à la circonstance de sept maris qui ont précédé celui que Dieu destinait véritablement à Sara, sans que cette dernière eût perdu sa virginité, elle n'a d'analogue dans le mariage de la Sainte Vierge que celle de la présence des prétendants exclus, en faveur de Joseph, suivant la légende que nous avons rapportée.

Le mariage de la Sainte Vierge a également lieu devant le temple; les portes en sont ouvertes, et il a toutes les formes extérieures d'une église de la Renaissance. L'arc surbaissé qui en décore l'étage supérieur abrite un sujet sculpté composé de trois personnages sur un fond étoilé, savoir : Dieu le père, assis, tenant d'une main les tables de la loi et bénissant de l'autre; à genoux, à ses côtés, deux anges en chape, qui balancent des encensoirs. Au-dessus de l'arc on lit en grosses lettres ces mots : *Templum Salomonis*, interrompus par les armes du Chapitre et du prélat donateur, qui timbrent également les pilastres de côté.

Digitized by Google

Suivant la légende que nous avons rapportée plus haut, on vit, dans la cérémonie du mariage de Marie, les autres jeunes gens qui avaient prétendu à sa main, briser la baguette inutile qui leur avait été rendue, tandis que Joseph y portait la tige fleurie par laquelle la volonté divine s'était manifestée en sa faveur. C'est ce qui se passe ici.

La simplicité du costume de Joseph contraste avec les riches vêtements que portent la Vierge et plusieurs des compagnes qui lui font cortége dans le temple et même au dehors. La couronne de l'épouse est, suivant la coutume, une couronne de roses, mais des pierreries y remplacent les roses naturelles.

N'oublions pas les deux personnages debout à droite et à gauche, dont la mise est des plus somptueuses. L'un fait parler Marie, d'après l'Ecclésiaste (ch. 7) : « J'ai trouvé (dit-elle) un homme entre mille ; » *Virum de mille unum reperi.* L'autre dit, avec les Proverbes (ch. 31) : « Le cœur de son mari s'est confié en elle ; » *Confidit in ea cor viri sui.*

L'éloge de Joseph et celui de Marie se trouvent également dans ces deux mots : les époux doivent y trouver leurs modèles.

Indépendamment des légendes que portent les philactères et des noms qui désignent quelques-uns des personnages, le vêtement de la femme somptueusement vêtue qui suit immédiatement la Sainte Vierge en porte plusieurs, notamment au bas de sa robe, mais elles sont écrites en caractères ornés et composés dont on se servait en Flandre, et qu'il est impossible de reproduire ici.

Digitized by Google

IX

L'ANNONCIATION

LÉGENDE

Le vil serpent faulsement argua
L'ange divin Marie salua :
Et Gédéon noble juge recoupt
Par la pluie ou la Rosée qui cheut
Nostre mère et l'enfa la decoupt.
Se humiliant le fils de Dieu concoupt.
Signe céleste au mondain territoire
Sur la toison ou signe de victoire.

Ainsi que nous l'avons fait précédemment, parlons des symboles avant d'aborder le fait principal.

Eve est la mère du genre humain ; l'Ecriture nous apprend que c'est à cause de cette qualité que Adam lui-même l'a ainsi nommée. Marie, selon la doctrine de l'Eglise, l'est aussi à son tour, comme mère du Rédempteur et comme ayant engendré à une vie nouvelle l'humanité rachetée et relevée par le Christ : aussi l'appelle-t-on nouvelle Eve. Nous ne nous étonnerons donc pas de voir figurer ici la première femme, et nous remarquerons que l'artiste la représente au moment où elle vient d'écouter les conseils du serpent, où le Seigneur apparaît et s'adressant à ce dernier, lui dit : « Parce que tu as fait cela, tu es maudit entre les animaux : je mettrai une inimitié entre la femme et toi, entre sa race et la tienne. Elle te brisera

Digitized by Google

la tête, et tu chercheras vainement à la mordre au talon (Genèse, ch. III). »

Le vers suivant, faisant allusion à cette promesse d'une Vierge mère, nous présente « le serpent (ou le tentateur) privé de sa force dès qu'une vierge enfante sans violence ; »

Vipera vim perdit, sine vi pariente puella.

Isaïe en personne annonce, sans antithèse et sans jeu de mots, le même évènement (ch. VII) :

« Voici qu'une Vierge concevra et qu'elle enfantera un fils ; » *Ecce virgo concipiet et pariet filium.*

En regard d'Eve déçue et recevant la promesse, l'artiste a représenté Gédéon demandant à genoux au Seigneur de lui donner un signe de la victoire qu'un ange vient de lui promettre, en disant : « Le Seigneur est avec vous, vaillant guerrier ; » *Dominus tecum, vir fortissime.* « Je mettrai, dit le guerrier, cette toison dans l'aire ; et si toute la terre demeurant sèche, la rosée ne tombe que sur la toison, je reconnaîtrai que vous vous servirez de ma main pour délivrer Israël. » Ce prodige accompli, Gédéon en demande un second : « Faites, Seigneur, que toute la terre soit trempée et que la toison seule demeure sèche. » Le Seigneur exauce sa prière et fait descendre du nuage où il se montre des gouttes de rosée sur la toison, ce qu'exprime ce vers :

Rore madet vellus, permansit arida tellus.

C'est aussi ce à quoi fait allusion cette parole du psaume 71e, que David nous rappelle à son tour :

Digitized by Google

« Le Seigneur descendra comme la pluie sur la toison ; » *Descendet Dominus sicut pluvia in vellus.*

Prêt à partir pour le combat, Gédéon est armé de toutes pièces : chemise de mailles, cuirasse, jambières, brassards, épée ; son casque est déposé à terre, par respect, et il conserve seulement sur sa tête une sorte de calotte côtelée. Non loin de lui, au pied de la montagne, se tiennent ses officiers, armés pareillement et prêts à le suivre.

Quand le Christ est né mystérieusement de la Vierge, disent les Pères, il est descendu comme la pluie sur la toison, afin d'opérer le salut des hommes. Suivant eux aussi, cette toison tantôt humectée, l'aire ne l'étant pas, tantôt sèche, quand l'aire est humide, figure la chair du fils de Dieu prise de la chair de Marie, sans dommage pour sa virginité.

Aussi voyez quelle solennité notre artiste a donnée à l'annonce de ce grand événement. Comme toujours, la scène de l'Annonciation se passe dans la chambre même de la Vierge. Elle a pour cadre deux pilastres élégamment ornés, couronnés d'une arcade surbaissée dont les retombées sont reçues par un entablement interrompu (1) et soutenu par des consoles. L'intérieur offre les détails ordinaires d'un appartement : lit à baldaquin, à dossier capitoné, et sur lequel se détache, dans un cadre, l'image de Moïse ; bahut couvert d'une nappe, étagère pour placer quelques livres, armoire

(1) On retrouve en petit dans cet entablement une partie des motifs d'ornementation de la frise qui couronne chaque tapisserie.

Digitized by Google

en forme de prie-Dieu pour y serrer les plus précieux. La Vierge y est agenouillée, la tête enveloppée d'une auréole et pudiquement couverte à demi par son manteau, un livre ouvert devant elle, au moment où l'envoyé céleste se présente, le bâton du hérault à la main, vêtu d'une aube, d'une étole et d'une chape splendide. Il la salue du geste en disant : « Je vous salue, Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous ; » *Ave, Maria, gracia plena, Dominus tecum*. Elle fait un geste d'étonnement, quand il ajoute qu'elle enfantera un fils, et que le saint enfant sera appelé le Fils de Dieu.

La virginité de Marie est annoncée ici par le lys qui fleurit dans un vase posé entre elle et l'ange. La conception du Verbe l'est à la fois par la présence du Saint-Esprit qui plane au-dessus d'elle, et par celle du Seigneur lui-même, assis dans la gloire, et dont le rayonnement lumineux s'étend jusqu'à elle, suivant cette parole ajoutée par l'ange : « L'Esprit Saint viendra en vous et le Très-Haut vous couvrira de sa puissance. » La Vierge répondant à l'envoyé : « Qu'il me soit fait suivant votre parole, » efface par sa foi la faute causée par la crédulité d'Eve, et la rédemption dont elle consent à être l'instrument devient une divine revanche de la chute.

Dieu le Père est environné d'archanges qui forment autour de lui un triple cercle lumineux, alternativement rouge et bleu ; il bénit de la main droite ; il porte le costume que nous avons déjà remarqué, l'aube, l'étole, la chape et la couronne royale fermée, avec le globe dans la main gauche. Son envoyé a le même costume, à part la couronne ; et, ce qui relève surtout ici la

Digitized by Google

mission que ce dernier vient accomplir, une longue suite d'anges vêtus de tuniques somptueuses lui fait cortége. Cette particularité est des plus remarquables.

N'oublions pas de mentionner Joseph, qui vaque aux occupations de son état dans une pièce voisine, sans se douter de l'honneur qui est fait à Marie.

Un vers inscrit sur l'arc terminal du cadre résume le sujet en disant : « La Vierge saluée par l'ange conçoit sans recevoir aucune atteinte ; »

Virgo salutatur, intacta manens gravidatur.

Le tapissier avait écrit : *innupta*, qui voulait dire « sans mariage, » sinon sans noces ; le mot a été corrigé au pinceau. On a usé du même procédé pour dissimuler davantage, au moyen de feuillages, la nudité d'Eve ; malheureusement le déguisement n'a pas été fort adroit. En elle-même, cette figure d'Eve est absolument telle que la peignait Van Eyck, notamment dans les tapisseries du palais de Madrid.

On remarquera, dans la première scène, que le serpent a pris la tête d'un beau jeune homme pour arriver plus facilement à convaincre la femme ; que, par suite, Adam, dont la présence eût été gênante, est absent ; enfin, particularité conforme à la radition, que Dieu a choisi pour lieu de son apparition l'arbre témoin de la désobéissance de la femme. Sa main droite est levée pour la remontrance, non pour bénir ; aussi est-elle entièrement ouverte.

Digitized by Google

X

LA VISITATION

Cette pièce, l'une des trois petites, a partagé le sort du n° VII, et n'a pas été plus heureuse dans les restaurations qu'elle a subies. Nous avons dit comment les armoiries y ont été remplacées : celles-ci enlevées, la conservation des tapisseries demandait qu'on n'y laissât pas de lacunes, et ce travail n'était pas sans difficultés. Mais que dire de ce bas de jupe qui a pris la place d'une légende dans le haut à gauche, et qui paraît appartenir soit au jeune homme qui occupe l'extrémité à gauche de la pièce n° VII, soit à celui dont le tronc seul est placé au-dessus de l'autel dans la même pièce ? Que dire aussi du bas de manteau qui remplace encore une légende, plus bas, sur la fournaise, et qui paraît devoir être reporté encore à un personnage de la pièce n° VII, celui qui est le plus proche de saint Joseph et lui adresse la parole ?

Deux sujets secondaires accompagnent celui de la Visitation.

A gauche sont les trois jeunes hébreux dans la fournaise, et que le feu n'atteint pas ; à droite, Daniel dans la fosse aux lions, et que ces animaux respectent. Chacun de ces deux sujets renferme une prophétie de l'incarnation, ou plutôt une figure de la maternité vir-

Digitized by Google

ginale qu'Elisabeth doit proclamer, et Marie elle-même reconnaître dans la Visitation; c'est à ce titre qu'ils sont rappelés ici.

Parlons d'abord du premier.

Nabuchodonosor vit en songe une statue faite de quatre métaux, qui fut abattue par une petite pierre, transformée ensuite en une grande montagne. Daniel l'expliqua en annonçant les quatre empires qui devaient se succéder et que remplacera pour l'éternité l'empire du Christ. Daniel, en possession de la faveur du roi, procura l'élévation de trois jeunes hébreux, Sidrach, Misach et Abdenago; mais ces trois jeunes hommes ayant refusé d'adorer une statue d'or que le roi avait fait dresser, leurs ennemis obtinrent qu'on les jetât dans une fournaise ardente. Sur ces entrefaites, « un ange vint à leur secours; » *Angelus Domini descendit in fornacem;* ils furent préservés des flammes, et celles-ci, sortant par l'orifice de la fournaise, dévorèrent ceux qui les y avaient jetés. Les trois jeunes hébreux récitèrent alors le cantique célèbre qui porte leur nom, et le roi, dans l'étonnement, s'écria à son tour : « Béni soit le Dieu de Sidrach, de Misach et d'Abdenago, car il a envoyé son ange et a sauvé ses serviteurs qui ont cru en lui; » *Benedictus Deus eorum, qui misit angelum suum, et eruit servos suos qui crediderunt in eum.*

C'est le tableau qui se présenterait plus nettement ici sans de malheureux raccommodages, et qu'indiquent suffisamment néanmoins un des bourreaux renversé, un autre en fuite.

La seconde scène eut lieu sous Darius le Mède.

Digitized by Google

Daniel, rendu une première fois suspect au roi, avait été livré aux bêtes ; le roi, étonné de le voir préservé de leur dent, prescrivit de respecter le Dieu qu'il honorait. C'est alors que Daniel eut la vision des quatre animaux qui figuraient, selon lui, les quatre empires successifs du monde, que remplacera le règne du Christ. Rendu odieux au roi par les prêtres de Bel, il fut jeté de nouveau dans la fosse aux lions. Mais ces animaux le respectèrent pendant les six jours qu'il demeura au milieu d'eux. En ce temps, dit l'Ecriture, était en Judée un prophète nommé Habacuc. Comme il portait des vivres à ses moissonneurs, un ange lui ordonna de les porter à Daniel qui était dans la fosse aux lions. Habacuc répondit qu'il n'avait jamais été à Babylone et qu'il ne savait où trouver cette fosse. Alors l'ange le prit par les cheveux et le déposa, avec la célérité d'un esprit, à l'endroit où était Daniel. Habacuc l'appela en disant : « Daniel, serviteur de Dieu, prenez le repas que Dieu vous a envoyé ; » *Daniel, serve Dei, tolle prandium quod misit tibi Deus* (Daniel, ch. XIV).

C'est ainsi que les choses se passent ici : Habacuc arrive à la fosse indiquée, transporté par l'ange, et sans que ses pieds touchent la terre ; les paroles que le texte sacré met dans sa bouche sont celles que portait le rolet dont le tissu a conservé une partie seulement.

Venons maintenant au récit évangélique.

« Marie alla au pays des montagnes, dans une ville de la tribu de Juda, et étant entrée dans la maison de Zacharie, elle salua Elisabeth. Aussitôt qu'Elisabeth

Digitized by Google

eut entendu la voix de Marie, elle sentit son enfant tressaillir dans son sein, et élevant la voix, elle s'écria : Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni..... Vous êtes heureuse, Marie, d'avoir cru ! Car tout ce qui vous a été annoncé de la part du Seigneur s'accomplira. Alors Marie dit ces paroles : Mon âme glorifie le Seigneur, etc.

Ici la scène se passe dehors. Les deux illustres mères sont arrêtées au pied d'un arbre ; elles ont la tête couverte d'un voile en forme de capeline, et sont vêtues d'un manteau par dessus la robe. Marie est de plus nimbée ; deux anges placés derrière elle lui servent de pages ; saint Joseph, arrivant à la suite, monte apparemment un degré. Elisabeth est accompagnée de deux parentes élégamment vêtues. Au bas, à droite, une personne dont il reste seulement les mains jointes, Zacharie sans doute, faisait pendant à Joseph. Une légende latine, placée au-dessus de chacun d'eux, développait le sujet annoncé dans les vers du bas, qui sont également perdus.

Comme dans la plupart des peintures et des sculptures du temps, la pensée d'Elisabeth se traduit ici par un geste significatif : elle porte sur Marie sa main gauche, en prononçant ces paroles qui sont entrées dans l'une des prières les plus fréquentes de l'Eglise. Plus timides ou meilleurs observateurs des convenances, les artistes du Moyen-Age nous présentent les deux saintes mères étroitement embrassées, ou bien Elisabeth fléchissant le genou devant « la mère de son Seigneur. »

Digitized by Google

XI

LA NATIVITÉ DE NOTRE-SEIGNEUR

LÉGENDE

Comment Moyse fut très fort ébahi
Dessus le mont de Oreb ou Sinay
Pareillement la pucelle eust enfant
Et la verge d'Aaron fet florissant
Quant aperceut le vert buisson ardent
Et n'estoit rien de sa verdeur perdant.
Sans fraction ne aucune ouverture.
En une nuit : cela nous le figure.

Deux faits de l'Ancien-Testament s'ajoutent ici à ceux de la pièce précédente pour proclamer la maternité divine : le Buisson ardent et la Verge fleurie.

Parlons d'abord du tableau de gauche.

Moïse gardait les brebis de Jethro, son beau-père, près de la montagne de Dieu en Horeb. Le Seigneur lui apparut dans la flamme au milieu d'un buisson qui « brillait et semblait être en feu, sans en être consumé, » comme le rapporte ce vers :

Lucet et ignescit, sed non rubus igne calescit.

Au-dessus se lisent ces paroles de Moïse : « Approchons et voyons quelle est cette merveille qui frappe nos regards, pourquoi ce buisson ne se consume point ; » *Vadam et videbo visionem hanc magnam, quare non comburatur rubbus* (Exode, 3). Le Seigneur lui dit : « N'approche pas... ôte ta chaussure, car la terre où tu t'arrêtes est sainte... » Moïse, assis, les yeux fixés sur la vision, se déchausse avec respect.

Digitized by Google

Dans le tableau de droite, Aaron, que désigne surabondamment son nom écrit à ses pieds, est debout devant le tabernacle; il regarde avec admiration, au milieu des lévites étonnés, la verge fleurie, signe glorieux de sa vocation au souverain pontificat, dont il porte par avance tous les insignes. Placée dans le tabernacle par l'ordre du Seigneur, cette verge a poussé, des boutons y ont paru, des feuilles et des fleurs s'y sont formées, comme le rappelle, d'après le livre des Nombres (ch. XVIII), le vers suivant :

Hic contra morem produxit virgula florem.

Ces prodiges avaient pour objet, d'une part, de garantir à Moïse la divinité de sa mission; de l'autre, de prouver au peuple de Dieu que le choix d'Aaron pour présider aux choses de la religion n'avait rien d'humain.

L'Eglise y reconnaît aussi l'annonce de la Virginité de Marie dans la conception et l'enfantement du Rédempteur. Le buisson est en flammes et il ne brûle pas : ainsi, Jésus-Christ, la lumière du monde, prend corps en Marie, et la virginité de Marie n'est pas violée. « La verge d'Aaron, dit saint Augustin, c'est la Vierge qui a conçu et enfanté le souverain et véritable prêtre. » Et saint Bernard : « Qu'est-ce que cette verge desséchée, qui néanmoins fleurit, sinon Marie, qui, ne connaissant point d'homme, a conçu? »

Le cadre de la scène principale est plus modeste que dans les pièces précédentes. L'étable abandonnée, dans laquelle devait naître le Sauveur, ne pouvait revêtir les formes élégantes et les riches ornements que nous avons pu remarquer jusqu'ici. Les armes du donateur n'en brillent pas moins sur son humble char-

Digitized by Google

pente, et la nudité de son frontispice est égayée par des guirlandes de fleurs (1). C'est qu'en effet un événement joyeux pour le ciel et pour la terre vient de s'y passer. Des anges sont venus se reposer sur la toiture effondrée de l'édifice, et proclament cette parole écrite sur un cartel que soutiennent leurs mains : « Gloire à Dieu dans les cieux ; » *Gloria in excelsis Deo* (St Luc, 2). Ce cri de joie parvient aux oreilles des bergers endormis dans la campagne ; ils accourent de toutes parts, répétant entre eux cette parole qu'Isaïe en personne nous rappelle ici : « Un petit enfant nous est né, un fils nous a été donné ; » *Parvulus natus est nobis et filius datus est nobis* (Isaïe, chap. IX). C'est à Bethléem que cela se passe ; et c'est à bon droit que le prophète Michée, répondant, de la droite où il est debout, à Isaïe, s'écrie : « Et toi, Bethléem, terre de Juda, tu ne seras pas la moindre parmi les grandes villes du pays ; » *Et tu, Bethleem, terra Juda, non eris minima in principibus Juda* (Mich., 5) : « C'est de toi, en effet, que sortira celui qui doit être le dominateur dans Israël, lui, dont la génération est dès le commencement, dès l'éternité. » Les bergers se pressent de toutes parts pour être témoins de cette merveille, plusieurs pénètrent par la barrière qui ferme l'étable ; d'autres, arrivant par le devant, s'agenouillent pieusement, la houlette à la main, ou jouant de la cornemuse. Marie, à genoux, la tête couverte de son manteau, « adore l'enfant divin sorti de son sein » et couché dans la crèche, ainsi qu'il se lit

(1) Ces guirlandes ont une évidente parenté avec celles qui décorent l'encadrement de certaines tapisseries flamandes de Madrid.

Digitized by Google

sur la barrière placée derrière elle : *quem genuit adoravit*. Joseph, debout et tenant un flambeau, éclaire le fond de la scène. En arrière, sont le bœuf et l'âne traditionnels ; tous deux s'approchent et regardent avec respect ; l'âne même, par un mouvement du pied, semble vouloir justifier à sa manière ces paroles d'Isaïe, qui se lisent au frontispice même de l'étable : « Le beuf connaît celui à qui il appartient, et l'âne, l'étable de son maître ; » *Bos cognovit possessorem suum, et asinus præsepe domini sui* (Isaïe, chap. I).

Au pied de l'humble berceau, l'archevêque donateur est à genoux ; sa mitre est posée à terre sur un coussin ; il est revêtu d'une chape, les mains jointes, la croix archiépiscopale entre les bras, et rendant un double hommage à l'enfant divin et à sa mère, il les prie de recevoir favorablement le don fait à son église. Dans l'orfroi de la chape alternent les armes du prélat et celles de l'église de Reims, entremêlées des figures en pied des SS. archevêques prédécesseurs de Robert de Lenoncourt, avec l'initiale de leur nom. Nous y remarquons saint Remy tenant la sainte Ampoule, saint Rigobert lisant, saint Nicaise portant dans ses mains sa tête qu'un Vandale vient de séparer du tronc.

Des légendes plus importantes se trouvent sur le vêtement du prophète de droite, savoir :

Sur une bande placée vers le bas de la robe I | BEVL,

Sur la manche gauche NAVO — BEI ou BEV (probablement BEVL),

Sur la manche droite NO.

Nous avons dit plus haut comment on pouvait interpréter une partie de ces légendes.

Digitized by Google

XII

L'ADORATION DES MAGES

LÉGENDE

Comment Abner alla devers David
Il l'adora aussi tost qu'il le vid
Trois Rois aussi Jhesus filz de Marie
De Salomon la haulte seigneurie
Gai et joieux, plain de chevallerie,
Comme roial, par prudente industrie.
Adorent Jhesus Crist humblement.
Fut adoré par Saba haultement.

Né à Bethléem comme Jésus, sacré roi par l'ordre de Dieu, prophète autant que roi, David, plus qu'aucun personnage de l'ancienne loi, présage le Messie. Au témoignage des Pères, c'est à la fois de Jésus et de David qu'il faut entendre ces paroles de l'Ecriture : « J'ai trouvé David mon serviteur, et je l'ai sacré avec l'huile sainte. » Rien donc d'étonnant de voir assimilé ici l'avènement du Christ sur terre à celui de David après la mort de Saül et de Jonathas. Abner, qui avait longtemps soutenu le parti de ces derniers, finit par se ranger à l'autorité de David (Rois, liv. 2, ch. III). Le vers inscrit sur le dôme de la tente sous laquelle David est assis, en faisant allusion à cet événement, qui mit fin à la division du peuple de Dieu, le rapproche du fait principal, qui est l'hommage des nations étrangères, apporté en leur nom par les Mages aux pieds du roi naissant d'Israël. « Ces étrangers, y

Digitized by Google

est-il dit, représentent les nations qui désirent se réunir sous l'autorité du Christ ; »

Plebs notat hæc gentes Christo jungi cupientes.

La scène, du reste, est fort simple. Abner agenouillé, David assis sur le trône, sont désignés tous deux par leur nom ; quelques courtisans les entourent.

Le petit tableau qui fait pendant à celui-ci n'est pas plus compliqué : un dais de forme carrée, soutenu par des montants semblables à ceux de nos dais de procession ; le roi Salomon assis sous ce dais, le sceptre en main ; à côté de lui quelques courtisans ; et devant, la reine de Saba à genoux, qui exprime son admiration pour la sagesse du prince et le bel ordre de sa capitale, suivie de quelques femmes portant l'or, les pierres précieuses et les parfums qu'elle désire lui offrir (Rois, liv. 3, ch. x).

Salomon est encore aux yeux des Pères une figure du Christ, et, ainsi que le dit le vers inscrit sur le dais, « Sous la figure de cette reine, les nations étrangères viennent rendre hommage au Christ ; »

Hec tipice gentem notat ad Cristum venientem.

David et Isaïe figurant au bas du tableau comme prophètes, complètent cette idée, en disant, l'un : « Les rois de la mer et des îles vous offriront leurs dons ; » *Reges Tarsis et insule munera offerent* (p. 71) ; le second : « Et ces Rois vénèreront les vestiges de vos pas ; » *Et adorabunt vestigia pedum tuorum* (Is. 60).

Après les figures et les prophéties, rappelons le récit évangélique.

Jésus étant né, des Mages vinrent de l'Orient à Jé-

Digitized by Google

rusalem, et demandèrent où se trouvait le nouveau roi, disant qu'ils avaient vu son étoile en Orient et qu'ils venaient pour l'adorer. Cette étoile, nous l'avons dit plus haut, avait été prédite par Balaam, et il existait dans l'Orient une ancienne tradition d'après laquelle un roi devait sortir de Juda et étendre son pouvoir sur tout l'univers. Instruits par Hérode du lieu où les livres saints fixaient cette naissance illustre, guidés par la même étoile, ils arrivèrent à Bethléem ; l'étoile s'étant arrêtée, ils entrèrent dans la maison qui leur était signalée par elle, et y trouvant l'enfant avec Marie sa mère, ils l'adorèrent. Puis, ouvrant leurs trésors, ils lui offrirent pour présents de l'or, de l'encens et de la myrrhe.

Quoique le récit sacré donne le nom de maison au lieu où se trouvait l'enfant, ce n'en est pas moins l'opinion commune que l'étable fut le théâtre de l'adoration des Mages comme elle fut celui de l'adoration des bergers. Aussi notre artiste a-t-il conservé le même cadre. Le faîte de l'édifice est encore occupé par des anges, et sur la banderole qu'ils soutiennent on lit que « l'Incarnation du Verbe est accomplie ; » *Verbum caro factum est.* Dans l'un des vides de la charpente on aperçoit l'étoile dont la clarté illumine tout le fond et surtout l'intérieur de la scène. Les bergers se sont retirés au dehors et se contentent de regarder. A l'intérieur, la Vierge assise, tient l'enfant divin sur ses genoux : c'est là le véritable trône de grâce où il doit recevoir les prémices des adorations de l'univers. Les animaux se sont retirés dans une pièce voisine, et Joseph a préparé quelques vivres sur une table. Cependant les rois sont descendus de leurs

Digitized by Google

montures que tiennent quelques-uns de leurs gardes, tandis que d'autres sont arrêtés à cheval sur les côtés de l'édifice. Déjà l'un des trois rois, le plus âgé, suivant la tradition iconographique, est à genoux, les mains jointes, la tête découverte, devant l'enfant qui le bénit. Le vase qui contient son offrande est ouvert à ses pieds. Un second s'avance également avec son offrande, et le troisième reçoit la sienne des mains d'un page, pendant qu'un de ses gens tire d'une cassette les autres objets précieux qu'il a apportés. Ce dernier Mage est jeune, sans barbe, et de race nègre, suivant la tradition; la légende le nomme Balthasar. La bride de l'un des chevaux à gauche porte en lettres analogues à celles que nous avons recueillies dans le tableau du *Mariage :* AWTH. Sur celle d'un autre cheval voisin du précédent, et que tient un valet, on lit également, d'un côté, la lettre A, et de l'autre un N. Il n'y a là rien qui rappelle ce nom, non plus que celui de Gaspar que portait le plus âgé, ni celui de Melchior, que portait le troisième.

On voit encore quelque chose d'écrit sur le fourreau d'épée d'un hallebardier, à droite; nous y distinguons NIV, lettres auxquelles il est difficile de donner un sens.

Cette pièce offre des particularités charmantes, entre autres ces douces figures de pâtres qui regardent du dehors. Il y en a également de singulières, inspirées par l'amour des détails qui est une des habitudes de l'époque, tels que la table ronde déjà mentionnée, le singe attaché par une chaîne à l'un des piliers de la crèche, le hibou perché au sommet, le paon posé sur une muraille du côté droit.

Digitized by Google

XIII

LA PRÉSENTATION DE JÉSUS AU TEMPLE

LÉGENDE

Comment jadis une chascune femme
Son premier filz : Marie la noble dame
Son filz Jhesus, pour la loy contempter,
De Samuel est asser à noter
Au temple alloit affin de présenter
Très humblement y a voulu porter
Et n'en avoit quelque nécessité.
Que en pareil cas fut au temple porté.

La loi voulait (Exode, ch. XIII) que tout premier né, tant des hommes que des animaux, fût présenté à Dieu comme lui appartenant, quoique le Seigneur eût déclaré se contenter des lévites pour remplacer à son service les enfants premiers nés (Nombres, ch. VIII).

La loi (Lévitique, ch. XII) prescrivait en outre que la femme qui mettait au monde un enfant mâle, le fît circoncire le huitième jour, et qu'elle-même fût purifiée de la suite de ses couches trente-trois jours après ; qu'alors elle apportât à l'entrée du tabernacle du témoignage et présentât au prêtre un agneau d'un an pour être offert en holocauste, ou bien deux tourterelles ou deux petites colombes, si elle n'avait pas le moyen d'offrir un agneau.

C'est l'accomplissement de cette double prescription que rappelle la présente tapisserie.

L'un des petits tableaux qui accompagnent le principal, celui de gauche, a particulièrement pour objet

Digitized by Google

la première. Un enfant est présenté au prêtre par ses parents, sous un dais, « à l'entrée du tabernacle du témoignage, » lieu indiqué par le Lévitique pour cette cérémonie, ainsi que le rappelle ce vers latin :

Hic presentatur partus prior ut predimatur (1);

« C'est ici qu'est présenté tout premier né pour être racheté. »

Le tableau de droite reproduit une scène semblable, mais spécialement appliquée à Samuel enfant, qu'Anne sa mère consacre au service de Dieu, et que l'Eglise considère comme une des figures du Messie sauveur. Un vers tracé sur le petit dais circulaire qui abrite l'autel, rappelle cette assimilation de Samuel avec le Christ, et de la consécration du premier à la présentation du second : « C'est bien l'offrande de vous-même, ô Christ, que figure celle de Samuel. »

Oblatum Christum Samuel te denotat ipsum (2).

« Le moment où Marie devait se purifier, selon la loi, étant arrivé, dit saint Luc, elle et Joseph apportèrent l'enfant à Jérusalem pour l'offrir au Seigneur ; » *Tulerunt illum in Jherusalem ut sisterent eum Domino*, comme on lit à l'intérieur du portique où se passe la double cérémonie de la Présentation de Jésus et de la Purification de sa mère.

L'entrée en est marquée par deux pilastres ornés

(1) *Sic*, pour *redimatur* — Dans la légende française, *contempter* est pour *contenter*.

(2) Le mot *Christum* est écrit XPM en employant les lettres grecques équivalentes à *chr*, plus un signe abréviatif. Il en est de même dans l'inscription placée au-dessus de l'entrée du temple.

Digitized by Google

d'arabesques, qui soutiennent une corniche surmontée de trèfles et de têtes d'anges, et amortie par de légères consoles. Une suite de colonnes de marbre reliées par des arcades, paraît le séparer d'une vaste nef qu'éclairent de hautes fenêtres géminées. De l'autre côté, sous un édicule orné de pilastres, que surmonte l'arche en forme de reliquaire, est un autel disposé pour y déposer les offrandes. Le prêtre reçoit l'enfant divin des mains de sa mère qui est agenouillée. Derrière elle on remarque une parente, sainte Anne peut-être, portant dans un panier l'offrande habituelle des gens peu fortunés ; puis saint Joseph tenant de la main droite un cierge allumé, et de l'autre son chapeau ; à côté, une femme dans laquelle, à la maturité de ses traits et au geste d'admiration de ses mains, on reconnaît la prophétesse Anne ; elle vivait au temple dans l'attente de l'avènement prochain du Messie, et « étant survenue se mit à louer le Seigneur et à parler de lui à tous ceux qui attendaient la rédemption d'Israël. »

A la suite sont des parents et d'autres personnes venues au temple pareillement pour accomplir la loi, car on voit derrière Joseph une femme avec un cierge.

Du côté opposé de l'autel, un vieillard paraît s'entretenir vivement avec un autre homme. Ce vieillard est Siméon, homme juste et craignant Dieu, dit l'Evangile, qui attendait la consolation d'Israël. L'Esprit-Saint lui avait révélé qu'il ne mourrait pas sans avoir vu le Christ du Seigneur. Il vint donc au temple, conduit par l'Esprit de Dieu ; il prit l'enfant dans ses bras et bénit Dieu en disant ces paroles de son beau cantique : « Maintenant, Seigneur, vous laisserez aller

Digitized by Google

en paix votre serviteur, selon votre parole, puisque mes yeux ont vu le Sauveur que vous avez destiné pour être manifesté à tous les peuples, comme la lumière qui éclairera les nations et la gloire d'Israël votre peuple. »

Une légende latine à hémistiches rimés, inscrite sur la corniche du cadre de la scène principale, et coupée en deux par un médaillon qui représente Moïse, résume ces faits en disant : « La Vierge offre le Christ, et ce vieillard Siméon le reçoit. »

Virgo libenter Christum — Simeon is recipit istum.

Il est bon de remarquer que si ces mots semblent confondre en un seul personnage le vieillard Siméon et le prêtre à qui la Vierge présente son fils, l'artiste est exempt de cette erreur qui se généralisa depuis.

Sous la corniche dont nous venons de parler, se voit une frise sculptée en haut relief qui représente un combat. C'est une évidente imitation de l'antique, sans rapport avec le sujet, mais qui a son excuse dans les habitudes du temps.

Les deux personnages prophétiques qui occupent le bas du tableau ont particulièrement en vue l'hôte divin que reçoit en ce jour le temple de Jérusalem. « Le Seigneur est dans son saint temple, » dit David (Psaume 10), à gauche ; *Dominus in templo sancto suo.* « Il viendra dans son saint temple, dit à droite Malachie (chap. III), le roi que vous cherchez ; » *Veniet ad templum sanctum suum dominator quem vos queritis.* Ces paroles semblent s'adresser particulièrement d'un côté au jeune garçon qui s'approche de l'entrée et

Digitized by Google

que suit de près une jeune fille (peut-être Lazare et Marie-Madeleine) avec leur mère ou leur sœur; de l'autre, aux malheureux qui attendent de lui le soulagement de leurs misères. Un boiteux, dont la jambe malade est entourée de linges, vient de s'asseoir sur le seuil du temple, sa béquille sous le bras, sa sébile à la main. Une femme s'achemine péniblement vers le même but, soutenue par deux crosses. Plus loin, un troisième malheureux qui est étendu à terre et qui y attend avec son chien l'aumône des passants, se lève pour en faire autant. Tous se réjouissent de l'arrivée du Rédempteur, mais plus que les autres les malheureux pour qui il est venu principalement.

La nappe de l'autel, dans l'une et l'autre scène secondaire, porte les inscriptions suivantes :

Autel situé à la droite du spectateur :

OFINEO CII | TO IONI,

Autel situé à la gauche : L | OV | SOL.

Dans la première, on pourrait croire que FINEO CIITO a été mis pour VENIO CITO, paroles applicables à l'avènement du Rédempteur. C'est la seule conjecture que nous oserons exprimer.

Digitized by Google

XIV

LA FUITE EN ÉGYPTE

LÉGENDE

Comment Jacob voulut prendre la fuite
Et Jésus fut fugitif en Egypte
David craignant et doutant son beau père
Il eschapa par le divin mistère :
Pour la crainte de Esaü son frère :
Avec Joseph et la Vierge sa mère.
Le Roy Saül, fouit par la fenestre
On le cherchoit le voulant à mort mestre.

Outre la fuite de l'enfant divin, la légende rimée mentionne celles de Jacob et de David, qui en sont des figures. La première occupe la gauche, la seconde le côté opposé.

Esaü, dit la Genèse (chap. XXVII), ayant menacé de mort Jacob, à cause de la bénédiction qu'il avait obtenue d'Isaac à son détriment, Rebecca dit à ce dernier : « Mon fils, croyez-moi, hâtez-vous de vous retirer vers mon frère Laban à Haran. Vous demeurerez avec lui jusqu'à ce que l'emportement de votre frère soit passé ; » *Fuge ad Laban fratrem meum.* Jacob donc, en costume de voyage, le bourdon sur l'épaule, un genou en terre, prend congé de son père et de sa mère ; il profite pour cela de l'absence d'Esaü qui est à la chasse, ainsi qu'on le représente, « et poussé par la crainte de son frère, il quitte le toit paternel ; »

Liquit tecta patris Jacob formidine fratris.

Digitized by Google

A son tour, David était devenu l'objet de la haine de Saül. Celui-ci avait voulu le percer de sa lance, mais il lui échappa. « Saül envoya donc des gardes à la maison de David pour s'assurer de lui le lendemain et le tuer ; » *Misit Saül aparitores* (1 liv. des Rois, ch. XIX), ainsi qu'on lit au-dessus de la porte de la maison. Mais Michol, femme de David et fille de Saül, rapporta à son mari l'ordre que son père avait donné, elle l'aida à descendre au dehors par une fenêtre, et ainsi « David fut sauvé par Michol du piége qu'on lui tendait ; »

Per Michol David Saul insidias cavit...

Un mot manque au vers pour la mesure, enlevé qu'il a été peut-être par une restauration ; le sens est complet cependant, et l'on voit que le dessinateur n'a rien oublié non plus, si ce n'est de rendre David invisible aux soldats qui envahissent la maison, et de donner à celle-ci des dimensions suffisantes pour contenir tant de monde.

Mais voici que de toutes parts s'agitent d'autres soldats. L'épée à la main, ils poursuivent de pauvres femmes éplorées, ou déjà ils ont percé d'un coup mortel la gorge des innocentes victimes que leur dispute la tendresse de leurs mères. Vers la gauche, un de ces enfants, déjà grand, échappe à la poursuite de deux soldats, mais d'autres lui coupent la retraite. Une mère, assise devant le corps sans vie de son enfant, se fait remarquer par l'explosion de sa douleur : c'est, comme dit l'Ecriture, Rachel pleurant ses enfants qui ne sont plus.

On sait qu'Hérode ne voyant pas revenir les Mages

Digitized by Google

qui devaient lui apprendre où était le Messie nouveau-né, et l'ayant fait inutilement rechercher, donna ordre de mettre à mort tous les enfants mâles au-dessous de deux ans qui se trouvaient à Bethléem et dans les environs. Cette horrible exécution, connue dans l'Eglise sous le nom de Massacre des Innocents, s'étendit assez loin, s'il faut porter à quatorze mille le nombre de ces premiers martyrs, comme on le lit dans le calendrier grec et la liturgie éthiopienne.

Cependant l'ange du Seigneur était apparu à Joseph et lui avait dit : « Lève-toi, prends l'enfant et sa mère, fuis en Egypte, et demeure dans ce pays jusqu'à ce que je te donne un ordre contraire ; car Hérode cherchera l'enfant pour le perdre. » Joseph obéit sans retard, et sous sa conduite le Rédempteur enfant, comme le dit ici le Psalmiste (Ps. 54), reconnaissable à la couronne qui surmonte son turban, « s'éloigne et cherche sa sûreté dans la solitude; » *Ecce elongavi fugiens et mansi in solitudine.*

Cette retraite, sous le crayon de notre artiste, sera digne d'un Dieu. Marie, il est vrai, montée sur un âne, porte l'enfant divin enveloppé dans des langes et dans les plis de son manteau, et saint Joseph, le bâton sur l'épaule avec les provisions de route, tient par la bride la modeste monture ; mais l'artiste s'est souvenu de ces autres paroles de David : « Il a commandé à ses anges de veiller sur vous et de vous garder dans la route. » Quatre envoyés du ciel, magnifiquement vêtus de chapes ou de dalmatiques, environnent leur roi, « prêts à le soutenir, s'il le fallait, dans leurs mains ; » cinq autres marchent en avant,

Digitized by Google

« pour écarter les obstacles. » Le visage de Marie est d'ailleurs plein d'une joyeuse confiance.

« C'est en Egypte que le Seigneur est conduit, » suivant les prescriptions de l'ange et la prophétie qu'Isaïe répète ici : *Ecce Dominus ingredietur in Egiptum* (Isaïe, 19). Le prophète ajoutait : « En sa présence, les idoles de l'Egypte seront ébranlées; » *Commovebuntur simulacra Egipti* (Ibid). C'est ce que nous lisons en haut de la tapisserie et ce qui se vérifie sous nos yeux. Les statues d'or placées sur deux colonnes et sur le pilastre auquel le destinateur a suspendu les armes du donateur, tombent à terre, brisées comme par une puissance invisible. Une tradition recueillie par Eusèbe, par Sozomène, par Evagrius, par saint Athanase, par Origène, assure qu'en effet les idoles de l'Egypte tombèrent à l'arrivée de Jésus-Christ. Evagrius dit même avoir vu un temple où l'on assurait que ce phénomène s'était produit. Le Moyen-Age a recueilli avec respect cette tradition qui repose sur des témoignages irrécusables, et il l'a perpétuée dans l'ornementation figurée des monuments.

On croit que Joseph et Marie s'établirent dans la Thébaïde, entre Le Caire et Hermopolis. Le lieu de leur retraite, nommé Maturé, fut longtemps en vénération parmi les gens du pays et l'objet d'un pèlerinage. Ils y demeurèrent jusqu'à la mort d'Hérode.

On raconte qu'aux environs d'Hermopolis un arbre rendit hommage au Sauveur en s'inclinant sur son passage. C'est peut-être pour rappeler cette partie de la légende que le dessinateur a imaginé de placer un arbre entre le divin cortége et le principal épisode du Massacre des Innocents.

Digitized by Google

Nous aurions bien d'autres détails à mentionner dans cette composition. La grâce de chacun des personnages qui accompagnent l'enfant dans l'exil n'échappera à personne. Le spectateur remarquera aussi le naturel parfait des lièvres qui s'ébattent au milieu de la verdure et des fleurs ; le chien qui attend avec impatience le départ de Jacob, et jusqu'à ce singe à qui le peintre a ménagé un gîte dans l'épaisseur des murs de la maison de David. Nous voyons ainsi comment on logeait cet animal dans les habitations où il vivait à l'état de domesticité. Enfin, les divers costumes des soldats méritent une attention particulière.

Digitized by Google

XV

LA SAINTE FAMILLE OU LES TROIS MARIES

LÉGENDE

Anna solet dici tres Marias [peperisse]
Has ducere viri Joseph, Alpheus, Zebedeus :
Et Joseph Justum peperit cum Simone Judam :
Quas genuère viri Joachim, Cleophas, Salomisque.
Prima parit Xristum, Jacobumque secunda Minorem,
Tertia Majorem Jacobum, volucremque Johannem.

La difficulté d'exprimer tant de choses en peu de lignes a probablement déterminé à écrire ici la légende en latin. Avant d'en donner l'explication, relevons d'abord celles qui, secondaires en apparence, ont néanmoins trait directement au sujet.

Au sommet, sur les nuages, paraît Dieu le Père, bénissant de la main droite, le globe dans la gauche, la couronne royale en tête, vêtu pontificalement pour le reste, dans une gloire lumineuse qu'environne une foule d'anges. Au-dessous se déploie une bandelette aux plis ondulés, portant ces mots d'Isaïe (ch. XLII) : *Generationem ejus quis narrabit ;* « qui racontera sa génération ? »

Ces paroles ont pour objet, non les ancêtres de Jésus-Christ, dont une autre tapisserie nous a rappelé en partie les noms, mais sa filiation divine. En effet, c'est le Père en quelque sorte qui les prononce ; au-dessous de lui plane l'Esprit-Saint, et la Trinité se trouve représentée tout entière par suite de l'incarna-

Digitized by Google

tion du Christ ; car le Messie enfant est assis sur les genoux de sa mère sous un dais qu'environnent les personnes de sa famille avec plusieurs anges, et il les bénit.

C'est encore le glorieux avènement du Christ que célèbre le personnage de gauche en disant ces mots de l'Ecclésiastique (ch. XXIV) : *Memoria mea in generationes seculorum ;* « La mémoire de mon nom passera dans la suite des siècles. »

C'est un docteur qui prononce ces paroles, car il a le bonnet, l'air grave et l'attitude d'un homme qui enseigne, et l'artiste en a fait un personnage des plus nobles entre tous ceux qu'offrent nos tapisseries. Est-ce à dire qu'il ait prétendu peindre l'auteur même de l'Ecclésiastique ? Ce n'est pas probable, car cet auteur est demeuré inconnu. En général, du reste, il ne faut pas chercher une intention bien arrêtée dans la figure des personnages bibliques qui occupent les deux côtés de nos tapisseries. Et ici en particulier le personnage de droite, si magnifique que soit l'étoffe de son manteau, ne rappelle aucunement David ; le capuchon qui lui couvre la tête n'a rien de royal. C'est pourtant un verset des psaumes que l'artiste lui met dans la bouche : *Hec est generatio querentium Dominum* (ps. 23) ; « Telle est la race de ceux qui cherchent le Seigneur. »

Cette race, cette famille qui dès sa naissance environne l'enfant divin, accomplira à la lettre ce qu'annonce le Psalmiste ; avec ses premières bénédictions elle recevra ses premiers enseignements, et d'elle sortiront ses premiers disciples.

Traduisons les vers placés au bas de la tapisserie.

Digitized by Google

« Anne eut, dit-on, trois filles appelées Marie, dont les pères furent Joachim, Cléophas et Salomé. Elles reçurent pour époux Joseph, Alphée, Zébédée ; et la première donna le jour à Jésus ; la seconde, à Jacques le Mineur, à Joseph, au juste Jude et à Simon ; la troisième, à Jacques le Majeur et à Jean, dont l'aigle est le symbole. »

Cette tradition, accréditée par les livres apocryphes et par saint Jérôme (1), a traversé le Moyen-Age : Gerson qui l'a recueillie sans objection dans son sermon sur la Nativité de la Vierge Marie (2), l'a résumée dans les cinq vers suivants qui diffèrent peu des nôtres :

Anna tribus nupsit, Joachim, Cleophæ, Salomæque,
Ex quibus ipsa viris peperit tres Anna Marias :
Quas duxere Joseph, Alphæus, Zebedæusque.
Prima Jesum ; Jacobum, Joseph, cum Simone Judam
Altera dat; Jacobum dat tertia, datque Joannem.

L'opinion exprimée dans ces vers permet de regarder comme cousins germains de Jésus ceux de ses disciples que l'Evangile appelle ses frères. Mais elle a l'inconvénient de donner trois époux à la mère de la Sainte Vierge ; on sait pourtant qu'elle était avancée en âge quand elle eut Marie. Les commentateurs, en combinant les textes et les opinions des Pères à ce sujet, ont dressé un tableau généalogique d'où résulte ce qui suit :

D'une part, de Nathan, l'un des fils de David, est

(1) De nativitate sanctæ Mariæ. *Opera*, ed. D. Martianay, t. V, 445.—Adv. Helvidium, t. IV, pars prima, 53.
(2) *Opera*, t. III, 1348.

Digitized by Google

descendu Joachim ou Heli-Acim, époux d'Anne et père de la Sainte Vierge.

D'un autre côté, Mathan ou Mathat, descendant de David par Salomon, eut trois enfants : Jacob, Sobé et Anne. De Jacob sont nés 1° Marie, femme d'Alphée, dont elle eut Jacques le Mineur et José, et en second lieu, de Cléophas, dont elle eut saint Jude, Simon ou Siméon, Marie Salomé, femme de Zébédée, enfin Marie dite l'*Altera Maria;* — 2° Joseph, époux de la Sainte Vierge.

Sobé, sœur d'Anne, fut la mère d'Elisabeth, femme de Zacharie, dont elle eut saint Jean-Baptiste. Enfin, de Marie Salomé et de Zébédée naquirent Jacques le Majeur et Jean l'Evangéliste.

Ces données sont applicables en grande partie à notre tapisserie.

Reine entre les autres femmes, et associée en quelque sorte à la gloire de la Trinité Sainte dont elle fut l'auxiliaire dans l'incarnation du Verbe, Marie, mère de Jésus, siége sur un trône avec son fils, splendidement vêtue, la tête ceinte d'une couronne de pierreries. Un dossier d'étoffe damassée s'élève derrière le trône ; un dais carré à pentes et à franges de couleurs variées le surmonte, appuyé sur deux bâtons couverts d'ornements en damier.

Autour sont rangés, comme une cour, indépendamment des anges, les membres de la sainte famille : Joseph, d'un côté, appuyé à l'angle du trône ; de l'autre, Joachim et Anne, celle-ci comme Marie, interrompant sa lecture pour écouter le Sauveur enfant ; aux pieds de ces derniers, Marie dite *Maria Jacobi* ou

Digitized by Google

Jacobe, entourée de ses quatre fils, Jacques le Mineur et José d'un côté, Jude et Siméon d'un autre. En face d'elle est Marie Salomé, femme de Zébédée, avec ses deux enfants Jacques le Majeur, reconnaissable à son chapeau sur le dos et à son bourdon de pèlerin ; Jean l'Evangéliste, tenant en main le calice qui rappelle la cène et l'amour que le Sauveur lui témoigna dans cette circonstance.

Dans le haut, à droite, sont Elisabeth et Zacharie, qui paraissent sortir de la ville d'Hébron qu'ils habitaient, avec Jean-Baptiste leur fils, pour venir honorer aussi le Messie nouveau-né. Indépendamment de leurs noms, une légende les accompagne et porte ces vers :

Hec erat Hismerie claro sata sanguine magno,
Zacharie coniux, cui nomen Helizabeth extat.

« C'était la fille de l'illustre Hismérie, l'épouse du grand Zacharie, qui a nom Elisabeth. »

Hismérie remplace, dans les apocryphes et dans la légende, Sobé que les commentateurs les plus autorisés donnent pour mère à Elisabeth. Les apocryphes nomment aussi Penter le mari d'Hismérie. L'un et l'autre sont représentés ici en regard d'Elisabeth et de Zacharie, avec leurs noms et les vers suivants :

Hismerie soror Anna fuit, Penterque maritus,
Partus Elizabeth, inde nepos Baptista Joannes.

« Anne eut pour sœur Hismérie, dont le mari fut Penter, la fille Elizabeth et le petit-fils Jean-Baptiste. »

Ils semblent aussi sortir d'une ville pour venir adorer le Sauveur.

La légende des Trois Maries défraya la verve des

Digitized by Google

poètes aussi bien que celle des artistes. Dans la bibliothèque des ducs d'Orléans, M. de Laborde (*Ducs de Bourgogne*, n° 6171) mentionne le livre des *Trois Maries*.

Digitized by Google

XVI

LA MORT DE LA SAINTE VIERGE

LÉGENDE

Sarra femme d'Abraham sans reprise
La mort Marie, sœur d'Aaron et Moïse,
Aussi Marie, Vierge très-honorée
Par apostre a esté lamentée
Fut à sa mort du peuple regretée.
Par les enfants d'Israel fut plorée.
Mère de Dieu, à son trespassement
Et des Xrétiens aussi semblablement.

Les deux scènes secondaires et allégoriques sont parfaitement séparées du reste. A gauche est, comme d'habitude, la première en date. Elle se passe dans une maison ; une ouverture partagée en deux par un élégant balustre à double fuseau nous permet d'en voir l'intérieur, qui est celui d'une chambre à coucher du XVIe siècle, avec tous les détails ordinaires, auxquels s'ajoute le cierge qu'un prêtre met dans la main de la mourante, en lui adressant d'encourageantes paroles. Une femme pleure à côté de Sara, une autre se présente pour entrer : cette dernière, dont on remarque la chevelure pendante en une seule et longue tresse, pourrait être Céthura, qu'Abraham avait épousée avant la mort de Sara. Quant au patriarche lui-même, il semble près de sortir, apparemment dans le dessein de demander aux enfants de Heth un tombeau pour y déposer Sara.

Une première légende, inscrite au faîte de la maison, nous apprend que Sara mourut dans la ville

Digitized by Google

d'Arbée, et qu'Abraham s'y rendit pour la pleurer et pour en faire le deuil ; » *Mortua est Sarra in civitate Arbee, venitque Abraham ut fleret et plangeret eam* (Gen. 23). Une seconde, placée plus bas, répète le nom de « Sara femme d'Abraham, » *Sarra uxor Abrahe,* et dit en un vers que « la foule des descendants de Sara mourante a mérité sa perte ; »

Meruit exitium moribunde turba nepotum.

C'est, en effet, ce que démontre l'insoucieuse espiéglerie d'un enfant qui s'amuse à lancer un chien à l'eau contre un canard. Mais ceci ne saurait s'appliquer à Isaac ; d'abord il n'était plus un enfant, et de plus l'Ecriture dit que son mariage avec Rebecca tempéra seul la douleur que lui avait causée la mort de sa mère. Le sens de l'allusion contenue dans ce vers nous échappe. Aurait-on voulu rappeler la peine qu'eut Abraham pour trouver un tombeau à Sara dans le pays de Chanaan? Nous ne savons.

En regard de ce sujet est la mort de Marie, sœur de Moïse. La scène a lieu sous une tente, suivant les convenances locales. « Marie mourut, » en effet, comme le dit la légende placée au front de la tente, « quand les fils d'Israël et tout le peuple furent arrivés dans le désert de Sin ; » *Venerunt filii Israel et omnis multitudo in desertum Sinna, mortuaque ibi Maria soror Moisi et Aaron* (Nombres, 20). Elle y fut enterrée, ajoute l'Ecriture, et Josèphe dit que l'on fit son deuil pendant un mois (1), ce qui justifie le vers placé au-dessous :

Mesta fuit leti Marie Judea propago.

(1) *Antiq.*, liv. 4, c. 4

Digitized by Google

A certains égards, la sœur de Moïse et d'Aaron a pu être comparée à la mère du Sauveur, notamment pour les lumières surnaturelles dont elle fut éclairée et pour ce chant de victoire et de reconnaissance dans lequel elle célébra la délivrance du peuple, après le passage de la mer Rouge, et qui rappelle le *Magnificat*.

La mort de la Sainte Vierge nous est connue par les traditions recueillies dans les livres apocryphes. Mais, indépendamment de ces récits, on a le témoignage concluant de saint Denys l'Aéropagite *(De Div. nom.* c. III), qui rapporte d'Hiérothée, son maître, que ce dernier assista avec les apôtres et les plus illustres disciples aux funérailles de la Vierge ; et ce témoignage fixe, au moins approximativement, l'époque de cet évènement ; car la présence des apôtres oblige à reconnaître qu'ils n'étaient pas encore dispersés, et l'on est dispensé par là de recourir à des voies miraculeuses pour les amener à un moment donné près de la mère de leur maître. On estime donc que sa mort arriva onze ou douze ans après l'Ascension, et qu'elle était âgée de soixante ans.

Dès le jour où Jésus mourant lui avait remis le soin de sa mère, saint Jean, ainsi que lui-même l'a écrit, l'avait recueillie dans sa maison. C'est donc chez lui que les disciples sont appelés à se rendre. La chambre mortuaire est disposée comme les chambres à coucher que, nous avons déjà rencontrées. La Vierge, entièrement vêtue et la tête voilée, est étendue sur son lit. La tradition généralement admise veut que l'approche de sa mort lui ait été révélée et qu'elle ait eu lieu sans douleur. C'est pourquoi, lorsqu'on veut la représenter mourante, elle doit être assise ; et quand, comme ici,

Digitized by Google

on la figure étendue sur un lit, ce n'est pas le moment de sa mort que l'on rappelle, c'est celui des funérailles. Son attitude, ses mains croisées, sa figure grave et douce annoncent la paix et la béatitude. Saint Jean, placé près du chevet et le visage en larmes, soutient une palme qu'il a placée dans les mains de la Vierge. La palme est un symbole de victoire et de paix. Serait-elle encore ici un souvenir de ce palmier qui s'inclina, dit-on, devant le Sauveur, à son passage en Egypte? Une palme d'ailleurs joue un certain rôle dans les merveilles racontées par le pseudo-Méliton à l'occasion des obsèques de Marie : l'artiste ou ceux qui l'ont guidé se sont-ils inspirés en ce point de cette légende?

Saint Pierre, en surplis et en chape, asperge d'eau bénite l'auguste défunte, et récite des prières en s'aidant d'un livre. Un des assistants lui répond, assis sur une marche de l'autre côté du lit mortuaire. Un autre, debout, tient une croix processionnelle. Trois entrent par le devant ou par la porte de côté. Un, qui est resté dehors, récite le chapelet; enfin, un dernier, assis près du seuil, s'abandonne à sa douleur.

La mort de Marie et les circonstances qui l'accompagnèrent sont indiquées sommairement par deux inscriptions placées sur la frise de la construction qui encadre la scène. La première est un vers et dit : « Elle trépassa entourée (1) fortuitement des douze apôtres; »

Cessit bissenis fato cumulata ministris.

L'autre : « Soutenez-moi avec des fleurs, fortifiez-moi avec des fruits, parce que je meurs d'amour; » *Ful-*

(1) Je crois qu'on a écrit par erreur *cumulata* au lieu *tumulata*, ensevelie.

Digitized by Google

cite me floribus, stipate me malis, quia amore langueo (*Cant.*, ch. 2). Il y a ici une allusion au sentiment commun des Pères, que la mort de Marie fut comme un effet du désir ardent qu'elle avait de se réunir à son fils, et que ce mouvement suffit pour briser son enveloppe mortelle.

Des personnages bibliques qui occupent les deux côtés, celui de droite, faisant allusion à l'empressement des apôtres, rappelle ces quatre mots du Cantique des Cantiques (ch. III) : « Voici que soixante des plus vaillants d'Israël environnent le lit de Salomon; » *En lectulum Salomonis sexaginta fortes ambiunt ex fortissimis Israel.* Celui de gauche emprunte au même livre (ch. II) ces paroles : « Des fleurs ont paru sur notre sol... La voix de la tourterelle s'y est fait entendre ; » *Flores apparuerunt in terra nostra... Vox turturis audita est in terra nostra.*

Ceci fait allusion à une autre circonstance merveilleuse de la légende. Les apôtres, dit-on, trois jours après avoir déposé la Sainte Vierge dans le tombeau, n'y trouvèrent plus le corps de la mère du Sauveur, mais à sa place étaient des fleurs, et une musique céleste se fit entendre à leurs oreilles.

Ce concert de louanges, les anges qui assistent, du sommet de l'édifice à la mort de leur reine, semblent déjà y préluder : motif charmant, et pour la pensée et pour l'expression, que notre artiste a su employer plusieurs fois avec bonheur, et qu'illuminent ici de divines clartés.

Nous ne quitterons pas ce tableau sans noter que l'artiste a observé un des caractères iconographiques constants des apôtres, qui est de les représenter non chaussés.

Digitized by Google

On remarquera ensuite que saint Pierre a des traits de ressemblance avec le prélat donateur. Cette rencontre ne peut être fortuite, et semble motivée ici par le rôle pontifical que remplit le chef des apôtres, et peut-être aussi par la dédicace attachée particulièrement à cette pièce. En effet, sur le côté droit on lit ce qui suit :

Honorant Dieu et sa mère Marie
L'an mil cinq cents assemblez avecq trente,
Céans donna cette tapisserie
Le prélat qui à genouilz se présente.
Priez Jhesus et des cieulx la Régente
Que, après sa mort, entre les benédictz
Son âme soit en clarté réfulgente
Digne d'avoir l'éternel paradis.

Des termes mêmes de cette inscription il résulte qu'elle était destinée à prendre place dans la pièce qui représente la naissance du Sauveur ; et comme celle qui nous occupe en ce moment est très-malade, et qu'elle a subi des raccommodages assez maladroits, on pourrait croire que l'inscription lui vient d'ailleurs. Mais il est évident que la place manquait dans celle de la naïssance du Sauveur, et qu'ici l'inscription n'a rien remplacé.

Digitized by Google

XVII

L'ASSOMPTION DE LA SAINTE VIERGE

LÉGENDE

Salomon roy en son trosne royal
A l'humble Hester qui a le cueur loyal
La Trinité sa place et lieu ordonne
De Impériale couronne la guerdonne :

Hect Bersabée portant noble courone.
Assuère la couronne luy donne.
A Marie mère et pucelle aux cieulx,
Par les anges est conduicte ès haulx lieux.

Cette pièce est de moindre largeur que les autres, différence motivée par l'emplacement plus restreint qu'elle devait originairement occuper; mais ses dimensions réduites n'ont rien changé à la disposition ordinaire des sujets, le principal se prêtant à l'espace plus resserré qui lui était réservé.

Ce sujet est l'Assomption.

C'est seulement vers la fin du VIe siècle qu'on trouve les églises d'Occident et d'Orient unanimes à célébrer la fête de l'Assomption, mais il est prouvé par les homélies des Pères que cette fête eut dès lors pour objet non seulement la mort de Marie, mais son exaltation dans le ciel (1). Dès cette époque, on croyait que la mort n'avait été pour elle qu'un sommeil de quelques jours, et qu'elle avait été glorifiée à la fois dans son

(1) La plus ancienne représentation de l'Assomption qu'on connaisse à Rome est une fresque du IXe siècle, dans la basilique primitive de Saint-Clément.

Digitized by Google

âme et dans son corps ; et cette croyance ne doit rien, pour le fond, aux récits apocryphes plus ou moins anciens, aux opinions populaires qui, suivant les temps et les lieux, en ont modifié les circonstances et la forme pour ainsi dire extérieure.

Les deux personnages bibliques placés au bas rendent hommage à cette pieuse croyance. L'un fait dire à la Vierge avec David, en donnant aux paroles de ce dernier un sens un peu différent de l'ordinaire : « Notre élévation vient du Seigneur ; » *Domini est assomptio nostra* (ps. 88). L'autre fait un emprunt au livre de la Sagesse (chap. VIII) : « J'ai voulu l'avoir pour épouse ; » *Quesivi sponsam mihi eam assumere.* Cette épouse, dont le ciel va être la demeure, brille d'une jeunesse en quelque sorte renouvelée ; la sérénité de son visage, ses cheveux pendants, son manteau retenu autour d'elle par un mouvement de son bras droit, ses mains jointes devant la poitrine, ses regards humblement tournés vers la terre, donnent à sa personne cette beauté mystique, mélange de grâce et de modestie qui convient à l'épouse du Très-Haut. La gloire lumineuse dont elle est entourée, le soleil qui sert d'auréole à son visage, la lune qui soutient ses pieds (1), la foule des anges qui lui fait cortége dans l'attitude de la prière ou de l'admiration, et par-dessus tout la puissance divine qui l'emporte à travers les airs, sont de suffisantes marques da sa haute dignité (2).

(1) Ordinairement les pointes du croissant sont tournées en haut, ici c'est le contraire.

(2) Cette manière de représenter la Sainte Vierge montant au ciel est de tous points la même dans une des tapisseries de l'*Apocalypse* au palais de Madrid.

Digitized by Google

La Trinité sainte l'attend au haut des nues ; le Père et le Fils tiennent une couronne de pierres précieuses qu'ils lui destinent, et semblent lui adresser, en la bénissant, ces paroles du Cantique des Cantiques (ch. IV) : « Venez du Liban, ma bien-aimée, venez, vous serez couronnée ; » *Veni de Libano, amica mea, veni, coronaberis.*

Tous deux sont assis et revêtus de chapes, et le Père qui occupe la droite porte une couronne fermée, comme nous l'avons vu précédemment. Le Saint-Esprit est au milieu d'eux sous la forme de colombe.

Cette pompeuse représentation suppose l'assomption corporelle de Marie, et la force mystérieuse à l'aide de laquelle elle s'opère n'emprunte même rien au ministère des anges. L'artiste a donc suivi l'opinion la plus glorieuse à la Sainte Vierge.

L'une des figures de l'Ancien Testament qui se rapporte le mieux à la situation de Marie siégeant près de son fils, et appelée à prendre part à sa royauté et en quelque sorte à sa divinité, c'est Bethsabée. Elle s'approchait de Salomon son fils pour lui demander une grâce, et ce fils, reconnaissant de ce que sa mère avait été pour lui, se lève pour aller au-devant d'elle, la salue profondément, « fait mettre un trône pour elle à côté du sien, et la fait asseoir à sa droite, » prêt à accorder tout ce qu'elle demandera (III Rois, ch. II) ; *Positus est tronus matri regis, quæ sedit ad dexteram ejus.* C'est ce que représente le sujet de gauche. Salomon debout tient une couronne qu'il s'apprête à poser sur la tête de sa mère, comme le dit le vers suivant destiné à expliquer le sujet :

Cinxit honore caput, cessit diadema parenti.

Digitized by Google

A droite est représenté le couronnement d'Esther. On sait l'histoire de cette juive devenue l'épouse d'un roi d'Assyrie, et qui sauva son peuple d'une ruine certaine. Sa modestie, non moins que sa beauté, lui fit trouver grâce et faveur auprès de ce prince, et « il mit sur sa tête le diadème royal » qui avait appartenu à l'orgueilleuse Vasthi : *Posuit diadema regni in capite ejus* (Esth., ch. II).

La scène, réduite aux plus simples proportions, se passe sous une tente, deux personnes seulement en sont témoins, Assuérus assis pose une couronne sur la tête d'Esther agenouillée devant lui. La jeune juive devenue reine a les mains jointes, et ses longs cheveux blonds tombent sur ses épaules. « La dignité royale dont elle est revêtue n'est qu'une figure de l'immortelle couronne des cieux, » dont Marie vient d'être mise en possession :

Regia perpetuam referunt tibi sceptra coronam.

Ce sujet, qui termine l'*Histoire de la vie et mort de la Sainte Vierge,* met fin aussi à la série des tapisseries données par l'archevêque Robert de Lenoncourt à son église cathédrale.

Digitized by Google

Digitized by Google

SECTION III

VIE DE N.-S. JÉSUS-CHRIST

XVIIe SIÈCLE

A l'exemple de Robert de Lenoncourt, Henry de Lorraine avait manifesté le désir de donner à sa cathédrale une suite de tapisseries pour remplacer la chapelle que lui devait tout archevêque nommé. Par délibération du 18 novembre 1633, le Chapitre désigne pour recevoir communication de ses intentions le doyen, les sénéchaux, les chanoines P. Coquault, G. Aubineau et H. Jobart, avec le Fabricien. Le 26 du même mois, il charge le même prévôt avec deux ou trois des précédents de choisir avec le prélat l'histoire qui devra être représentée dans les tapisseries (1) ; et dès le lendemain un marché est passé pour leur exécution entre l'archevêque et Pepersack (2).

Ce dernier s'engage « à venir faire, parfaire et fa-

(1) Biblioth. de Reims. Portefeuille Varin, XX.
(2) Appendice XV.

Digitized by Google

çonner bien et duement en cette ville de Reims, par ses mains et non par autres, à dire d'experts tapissiers, une grande tenture de tapisserie de haute lisse composée de douze grandes pièces et de quelques autres petites, que mondit seigneur veut donner à son église N.-D. pour tapisser le chœur d'icelle..... Lesquelles pièces ledit entrepreneur sera tenu faire suivant les patrons et dessins, sans rien changer ny diminuer, que le sieur Murgalet, peintre demeurant à Troyes, s'est obligé de faire en détrempe... Ledit entrepreneur sera aussi tenu, afin qu'il n'y ait aucun manquement ny défaut auxdits dessins, d'en aller conférer et donner son advis audit Murgalet de ce qu'il conviendroit faire pour le mieux... »

Sont indiquées ensuite les qualités d'exécution, de solidité, etc., du travail, qui doit être « semblable et de pareille façon et bonté que les tapisseries qu'icelui entrepreneur a fait pour l'église de Saint-Pierre-le-Vieil de Reims (1), lesquelles serviront d'échantillon pour le présent marché ; et en cas qu'il soit trouvé par les expers quelque défaut esdites pièces, sera tenu les réparer à ses frais... »

Le prix fixé est de 36 liv. pour chacune aune de Paris. Six mois sont accordés à Pepersack pour exécuter deux pièces, à partir du jour où les modèles lui en auront été remis, de façon que le tout soit terminé dans l'espace de quatre années, « pendant lequel temps mondit seigneur, pour donner moyen audit Pepersack de mieux faire, lui a permis et accordé son logement en la grande salle de son logis abbatial de Saint-Nicaise pour y faire son ouvrage, et la chambre et galetas y attenants... »

(1) Voyez Introduction.

Digitized by Google

Les désagréments éprouvés lors de la confection des tapisseries de Saint-Pierre ont visiblement éclairé les contractants, toutes les mesures sont prises ici pour en éviter le retour.

On trouvera la même prudence dans le traité fait avec le peintre pour les patrons (1). Murgallet (c'est ainsi qu'il signe), s'était rendu à Reims, et le 17 novembre de la même année il s'était engagé à faire les modèles de toutes les tapisseries nécessaires pour parer et tapisser le chœur, avec les tapis, crédences et autres pièces des grandeurs désignées dans un Mémoire signé de la main de l'archevêque. « Tous les personnages, figures, paysages et autres peintures, tant du corps des histoires que des bordures desdites pièces, seront, dit cet acte, des plus vives, belles, bonnes et fines couleurs qui se puissent trouver et des meilleures que l'on emploie..... en détrempe, chargeant lesdites pièces desdites couleurs autant que besoin sera pour être de bonne et plus longue durée. Les bordures desdites grandes pièces seront... enrichies de festons, des plus beaux fruits de toutes sortes représentés au naturel, comme aussi de chapeaux, paniers et pots de belles fleurs, petits enfants avec la nudité convenable à la sainteté de l'église, écussons, cartouches, devises, camayeux, figures, tables d'attente, croix de Lorraine, chiffres de mondit seigneur... Et sera tenu ledit Murgalet d'envoyer et conduire en ceste ville de Reims a ses frais, périlz et fortunes tous lesditz modèles et patrons, et réparer si besoin est au dire des peintres expertz, pour estre mis es mains du tapissier. Des-

(1) Appendice XVI.

Digitized by Google

quelz modèles et patrons ledit Murgalet sera tenu avant qu'il soit peint d'en faire un de chacune pièce en crayon sur du grand et fort papier qu'il enverra à Reims à mondit seigneur, pour estre signé et paraphé... Ledit Murgalet a promis de parfaire et rendre à Reims tous les ans quatre desdites douze grandes pièces, de sorte qu'elles soient faites en trois ans, et toutes les autres petites pièces dans la quatrième année... Ledit marché fait moyennant 4 l. 10 s. tournois pour chacune aulne en carré... »

Murgallet, suivant le même acte, a élu son domicile en la maison de M. Pierre Lequeux, peintre.

A défaut d'autres motifs, la considération dont jouissait Pierre Lequeux parmi les peintres justifiait suffisamment ce choix, mais nous avons lieu de croire qu'il existait entre les Lequeux et les Murgallet de Troyes des relations intimes et peut-être des alliances. Un fils de Pierre Lequeux, né en 1629, eut pour parrain Pierre Murgallet, et pour marraine Adrienne de La Croix, belle-sœur de Lequeux (paroisse St-Symphorien).

Les Murgallet, dont le nom se transforme souvent dans les actes en Meurgalet, Mergalet, Margalet et Malgaret, avec des variantes dans la syllabe finale, étaient assez répandus à Reims et dans les environs. Nous en avons rencontré un dès 1422 parmi ceux qui assistent au Conseil de Ville. Quant aux peintres de ce nom, ils paraissent avoir été fixés à Troyes, où M. Natalis Rondot a pu en trouver cinq, dont trois d'un certain mérite, dans le XVIe et le XVIIe siècles.

M. Rondot qui a pu suivre la trace et les occupations de Pierre Murgallet jusqu'en 1633, n'a recueilli aucun fait se rapportant à lui entre 1633 et 1636. Il se pour-

Digitized by Google

rait donc qu'il ne fût pas seulement venu à Reims pour signer le traité fait avec Henry de Lorraine, mais qu'il y eût travaillé pendant quelque temps, sans que cette circonstance fût relevée dans les pièces que nous avons eues sous les yeux.

Georges Baussonnet qui était en relations avec tout ce qu'il y avait d'artistes à Reims, possédait de lui quelques tableaux ; son testament (21 avril 1644) mentionne particulièrement « ung grand tableau faict par Murgalet en paysage, » qu'il lègue comme remercîment à Me Audry, son exécuteur testamentaire. Ce tableau ne serait-il pas aussi un indice du séjour de Murgallet à Reims ?

A la date du testament dont nous parlons, Murgallet n'était pas mort sans doute, autrement Baussonnet nous l'eût dit, comme il le fait pour Boba, dont il parle dans la même circonstance ; en effet, suivant M. Rondot, Murgallet vivait encore en 1654.

Le paysage était chose encore assez rare à l'époque où vivait Murgallet. Ce genre comprenait tout ce qui regarde la peinture décorative ; les fruits, les feuillages et ces divers ornements dont se composaient les bordures de tapisseries étaient de son ressort. Antoine Murgallé, que cite l'abbé de Marolles dans un de ses quatrains, comme peintre de fleurs, était le fils et vraisemblablement l'élève de notre peintre.

Mais si habile que fût Murgallet en ce genre, il ne l'était pas moins dans la grande peinture ; c'est sur les cartons eux-mêmes, sur ces toiles à peine effleurées par la couleur et où les retouches étaient rares, qu'il faut en juger. M. Vitet qui a traité quelque part assez

Digitized by Google

mal nos tapisseries (1), aurait mieux parlé du peintre s'il avait eu à l'apprécier directement, et surtout sans idée de comparaison entre les tapisseries du XVIIe siècle et celles du XVe et du XVIe.

Bien que M. Rondot ait établi la filiation des Murgallet à Troyes, volontiers, en examinant attentivement ces compositions, nous aurions reconnu une influence flamande dans le type des physionomies, dans la pose des personnages et la manière dont ils sont drapés. Le choix qui fut fait de Mugallet pour ce travail permet de croire qu'il y avait été exercé dans un pays où la tapisserie occupait un grand nombre d'artistes. Mais quels qu'aient été ses maîtres, ces grandes toiles et le grand tableau de la cène qui est à Saint-Remy et que je crois pouvoir lui attribuer, le placent certainement au premier rang des maîtres de province à cette époque.

Revenons aux tapisseries de la cathédrale et à Pepersack.

Deux ans s'étaient écoulés, et, que ce fût par la faute de Murgallet ou pour toute autre cause, Pepersack ne recevait pas les cartons dans le temps fixé. L'argent qui devait suivre l'exécution des pièces, avec une avance assez considérable pour lui permettre d'acheter les laines et soies nécessaires pour la continuation du travail, n'arrivait pas davantage ; enfin les nombreux ouvriers qu'il avait pris ne pouvaient travailler. Le 31 octobre 1635 (Min. de Thomas Rogier, étude Goda), il mit l'archevêque en demeure de recevoir deux nouvelles tapisseries qu'il disait achevées, outre les deux premières qui avaient été reçues précédemment.

Le mauvais accueil fait à cette réclamation donne à

(1) *Rapport sur les monum. des dép. de la Marne*, etc.

Digitized by Google

croire que le tapissier avait aussi des torts. Par le receveur des revenus de l'archevêque « fut respondu qu'il ne scavoit que c'estoit du contenu en la présente sommation, laquelle il n'estoit capable de recevoir; bien avoit-il à dire que ledit Pepersack ne travailloit selon qu'il avoit promis, et qu'à ce subject on ne désiroit point l'employer davantage (Ibid.). »

Le tapissier dut-il se le tenir pour dit? Il est certain du moins qu'un an plus tard son travail était au même point, et qu'on ne paraît pas l'avoir pressé de l'activer. Rien n'autorise à croire que la volonté du donateur fut pour quelque chose dans ce retard. La magnificence était trop dans ses goûts pour qu'il apportât quelque lésinerie dans une œuvre de ce genre. On sait comment il remercia l'évêque de Châlons qui avait rempli pendant quelques années les fonctions épiscopales dans le diocèse à cause de son jeune âge : il lui fit conduire dans son château de Sarry un superbe carrosse attelé de quatre chevaux blancs (1); on ne pouvait faire mieux les choses. Mais ici il fallait financer, et financer souvent : là était la difficulté.

Comme d'autres, avec Pepersack, commençaient à n'y pas trouver leur compte, il y avait nécessité d'en sortir. Me Christophe Bignicourt, receveur des décimes du clergé, caution de Pepersack, avait fait une avance de deniers montant à 2700 liv. et voulait en être remboursé. Pepersack revint donc à la charge.

Dans un acte signifié le 29 septembre 1636 au vicaire général de l'archevêque, Pierre Dozet (Min. de Thom. Rogier, étude de Me Goda), il déclare que le travail en est toujours au même point, parce que, con-

(1) Marlot, *Hist. de Reims*, édit. de l'Académie, t. IV.

Digitized by Google

trairement aux engagements pris par Monseigneur, les dessins pour le continuer n'arrivent pas ; il le somme de recevoir les pièces terminées et annonce qu'il se pourvoiera par justice, tant pour ce qui est dû que pour tous les frais, dommages et intérêts causés par la suspension du travail.

Le vicaire général s'était chargé de donner avis de la situation à Monseigneur. Mais les choses n'en marchèrent pas plus au gré de Pepersack, puisque le procès suivit son cours. Dans le compte dressé entre Christophe Bignicourt et lui, le 13 avril 1638 (Minutes de Leleu, étude Goda), le receveur des décimes mentionne les frais occasionnés par cette affaire et la poursuite qu'il en avait faite à Paris. On y voit en outre que le tapissier, qui ne s'était pas découragé, avait repris et poussé plus activement l'exécution des tapisseries, avec les deniers fournis par Bignicourt. Ce dernier, outre 30 liv. chaque semaine, payait à Pepersack les laines et les soies nécessaires pour son travail, le bled et le vin pour sa nourriture. Ses avances au 23 janvier 1637 étaient de 4098 liv. 18 s. 6 d. ; le 13 avril 1638, elles montaient à 7566 liv. 12 s. 6 d.

Pour sûreté de cette somme, Pepersack lui remettait en mains dix pièces de tapisseries et lui transportait tous ses droits à l'encontre de Mgr de Reims en vertu du contrat fait avec celui-ci.

Le Chapitre, croyez-le bien, ne demeurera point inactif en présence de cette situation. Le 15 mai 1639 intervient, à sa requête, un acte signé de la main de Henry de Lorraine (Arch. du Chapitre, Fabrique, liasse 4, n° 6), portant donation à l'église de Reims « d'une grande tenture de belles tapisseries de haute lisse

Digitized by Google

composées de douze grandes pièces et de quelques autres petites, scavoir des trois dessus des portes du chœur, des deux petites pièces du costé des fontz, et la troisiesme dessoulz le grand tableau du costé des orgues, de la crédence, des quatre bancquetières, des deux pièces pour le Pontifical ou trône, et du tapis pour la chaire du prédicateur, des grandeurs et largeurs qui ont esté données, pour parer et tapisser le chœur de nostre dite église suivant la convention par nous faicte avec Daniel Pepersack... Ensuitte duquel contract, comme nous avons appris, ledict Pepersack a faict lesdictes douze pièces de tapisserie, c'est pourquoy désirant qu'elles soient mises et appliquées au chœur de nostre dicte église au jour de Assomption N. D. prochaine venant, avons donné et donnons par ces présentes à nostre dicte église de N. D de Reims, ce acceptant Mre Jean Deniau, chanoine de nostre dicte église,.... toutes et chacune les pièces de tapisseries qui sont et seront faictes en vertu de nostre dicte convention du 29e novembre 1633... Et pour cest nous avons donné et donnons par ces présentes plein pouvoir et mandement spécial ausdits sieurs de Chappitre de retirer, prendre et recevoir lesd. tapisseries par tout où elles seront trouvées..., mesme de les faire veoir et visiter pour recognoistre sy elles sont faictes au désir de ladicte convention, sinon intenter et poursuivre contre ledict Pepersac et ses cautions, toutes instances, poursuites et contrainctes, et à cest effect leur avoir cédé et cédons par ces présentes tous droictz, noms, raisons, actions et contrainctes contre ledit Pepersack et ses cautions, les subrogeant en nostre lieu, droict et place...»

Suit le pouvoir donné par le Chapitre au chanoine

Digitized by Google

Jean Deniau pour accepter la donation, ce qu'il fit par acte du 2 juillet 1639 (Min. de Leleu, étude Goda).

La précaution du Chapitre avait été prise à temps, car vers la fin de la même année les revenus de l'archevêque étaient saisis et leur administration commise au maître des comptes Boucherat. A la requête du Chapitre, représentant que sur 15 à 16000 liv. que devait coûter la tenture commandée à Pepersack, l'archevêque n'avait fourni que 12000 liv., un arrêt du Conseil en date du 31 décembre ordonna que « lesdits sieurs du Chapitre se retireraient par devers ledit sieur Boucherat afin d'en obtenir son ordonnance adressante à Me Jacques Hotman, commis par Sa Majesté pour la recepte et despence du revenu des bénéfices dudit sieur archevesque de Reims, pour faire payer ledit Pepersack des plus clairs deniers de sa commission afin d'achever ladite tenture de tapisserie, laquelle estant parfaite au désir du marché sera délivrée ausditz supplians à la descharge dudit sieur archevesque. » (Archiv. du Chapitre, Fabrique, liasse 4, n° 6.)

La saisie dont il vient d'être question ne surprendra pas, si l'on se rappelle que, devenu en novembre 1639 l'aîné de sa maison, par la mort sans alliance du prince de Joinville son frère, enfin en septembre 1640 duc de Guise par celle de son père, il paraissait sur le point d'épouser Anne de Gonzague, sans avoir résigné ses dignités et ses bénéfices.

Enfin, Henry de Guise désireux de se maintenir en grâce avec la Chapitre, avait promis, par acte du 8 septembre 1640, d'ajouter trois pièces à celles qu'il avait promises, savoir, deux pour servir de tapis de pied devant le grand autel, quand on y célèbre pontificalement,

Digitized by Google

et la troisième pour mettre devant les siéges du chantre et du sous-chantre, les trois pouvant contenir environ cinquante-neuf aunes et demi. Il déclare en outre prendre à son compte la garniture de toutes les tapisseries. Il charge enfin ses grands vicaires d'en faire la délivrance à ladite église, et le sieur de Terron, son receveur général en l'archevêché, de fournir la somme nécessaire (1).

Circonstance remarquable, cette pièce est datée de Sedan, où le jeune duc de Guise concertait avec le comte de Soissons et le duc de Bouillon rebelles, la guerre qui devait éclater à la Marfée et commencer pour lui une vie d'intrigues et d'aventures. Il ne tarda pas à être remplacé comme archevêque, et le dernier engagement qu'il avait pris envers l'église de Reims demeura sans effet.

Disons tout de suite que, en résumé, les intérêts du Chapitre souffrirent peu de ces évènements. Les tapisseries précédemment promises lui arrivèrent sans exception. Suivant un état dressé le 16 janvier 1640, dix grandes pièces et deux petites lui avaient été livrées, après réception par le grand vicaire de l'archevêque (2) ; le reste, comprenant deux grandes pièces et huit petites, fut remis le 17 août 1641 ; et nous n'oublierons pas d'ajouter que, suivant le compte dressé le 6 mai 1640 (3), la dépense montait, pour ce qui avait été livré,

(1) Arch. du Chap. Fabrique, liasse 4, n° 6. — Par une erreur inconcevable, M. Paris (*Toiles peintes et Tapisseries*) et M. l'abbé Cerf (*Hist. et descript. de la cathéd. de Reims*) ont donné cette pièce comme si elle était le titre primitif de la donation.

(2) Archives de la Ville, Cathédrale. V. Appendice XVII.

(3) Ibid. V. Appendice XVIII.

Digitized by Google

à 13,724 livres, dont 7,652 avaient été avancées par Christophe Bignicourt, 4,000 remises à Pepersack, et 1,000 payées depuis le séquestre des revenus de l'archevêché. Il y avait encore à payer sur les mêmes revenus 2,072 livres, pour ce qui était fait, sans compter ce qui serait dû pour quatre pièces restant à exécuter.

L'état dressé le 13 Vendémiaire an IV (1) par les fidèles exerçant le culte dans la cathédrale et l'abbé Bergeat, nous apprend qu'il y avait alors à la cathédrale dix-huit tapisseries de Pepersack, tant grandes que petites, dont une, l'*Apparition de N.-S. après la Résurrection*, était perdue de pourriture, et trois, plus ou moins défectueuses, ont été réparées depuis, savoir : la *Nativité de Notre-Seigneur,* pourrie au milieu ; la *Fuite en Egypte,* bordure du haut en mauvais état ; les *Noces de Cana,* milieu et bordures en mauvais état.

Ce qui reste aujourd'hui se réduit à onze grandes et six petites.

Les premières ont 6 m. 60 de hauteur sur 4 m. 80 de largeur. Cinq d'entre elles sont plus larges d'environ 0,60, savoir : la *Visitation,* la *Nativité de N.-S.*, l'*Adoration des Mages*, *Jésus sur la croix* et l'*Ascension.* Cette différence, que nous avons déjà remarquée dans les tapisseries de Lenoncourt, tient à la largeur plus grande des travées où on les suspendait ; nous devons supposer conséquemment qu'une sixième, celle de l'*Apparition de N.-S. après la Résurrection,* avait la même largeur.

Parmi les petites, deux ont autant de largeur que les six grandes, avec la moitié de leur hauteur seule-

(1) Appendice XII.

Digitized by Google

ment ; ce sont la *Sainte Famille* et le *Retour des Mages.* On a vu plus haut que ces deux pièces, avec une troisième de mêmes dimensions, étaient placées au-dessus des portes du chœur.

Deux, le *Sommeil des Mages, Jésus attendu par sa mère,* ont 2 m. 60 de largeur sur 4 m. 12 de hauteur. La *Mort de la Sainte Vierge* porte 2 m. 80 de largeur sur 4 m. de hauteur. L'emploi de ces trois pièces a été pareillement indiqué.

Enfin, le tapis de fleurs, ou *Vierge aux Evangélistes,* dont nous parlerons en dernier lieu, a 3 m. 70 de largeur sur 3 m. 80 de hauteur.

Le visiteur ne trouvera dans la cathédrale qu'un petit nombre de ces tapisseries. Le temps est passé où on les regardait comme des chefs-d'œuvre et où l'on croyait que celles dont nous avons parlé jusqu'ici devaient leur céder le pas. L'admiration qu'on leur accordait encore il y a cinquante ans (1), s'adresserait plus justement aux cartons que l'on conserve à l'Hôtel-Dieu. Ces toiles, nous l'avons dit, méritent bien autrement l'estime des connaisseurs par la calme harmonie des tableaux, par la noblesse des têtes et des attitudes, par la vigueur et la correction du dessin. Aujourd'hui plus que jamais, la comparaison des tapisseries avec leurs modèles n'est pas avantageuse aux premières. Restreints dans les limites d'une gamme peu variée et rentrant généralement dans le genre que l'on a qualifié du terme de *coloris de tapisserie*, les tons s'y

(1) Millin, *Annales Encyclopéd.*, t. III, p. 85. — Lacatte-Joltrois, *Etat Ecclésiastique*, p. 54, manuscrit de la Bibliothèque de la Ville.

Digitized by Google

sont de plus en plus affadis (1), et les physionomies, les vêtements, les ornements, les fleurs n'ont pas gagné en délicatesse ce que le temps leur a enlevé en éclat et en netteté.

Il ne faut pas s'attendre, du reste, à trouver ici les compositions savantes et ingénieuses de la deuxième section. Plus n'est besoin de science ecclésiastique pour les déchiffrer. L'action représentée dans chacun des tableaux est des plus simples, un très-petit nombre de personnages y prennent part : de courtes indications suffiront à en exposer l'objet. Il en sera de même pour les médaillons en camaïeu qui ornent trois des côtés de la bordure, sur des cartouches. L'un de ces derniers, plus ample que les deux autres, est placé au bas et répond aux armoiries du donateur que soutiennent dans le haut deux anges variés d'attitudes. Le reste de la bordure est composé de fleurs, de fruits, même de plantes potagères, sur un fond noirâtre, groupés en bouquets ou en guirlandes, parfois montés sur des caisses et des vases.

Ici, sauf le coloris qui a considérablement perdu, le tapissier l'emporte de beaucoup sur le peintre. Celui-ci s'était borné à de vagues indications : le tapissier déploie au contraire une grande habileté dans l'emploi de ce motif de décor, auquel il sait donner de la variété tout en reproduisant à l'infini les mêmes éléments.

Emprunté aux manuscrits du xve et du xvie siècles, et employé dans l'encadrement des tapisseries dès

(1) Les bleus et les verts qui sont fréquemment employés sont eux-mêmes avivés dans les clairs par du blanc et du jaune. Les premiers sont les seuls qui paraissent avoir gardé quelque chose de leur vigueur primitive.

Digitized by Google

le moment où elles affectèrent de ressembler à des tableaux, ce motif reçut une importance plus grande encore au XVIIe. A cette époque, on s'applique non seulement à en dessiner plus nettement les détails, mais aussi à en varier les dispositions. Le désir de réaliser cette dernière condition avec une certaine perfection oblige à donner plus de largeur aux bordures ; ces dernières deviennent ainsi une partie notable de l'œuvre ; de petits sujets y prennent place dans des cartouches ; enfin, autour du tout on commence à placer un cadre décoré de quelque motif de sculpture. Ici ce cadre est formé d'une suite de moulures enrichies d'oves.

Plusieurs des tapisseries sont signées. Au bas du *Retour des Mages*, on lit, dans la bordure, le seul nom *Daniel*, et dans celle de *Jésus attendu par sa mère : Pepersack*. Dans l'*Ascension*, au bas du tableau principal, on lit : *Daniel Pepersack*. Même inscription au bas de la *Pentecôte*, et de plus, à droite dans la bordure, l'année 1637. C'est la seule pièce qui soit datée.

Digitized by Google

I

L'ANNONCIATION

Marie, agenouillée devant une table que recouvre un tapis de Turquie, est occupée à la lecture d'un livre pieux, lorsque, par l'ouverture de l'espèce de veranda où elle vaque à cette opération, apparaît un ange qui, d'une main tient le lis symbolique et de l'autre lui montre le ciel où il a reçu sa mission. La Sainte Vierge qui l'entend fait un geste d'étonnement. Au-dessus d'eux plane le Saint-Esprit entouré d'une auréole de lumière.

La pièce est ornée de pilastres et de bas-reliefs, et au-dessus d'un dressoir on y voit un tableau qui représente Moyse rapportant les tables de la loi.

La veranda s'ouvre sur une place ou vaste cour qu'environnent de grands édifices. Dans le ciel, le Très-Haut, la couronne en tête, le sceptre à la main, donne ses ordres aux anges qui l'entourent à genoux. L'un d'eux, Gabriel, part pour porter à Marie le message dont il est chargé.

Dans le cartouche du bas, un ange vient annoncer aux Israélites captifs en Egypte leur prochaine délivrance, figure de la Rédemption.

Dans celui de gauche, le grand-prêtre unit Joseph et Marie par le mariage ; dans celui de droite, un ange

Digitized by Google

annonce à saint Joseph endormi que de la Vierge naîtra le Sauveur promis.

Deux vases élégants, supportés par ces mêmes cartouches, sont enrichis de bouquets dans lesquels l'iris, la tulipe et la couronne impériale se marient à la rose et à l'anémone. Dans le bas, des plantes grimpantes mêlent pareillement leurs branches et leurs fleurs en grappes à celles du rosier.

Au sommet, des anges sonnant de la trompette soutiennent l'écu du prélat donateur.

II

LA VISITATION

Le tableau principal représente un paysage accidenté, que traversent la Sainte Vierge et saint Joseph. Au premier plan, la Sainte Vierge, vêtue de blanc, est reçue par sa cousine, qui s'agenouille devant elle. Marie, en lui serrant la main, la presse de se relever. Au haut du perron de la maison se présente Zacharie, appuyé sur une canne et suivi de quelques personnes.

La Sainte Vierge, selon les prescriptions iconographiques, a les pieds déchaussés.

Le camaïeu de droite offre la Sainte Vierge et sa cousine s'entretenant dans l'intérieur de la maison. Celui du bas représente la naissance de saint Jean-Baptiste ; celui de gauche, Zacharie écrivant le nom qu'il destine à son fils.

Dans le bas et le haut de la bordure, des fruits et

Digitized by Google

légumes exécutés avec habileté. Sur les côtés, des branches de pommier, de poirier, de cerisier, de vigne, avec leurs fruits.

III

LA NATIVITÉ DE NOTRE SEIGNEUR OU ADORATION DES BERGERS

Le lieu de la scène est une grotte creusée dans le roc.

L'enfant nouveau-né est couché dans la crêche. Des rayons abondants brillent autour de lui comme autour de la tête de sa mère. Celle-ci, aidée d'une bergère agenouillée, vient de lever de dessus le berceau improvisé le linge qui couvrait l'enfant, pour l'exposer à la vénération des pasteurs. Un d'eux, vraie figure à la Van Dick, arrive à gauche, retenant par sa chaîne un fort molosse. Devant la crêche sont les offrandes des bergers, d'une part un agneau, de l'autre une poule dans un panier. A droite, saint Joseph debout, appuyé sur un bâton, derrière lui, le bœuf et l'âne traditionnels, dont l'un regarde ce qui se passe. Au centre planent deux anges entourés de lumière et chantant les paroles rapportées par l'Evangile et qu'ils portent écrites sur un placard : *Gloria in excelsis Deo et in terra pax hominibus...*

Au dehors brille l'étoile qui a conduit les bergers à la grotte.

Digitized by Google

Dans le médaillon de droite, un ange avertit Joseph dans son sommeil de l'enfantement prochain de Marie.

Dans celui de gauche, un ange annonce la bonne nouvelle aux bergers.

Le cartouche inférieur représente un pasteur et sa femme ramenant leurs troupeaux vers la ville où l'enfant annoncé vient de naître.

Deux guirlandes de fleurs mêlées s'y rattachent. Deux autres, suspendues derrière les anges qui soutiennent l'écu du donateur, retombent à droite et à gauche. De chaque côté, au-dessous des cartouches, un jeune enfant formant cariatide porte sur sa tête un pot de fleurs, des œillets d'une part, de l'autre des pivoines.

Dans l'angle de la bordure, en haut, de chaque côté, se voient les lettres entrelacées H D L formant le chiffre du donateur, accompagnées d'une couronne ducale et de lauriers.

IV

LA CIRCONCISION
OU PRÉSENTATION DE NOTRE-SEIGNEUR AU TEMPLE

A peu de distance de l'Arche, devant une table que recouvre un tapis de Turquie, le grand-prêtre, vêtu d'une chape, entouré de plusieurs anciens et docteurs, tend les bras à l'enfant que sa mère s'apprête à déposer devant lui. Saint Joseph et plusieurs personnes

Digitized by Google

la suivent. Des statues se voient dans chacune des travées qui partagent la muraille du temple. L'Arche en bronze (1) est supportée par un édicule de forme assez lourde ; un dais avec ses rideaux la couvre. Un des docteurs paraît avoir trouvé dans un livre le texte qui s'applique à la circonstance et le montre au grand-prêtre ; un autre cherche pareillement dans le sien et prépare ses lunettes pour y mieux voir.

Le médaillon du bas reproduit à peu près la même scène en petit ; le grand-prêtre, que l'artiste suppose être Siméon, tenant dans ses mains l'enfant divin, prononce le cantique *Nunc dimittis*. Marie, suivie de Joseph, porte dans une corbeille les deux colombes qui composent son offrande. Dans le fond, un jeune lévite tient un flambeau.

Dans le médaillon de droite, on voit les trois Mages cheminant ; dans celui de gauche, les mêmes Mages endormis, à qui l'ange recommande de prendre une autre route.

Des branches de lilas et de rosiers forment la guirlande inférieure, à gauche ; celle de droite est un mélange de pavots, de tulipes, de lis, d'iris et d'anémones. Il en est de même des guirlandes supérieures. Les angles d'en haut offrent en outre le chiflre de l'archevêque, surmonté de la couronne ducale et entouré d'une palme et d'une branche de laurier.

(1) Le peintre l'avait faite d'or, et les rideaux rouges au lieu d'être blancs. C'est par de semblables changements de couleurs que le tapissier altère ou détruit l'effet préparé par l'auteur des cartons.

Digitized by Google

V

L'ADORATION DES MAGES

La scène se passe à l'entrée de la même grotte que dans un tableau précédent, près d'un pilier grossièrement construit, qui en soutient la voûte.

Marie, légèrement inclinée, et derrière laquelle est Joseph, tient le divin enfant debout sur la paille. Le roi le plus âgé, couvert d'un manteau de brocart avec chaperon d'hermine, la tête découverte, déposant son offrande, met un genou à terre devant Jésus et lui baise respectueusement le pied ; un jeune page soutient son manteau. Le second Mage le suit ; il est coiffé d'une sorte de turban ; l'ample manteau qui le couvre, et dont un page agenouillé soutient l'extrémité, est enrichi d'un chaperon de fourrure et vers les bords d'une large broderie de style oriental. Le même roi tient, pour l'offrir à son tour, un vase d'or en forme de calice, avec couvercle surmonté d'une statuette. Plus loin s'avance le troisième prince, qui, suivant la tradition, appartient à la race noire. Son habillement est celui d'un arménien du XVIIe siècle. Derrière lui sont quelques soldats.

Au dehors brille toujours l'étoile conductrice.

Dans le médaillon de droite, Hérode, sur son trône, donne audience aux Mages, qui s'informent près de lui

Digitized by Google

de l'endroit où doit naître le Messie. Dans celui du bas, les docteurs interrogés sur ce point par Hérode, consultent devant lui leurs livres sacrés. Dans celui de gauche, commence le Massacre des Innocents.

Des légumes de tout genre sont groupés dans la bordure du haut et dans celle du bas. Des branches de poirier, de cerisier, de vigne, de pêcher, d'abricotier garnissent la droite et la gauche.

VI

LE SOMMEIL DES MAGES

Cette pièce est une des petites ; elle représente les Mages endormis dans la campagne et auxquels un ange apparaît environné de lumière, pour leur ordonner de retourner dans leur pays par un autre chemin.

Dans la bordure, derrière l'écu placé au sommet et que supportent des anges soutenus cette fois par leurs ailes, au lieu d'être assis, partent un pampre garni de raisins d'une part, de l'autre une guirlande d'anémones, de tulipes et de pavots. Groupe de fruits et de légumes dans le bas, d'où sortent une branche d'arbres à fruits rouges d'un côté, de l'autre un faisceau de pavots et de tulipes. Au milieu de la bordure, de chaque côté, le chiffre du donateur, couronné et accompagné de palmes.

Au bas se lit le prénom du tapissier ; *Daniel*.

Digitized by Google

VII

LE RETOUR DES MAGES

Les Mages s'éloignent de Bethléem. Ils s'entretiennent en marchant de ce qu'ils ont vu. Il sont précédés de leurs gens, trois pages les suivent. Derrière eux se voient les murailles de la ville.

Dans le médaillon du bas, Hérode, sur son trône et entouré de courtisans, donne l'ordre du massacre des enfants. Deux jeunes gens, appuyés contre le cartouche, soutiennent des cornes d'abondance d'où s'échappent des fleurs. Sur les côtés, deux vases de forme élégante servent de support à des bouquets. Dans le haut, les armes du donateur occupent une partie du tableau; son chiffre se voit en outre à droite et à gauche dans les angles.

Cette pièce, qui est oblongue, offre une gracieuse composition.

VIII

LA FUITE EN ÉGYPTE

La scène est des plus simples. Dans une campagne où l'on remarque, outre un palmier, deux roches abruptes et en partie garnies de verdure, saint Joseph

Digitized by Google

conduit par la bride l'âne qui porte l'enfant divin et sa mère. Les gestes de l'un et de l'autre indiquent, avec les regards de Joseph, une touchante correspondance entre eux. Joseph, au lieu de provisions, a rempli d'outils de son métier le panier qu'il porte sur l'épaule.

Au premier plan, sur un piédestal cylindrique en bronze, orné d'une guirlande de feuillage et de fruits, paraît renversée une statue de même métal, qui tenait en main une sorte de sceptre terminé par un croissant.

Dans le médaillon de gauche, un ange intime à Joseph l'ordre de s'enfuir avec l'enfant et sa mère.

Dans celui de droite, la sainte famille est arrêtée au pied d'un palmier qui s'abaisse au-dessus d'elle, de manière à permettre à Joseph d'en cueillir les fruits.

Dans celui d'en bas, Jésus, assis dans le temple, instruit les docteurs : Joseph et Marie, qui sont à sa recherche, surviennent.

Des légumes de tout genre remplissent cette partie de la bordure. Le reste est occupé par un cep de vigne à gauche, des branches d'autres arbres fruitiers à droite, des rameaux de plantes grimpantes ou rampantes, de concombres notamment, dans le haut, derrière lesquels disparaissent le corps des anges chargés de soutenir l'écusson du donateur.

IX

LA SAINTE FAMILLE OU JÉSUS ENFANT

Le peintre voulant représenter l'intérieur de la maison de Bethléem, a pensé avec raison que chacun de

Digitized by Google

ceux qui l'habitaient devait être occupé. Marie, assise auprès de son lit, travaille à un ouvrage de couture, et son fils lui apporte une corbeille pleine de linge, tandis que Joseph, le ciseau et le maillet en main, creuse une mortaise dans une pièce de bois. La partie de la maison où il travaille est ouverte sur la ville, quelques maisons s'apperçoivent dans le lointain.

Cette pièce, qui est oblongue, a, malgré ses dimensions restreintes, un encadrement analogue à celui des autres tapisseries. Les armes du donateur ont la même position que dans le *Retour des Mages*, et son chiffre occupe le milieu des côtés. Dans le cartouche du bas, que soutiennent deux jeunes enfants, Joseph, la hache en main, dégrossit une poutre.

X

JÉSUS DANS LE TEMPLE AU MILIEU DES DOCTEURS

Le fond du tableau est rempli par une grande décoration d'architecture, composée d'un arc inscrit dans un édicule que soutiennent à ses extrémités deux pilastres canelés, avec portes ménagées dans les piédroits, et figures d'anges agenouillés dans les tympans. Sous l'arc est un siége à bras et à dossier cintré, exhaussé de plusieurs marches, comme le trône d'un évêque. De chaque côté de l'édicule, une grosse colonne à piédestal élevé paraît soutenir la voûte du temple. Le divin enfant occupe le trône, et autour de lui sont les

Digitized by Google

docteurs, assis sur des siéges de bois, discutant entre eux ou montrant sur des livres ouverts devant eux les textes dont Jésus leur donne l'explication. L'un d'eux qui est debout, se sert d'un lorgnon pour lire le texte qu'un de ses confrères met sous ses yeux. Joseph et Marie arrivent sur la droite, témoignant de leur surprise. Le pavé est en marbre et figure un damier interrompu par des bandes.

Dans le haut de la bordure, les anges qui supportent les armoiries sont soutenus eux-mêmes par des cornes d'abondance d'où sortent deux gerbes de fleurs. Dans le médaillon de droite on voit Jésus tenant sa mère par la main ; dans celui de gauche, Joseph et Marie cheminant seuls ; dans celui du bas, Marie sortie de la ville et interrogeant une de ses compagnes de route.

XI

JÉSUS AUX NOCES DE CANA

La table du festin est dressée dans une galerie percée d'une suite de fenêtres carrées et géminées, que surmonte un grand tableau où l'on voit Moyse à genoux sur la montagne et recevant les tables de la loi. Les convives sont peu nombreux. Les siéges sur lesquels ils sont assis sont des escabeaux semblables à ceux de la tapisserie précédente. L'épouse occupe le centre sous un dais carré, à franges de diverses couleurs, et

Digitized by Google

dont le dossier est orné d'une étoffe à dessin persan. Jésus et sa mère occupent une des extrémités de la table au premier plan; en avant sont quatre urnes à anse, dont une est côtelée dans le bas et ornée de frêtes et de rosaces dans le haut. Tous les assistants, y compris le maître d'hôtel, qui est debout à droite, et que couvre un manteau somptueux, sont attentifs au geste et à la parole de Jésus, qui étend la main vers les urnes.

Dans le médaillon de droite, des serviteurs sont occupés près d'un puits à remplir d'eau les urnes ; dans celui de gauche, deux d'entre eux en goûtent le contenu miraculeusement transformé. Le sujet du bas n'offre pas la même clarté : on y voit Jésus, jeune encore, assis près d'une sorte d'autel et discourant ; plusieurs personnes, assises sur des siéges ou étendues à terre, l'écoutent.

De chaque côté de la bordure, s'élèvent des orangers dans des caisses cylindriques. Le haut et le bas sont occupés par des légumes de diverses sortes, et sur les côtés, des tiges d'artichauts se mêlent à des branches d'arbres chargées de fruits.

Sur la table, on remarquera la simplicité du repas. Les assiettes placées devant les convives paraissent être carrées. L'un d'eux tient à la main un verre à pied en forme de calice, d'une forme assez élégante quoique simple.

Digitized by Google

XII

JÉSUS ATTENDU PAR SA MÈRE

Cette petite pièce serait presque une énigme, si le tapissier n'avait pris la précaution d'écrire sur une pierre voisine de celle qui sert de siége à la Sainte Vierge, que le chapitre 8 de saint Luc en contient l'explication. Or voici ce que dit l'évangéliste :

Un jour Jésus parlait aux disciples assemblés, lorsque sa mère et ses frères survinrent ; et comme ils ne pouvaient parvenir jusqu'à lui, Jésus en fut averti et on lui dit : Votre mère et vos frères sont là dehors qui désirent vous parler. Mais il répondit : Ma mère et mes frères sont ceux qui écoutent la parole de Dieu et qui la pratiquent.

La bordure est disposée comme dans le *Sommeil des Mages*. De plus, on lit au bas le nom du tapissier : *Pepersack*, comme pour compléter l'inscription de la tapisserie que nous venons de rappeler. Il y a donc lieu de penser qu'elles formaient pendants.

XIII

JÉSUS SUR LA CROIX

Les soldats qui viennent d'assister au crucifiement occupent la droite du tableau ; au milieu d'eux se dis-

Digitized by Google

tingue le grand prêtre, la tête couverte d'un capuchon et monté sur une mule. Quant au divin crucifié, il respire encore, son regard s'est abaissé sur sa mère et sur les disciples qui pleurent autour d'elle. C'est le moment où il la confie à saint Jean, l'apôtre bien-aimé. Madeleine à genoux entoure la croix de ses bras. Le Ciel se couvre de nuages, le soleil commence à dérober sa lumière à la terre, suivant le récit biblique.

Le principal médaillon représente la flagellation. Dans celui de gauche, Jésus portant sa croix s'essuie le visage avec le linge que lui présente une des saintes femmes. Dans le troisième, il instruit l'une d'elles agenouillée devant lui, Marie Madeleine peut-être. Le reste de la bordure n'a de remarquable que les deux vases supportés par les cartouches dont nous venons de parler.

XIV

L'ASCENSION

Le Sauveur ressuscité apparut plusieurs fois à sa mère et à ses disciples; pendant quarante jours, il conversa avec ses apôtres et leur donna de nouvelles instructions pour l'accomplissement de leur mission. Le dernier jour venu, il les conduisit hors de Jérusalem jusqu'à la montagne des Oliviers, et là, après avoir étendu les mains sur eux pour les bénir, il s'éleva au Ciel à leur vue. Selon le sentiment de plusieurs anciens, en remontant dans la gloire, il laissa sur la terre

Digitized by Google

l'empreinte de ses pieds, et elle ne s'effaça jamais, quoique la dévotion portât les fidèles à enlever chaque jour de la terre prise sur ce point ; on dit même que l'impératrice Hélène, ayant fait construire un temple sur la montagne, il fut impossible de paver le point où le Sauveur avait quitté la terre.

Les *Actes des Apôtres* nous apprennent que Jésus-Christ mangea plusieurs fois avec ses disciples avant de se séparer d'eux. C'est un de ces repas que représente le camaïeu placé au bas dans la bordure. Les médaillons de droite et de gauche rappellent d'autres apparitions.

La bordure, pour le reste, est disposée comme la précédente, avec plus d'ampleur, mais moins de légèreté dans le dessin.

XV

LA PENTECÔTE OU LA DESCENTE DU SAINT-ESPRIT SUR LES APÔTRES

La Pentecôte se célébrait chez les Juifs 50 jours après Pâques, en mémoire de la loi donnée sur le Sinaï. On y offrait les prémices des moissons et des troupeaux, et pour cela il y avait, ce jour-là, grand concours de peuple à Jérusalem.

Or, les apôtres qui depuis l'ascension du Sauveur attendaient la venue du Saint-Esprit, étaient enfermés ce jour-là dans la maison de Marie, mère de Jean, lorsque

Digitized by Google

vers la troisième heure du jour un bruit semblable à celui que produit un vent impétueux se fit entendre; en même temps ils virent paraître comme des langues de feu qui s'arrêtaient sur chacun d'eux; aussitôt ils furent remplis du Saint-Esprit, et ils commencèrent à parler diverses langues, à leur grand étonnement et à celui des personnes qui les entendirent. Saint Pierre se mit à haranguer la foule, et l'effet de ses paroles fut tel que 3,000 des assistants demandèrent le baptême.

Le camaïeu du bas représente les apôtres et les disciples attendant l'arrivée du Saint-Esprit, dans le cénacle, chambre haute d'une maison, où ils avaient l'habitude de prier.

Les deux autres rappellent des scènes relatives à l'arrivée du Saint-Esprit et aux premières prédications des apôtres.

Des légumes et des fruits remplissent le haut et le bas de la bordure. Des branches d'arbres fruitiers pendent d'en haut sur les côtés, au-dessous sont deux arbres plantés dans des caisses. A droite, on lit à côté l'année 1637, et à gauche se voit deux fois répété le chiffre du donateur, entouré de lauriers : double indication d'après laquelle on pourrait croire que le travail commandé à Pepersack devait se terminer là, si l'on n'avait la preuve du contraire dans les documents publiés plus haut.

Digitized by Google

XVI

LA MORT DE LA SAINTE-VIERGE

La mère de Jésus a rendu le dernier soupir, elle est étendue sur son lit, à demi-couchée, la tête et le buste appuyés contre un ample oreiller, tandis que son âme traverse les airs et est reçue dans le Ciel par son fils. Autour d'elle accourent les apôtres, l'un d'eux est à genoux au premier plan. L'artiste lui a donné un vêtement long, analogue, sauf la couleur, à la robe ecclésiastique de nos jours. Un livre fermé est posé sur un banc proche du lit, un second est à terre.

La bordure n'a rien qui distingue cette pièce des autres, si ce n'est que les armoiries et les anges qui les soutiennent anticipent sur le tableau, que le cartouche du bas a été supprimé et que le chiffre du donateur remplace à droite et à gauche ceux des côtés.

XVII

LA VIERGE AUX ÉVANGÉLISTES

C'est le nom qu'on donnait autrefois à cette pièce, à cause des médaillons à l'effigie des quatre évangélistes en buste qui cantonent le médaillon principal

Digitized by Google

où se voient la Vierge et son fils. Elle est assise sur les nuages, dans un oval, la tête couronnée et environnée de rayons lumineux, telle qu'on la représente dans les médailles de dévotion du temps.

L'ensemble se détache sur un champ de fleurs variées et disposées avec beaucoup d'art, qui sortent en bouquets de cinq corbeilles disposées sur le même plan. L'anémone, l'œillet, le narcisse, la tulipe, l'iris s'y distinguent principalement.

La bordure, entièrement composée de roses, n'est interrompue que par les armes au sommet, sans support, et par le chiffre du donateur aux angles et au milieu des côtés.

Nous présumons que cette pièce servait à envelopper la chaire du prédicateur.

Digitized by Google

Digitized by Google

SECTION IV

TAPISSERIES

DITES

DU CANTIQUE DES CANTIQUES

XVIIe SIÈCLE

Cette série, qui comprend quatre pièces, provient du château de Hauteville (Aisne). Donnée à la cathédrale par Mme de Hauteville, elles n'arrivèrent à leur destination qu'en juin 1807, après le décès de M. Jean-Baptiste Savoie, marchand, demeurant à Reims, rue du Cadran-St-Pierre, qui en était dépositaire.

C'est un travail *à l'aiguille*, du genre *sarrazinois* (1), étonnant pour ses dimensions, et cependant des plus

(1) Le genre connu sous les noms de *tapis sarrazinois*, *œuvre sarrazinoise*, qu'il ne faut pas confondre avec le *tapis de Turquie*, fut ainsi appelé peut-être parce que les premiers modèles furent apportés d'Orient. On le fabriquait toutefois dans nos contrées dès les premiers siècles du Moyen-Age, et l'introduction du tissage qui lui est postérieur ne remonte pas au-delà du IXe siècle. On sait que la plus ancienne tapisserie que l'on ait conservée, la célèbre tapisserie de Bayeux, a été exécutée au XIIe siècle par ce procédé, et que la plus ancienne corporation de tapissiers de Paris est celle des tapissiers sarrazinois. Le travail est le même que celui de la broderie *au passé*, et s'exécute sur une toile ordinaire.

Digitized by Google

beaux, tant pour la correction du dessin que pour l'heureuse disposition et l'éclat des couleurs. La matière en est de laine peignée très-fine, dite laine d'étaim, mélangée de fleuret ou bourre de soie, et parfois de fils d'or.

On s'est longtemps servi de ces tapisseries comme de tapis de pied; vainement, pour leur assurer un sort meilleur, M. Povillon en signala l'intérêt et la valeur artistique. Les traces de platras que nous avons dû faire disparaître en plus d'un point pour en déchiffrer les sujets ou les légendes, prouvent qu'elles n'ont pas été mieux traitées depuis. Du reste, à part de rares circonstances où elles ont plutôt couru de nouveaux hasards, nous ne nous rappelons pas qu'on ait pensé à les produire jamais, tant on les considère comme des objets démodés et sans importance.

Le sujet est assez difficile à définir. Il paraît tiré, pour le fonds, du *Cantique des Cantiques*, sans que ce soit une mise en action du poème connu sous ce nom; et en voyant le cadre bien défini et la marche progressive de l'*histoire* qui y est représentée, nous sommes porté à croire qu'elle a été empruntée directement à quelque traité inspiré par le livre sacré, ou à quelque ouvrage mystique du temps. Le *Jardin de dévotion*, le *Vergier céleste*, le *Vergier spirituel et mystique*, le *Jardin spirituel de l'âme dévote*, ouvrages introuvables aujourd'hui, étaient alors dans toutes les mains, avec les *Homélies spirituelles* prêchées naguère à Paris par le pieux évêque de Belley, Pierre Camus, sur le *Cantique des Cantiques*, avec les *Pia desideria* d'Herman Hugo et leur traduction, avec les *Emblêmes de l'amour divin* d'Otto van Veen, avec le *Theatrum*

Digitized by Google

amoris, etc. C'est là, nous le croyons, qu'il faut chercher l'esprit et les détails de l'œuvre que nous voulons étudier ? Lecture faite du livre dans quelque communauté religieuse, le sujet y aura piqué l'attention, et l'on aura pensé faire acte de piété en même temps que de persévérance en essayant de le traduire sur la toile.

Ceci posé relativement à l'origine probable de cette composition, nous éprouverons moins de difficulté à résumer l'idée que nous en avons conçue.

L'Ame chrétienne, désireuse de se donner à Dieu, est portée vers lui par la vue de ses perfections, par l'aide et les conseils de l'ange préposé à sa garde, par l'espérance des grâces qui lui sont promises. L'exposé de ce dessin est l'objet de la première pièce.

Dans toutes, d'ailleurs, les trois mobiles que nous venons d'énoncer se partagent les scènes secondaires et les textes qui, dans chaque tapisserie, forment l'accessoire et le complément de la scène principale.

Dans la deuxième pièce, l'Epoux divin ou le Bien-aimé devenu le Berger de l'Epouse, la conduit dans son jardin ; là, des épreuves et des tentations se présentent : elle les surmonte.

Le jardin est encore le théâtre principal de la troisième pièce. Là l'Epouse recueille, pour les offrir à son Bien aimé les plus beaux fruits, qui sont ses vertus et ses bonnes actions. Dès lors, le Bien-aimé se montre à elle sans déguisement, et c'est Jésus lui-même qui lui parle et lui adresse ses recommandations.

La quatrième pièce a pour sujet l'union de l'Ame avec son Bien-aimé. L'Ame a reçu de lui des armes invincibles, elle est sûre de la victoire. Leur union, con-

Digitized by Google

sacrée par la religion, est rendue indissoluble par le véritable amour, dont les ardeurs n'ont pas de fin.

Disons maintenant un mot de l'exécution matérielle de ce plan.

La scène principale, largement tracée, occupe le champ de la tapisserie ; une riche bordure lui sert de cadre, composée de rinceaux touffus tracés en blanc sur un fond bleu clair, accompagnés des deux côtés en contre-bordure d'une guirlande de fleurs variées de formes et de couleurs. Sur la bordure s'appliquent, au moyen d'attaches largement découpées, une double suite de cartouches qui portent, aux angles, des médaillons à sujets exécutés en jaune d'or avivé de rose et de rouge, avec les ombres en brun ; au milieu des quatre côtés, des tableaux carrés remplis de jolis paysages de verdure, sauf celui du bas qui a plus de largeur et sert de tablette à l'inscription du grand sujet. Celle-ci est écrite en lettres d'or sur un fond brun. Chacun des autres sujets a aussi son inscription tracée sur son contour en lettres noires.

Les textes que nous avons recueillis autour des tableaux ronds ou camaïeux, comme sur les côtés des tableaux carrés, sont généralement empruntés au Cantique des Cantiques ; mais quelques-uns aussi sont pris des Psaumes, de l'Evangile, et même de saint Augustin.

Nous avons remarqué déjà que les tableaux carrés ont un objet à part, de même qu'ils diffèrent des ronds par le genre de peinture.

Sans pouvoir dire que nous avons toujours trouvé un lien bien visible entre les sujets qui occupent ces derniers, il nous a semblé plus apparent en commençant à les lire par le bas à gauche, en remontant à

Digitized by Google

l'extrémité opposée du même côté, puis en passant au bas à droite et finissant par le haut du même côté. C'est, du reste, la règle généralement observée dans l'iconographie et les arts qui s'y rapportent.

Les rinceaux de la bordure se rattachent à la tablette du bas au moyen de chimères qui soutiennent cette dernière. Celle du haut est accostée de deux anges en grisaille, qui tiennent suspendue au-dessous d'elle, au moyen de rubans, une épaisse guirlande de fleurs.

La disposition décorative que nous venons de faire connaître est celle des tapisseries des *Quatre éléments* et des *Quatre saisons* qui ont été exécutées aux Gobelins d'après les dessins de Le Brun, et dont la reproduction par Seb. Leclerc compose un volume de la collection dite du *Cabinet du roy*.

Les costumes sont ceux de la seconde moitié du règne de Louis XIII, conséquemment l'œuvre est antérieure de beaucoup aux tapisseries des Gobelins dont nous venons de parler, et dont le cadre semblerait leur avoir été emprunté, s'il n'était depuis longues années dans l'esprit du temps de multiplier les devises et tableaux emblématiques, et si, ayant à en distribuer un certain nombre autour d'un cadre donné, il n'était naturel d'en placer de ronds aux extrémités et de carrés sur les côtés. L'usage de cette disposition se sera maintenu, et c'est ainsi que nous la constatons à la fois dans des tapisseries commandées par Louis XIV vers 1662, et une œuvre plus âgée de près de trente ans

---

Digitized by Google

I

L'ÉPOUSE RENCONTRE L'ÉPOUX A L'ENTRÉE DU JARDIN

H. 3m 35. — L. 3m 05.

Paysage dans lequel se dessine une allée de beaux arbres. Un jeune guerrier, à l'air héroïque, portant le costume des piquiers du temps, la hallebarde en mains, le casque à plumes sur la tête, se tient près d'une porte à gauche. De l'autre côté paraît une jeune femme élégamment vêtue, les cheveux flottants en longues boucles, le chignon garni à sa naissance d'un rang de perles, et à son extrémité de rubans de couleur qui donnent à cette partie l'aspect d'une calotte, la robe de couleur changeante jaune et rose, le corsage bleu enrichi au milieu d'une broderie d'or. Elle s'avance vers le jeune homme et lui adresse les paroles inscrites en lettres d'or sur la table d'attente. « Dites-moi, ô vous que mon cœur aime, où vous menez vos troupeaux ; » *Indica mihi, quem diligit anima mea, ubi pascas* (Cant. 1).

A ce sujet principal se rattachent divers emblêmes et divers textes indiquant plus clairement encore les préoccupations de l'Epouse, ou de l'Ame cherchant Dieu et désirant se donner à lui.

En commençant par les médaillons et par le bas, on trouve ce qui suit :

Digitized by Google

1° A gauche, l'Epouse à la nage, près d'être submergée par le flot des tentations et des embarras du monde, s'efforce d'atteindre le rivage : l'ange qui veille à sa garde se précipite vers elle pour lui porter secours, et dès lors « les flots en courroux ne la submergeront pas ; » *Non me demerget tempestas aquæ* (Psal. 68).

2° A droite, elle est tombée dans un précipice ; « qui alors lui a donné la main ? » *Quis accepit manum tuam* (August. 37) ? C'est encore l'ange qui accourt pour la tirer du péril.

3° En haut, à gauche, on lit : « Mon cœur vous a désiré dans la nuit ; » *Anima mea desideravit te in nocte.* L'Epouse marche en effet à la recherche de l'Epoux, et, précédée de l'ange qui l'éclaire, elle le trouvera.

4° « Mon cœur, dit-elle, est prêt à vous recevoir, ô mon Dieu ; » *Paratum cor meum, Deus* (Psal 56) ; et à genoux, dans l'attitude de la prière, rappelant la séraphique sainte Thérèse, elle s'offre aux coups de l'ange qui tend son arc et va la percer d'une flèche (1).

Les petits tableaux carrés font connaître les qualités de l'Epoux et les douceurs de l'union qui se prépare. En haut se voient « les tentes de diverses couleurs et bien rangées de Cedar, auxquelles il est comparable. » *Sicut tabernacula Cedar* (Cant. I). A droite, c'est une fleur aux couleurs éclatantes, « le Nard qui remplit la campagne de son parfum ; » *Nardus mea dedit odorem* (Cant. I, II). A gauche, c'est « un lit couvert de fleurs qui attend l'Epouse » sous un dais couleur de rose ; *Lectulus noster floridus* (Cant. I).

(1) Le 3e de ces médaillons est la reproduction du n. 1 livre Ier, des *Pia desideria* ; et le 4e, du n. 20, partie 2, du *Theatrum amoris.*

Digitized by Google

II

LE BIEN-AIMÉ ENTRE AVEC L'ÉPOUSE DANS SON JARDIN

H. 3,20. — L. 4,15.

Palais ouvrant par un portique à colonnes sur une petite cour pavée de marbre, entourée de balustres, ornée d'un vase rempli de fleurs, de laquelle on descend à un parterre, et de là à des jardins accidentés et garnis de beaux arbres. L'Epouse, plus élégamment vêtue que ci-dessus, quoique des mêmes couleurs, la robe retroussée et montrant une sous-jupe verte, sort du portique, donnant la main au Bien-aimé transformé en Berger, et qui, sur son invitation, la conduit au jardin. C'est la mise en action du texte principal : « Que mon Bien-aimé entre dans son jardin ; » *Veniat dilectus meus in hortum suum* (Cant. 6). Le Bien-aimé, pour la conduire, a déposé ses armes et pris en main la houlette ; mais c'est tout ce qu'il a du berger et il se reconnaît toujours à son costume héroïque.

En suivant l'ordre précédemment indiqué, nous visiterons successivement une porte qui donne sur la campagne, une table chargée de bijoux, un temple, un labyrinthe comme il y en avait dans les jardins du temps ; car l'Epouse rencontrera toutes ces distractions.

1° Au bas à gauche, l'Epouse veut emmener l'Epoux dans la campagne, en lui disant : « Venez, mon Bien-

Digitized by Google

aimé, sortons dans la campagne; » *Veni, dilecte mi, et egrediamur in agrum* (Cant. 7). Mais il la décide à demeurer dans le jardin, c'est-à-dire à ne pas chercher de distractions au dehors.

2° En bas à droite, l'Epouse à laquelle s'offre une table couverte d'objets de toilette, est près de se laisser séduire et de s'y arrêter. L'ange accourt pour l'aider contre cette tentation. Elle se jette à ses pieds en disant: « Puisse mon cœur demeurer sans souillure; » *Fiat cor meum immaculatum* (Ps. 118).

3° En haut à gauche, l'Epouse est conduite par l'ange vers le temple, tandis qu'un autre ange, celui de l'amour mondain sans doute, semble la retenir. Mais le chaste désir qui pousse son cœur vers le Bien-aimé l'emporte; *Concupivit ànima mea desiderare te* (Ps. 118).

4° En haut à droite, l'Epouse, égarée dans le labyrinthe, se fatigue, malgré le bâton qui soutient ses pas, à chercher une issue. « Que n'ai-je, dit-elle, un guide pour diriger mes pas; » *Utinam dirigantur viæ meæ* (Ps. 118). L'ange accourt encore pour la tirer d'embarras (1).

Les perfections de l'Epoux l'enchaînent elles-mêmes au jardin.

On lit à gauche: « Les yeux du Bien-aimé sont comme les colombes au bord des ruisseaux; » *Sicut columbæ super rivulos* (Cant. 3). Et suivant cette parole, le paysage représente deux colombes venant se désaltérer au bord d'un cours d'eau.

(1) Le n. 1 est la reproduction du n. 7, livre 2, des *Pia desideria;* le n. 2, du n. 6, livre 2; le n. 3, du n. 1, livre 2; le n. 4, du n. 2, livre 2, du même ouvrage.

Digitized by Google

A droite, s'offre une campagne dans laquelle s'élève une colline plantée de beaux arbres. « L'aspect du Bien-aimé est celui du Liban ; » *Species ejus ut Libani* (Cant. 5).

Au sommet, ce sont deux palmiers que protégent les murs d'un enclos. Le Bien-aimé est beau « comme les branches élevées des palmiers ; » *Sicut elatae palmarum* (Cant. 5-10).

III

L'ÉPOUSE DANS LE JARDIN DU BIEN-AIMÉ

H. 3m 30. — L. 3m 25.

Jardin à gauche duquel est un parterre entouré d'une muraille de verdure. Dans l'angle du même côté, une table à bords et pied richement sculptés, sur laquelle est une corbeille de fleurs. Au bas est une autre corbeille remplie de fruits. Le Bien-aimé arrive de la droite, vêtu d'une sorte de tunique et d'un manteau flottant. « Je suis descendu dans mon jardin, dit-il, pour visiter mes fruits ; » *Descendi in hortum meum ut viderem poma* (Cant. 6). L'Epouse se précipite à sa rencontre et lui offre une corbeille de fruits qu'elle a choisis pour lui. Une écharpe rose, attachée par derrière à sa coiffure, vole autour de sa tête ; son corsage est enrichi d'une ceinture de soie formant guirlande. Cette recherche prouve assez qu'elle veut plaire.

Aussi le Bien-aimé la proclame-t-il « semblable à

Digitized by Google

l'aurore à son lever ; » *Quasi aurora consurgens* (Cant. 6), quand le soleil, ainsi qu'on le voit dans le petit tableau du milieu en haut de la bordure, fait disparaître peu à peu les étoiles et commence à teindre de rose la campagne. « Elle est belle comme la lune, » *Pulchra ut luna* (Cant. 6), quand celle-ci, comme on le voit à gauche, est en son plein et qu'elle répand sa clarté sur la campagne. « Elle a la splendeur du soleil, » *Electa ut sol* (Cant. 6), et rayonne autour d'elle comme l'astre qui brille dans le tableau de droite.

Les avantages réservés à l'Ame fidèle qui écoute la voix de Dieu sont indiqués à leur tour dans les camaïeux des extrémités.

1° « Celui qui me suit, dit Jésus-Christ dans l'évangile de saint Jean, ne marche pas dans les ténèbres ; » *Qui sequitur me non ambulat in tenebris* : et, en effet, dans le tableau de droite, en bas, un ange marche devant l'Epouse un flambeau à la main.

2° « Apprenez de moi que je suis doux ; » *Discite à me quia mitis sum.* C'est encore une parole de Jésus-Christ dans saint Mathieu : et dans le médaillon d'en haut, du même côté, c'est lui-même qui la répète à l'Epouse, du haut du trône où il est assis, et devant lequel l'ange l'a conduite.

3° « Choissez la grâce que vous voudrez ; » *Elige quod volueris* (I. Par. 21). Dans le 3e médaillon, en bas, à droite, l'ange présente des couronnes à l'Epouse, parmi lesquelles il lui donne le choix.

4° « J'arroserai votre jardin ; » *Rigabo hortum tuum* (Eccl. 24) : c'est-à-dire que le Seigneur l'aidera dans la culture difficile de son âme ; et déjà, dans le mé-

Digitized by Google

daillon d'en haut, à droite, où l'Epouse est occupée des soins que réclame d'elle un magnifique tournesol, l'ange accourt pour prendre sa part de ce travail. On sait que le tournesol est le symbole de la conformité à la volonté de Dieu (1).

IV

UNION DE L'ÉPOUSE ET DU BIEN-AIMÉ

H. 3m 40. — L. 3m 55.

On est dans le temple. L'édifice est pavé de marbres de diverses couleurs, ses murs sont ornés de pilastres canelés et de niches qu'occupent des statues ; il s'ouvre sur la campagne par une vaste galerie cintrée.

Le grand prêtre bénit l'union des époux. Le Bien-aimé est un roi, une couronne fermée ceint son front, ses épaules sont couvertes d'un manteau bleu à fleurs d'or, avec chaperon d'hermine et collier d'or par-dessus. Deux jeunes pages soutiennent la queue du manteau. Derrière eux cinq paranymphes ou jeunes seigneurs portent des cierges allumés.

Au costume que l'Epouse a porté jusqu'ici, mais plus riche, s'ajoute une couronne semblable à celle de l'Epoux. Elle est reine et doit porter les insignes de la royauté. Deux jeunes filles soutiennent l'extrémité de sa robe ; cinq jeunes dames la suivent, portant chacune une lampe allumée.

Ces lampes, ces flambeaux n'indiquent-ils pas les vertus qui font cortége à l'Epoux et à l'Epouse ?

(1) Voir H. Drexelius, *Heliotropium seu conformatio humanæ voluntatis cum divina*. Le tournesol a le même sens dans les *Emblêmes de l'amour divin* d'Otto van Veen.

Digitized by Google

Au-dessus d'eux une draperie verte, relevée au milieu et sur les côtés, forme comme un dais.

« Placez-moi maintenant comme un sceau sur votre cœur ; » *Pone me ut signaculum super cor tuum* (Cant. 8) : Telles sont les paroles que l'artiste met dans la bouche de l'Epouse, en les inscrivant au bas de la tapisserie.

Bientôt, dans un jardin délicieux, tel que celui du tableau d'en haut, l'Epoux assis l'invite à reposer sa tête sur ses genoux (1). « Sa main gauche, dit-elle, soutient ma tête et sa droite me tient embrassée ; » *Læva ejus sub capite meo* (Cant. 8).

« Ses lampes sont des lampes de feu ; » *Lampades ejus, lampades ignis* (Cant. 8), lisons-nous autour du tableau de gauche, où deux lampes d'or placées sur un autel, flamme contre flamme, n'en forment qu'une, dont la fumée s'élève vers le ciel.

« Ce feu du véritable amour, les grandes eaux ne sauraient l'éteindre ; » *Aquæ multæ non extinguunt charitatem* (Cant. 8), lit-on autour du tableau de droite. Et en effet, la flamme de la lampe que porte l'Epouse résiste à la pluie, le flambeau que porte l'Epoux est en vain plongé dans l'eau d'une fontaine, l'un et l'autre continuent à brûler (2).

De plus, l'Ame fidèle reçoit de Dieu même une épée et un bouclier pour résister à toutes les attaques (médaillon de gauche, en bas), avec ces encourageantes paroles : « Prends ces armes et ce bouclier (3) ; » *Apprehende arma et scutum* (Ps. 34).

(1) C'est la reproduction de la fig. 36, livre 2, du *Theatrum amoris divini et humani.*

(2) Voy. *Op. cit.*, livre 2, fig. 28; voy. aussi *Emblemata sacra* de Guill. de Hese, lib. 3, n. 38.

(3) Voy. *Theatrum amoris,* livre 2, n. 9.

Digitized by Google

Ainsi armée, elle part pour le combat, sans autre souci que de mériter la palme et la couronne que l'ange du Seigneur met devant ses yeux (médaillon du haut, même côté) en disant : « Vois la récompense qui t'attend ; » *Respice in remunerationem.*

Bientôt, « le Roi fait faire un char magnifique ; » *Ferculum sibi fecit Salomon* (Cant. 3), et l'Epouse prend part à son triomphe (médaillon de droite, en bas).

Enfin, le but est atteint. Il est marqué (médaillon d'en haut, même côté) par une pyramide triangulaire portant à son extrémité un cœur enflammé, et de chaque côté du monument se dresse un trophée d'armes et de drapeaux, avec ces mots autour du médaillon : « A la perpétuité de l'amour, » *Amoris perennitati.*

Digitized by Google

SECTION V

TAPISSERIES DES GOBELINS

XIXe SIÈCLE

Ces tapisseries sont au nombre de deux et ont été données par le Gouvernement à la demande du cardinal Gousset, archevêque de Reims, en novembre 1848.

Je crois inutile de parler ici des Gobelins et du genre de tapisseries qui s'y exécutent d'après les tableaux des maîtres français et étrangers.

Au nombre de ces derniers sont des modèles peints d'après ceux que l'on connaît sous le nom de *cartons d'Hampton-Court*.

Commandés par le pape Léon X pour servir de modèles aux tapisseries destinées à orner les murs du chœur de la chapelle Sixtine, ces grands ouvrages furent exécutés par Raphael et ses meilleurs élèves. Les tapisseries elles-mêmes furent faites en Flandre sous les yeux de Van Orley et de Michel Coxie, deux d'entre eux. On les connaît en Italie sous le nom de *panni Arrazi,* soit que l'on crût qu'elles avaient été exécutées à Arras, soit que cette ville fût regardée alors comme le centre de ce genre de fabrication et que le nom en fût demeuré aux tapisseries en général. Elles y sont regardées comme le *nec plus ultra* de l'art, et c'est avec raison, si l'on envisage d'un côté l'habileté et la magnificence de la

Digitized by Google

composition, d'un autre la perfection du travail textile. Mais de bons esprits se sont demandé si de véritables tableaux sont de bons modèles pour des tapisseries, et si des tissus qui les reproduisent fidèlement répondent bien à leur destination. C'est le tort de l'Italie d'avoir confondu, au XVIe siècle, deux arts distincts et qui ont des lois séparées, la peinture et la tapisserie. Celui de la direction des Gobelins n'est pas moindre de persister dans cette voie fausse, au lieu de revenir aux traditions que la Renaissance avait reçues du Moyen-Age.

On comprend si bien que ces tapisseries ne sont pas des tissus, mais des tableaux, qu'on les encadre. N'est-ce pas avouer implicitement le défaut que nous leur reprochons ?

Volées par les Allemands, lors du pillage de Rome, en 1527, rachetées en 1559 par Jules III au connétable Anne de Montmorency, emportées en France à la suite des armées de la République, vendues par le Directoire à un juif, rachetées par le pape Pie VII en 1808, les tapisseries de la Sixtine ont subi bien des vicissitudes.

De leur côté, les cartons, restés en Flandre, furent acquis par le roi d'Angleterre Charles Ier, puis par Cromwel. Ils étaient originairement au nombre de dix; sept seulement ont été conservés et font l'ornement de la galerie d'Hampton-Court.

Ils ont été plusieurs fois reproduits par la gravure, notamment dans les collections de Réveil et de Didot.

Dès le commencement de son existence, l'établissement royal des Gobelins les a comptés au nombre des sujets de tapissesies composant ses collections.

Digitized by Google

I

LE SACRIFICE DE LISTRA

Saint Paul prêchant à Lystra, ville de Lycaonie, avec Barnabé, guérit un boiteux qu'il avait remarqué dans la foule et dont la foi l'avait frappé. A cette vue, le peuple étonné s'écria : « Ce sont des dieux qui ont pris la forme d'hommes ; » et le prêtre de Jupiter voulut leur offrir des victimes. Alors Paul et Barnabé déchirèrent leurs vêtements, protestant qu'ils étaient de simples hommes venus pour leur annoncer le vrai Dieu.

C'est le moment que le peintre a choisi pour rappeler cette circonstance de la prédication de saint Paul.

Le boiteux, rejetant ses béquilles, saute de joie, au grand étonnement de ceux qui l'entourent. Une première victime va être frappée en l'honneur des deux apôtres, et on en amène d'autres, tandis qu'un enfant, attaché au service du temple, apporte l'encens, et qu'un autre exécute sur la double flûte un chant sacré.

Par une étrange inconséquence, le peuple de Lystra, gagné par quelques juifs d'Icone et d'Antioche, changea bientôt en fureur l'enthousiasme dont il venait de donner des preuves, et força les deux apôtres à quitter leur ville en les accablant de pierres.

Digitized by Google

II

SAINT PAUL A ATHÈNES

Saint Paul étant venu à Athènes, fut singulièrement touché de voir combien ses habitants étaient attachés à l'idolâtrie. Ce sentiment le portait à discuter, non-seulement dans la synagogue avec les juifs et avec ceux qui craignaient Dieu, mais aussi sur la place publique avec ceux qui s'y rencontraient. Quelques philosophes épicuriens et stoïciens conférèrent avec lui, et l'entendant parler de Jésus et de sa résurrection, disaient qu'il annonçait de nouveaux dieux. Ils le conduisirent à l'Aréopage et le pressèrent de s'expliquer. Là, Paul leur parla du vrai Dieu, leur apprit qu'ils l'adoraient déjà sans le savoir, sous le nom de *Dieu inconnu*, dit ce qu'il était, ce que l'humanité lui devait, de quelle manière il fallait l'honorer, comment les hommes seraient jugés par lui après la résurrection des morts.

Cette doctrine nouvelle de la résurrection ayant soulevé les esprits contre lui, il quitta l'assemblée; toutefois, quelques-uns des assistants embrassèrent la foi, et parmi eux Denys, sénateur faisant partie de l'Aréopage, et une femme nommée Damaris.

Pendant que l'apôtre parle du haut des degrés du temple, Denys et Damaris, debout dans un coin du tabeau, ne dissimulent pas leur admiration. Les différentes sectes de philosophes forment des groupes séparés dans l'auditoire; quelques-uns discutent vivement sur ce qu'ils ont entendu, deux refusant de l'écouter davantage se sont éloignés.

Digitized by Google

APPENDICE

I

Extrait de Montfaucon, Monuments de la monarchie françoise, tome III.

Le sacre du Roi Charles VI se trouve dans une tapisserie de la Chapelle Impériale de Bruxelles, après laquelle M. Pothier l'a fait dessiner et me l'a communiqué. L'action du Sacre ne s'y voit pas. Le Roi y est représenté sur un grand trône, aiant les Pairs ecclésiastiques à sa gauche et les Pairs séculiers à sa droite. Il tient de la droite la Main de Justice, et de la gauche un sceptre, au sommet duquel est un lion. Sur le faîte du trône sont trois écussons de France à trois fleurs de lis chacun. C'est du tems de ce Roi que les fleurs de lis furent fixées à trois dans les armes de France. Ce n'est pas qu'on ne trouve sous plusieurs Rois précédens des écussons qui n'ont que ce nombre de fleurs de lis, comme on peut voir ci-devant dans l'Inventaire de Charles V. Mais les fleurs de lis sans nombre étaient plus en usage. Les six Pairs évêques sont crossez et mitrez. Les six Pairs séculiers tiennent chacun un petit bâton, et ont à la tête une espèce de guirlande; ils sont vêtus à peu près de même. Il en faut excepter le Comte de Toulouse, dont l'habit est fort différent de celui des autres Pairs. Il porte une couronne de forme singulière. Au dessous de chaque Pair sont ses armoiries. On remarque sur ces écussons beaucoup de variétez; celui du Duc de Bourgogne est de l'ancienne Bourgogne : le Duc de Normandie avoit deux Léopards d'or l'un sur l'autre dans un champ

Digitized by Google

de gueules, et le Duc d'Aquitaine n'avoit qu'un Léopard. Ici c'est tout le contraire, Normandie n'en a qu'un et Guienne en a deux, qui ont la forme de Lions plutôt que de Léopards; le Lion de Flandres qui devroit être de sable, est de gueules, si ce n'est pas la faute du Dessinateur. Dans les Pairs ecclésiastiques, Rheims, qui a la croix de gueules, l'a ici d'argent; le sautoir de gueules de Langres est ici d'argent. Noion n'a pas les deux crosses adossées d'argent qui devoient y être.

II

La gravure de J. Poinssart accompagne, à la page 105 du volume, l'ouvrage de N. Bergier, Rémois, ayant pour titre : *Poeme héroique sur une antique pièce de Tapisserie, en laquelle est représenté le voyage du Roy Charles VII en sa ville de Reims, pour y recevoir son sacre et couronnement, entrepris à la persuasion et conduite de Jehanne, Pucelle d'Orléans.* Le poème, avec les notes que l'auteur y a jointes, occupe vingt pages.

Quant à la tapisserie, on y voit vers le haut, à droite, la ville, dont l'entrée est surmontée des armes du Chapitre et dominée par la cathédrale; au centre, le roi à cheval, couvert d'une puissante armure et la tête revêtue d'un casque couronné et ombragé d'un panache à plumes multiples. Près de lui est le duc de Bourbon, portant une bannière semée de flammes avec ces mots au milieu : *Espérance en Dieu;* derrière, en tête de nombreux chevaliers, le duc d'Alençon. Autour du roi marchent son premier valet de chambre, portant sa toque à son cou, et plusieurs archers de sa garde « qui n'ont en leurs casaques pour devise du roi que son nom seulement *Charles.* » Jehanne la Pucelle à cheval, ayant en main le guidon de France, précède le roi et semble le conduire vers l'église de Reims. Les trompettes et les héraults du roi, tous aux armes de France, marchent en tête.

D'un autre côté s'avancent, avec une suite nombreuse de guerriers, pour se réunir au roi et assister à son

Digitized by Google

sacre, le duc de Lorraine et le cardinal duc de Bar, son oncle, depuis peu séparés des Bourguignons et des Anglais.

Plus loin, le père et la mère de Jehanne s'acheminent également vers la ville, avec les mulets chargés des bagages du roi.

Au haut de la tapisserie, sur un listel soutenu aux extrémités par des anges, on lit :

Par le conseil de Jehanne la Pucelle
Charles VIIe en grant train fut mené
Jusques à Reims, et vérité ne selle
Qu'en ce dit lieu il ne fut couronné.

Indépendamment de cette légende, l'artiste a gravé au bas de la tapisserie une explication destinée à en faciliter l'intelligence, et au-dessus ce qui suit : *Portrait d'une tapisserie faite y a deux cents ans, où est représenté le roi Charles VII allant faire son entrée en la ville de Rheims pour y estre sacré à la conduite de la Pucelle d'Orléans.* 1429.

III

Minutes de Nicolas De Huz, 1535 (Etude de Me Fargues, à Reims).

16 décembre. Jehan du Molin tapissier demeurant à Tournay estant de présent à Reims convient et marchande avec Mre Simon de Roussy, chanoine de Reims et de St-Symphorien, de faire une pièce de tapisserie de bonne layne, de mol fille et du meilleur, qui contiendra quatre aulnes trois quars de largeur et trois aulnes et demy de haulteur, à l'aulne de Reims, en laquelle pièce se commencera la Vie de monseigneur saint Symphorien, et y seront figurez tant et telz personnages que la dicte pièce en pourra porter selon le patron qui luy a esté baillé par ledit de Roussy et que ledit du Molin pourra deviser aux poinctres qui feront les patrons audit lieu de Tournay d'icelle pièce, et seront les viaires, mains, piedz et toutes charnures desditz personnaiges de fil de fine soyette ; et les habil-

Digitized by Google

lemens les aucuns de drap d'or et les autres de soye, et de moins en icelle pièce trois habillemens de drap d'or, et icelle pièce rendue faicte et parfaicte ainsy dessus bien et deuement à dit d'ouvriers en ce cognoissans et délivrée en cette ville de Reims aux despens dudit de Molin dedans le dimanche de *Misericordia Domini* prochain venant, et ce moyennant la somme de cinquante solz tournois pour chacune aulne que contiendra ladite pièce. Sur quoy ledit de Roussy a payé comptant audit du Molin la somme de huit escus d'or soleil, à quarante-cinq sols tournois pièce, et le surplus luy sera payé à la délivrance de ladite pièce de tapisserie. Et en laquelle pièce sera mis au haut d'icelle en quatre lignes et escripture le contenu d'icelle pièce qui sera baillé audit du Molin, et les noms d'aucuns personnages qui luy seront aussy baillé par escript.

22 avril 1536. Jehan du Molin, tapissier demeurant à Tournay marchande audit Simon de Roussy... cinq pièces de tapisserie de bonne layne, de mol fil et du meilleur, esquelles sera figurée la Vie monseigneur saint Symphorien, selon et ainsy que par ledit du Molin a esté commencée en une pièce ja par luy faicte et livrée audit de Roussy et ainsy que contenu est en une feuille de papier contenant lesdites pièces et les longueurs et largeurs... paraphée des parties; et esquelles pièces ledit de Molin sera requis tenu figurer les personnages y requis et nécessaires et les habitz telz et aussy bons que ceux figurez en ladite pièce ja par luy livrée, et aussy en chacune d'icelles pièces y figurer trois personnages en habitz de drap d'or et les autres personnages fourmez et eslevez de soye telz que en ladite première pièce, le tout bien et souffisamment à dictz d'ouvriers et gens à ce cognoissans dedans le dimanche de my-caresme prochain venant aux despens dudit de Molin en ceste ville de Reims moyennant cinquante solz tournois pour chacune aulne... sur quoy il a receu comptant vingt-cinq escuz d'or soleil à quarante-cinq solz pièce, et le surplus le jour de la délivrance desdites cinq pièces de tapisserie.

Digitized by Google

IV

Tapisserie de Saint-Pierre-les-Dames.

Elle représente la Naissance de la Sainte Vierge. On voit dans une grande pièce, outre le lit de la gisante couvert d'un grand baldaquin à dôme et rideaux verts, et qu'entourent des femmes occupées de donner une boisson à sainte Anne, etc., outre plusieurs autres femmes occupées au centre de laver l'enfant, et d'autres encore qui chauffent des linges à une cheminée où flambe un grand feu; à côté de la cheminée est une femme qui paraît fatiguée et s'appuie sur des coussins; l'une des femmes tient un verre plein de vin, soit pour donner à l'enfant, soit pour cette femme.

Au fond, un bahut au-dessus duquel sont accrochés un miroir et une brosse pour les cheveux ou la barbe, une fenêtre et une porte au-dessous de laquelle étaient appendues des armoiries qui ont été enlevées et qui devaient être celles de Renée Ire de Lorraine, abbesse de St-Pierre, sœur du cardinal de Lorraine.

La tapisserie a servi de tapis de pied, en dernier lieu, à la Maîtrise. M. l'abbé Cerf l'a sauvée d'une entière destruction en la remisant dans une des sacristies de Notre-Dame.

V

Il existe dans les archives de la Ville plusieurs états des objets d'art appartenant à l'ancien musée.

Le premier en date est du 22 Messidor an II; il forme un registre petit in-4°. Voici ce qui regarde les tapisseries.

Sept pièces des Gobelins ainsi désignées :

N° 1	Infantia,	largeur	3	aunes	2/3.
2	Pueritia,	—	4	—	
3	Adolescentia,	—	3	—	3/4.
4	Juventa,	—	1	—	3/4.
5	Virilitas,	—	4	—	
6	Senium,	—	2	—	
7	Senecta,	—	3	—	7/8.

Digitized by Google

Ces pièces ont été rendues à leur ancien propriétaire.

Le 10 Vendémiaire an III, l'abbé Bergeat, conservateur du Musée, a ajouté à la liste précédente ce qui suit :

N°		Haut. en aunes	largeur	
8	Nativité,	4 1/2	4 3/4	Pourrie au mil.
9	Visitation,	4		En meilleur état
10	Adoration des Mages,	4 1/2	5	En bon état.
11	Jésus en croix,	4	5	id.
12	Fuite en Egypte,	4	5	Bord d'en haut en mauv. état.
13	Noces de Cana,	4	5	Le milieu et les bords en mauvais état.
14	Circoncision,	4	5	En bon état.
15	Apparition de J.-C. après la Résurrect.,	4	5	Perdue de pourriture.
16	Jésus dans le temple,	4		En bon état.
17	Ascension,	4		id.
18	Descente du St-Esprit sur les Apôtres,	4 1/2	4	id.
19	Annonciation,	4	5	id.
20	La Vierge mourante,	3 1/4	2 1/4	id.

Ces pièces, dit une note, aux armes de Lorraine, appartenaient à l'église cathédrale et y sont restées sous la garde du citoyen Longuet, portier.

L'inventaire mentionne ensuite, sous les n°s 20 et suivants :

9 pièces représentant différentes circonstances de la vie de saint Remi, décousues et dédoublées, venant de l'abbaye de St-Remi.

3 pièces venant de la paroisse de St-Pierre, savoir : *St Pierre aux pieds de J.-C. sur le bord du lac de Génésareth, — St Pierre près d'être submergé, — St Pierre recevant les clefs.*

8 pièces, sujets tirés de l'histoire de Judith, provenant de St-Denis.

3 pièces relatives à la vie de saint Etienne, provenant de Saint-Etienne.

3 pièces de drap violet, avec bouquets encadrés dans des bordures représentant les instruments de la Passion.

Digitized by Google

1 pièce représentant le martyre de saint Symphorien.
1 id. un solitaire, signée Daniel Pepersack.
1 id. Joseph racontant son songe à ses frères.

L'inventaire qui suit est du 5 Floréal an III. Il a pour objet les mêmes tapisseries, lesquelles, à la date indiquée, auraient été « tirées d'un dépôt du District pour le Muséum. »

Le conservateur ajoute seulement quelques détails sur les tapisseries de l'histoire de Judith, composée comme suit :

1 pièce représentant un chef pris et arrêté par ordre d'Holopherne, portant la signature H. Rydaems.

1 pièce représentant Holopherne ivre.

1 — — Judith abordant Holopherne (passée et couverte d'encre).

1 pièce représentant la toilette de Judith.

1 — — Judith veuve, pesant dans une balance les vices et les vertus d'Israël.

1 pièce représentant Judith montrant en triomphe la tête d'Holopherne.

1 pièce représentant Holopherne recevant de Nabuchodonosor l'ordre d'aller combattre Israël.

1 pièce représentant Judith, après la victoire, recevant les hommages des Israélites.

Un troisième inventaire, du 22 Messidor an III, n'est que la reproduction du premier.

Le dernier, sans date, ne diffère des précédents que par l'indication de la destination donnée à chacune des séries, savoir :

13 pièces (de la vie de N.-S., par Pepersack) aux armes de Lorraine, à la cathédrale, d'où elles provenaient.

9 pièces de la vie de saint Remi, à la paroisse de ce nom.

3 pièces	de la vie de saint Pierre.	En tout, 17 pièces au Tribunal criminel.
8 —	de l'histoire de Judith.	
3 —	relatives à saint Augustin.	
3 —	de drap violet.	
1 —	Martyre de saint Symphorien.	3 pièces à St Maurice.
1 —	Solitaire lisant.	
1 —	Joseph.	

Digitized by Google

VI

4 Frimaire an IV (25 novembre 1795).

Reçu 19 pièces tapisseries du citoyen Bergeat pour les ouvrages à faire pour le tribunal criminel établi au séminaire.

Employé savoir, pour tapisser la salle d'audience,
8 pièces de la tenture de l'histoire de Judith.
1 pièce de saint Augustin, méditant au bord de la mer.
1 ditte saint Augustin qu'on sacre Evêque servant de tapis sur le bureau de la chambre du Conseil du Jury.
1 de J.-C. marchant sur les eaux appelant saint Pierre à lui, servant de tapis sur l'estrade des juges.
1 du martyre de saint Symphorien, pour finir le tapis de l'estrade sur le bureau des juges, sur le petit côté de la barre et sur l'hautelle de la chapelle.
3 pièces en drap violet semée de bouquet en tapisserie à l'éguille, ancadré aussi de tapisseries, lesquel formoit deux bandes ayant été décousue et couvrant tous les bancs de l'enceinte.
4 pièces à rendre, dont deux posées sur le banc des Jury seulement pour la première séance et les deux autre portées au magazin du cazernement.

A Reims ce 4 Frimaire an IV

Signé Mennesson.

Le 11 Frimaire, M. Bergeat se fit donner un reçu détaillé de ces fournitures. Il est signé des citoyens Bourlois-Chardonnet, Galloteau-Chapron, maire, Benoist-Guélon et Corijeux l'aîné.

VII

Ier Germinal an IV (21 mars 1796).

Les membres de l'administration municipale de Reims invitent le citoyen Bergeat, conservateur du Musée, de faire délivrer au citoyen Chardonnet, an-

Digitized by Google

cien officier municipal chargé de la surveillance des travaux à faire pour l'installation des tribunaux à Reims, les tapisseries dont il aura besoin pour l'ameublement du tribunal civil et sur le recepissé qu'en donnera le citoyen Chardonnet : l'état des objets déposés au musée demeurera d'autant déchargé.

Reims 28 ventose l'an 4 de la république. Signé Legrand-Rigaud, Dauphinot fils.

En conséquence de l'autorisation ci-dessus le citoyen Bergeat m'a remis deux pièces de tapisseries l'une n° 22 représentant saint Pierre aux pieds de J.-C. sur le bord du lac de Genesareth, l'autre n° 24 représentant saint Pierre recevant les clefs, desquelles pièces il demeurera quitte et déchargé.

Rheims 1er germinal an 4 de la republique.

Signé : CHARDONNET.

VIII

Tapissier pour la Cathédrale. — Minutes de Dallier, étude de Lemoine. Chapitre 1705-1715.

13 juin 1713. Nicolas Jobart maistre tapissier à Reims convient avec MM. du Chapitre de l'église de Reims d'assister en personne pendant 9 ans consécutifs à commencer à la Saint-Jean-Baptiste prochaine lorsque l'on tendera et detendera les tapisseries de ladite église par l'ordre desdits sieurs du Chapitre, les plier, nettoyer et balayer autant de fois qu'elles seront detendues et retendues, livrer les clouds nécessaires, entretenir lesdites tapisseries de relais et décousures, livrer et fournir le fil qu'il conviendra pour faire lesdits relais et decousures, comme aussy ballayer et nettoyer tous les tapis tant de Turquie qu'autres servans au chœur de ladite église pendant le service divin, oster lesdites tapisseries de leurs lieux estant repliées et nettoyées et les faire remettre es armoires, et fin desdits 9 années les rendre en bon estat bien nettoyées. Ledit Jobart sera tenu de plus de tapisser et détapisser les circuits de la place que lesdits sieurs du Chapitre

Digitized by Google

choisiront pour faire la cérémonie de la cène le jour du jeudy saint de chacune desdites 9 années ; de fournir et livrer par ledit Jobart a ses despens toutes les tapisseries necessaires et encore les tapis necessaires pour le bas de la place ainsi qu'il luy sera ordonné. Ledit Jobart sera tenu de plus d'entretenir de menues réparations toutes les fausses portes de ladite église et de fournir la toile necessaire.

Le tout moyennant 36 fr. par an.

IX

Extrait du Journal des Jacobins de Reims, 18 ventose 2e année républicaine.

« Le 2e objet de délibération, présenté par Raulin, était de savoir si l'on payerait aussi tous les frais occasionnés par la construction de la salle. Depaquit s'y oppose et prétend qu'ils doivent être à la charge de la commune. Fressencourt au contraire soutient qu'on ne doit pas hésiter à s'en charger, que l'honneur et l'intérêt des Jacobins l'exigent. Tonus distingue entre les frais de mains d'œuvres et les fournitures, c'est à dire les planches, qui proviennent des bois d'émigrés, et les *tapisseries*, ci-devant foulées aux pieds par l'indolence de messieurs les chanoines. Noël propose d'écrire à la Convention, et de s'adresser d'abord à la députation de la Marne.

» Leblond dit qu'il faut absolument que tous les objets qui composent le mobilier national soient vendus publiquement et à la folle enchère. En ce cas, réplique Depaquit, si un aristocrate vouloit aujourd'hui nous chasser d'ici il n'auroit qu'à venir offrir un haut prix de tout ce qui compose la salle, il nous faudroit donc déguerpir.

» Alors Forzy, administrateur et chargé de cette partie, arrive : après l'avoir entendu la Société arrête que toute la main d'œuvre et les fournitures faites par des particuliers seront acquittées par elle, et qu'une adresse sera faite au district pour le surplus.

» On décide ensuite que tous les mémoires seront re-

Digitized by Google

mis au plus tôt et qu'une souscription sera ouverte pour subvenir à tous ces frais extraordinaires. Barrachin et Ponsardin offrent sur le champ chacun 500 livres, en disant qu'il est juste que ceux qui ne sont que depuis quelques mois au sein de la Société fassent plus que ceux qui en ont supporté les dépenses depuis 1789. »

Le sort des tapisseries pendant la Révolution ayant été subordonné à celui de la cathédrale elle-même, nous croyons utile de résumer ici sommairement l'histoire de l'édifice pendant cette douloureuse époque. Nous puiserons, pour le faire, nos renseignements dans les Conclusions du Conseil de la Commune et les documents authentiques que renferment les archives de la Ville.

Le 24 novembre 1790, les chanoines de la cathédrale reçurent du Conseil général du Département l'ordre de suspendre l'office canonial dans le chœur de leur église; ils ne se contentèrent pas de protester, mais ils continuèrent de célébrer des messes basses dans les chapelles du rond-point, et dès le dimanche suivant l'office se fit devant un autel élevé à la porte du chœur. Aux chanoines se joignirent ceux des diverses collégiales, saint Symphorien, saint Timothée, sainte Balsamie, saint Pierre-les-Dames.

Par suite de l'établissement de l'église constitutionnelle, la cathédrale devint paroisse et en même temps le siége de l'évêque du département qui avait été élu le 14 mars 1791. Elle paraît cependant n'avoir été ouverte que pour son installation qui eut lieu le 15 mai suivant, car un *Te Deum* ayant été ordonné pour le 10 avril, la cérémonie commandée se fit à Saint-Remy, à cause de la fermeture de la cathédrale.

L'évêque Diot pontifia à la cathédrale jusqu'à la suspension de l'exercice du culte le 3 brumaire an 2 (13 novembre 1793). Les églises de Reims furent fermées alors par ordre des administrateurs du district, et la garde de la cathédrale fut confiée par eux à un portier.

Le 13 messidor an 2 (1er juillet 1794, pièce publiée par M. Paris dans les *Toiles peintes*) les lois

Digitized by Google

nouvelles accordant à chaque individu la liberté d'exercer le culte de son choix, une demande fut adressée à la municipalité par un grand nombre d'habitants pour en réclamer le bénéfice ; mais il n'y fut pas donné suite alors, les huit sections de la ville consultées le 28 fructidor an 2 (14 septembre 1794) par le comité des pétitions du Conseil général ayant déclaré « qu'elles renonçaient formellement à l'exercice public du culte catholique ». Enfin la loi du 11 prairial an 3 (30 mai 1795), qui autorisait la réouverture des églises non détruites, ne permit plus d'opposer à la demande de nouvelles fins de non-recevoir. Dix jours après (21 prairial an 3), la remise de la cathédrale fut faite à un certain nombre de représentants du culte constitutionnel qui en avaient exprimé le désir. Les catholiques et prêtres insermentés ayant demandé bientôt après qu'il leur fût permis de se réunir dans un même temple, l'usage de la cathédrale leur fut accordé pareillement, le 19 messidor an 3 (7 juillet 1795).

Dès le 15 mars de la même année, on avait fait l'office dans la bibliothèque du couvent des Minimes et dans une grange du faubourg Cérès, bientôt après à l'Hôtel-Dieu, chez les Augustins et dans d'autres maisons.

L'exercice public du culte fut repris pour la première fois par les constitutionnels à la cathédrale, ainsi qu'à la Madeleine et à Saint-Maurice, le dimanche 12 juillet, et le 23 août dans la première église par les prêtres insermentés. Ces derniers étaient au nombre de 26, tant anciens chanoines et chapelains de la cathédrale que religieux de différents ordres ; l'office célébré par eux avant celui de l'évêque, et avec la même pompe, se nommait, en raison de leur nombre, la messe des 26 catholiques.

Cet état de choses, autorisé par la municipalité, dura jusqu'au concordat.

Pendant la suspension du culte, la cathédrale servit aux fêtes décadaires, à celles de la Raison, et à celles de l'Etre suprême. Il faut mentionner en outre la transformation momentanée d'une partie de l'édifice en grenier à fourrages, par ordre du représentant du peuple Bo, en date du 21 brumaire an 2 (11 novembre

Digitized by Google

1793); et l'occupation de l'arrière-chœur et des chapelles par la Société populaire, qui fut autorisée à s'y installer le 11 thermidor an 2 (29 juillet 1794), après avoir été successivement transférée de la rue de Chativesle dans une salle du Chapitre, dans l'église des Frères-Prêcheurs, puis dans celle de Saint-Michel. Elle resta en possession de cette partie de la cathédrale jusqu'à sa suppression en mars 1795.

Deux pétitions, l'une du 13, l'autre du 23 mars, avaient inutilement insisté pour que ce repaire de terroristes fût démoli. Le 10 germinal (30 mars), le Conseil général de la Commune se rendait au temple de l'Etre suprême pour la réunion décadaire et la lecture accoutumée des décrets : la foule y était occupée à renverser la tribune de la Société populaire. Le Conseil, pour prévenir le désordre, fit procéder de suite à la démolition des clôtures qui fermaient l'arrière-chœur et les chapelles ; il décida de plus que les assemblées décadaires se tiendraient désormais à la maison commune.

Toutefois la cathédrale ouverte au culte et par suite mise, quant aux réparations locatives et usufruitières, à la charge des habitants à qui on en avait accordé l'usage (17 pluviose an 7), ne cessa pas pour cela de demeurer à la disposition de l'autorité pour les fêtes auxquelles elle conviait les citoyens. Un décret ayant ordonné que les réunions décadaires auraient lieu dans le temple principal, par conclusion du 27 brumaire an 7 (17 novembre 1798) le Conseil de Ville prescrivit aux habitants qui se servaient de la cathédrale pour l'exercice du culte, de la laisser libre de 10 heures à 1 heure. Le froid fit cependant décider le 7 ventose an 7 (25 février 1799) qu'on tiendrait les réunions à l'Hôtel-de-Ville pendant l'hiver. En attendant le retour de la belle saison, des barrières furent élevées autour de la nef pour le peuple qui prenait part à l'assemblée, et un autel dressé au milieu du sanctuaire. Ces nouvelles dispositions servirent pour la première fois le 30 ventose an 7 (20 mars 1799) ; elles demeurèrent jusqu'à la suppression des réunions décadaires en juillet 1802.

Digitized by Google

X

Les administrateurs du district de Reims au citoyen Bergeat, conservateur du Musée. Du 25 nivose an 3 (14 janvier 1795).

Citoyen Bergeat, l'administration du district remet sous ta surveillance active et bien connue plusieurs pièces de tapisseries d'un travail précieux, qui trop longtemps sont restées oubliées dans des endroits humides et bien peu propres à leur conservation. Nous t'invitons à y donner tes soins, à te transporter dans la ci-devant sacristie du temple où elles sont déposées, de les faire tendre, afin de leur faire prendre l'air et de faire enfin tout ce que tu jugeras nécessaire pour leur entretien.

Signé : Saubinet, Brochet et Forzy.

XI

Conclusion du Conseil général. 23 ventose an 3 (13 mars 1795).

Pétition de plusieurs citoyens demeurant dans l'étendue de la section de la réunion tendante à ce qu'il plut au Conseil ordonner que les ouvrages que la société populaire a fait faire pour la tenue de ses séances dans le temple de la raison et qui encombrent cet édifice en soient retirés, *qu'il soit rendu à sa première splendeur....* déblayer et réparer les dégradations qui y ont été faites.

3 germinal an 3 (23 mars 1795).

Pétition des citoyens composant la section de Mars tendante à demander que l'enceinte de la *ci-devant société Jacobine de Reims soit détruite et que le temple dédié à l'Eternel soit dégagé de tous ses entraves et que les tapisseries* et autres objets dont on s'est emparé soient restitués à qui ils appartiennent.

Digitized by Google

Le citoyen Bergeat, conservateur du Musée, aux citoyens administrateurs du district. Du 23 germinal an 3 (12 avril 1795).

Le citoyen Bergeat, conservateur du Museum du district de Reims, chargé par l'administration de donner des soins à la conservation des tapisseries, tableaux, sculptures et autres objets qui peuvent intéresser les arts, existant dans la ci-devant cathédrale, vous informe qu'ayant été instruit de la démolition tumultueuse des ouvrages de charpenterie qui, dans cette église, formoient l'enceinte du local des séances de la Société Populaire, et d'ailleurs ayant connaissance que des tapisseries, aujourd'hui recherchées, tant à cause de leur ancienneté que pour la beauté du travail, étaient employées à revêtir la charpente pour défendre l'intérieur des impressions de l'air, il s'y est transporté pour les soustraire, autant qu'il serait en lui, aux accidents dont elles étaient menacées. Il a vu avec douleur qu'une partie était déjà confondue avec les démolitions. Il a cependant obtenu des ouvriers, malgré la chaleur de leur zèle, que celles qui étaient encore en place seraient détachées avec précaution et portées dans la sacristie, où elles sont maintenant à l'abri de toute atteinte. Il croit qu'il est instant de retirer celles qui sont engagées sous les décombres, l'humidité ne pouvant qu'ajouter à leur détérioration. Il est possible qu'en les retirant tout de suite, et avec des ménagements, elles ne soient pas aussi endommagées que le fait présumer la barbarie avec laquelle elles ont été traitées. Vous prononcerez dans votre sagesse sur la propriété des démolitions qui paraissent devoir être rendues à ceux qui ont fait les frais de construction, à la charge de fermer les ouvertures qui ont été faites sans autorisation et même sans nécessité ; de réparer les dégradations faites aux piliers, soit pour assujettir la charpente, soit par la maladresse des ouvriers ; d'enlever les pierres, terres, gravois qui encombrent la partie la plus resserrée de l'église. Tout invite à restituer à cet édifice, le plus beau, le plus accompli de tous ceux de ce genre qui existent en Europe, la majesté qui le rend digne de sa consécration. Vous remplirez, citoyens administrateurs, les vues du co-

Digitized by Google

mité d'instruction publique, qui a mis sous votre sauve-garde ce qui nous reste de monuments publics et ceux qui sont devenus propriétés nationales, en ordonnant qu'aussitôt après le déblai et les réparations, l'intérieur sera mis dans l'état de propreté qui convient à ce magnifique monument et qui importe tant à sa conservation qu'à celle des objets qui y sont restés, et qu'il sera entretenu dans cet état par le citoyen à qui vous en avez confié la garde sous la direction du conservateur du Musée...

Je ne parle pas des réparations à faire aux tapisseries : on se bornera à les battre, et entretenir ce qu'il en reste dans un état de propreté, jusqu'à ce que le comité d'instruction publique ait assigné des fonds pour cet objet, ou déterminé quelle caisse en supportera les frais.

Vous avez dans le dépôt attenant du bureau des ventes, des tapisseries dont quelques-unes font partie de celles qui étaient dans le chœur de l'église de Saint-Remi. Celles-là aussi sont précieuses. Il faudrait faire le triage de celles qui méritent d'être conservées, et vendre les autres le plus tôt possible. Le local dans lequel elles sont déposées ne leur convient pas plus que l'ordre dans lequel elles sont rangées. Il y a aussi dans ce dépôt des papiers inutiles, des débris de livres, dont on pourrait tirer parti en ne les laissant pas plus longtemps sur le pavé, et des objets qui dépérissent faute d'y être placés d'une manière convenable. Il est vraisemblable que l'administration a donné sur tout cela des ordres dont il conviendrait de presser l'exécution.

XII

*Troisième jour complémentaire an III*e
(19 septembre 1795).

Nous soussignés exerçant le culte catholique, apostolique et romain dans l'église ci-devant cathédrale de Reims sour la direction des prêtres assermentés, d'une part, et sous celle des prêtres insermentés, d'autre part, reconnoissons avoir proposé au citoyen Bergeat, conservateur du Musée du district de Reims, de placer

Digitized by Google

sur le principal autel de cette église une croix de sept pieds et demi de haut et six chandeliers de quatre pieds huit pouces, en cuivre doré, qui sont au dépôt du Musée et qui font partie de ses propriétés : nous offrant de leur donner les soins nécessaires à leur entretien et conservation, et nous engageant sous la responsabilité de chacun de nous à les remettre en bon état au citoyen conservateur, lorsque nous en serons requis ; reconnoissons avoir aussi proposé audit citoyen de faire tendre à nos frais dans la même église et d'y laisser aux mêmes conditions les tapisseries dont l'aunage et les numéros sont ci-après spécifiés.

Suit l'avis du Conservateur du Musée.

Le citoyen Bergeat considérant que ces deux propositions réunissent le double avantage de maintenir ces objets dans le meilleur état possible, et d'en offrir la jouissance aux amateurs des arts, en attendant qu'ils soient placés dans le lieu qui doit être définitivement assigné à l'établissement du Musée, accepte lesdites propositions avec les réserves qui peuvent assurer à la nation cette portion de ses propriétés. Fait triple à Reims ce troisième jour des complémentaires l'an trois de la République Française.

Signé : Flicotteaux, Carrière Carré, Brice Guiot, Destables, Reimbeau, Godfroy Coquet, Guerin Delioncourt, Pâté, Culoteau, Sutaine Maillefer, Besnard Duval, Lecourt, Ruinart Garvey, Favart-Desjardin, Savoye.

Etat des tapisseries du Musée déposées à la ci-devant Cathédrale sous la reconnaissance et garantie des citoyens chargés de l'ordonnance et des frais du culte catholique.

N° 8 Nativité, pièce de 4 aunes 1/2 de haut sur 3 moins 1/4 de large, pourrie au milieu.
9 Visitation, même mesure, en meilleur état.
10 Adoration des Mages, 4 1/2 de haut, 5 de large, en bon état.
11 Jésus en Croix, même mesure, en bon état.
12 Fuite en Egypte, même mesure, bordure d'en haut en mauvais état.

Digitized by Google

13 Noces de Cana, le milieu et les bordures en mauvais état.
14 La Circoncision, même mesure, en bon état.
15 L'Apparition de J.-C. après la Résurrection, même mesure, perdue de pourriture.
16 Jésus dans le Temple instruisant les Docteurs, même mesure, en bon état.
17 Ascension de J.-C., même mesure, en bon état.
18 Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, 4 aunes 1/2 de haut, 4 de large, en médiocre état.
19 Annonciation, 4 1/2 de haut, 5 de large, en bon état.
20 La Vierge mourante, 3 1/4 de haut sur 2 1/4 de large, en bon état.
31 Sommeil des Mages, en bon état.
32 Vocation. Luc. 8, en bon état.
33 Bataille de Tolbiac, percée en quelques endroits. Ancienne.
34 Ouvroir de la Vierge, bon état. Ancienne.
35 Assomption de la Vierge, bon état. Ancienne.
36 Présentation de la Vierge, endommagée. Ancien^e.
37 Nativité, en bon état. Ancienne.
38 Apparition à la Vierge, en très-mauvais état. Moderne.
39 Visitation. Ancienne.
40 Plusieurs personnages accompagnant avec baguette la figure principale. Ancienne.
41 Les Trois Maries et leurs familles, bon état. Anc^e.
42 L'Arbre de Jessé, bon état. Ancienne.
43 Adoration des Mages, en bon état. Ancienne.
44 Présentation au Temple, en bon état. Ancienne.
45 Suite de l'histoire de Clovis, endommagée. Anc.
46 Joseph présentant sa famille à Pharaon, endom.
47 Combat d'Israélites et d'Amalécites, moyen^t en bon état.
48 Mariage de la Sainte Vierge et de saint Joseph, endommagée. Ancienne.
49 Fuite en Egypte, bon état. Ancienne.
50 Mort de la Sainte Vierge, bon état. Ancienne.
51 Annonciation, légèrement endommagée. Ancienne.
52 Les Couches de la Vierge, endommagée. Anc.
53 Prédication de saint Jacques et Martyre de saint

Digitized by Google

Jacques, deux pièces raccommodées et cependant en mauvais état.

54 Petite Adoration des Bergers.

55 Saint Joseph exerçant la profession de charpentier, endommagée.

56 Les Mages cheminant, endommagée.

57 Joachim et Elisabeth, bon état. Ancienne.

58 Purification de sainte Anne, bon état. Ancienne.

Cinq tapis de Turquie, grands et petits.

A Reims ce treize Vendémiaire l'an quatre.

Signé : Godfroy Coquet, Guérin Delioncourt, Massé Gallat, Lecourt, Brice Guiot, Flicotteaux, Carrière Carré, Sutaine Maillefer, Favart Desjardin, Destables, Culoteau, Robert, Savoye.

Nota. — Ce recolement donne lieu à plusieurs remarques. La confusion qu'on y fait de suites différentes montre la précipitation avec laquelle il fut dressé; aussi la désignation des sujets n'a-t-elle pas toute l'exactitude désirable. Il est clair, par exemple, qu'au lieu de la *Purification de sainte Anne* (58) on doit lire : *Sainte Anne et Joachim au Temple;* qu'au lieu de *Couches de la Vierge* (52), il faut lire : *Couches de sainte Anne* ou *Nativité de la Vierge;* que par *Nativité* (37), il faut entendre celle de Notre-Seigneur. Malheureusement le silence absolu des inventaires antérieurs au sujet des tapisseries de Lenoncourt et de celles de Clovis nous enlève tout moyen de contrôle pour ce qui les concerne.

Au n° 32, par *Vocation d'après saint Luc, ch. 8,* il faut entendre : *Jésus attendu par sa mère,* tapisserie de Pepersack.

Au n° 53, au lieu de *Prédication de saint Jacques,* il faudrait *Vocation de saint Jacques.*

En résumé, ce recolement comprend :

18 tapisseries de Pepersack (nos 8 à 20, 31, 32, 38, 54 à 56).

17 tapisseries de Lenoncourt (nos 34 à 37, 39 à 44, 48 à 52, 57, 58).

2 tapisseries de Clovis (nos 33, appelée sans doute à tort *Bataille de Tolbiac,* 45).

2 tapisseries de saint Jacques (n° 53 en deux pièces).

Digitized by Google

Ces dernières ont été rendues depuis à la paroisse de Saint-Jacques qui en a laissé perdre une; la seule tapisserie de la *Vocation de saint Jacques* subsiste encore.

Quant à celles de Clovis, n'en existait-il plus que deux, dont une à peu près entière, à la cathédrale? Doit-on regarder le recolement comme exact à leur égard? Où donc se trouvait alors la troisième que M. Paris (1) a publiée après l'avoir eue dans les mains, et qui, suivant M. l'abbé Cerf (2), aurait été vendue depuis à l'Hôtel-de-Ville? Pour admettre sans contestation le récit de ces messieurs, il faudrait savoir comment et à quelle époque la tapisserie en question est entrée dans le domaine municipal? L'inventaire du 5 Floréal an III est le seul où il soit fait mention de tapisseries « tirées du dépôt pour le Muséum; » comment ne parle-t-il pas de celle-ci? Son silence à l'égard des tapisseries de Clovis et de celles de Lenoncourt n'autorise-t-il pas à penser plutôt que ces deux suites sont restées à la cathédrale?

XIII

10 Floréal an IX (30 avril 1801).

De la visite faite à la demande du citoyen maire le 7 Floréal et jours suivans pour prendre connoissance de l'état actuel des objets appartenant au Musée de la commune et confiés aux desservans et paroissiens des différentes églises, il résulte que la presque totalité de ces objets est dans un état satisfaisant : qu'il faut en excepter les tapisseries de l'église Saint-Remi qui n'ont été aérées ni battues depuis le moment où elles ont été reçues par ceux qui en ont demandé l'usage. La poussière qui les couvre en altère les couleurs et les mine. On m'a donné parole que sous quinze jours elles seroient battues et époussetées avec précaution, et qu'à l'avenir cette opération se feroit tous les ans

(1) *Toiles peintes*, t. II, p. 1078.
(2) *Hist. et descript. de N.-D. de Reims*, t. II, p. 431.

Digitized by Google

dans le cours de Floréal ou du mois suivant au plus tard.

Celles confiées aux paroissiens de Notre-Dame sont dans le même cas, mais il n'a pas été possible de prendre sur cela des arrangemens à cause de l'absence d'un des partis, qui quoique invité ne s'est pas trouvé à la visite.

Ce 10 Floréal an IX de la république.

Signé : Bergeat, conservateur du Musée.

XIV

I. Fragments publiés par M. Paris (Toiles peintes et tapisseries), pl. II de l'Histoire de Clovis.

ALLIANCES AVEC LE ROY GONDEBAUD. — COMMENT AURELIEN VIT LA PUCELLE CLOTILDE.

Et après lesdites ailliances accordées devoir faire aller festoians avoeq
les dames perinrent une entre icelles estre jone orpieline biaulté sur les aultres
laquelle leur fu dite estre apellée Clotide niepce du dit Roy de
Bourgongne et eulx retournés vers Clovis luy firent savoir ce que dit est

Et rejoy fu ledit Clovis fu renvoé Aurelyen ver....
joiaux et parler à elle, lequel pour mieulx dédui...
les chevaux et come palmier se mist on ladite Clot....
de la messe prist icelle Clotide par la main et en....

II. Tapisserie, pl. III du même ouvrage.

COMENT LE ROY DESCONFIT LES ALEMANS. — COMENT LE ROY FU BAPTISIÉ.

. . . . . .
Ensamble et perdi Clovis de prime face et ce voiant ledit Clovis a lineitacion
de Aurelyen son conseillier il adora le dieu des Xrétiens ouquel Clotide
sa femme creoit et promist soy baptisier et le croire s'il obtenoit victoire

. . . . . .
... a l'aide des siens feri lesdis Allemans lesquels incontinent tournèrent
fuitifz comme vaincus et fu ocis en ladite bataille le roy d'Allemaigne
Et pluiseurs aultres et le residu se rendi en tribu soubz ledit roy Clovis

. . . . . .
Lors demourant à Thoulouze et la royne advertie de ce que dit est fu moult
joieuse, et à la prière d'elle saint Remy vint vers ledict roy Clovis et lui remonstra
sa foy, lequel roy promist croire ung seul Dieu, et induire les siens ad ce faire.

. . . . . .
baptesme et comme ledit roy estoit es fons atandant l'oneeion sainte qui pour multitude
de gens tardoit d'estre illoecq apportée par la volonté divine vint illoec ung esprit
saint en fourme de coulon en grand lumière aportant une ampolle plaine de sainte oneeion

Digitized by Google

XV

Minutes de Rogier (Etude de Me Douce).

Par devant les notaires du roy nostre sire héréditaires en son baillage de Vermandois, demeurans à Reims soubsignez fut présent en sa personne Daniel Pepersacq maistre tapissier demeurant à Charleville, lequel recongnut volontairement avoir faict convention et marché et promis à Monseigneur l'Illustrissime et révérendissime prince Henry de Lorraine archevesque duc dudit Reims premier pair de France légat né du St Siége apostolique, présent, de venir faire, parfaire et façonner bien et deuement en ceste ville de Reims par ses mains et non par autres à dire d'expers tapissiers et gens à ce congnoissans une grande tenture de tapisserie d'haulte lisse composée de douze grandes pièces et de quelques autres petittes pièces que mondict seigneur veut donner à son église Nostre Dame dudit Reims pour parer et tapisser le chœur d'icelle, lesquelles pièces tant grandes que petittes ledit Pepersacq entrepreneur sera tenu de faire suivant les patrons et desseins sans rien changer, ny diminuer, que le sieur Murgalet peintre demeurant à Troyes s'est obligé de faire en détrempe et de rendre en ceste ville de Reims tous les six mois pour estre livrez et mis es mains dudit entrepreneur par ceux qui seront à ce commis. Et qu'il sera aussi tenu affin qu'il n'y ayt aucun mancquement ny deffault ausditz desseins d'en aller conférer et donner son advis audict Murgalet de ce qu'il conviendra faire pour le mieux. Et a aussy ledict Pepersacq entrepreneur promis, promect et s'oblige envers mondit seigneur de faire touttes les figures et personnages grandz et petitz représentez es histoires tant desdites grandes que petittes pièces, mesme es bordures d'icelles, avec les visages et charnures belles et vives suivant lesdictz desseins, comme aussi les champs, paysages, festons, fœuillages, fleurs, fruictz, camayeux, tables d'attentes, cartouches, devizes, croix de Hierusalem et de Lorraine, chiffres et armoiries de mondit seigneur, et générallement tout ce

Digitized by Google

qui sera représenté es dictes pièces, mesme les lizières sans aucune peincture et de fournir à ses fraiz et despens touttes les laines et autres matières nécessaires, et ce des plus belles, fines et fortes laines soyette de touttes les couleurs convenables et nécessaires d'emploier es ouvrages de pareille nature et qualité, pour la plus grande perfection et beauté de ladicte tapisserie qui sera forte et bien tissue pour estre de plus longue durée, laquelle ledict entrepreneur sera aussi tenu rehausser de fine et forte soye mi-perlée par touttes les susdictes pièces tant grandes que petittes en tous les endroictz que besoing sera, soit es visages desdictes figures, rehaussement d'habictz, camayeux, festons, fœuillages et autres choses cy-dessus plus particulièrement desnommées comme il conviendra pour le mieux de soye blanche, bleue, violet, verte, jaulne et autres coulleurs qui seront necessaires, mesme les rehaussemens qui sont d'incarnat et rouge, seront aussi de bonne et fine soye escarlatte teincte en cramoisie pour rendre touttes lesdictes pièces les mieux qu'il sera possible (au contantement de mondit seigneur) en touttes perfections requises et necessaires en telz ouvrages quoy que non exprimées au présent accord et ce au dire d'expers et gens à ce congnoissans (comme dict est) : Et les faire (du moins) semblables et de pareille façon et bonté à la tapisserie qu'icellui entrepreneur a faict pour l'église de la paroisse de St Pierre le Viel dudit Reims par contract y receu par devant Augier et N. notaires royaux le quatriesme jour de mars M.VI^c vingt neuf, qui serviront d'eschantillon pour le présent marché. Et en cas qu'il soit trouvé par lesditz expers quelques deffaulz et manequement es dictes pièces sera tenu et obligé les reparer à ses fraiz et despens. Le present marché faict moiennant le pris et somme de trente six livres tournois pour chacune aulne de Paris en carré de ladicte tapisserie que ledict Pepersacq entrepreneur fera. Auquel mondit seigneur a promis de faire paier en ceste ville de Reims par le sieur de Teron, fermier et recepveur du revenu temporel de sondit archevesché tous les six mois ez termes de S. Jehan Baptiste et Noel la somme à laquelle se trouveront monter les pièces qu'il aura livré

Digitized by Google

esditz termes à mondit seigneur ou à son grand vicaire, duquel paiement le sieur thrésorier général de mondict seigneur fera desduction audit sieur de Teron sur le pris de sa ferme en luy raportant les quictances dudit entrepreneur et les certifficatz dudit sieur grand vicaire contenant l'arresté de la quantité d'aulnes qui auront esté livrées de ladicte tapisserie bien et deuement faictes au dire d'expers comme dict est cy-dessus. Et sur et tantmoins du présent marché mondit seigneur fera paier par advance audit Pepersacq entrepreneur la somme de mil livres tournois par ledit sieur de Teron dans le mois de may prochain venant, en baillant bonne et suffisante caution en ceste ville de Reims tant pour ladicte somme que de ce qu'il pourra encores toucher et recevoir sur le présent marché. Laquelle somme de mil livres tournois qu'il touchera ainsy par advance ne luy sera précomptée ny diminuée que sur le dernier paiement du présent marché, et es deux derniers termes esgallement, qui sera à chacun cinq cens livres tournois; en outre à la charge et condition expresse que ledit entrepreneur sera tenu de venir travailler (comme dict est) en ceste ville de Reims sy tost qu'il aura deux patrons et desseins faictz desdites grandes pièces qu'il rendra parfaictes dans six mois après, et ainsy continuera sans interruption jusques à la perfection de la dicte tapisserie à mesure que l'on lui donnera les patrons, lesquels il sera tenu de bien conserver sans les gaster pour les rendre à mondit seigneur avec les pièces faictes sur iceux, en telle sorte que toutte ladite tenture puisse estre faicte et parfaicte de la S. Jehan prochaine venant en quatre ans; pendant lequel temps mondit seigneur pour obliger et donner moien audict Pepersacq entrepreneur de mieux faire luy a permis liberallement et accordé son logement en la grande salle de son logis abbatial de Sainct Nicaise pour y faire son ouvrage, et la chambre et galata y attenant qui est au bout de la gallerie proche de ladicte salle, sans que mondit seigneur soit tenu de lui fournir aucuns meubles ni lui donner ledit logement que jusques à la perfection de son ouvrage. Et à l'entretien et entier accomplissement de tout le contenu es présentes, lesdictes parties ont chacune particulièrement

Digitized by Google

obligez et obligent scavoir mondict seigneur les biens et revenuz temporelz de sondict archevesché, Et ledit Pepersacq entrepreneur ses corps et biens sur l'amende du roy sans aucunement y desfaillir ny contrevenir en quelque sorte et manière que ce soit en peine de tous despens, dommages et interretz. Et pour l'effect et exécution des présentes en cas de poursuittes ledit entrepreneur s'est soubmis en touttes justices quelconcquez, mesme en celle de monsieur le Bailly de Vermandois ou son Lieutenant en son siége roial et présidial de Reims sans pouvoir délivrer ny renvoier demander ny encores moins alléguer aucune incompectance. Et sy aussy à mesme effect il a faict ellection de son domicil en ceste ville de Reims en la maison de Jehan Guerlet maître tapissier pour y estre faictz touttes sommations déclarations et exploictz signiffications et tous autres actes de justices que besoing sera, que seront de mesme force et vertu comme sy faictz estoient à la propre personne et vray domicil dudict entrepreneur. Faict et passé audict Reims le vingt neufviesme jour de novembre mil six cens trente trois et ont lesdictes parties signé et à elles signiffier de faire sceller les présentes au désir de l'Eedict.

Signé : Henry de Lorraine
Daniel Pepersack
Rogier
Desmolins.

XVI

Minutes de Rogier (étude de Me Douce).

Par devant les nottaires du Roy nostre sire héréditaires en son bailliage de Vermandois demeurans à Reims soubsignez, fut présent en sa personne honneste homme Pierre Murgalet maistre peintre demeurant en la ville de Troies estant audit Reims, lequel a recongnu et confessé avoir convenu, faict accord et promis à monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime prince Henry de Lorraine, archevesque, duc dudit Reims, premier pair de France, légat né du sainct

Digitized by Google

Siege apostolique abbé de l'abbaie de Saint-Remy dudit Reims, présent, de façonner, faire et parfaire par ses mains et non par autre, tous les modelles et patrons en peinture des pièces nécessaires à faire une grande tenture de tapisserie d'haulte lisse pour parer et tapisser le chœur de son église de Nostre Dame dudit Reims, avec les tapiz credances et autres pièces des grandeurs desnommées au mémoire signé de la main de mondit seigneur, le tout suivant les histoires, mémoires et desseins qui en seront donnez audit Murgalet par mondit seigneur ou ceux qui seront par luy commis et deputtez à cest effect. Et seront lesditz modelles et patrons peinctz en detrempe sur bonnes toilles neufz de chanve très fortes pour soustenir la pesanteur des grandeurs desdites pièces qui seront garnies par le hault sur le derrier d'une bonne et forte sangle de gros fil de quatre doigs de large pour les pendre et accrocher : tous les personnages, figures, paysages et autres peintures tant du corps des histoires que des bordures desdictes pièces seront des plus vives, belles, bonnes et fines coulleurs qui se puissent trouver et des meilleurs que l'on emploie aux plus beaux et meilleures tableaux qui se puissent faire en detrempe, charger lesdites pièces desdictes couleurs autant que besoing sera pour estre de bonne et plus longue durée. Les bordures des douze grandes pièces déclairées audit mémoire seront de trois quartiers d'haulteur et enrichies, bien fournies et remplies de festons, des plus beaux fruictz de touttes sortes représentées au naturel, comme aussi de chapeaux, paniers, et potz de belles fleurs, petitz enffans avec la nudité convenable à la saincteté de ladicte église, escussons, cartouches, devises, camayeux, figures, tables d'attente ; croix de Lorraine, chiffres de mondit seigneur, couronnez et portez par des petitz anges, comme aussi ses armes qui seront mises au milieu du hault de chasque une desdictes pièces tant grandes que petites au désir de mondit seigneur. Et les bordures desdittes petittes pièces seront de moindre hauteur et proportionnées à icelles. Et sera tenu ledit Murgalet d'envoier et conduire en ceste ville de Reims à ses fraiz et despens perilz et fortunes tous lesditz mo-

Digitized by Google

delles et patrons faictz et parfaictz comme dict est cy-dessus et reparez sy besoing est au dire de peintres expers et gens à ce congnoissans pour estre mis es mains du tapissier qui doit faire ladicte tapisserie. Desquelz modelles et patrons ledict Murgalet a promis et sera tenu avant que les peindre d'en faire ung de chacune pièce en crayon sur du grand et fort papier qu'il envoiera en ceste ville de Reims à mondit seigneur et à son absence ausditz nommez et deputez de sa parte pour estre par eux signez et paraphez, et après peintz et faictez suivant iceulx, sy ce n'est que ledit Murgalet entrepreneur trouve que pour plus grande perfection de son ouvrage il soit à propos et nécessaire d'y changer et adjouster quelque chose que l'invention et excellence de son art luy peult fournir sans neantmoins changer le subject de l'histoire désignée. Comme aussi a promis ledict Murgalet de parfaire et rendre en ladicte ville de Reims comme dict est cy dessus tous les ans quatre desdictes douze grandes pièces, qui seront deux tous les six mois, de sorte qu'elles soient faictes en trois ans, et touttes les autres petittes pièces dans la quatriesme année suivante, moictié à la Saint Jehan et l'autre à Noel de la mesme année MVI^e trente sept, auquel temps tout le contenu au présent marché sera parfaict ; en peine de tous despens, dommages et interrestz, que le tapissier pourra prétendre allencontre de mondit seigneur faulte d'avoir livré lesditz desseins et patrons en temps et termes susdictz. Et sera aussi tenu de commancer à travailler sy tost que mondit seigneur luy aura fait donner le memoire pour faire le dessein des deux premières grandes pièces et les rendre parfaictes comme dict est au jour et feste de Sainct Jehan Baptiste prochain et les deux autres au Noël suivant et ainsy à continuer tous les six mois jusques à la perfection de son ouvrage, sans que mondit seigneur soit tenu de recepvoir ny paier avant ledit temps plus grand nombre desdictes pièces en cas qu'elles fussent plus tost faictes. Le présent marché et convention faict moiennant le pris et somme de quatre livres dix solz tournois pour chacune aulne en carré que mondict seigneur a promis de faire paier audit Murgalet en ceste ville de Reims par

Digitized by Google

le sieur de Teron fermier et receveur général de sondict archevesché tous les six mois à fur et mesure qu'il rendra les deux pièces susdictes. Desquelz paiemens le sieur Trésorier général de mondict seigneur fera desduction audit sieur de Teron sur le pris de sa ferme en luy raportant les quictances dudict Murgalet et les certifficatz du grand vicaire de mondict seigneur de la delivrance qu'il aura faicte desdictes pièces audit tapissier comme dict est cy-dessus. Et a mondit seigneur promis faire paier presentement par ledict sieur de Teron audit Murgalet par advance la somme de cent cincquante livres tournois, laquelle lui sera desduicte sur le pris de cette convention fin desditz ouvraiges ; et les autres paiemens ne se feront qu'après la réception des autres pièces ainsy que dict a esté. Et à ce faire tenir entretenir façonner paier satisfaire fournir et accomplir le contenu cy dessus, ont lesdictes parties obligez scavoir mondict seigneur le revenu temporel de sondict archevesché, et ledict Murgalet ses corps et biens sur l'amende du Roy, qu'il a volontairement soubsmis et soubmect à touttes justices quelconques et particulièrement à celle de monsieur le Bailly de Vermandois ou son Lieutenant au siége royal et présidial dudict Reims sans pouvoir décliner ny renvoyer demander ny encores moins alléguer aucune incompétence. En laquelle ville de Reims il a faict eslection de son domicil en la maison de M. Pierre Lequeux peintre où il veult et entend que touttes sommations et exploictz soient faictz comme à sa personne, en peine de tous despens, dommages et interretz. Faict et passé audict Reims en l'hostel abbatial dudict Sainct Remy, le jeudy dix septiesme jour de novembre mil VI^c trente trois et ont les parties signé.

Signé : Henry de Lorraine,
P. Murgallet,
Rogier,
Desmolins.

Digitized by Google

XVII

Archives de la ville. Cathédrale.

Estat des pièces de tapisserie qui ont esté aulnées par Tauxier, maître tapissier demeurant à Reims, le XVIe janvier 1640.

Premièrement la pièce où est représentée l'Annonciation contient quatre aulnes et demye.

Celle de la Visitation cinq aulnes et demye.

Celle de la Nativité cinq aulnes et demye.

Celle de l'Adoration des Roys cinq aulnes et demye.

Celle de la Presentation au temple quatre aulnes cinq huictiesmes.

Celle de la Fuite en Egypte quatre aulnes trois quartz.

Celle d'entre les docteurs (*sic*) quatre aulnes cinq huictiesmes.

Celles des nopces de Cana cinq aulnes.

Celle de la Vierge au pied de la Croix cinq aulnes trois quartz.

Celle de la Résurrection cinq aulnes trois quartz.

Les dix pièces cy dessus ont chacune cinq aulnes de haulteur et montent à la quantité de deux centz soixante aulnes qui valent à raison de trente six livres l'aulne 9360 liv. et sont délivrées à Messieurs de Chapitre.

Oultre lesdites dix pièces il y en a encores deux petites qui sont délivrées ausditz sieurs de Chapitre scavoir :

Celle du retour des Roys en leur païs d'haulteur deux aulnes et un quart et de tous cinq aulnes le tout faisant unze aulnes un quart.

Et l'autre, le Trespas de la Vierge haulteur trois aulnes deux tiers, tour deux aulnes deux tiers faisant neuf aulnes un tiers.

Lesdites deux pièces montent à vingt aulnes un tiers un quart et valent sept centz vingt livres.

Les susdictes douze pièces sont entre les mains de messieurs du Chapitre après la reception qui en a esté faicte par le sieur Dozet grand vicaire de Monseigneur qui a consenty que le sieur Bignicourt touchât sur la

Digitized by Google

somme de neuf mille huit centz soixante et une livre à quoy elles montent la somme de 7920 liv. allouées au compte de M. de Terron.

Oultre lesdites douze pièces il y en a encores présentement deux grandes et cinq petites faictes et achevées.

Les deux grandes sont scavoir l'Ascension de six aulnes de longueur et cinq aulnes de tour.

L'autre, la Descente du Saint-Esprit cinq aulnes de longueur et cinq aulnes de tour.

Les petites sont celle qui représente la Vierge et saint Joseph avec le petit Jésus longueur quatre aulnes deux quartz et demy, haulteur deux aulnes un quart et demy, le tout faisant dix aulnes et demy.

Celle de la Vierge cherchant son fils en Jérusalem de mesme longueur et haulteur que la précédente dix aulnes et demy.

Celle représentant ce qui est dict en saint Luc 8 de la Vierge et saint Joseph attendant le filz de Dieu. Longueur deux aulnes et demy tiers, haulteur trois aulnes demy quart faisant six aulnes deux tiers.

Une pièce toute de fleurs pour mettre sur les bancs, longueur deux aulnes et demy, largeur deux aulnes et demy, faisant six aulnes et demy.

Une autre pièce toute de fleurs, longueur trois aulnes, haulteur trois aulnes demy quart, faisant neuf aulnes un quart et demy quart.

Lesdites sept pièces montent à quatre vingtz dix huit aulnes et demy qui valent trois mil cinq cents quarante huict livres.

Le 17 aoust 1641 ont esté livré huit pièces de tapisserie par le sieur Pepersac, lesquelles ont esté aulnées par M. Taussière et contienent ce qui s'ensuit.

Les susdites pièces sont :

Premièrement le tapis de la chaire, lequel contient dix aulnes et demy.

2. Une banquière toute de fleurs contenant six aulnes un quart.

3. Une banquière toute de fleurs contenant sept aulnes trois quartz et demy quart.

4. Un marchepied tout de fleurs six aulnes trois quartz.

Digitized by Google

5. Un tapis pour les bancs tout de fleurs sept aulnes trois quartz et demy.

6. Un tapis pour les bancs tout de fleurs six aulnes

7. Un tapis pour la credance, une aulne deux tiers et demy.

8. Un tapis où sont les armes de Monseigneur au milieu, le reste de fleurs, pour mettre sur le pontifical. Six aulnes et demy.

Les huict pièces cy dessus montent à cinquante trois aulnes trois quartz et demy quart, qui valent à raison de trente six livres l'aulne 1939 10 solz.

XVIII

Archives de la ville. Cathédrale.

Pièce non signée.

Compte faict et arresté par nous soubzsignez avec Me Daniel Pepersac tapissier demeurant à Reims, pour la tenture de tapisserie donnée par Mgr de Reims à son Eglise Cathédrale dudit Reims.

Premièrement ledit Pepersac a livré douze grandes pièces de tapisserie suivant les modelz qui luy ont esté fournis conformément au contract du 29 novembre 1633' lesquelles contiennent trois centz quinze aulnes, lesquelles à raison de trente six livres l'aulne, montent à la somme de unze mil trois centz quarante livres.

Plus a ledit Pepersac livré sept autres petites pièces contenant soixante six aulnes et demy qui vallent deux mil trois centz quatre vingtz quatre livres.

Somme desditz deux articles cy dessus est treize mil sept centz vingt quatre livres.

Les susdictes dix neuf pièces de tapisserie ont esté receues et délivrées à messieurs du Chapitre de ladite église de Reims.

Sur ladite somme de treize mil sept centz vingt quatre livres a esté payé à Me Christophe Bignicourt par M. de Terron pour et en la descharge de Monseigneur envers ledit Pepersac la somme de sept mil six centz cinquante deux livres.

Plus audit Pepersac la somme de quatre mil huit centz livres.

Digitized by Google

Plus la somme de mil livres conformément à l or donnance de M. Hotman, en datte du 23 febvrier dernier.

Lesquelles sommes cy dessus montent à treze mil quatre centz cinquante deux livres.

Ainsi appert estre deub audit Pepersac pour les dix neuf pièces cy dessus la somme de deux centz soixante et douze livres.

Oultre les dix neuf pièces cy dessus il y en a encores six petites faictes et achevées qui contiennent cinquante aulnes, et valent à raison de trente six livres l'aulne dix huit centz livres, laquelle somme de dix huit centz livres joincte à la précédente de deux centz soixante et douze livres font deux mil cent soixante et douze livres qui seront deubs audit Pepersac en fournissant les six petites pièces mentionnées au présent article.

Est à noter que conformément au contract du 29 novembre 1633 ledit Pepersac a receu la somme de mil livres par avance, de laquelle il doibz tenir compte en livrant la dernière pièce à la fin de son ouvrage.

Oultre toutes les pièces cy dessus restent encores quatre pièces à faire qui contiennent cinquante une aulne, lesquelles à raison de trente six livres l'aulne monteront à la somme de dix huit centz trente six livres.

De tout ce que dessus appert que présentement pour l'entier payement de toutes les pièces de tapisserie qui sont faictes, faudra s'il plaist à Mons. Hotman adresser une ordonnance portant la somme de deux mil soixante et douze livres pour estre payée audit Pepersac,

Et adviser aux moyens de faire payer ledit Pepersac des autres quatre pièces qui restent à faire à proportion qu'il les délivrera. Le tout fait et arresté par nous soubsignez le 6 may 1640.

Note pour la page 257.

Nous nous sommes peut-être mal exprimé, à la page 119 (introduction), au sujet des tapis *sarrazinois*, que quelques écrivains confondent avec les *Arrazi*. On trouvera notre pensée plus nette ici sur les premiers, et à la page 371 sur les seconds. On sait, du reste, que l'étude des divers genres de tapisseries est encore pleine d'obscurités.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans les Tapisseries de Notre-Dame.

INTRODUCTION. Histoire de la tapisserie à Reims. PAGE 115
I. Causes qui influèrent sur le développement de la peinture textile..... 118
II. La tapisserie dans les églises de Reims et dans les habitations..... 124
III. La fabrication des tapisseries à Reims, du XIIIe siècle au XVIIIe..... 141
IV. Les tapisseries dans la cathédrale de Reims..... 172

SECTION I. Histoire du roy Clovis..... 184
I. Comment le fort roy Clovis fu couronné. Comment prist la cité de Soissons..... 197
II. Fondation de l'église St-Pierre et St-Pol, de présent Ste-Geneviève. De la défaite du roy Gondebaut de Bourgogne. De l'armement contre le roy Alaricq. Histoire merveilleuse du cerf conducteur... 203

SECTION II. Histoire de la vie et mort de la Sainte Vierge Marie..... 211
I. L'Arbre de Jessé ou les Ancêtres de Jésus-Christ..... 237
II. Anne et Joachim renvoyés par le grand-prêtre..... 243
III. La Rencontre de Joachim et d'Anne à la porte Dorée, ou la Conception de la Sainte Vierge..... 249
IV. La Nativité de la Sainte Vierge..... 255
V. La Présentation de Marie enfant au temple..... 261
VI. Marie dans le temple. Ses perfections.. 265
VII. Joseph et les prétendants à la main de Marie..... 272
VIII. Le Mariage de la Sainte Vierge..... 275
IX. L'Annonciation..... 279
X. La Visitation..... 284

Digitized by Google

XI. La Nativité de Notre-Seigneur..... 288
XII. L'Adoration des Mages..... 292
XIII. La Présentation de Jésus au temple.... 296
XIV. La Fuite en Egypte..... 301
XV. La Sainte famille ou les Trois Maries... 306
XVI. La Mort de la Sainte Vierge..... 312
XVII. L'Assomption..... 318

SECTION III. Vie de N.-S. Jésus-Christ..... 323
I. L'Annonciation..... 338
II. La Visitation..... 339
III. La Nativité de Notre-Seigneur..... 340
IV. La Circoncision..... 341
V. L'Adoration des Mages..... 343
VI. Le Sommeil des Mages..... 344
VII. Le Retour des Mages..... 345
VIII. La Fuite en Egypte..... 345
IX. La Sainte famille ou Jésus enfant..... 346
X. Jésus dans le temple au milieu des docteurs..... 347
XI. Jésus aux noces de Cana..... 348
XII. Jésus attendu par sa mère..... 350
XIII. Jésus sur la Croix..... 350
XIV. L'Ascension..... 351
XV. La Pentecôte..... 352
XVI. La Mort de la Sainte Vierge..... 354
XVII. La Vierge aux Evangélistes..... 354

SECTION IV. Tapisseries dites du Cantique des Cantiques..... 357
I. L'Epouse rencontre l'Epoux à l'entrée du jardin..... 362
II. Le Bien-aimé entre avec l'Epouse dans son jardin..... 364
III. L'Epouse dans le jardin du Bien-aimé... 366
IV. Union de l'Epouse et du Bien-aimé..... 368

SECTION V. Tapisseries des Gobelins..... 371
I. Le Sacrifice de Listra..... 373
II. Saint Paul à Athènes..... 374

APPENDICE 375

Digitized by Google

TABLE DES AUTEURS

POUR LES VOLUMES LV ET LVI

BOUTY.

Rapport au nom de la Commission d'industrie, t. LV, p. 36 *bis*.

Sur l'aimantation de l'acier, t. LVI, p. 51.

Sur la rupture des aiguilles aimantées, t. LVI, p. 57.

CLICQUOT.

Psaume XIII, poésie, t. LV, p. 145.

Le sanglier, fable, t. LV, p. 147.

DIANCOURT.

Le Goût des livres, lecture faite à la séance publique du 30 juillet 1874, t. LV, p. 65.

ÉLAMBERT.

Rapport sur les travaux géodésiques du capitaine d'état-major Perrier, t. LVI, p. 64.

FANART.

Rapport au nom de la Commission d'histoire, t. LV, p. 29.

Digitized by Google

GAINET.

Découverte d'une habitation lacustre en France, t. LV, p. 153.

GIVELET.

Rapport au nom de la Commission d'archéologie, t. LV, p. 24.

LESCUYER.

Des Tendues, t. LVI, p. 1.

CH. LORIQUET.

Compte-rendu des travaux de l'année 1873-74, t. LV, p. 11.

Un gouverneur de province au XVIIe siècle. — Le comte de Soissons à Reims, t. LV, p. 169.

Le Bureau des incendiés et les autres établissements de charité de M. de Talleyrand, archevêque de Reims, t. LV, p. 199.

Lettre de Linguet au comte de Merci Argenteau, ministre de l'empereur à la Cour de France, relativement à l'ouverture de l'Escaut, t. LV, p. 226.

Mémoires de Oudard Coquault. — Introduction, t. LV, p. 249.

Les Tapisseries de Notre-Dame de Reims, t. LVI, p. 115.

Digitized by Google

LUTON.

La Craie employée comme combustible, t. LVI, p. 75.

Des Médications paradoxales, t. LVI, p. 79.

Coup-d'œil historique sur la méthode des injections sous-cutanées à effet local, t. LVI, p. 91.

PIÉTON.

Discours d'ouverture de la séance publique du jeudi 30 juillet 1874, t. LV, p. 1.

Discours prononcé aux obsèques de Mgr Landriot, archevêque de Reims, t. LV, p. 61.

REMI.

Rapport sur les Annales de la Société académique de Nantes (2e semestre), t. LV, p. 238.

SOULLIÉ.

Rapport sur le Concours de Poésie, t. LV, p. 37.

Étude sur Mithridate de Racine, t. LV, p. 86.

Étude sur Iphigénie en Aulide, t. LV, p. 105.

L'homme comparé au papillon, poésie, t. LV, p. 149.

Le but de la vie, poésie, t. LV, p. 150.

FIN DU TOME LVI.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

SCIENCES.

Pages

Des Tendues, par F. Lescuyer, membre correspondant. 1

Sur l'aimantation de l'acier, par M. E. Bouty, membre titulaire. 51

Sur la rupture des aiguilles aimantées, par le même . 57

Rapport sur les travaux géodésiques du capitaine d'état-major Perrier, par M. Élambert, membre titulaire. 64

La Craie employée comme combustible, nouvelle communication de M. le docteur Luton, membre titulaire. 75

Des médications paradoxales, par le même. 79

Coup-d'œil historique sur la méthode des injections sous-cutanées à effet local, par le même. 91

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Les Tapisseries de Notre-Dame de Reims, par Ch. Loriquet, secrétaire général 15

Imprimerie coopérative de Reims, rue Pluche, 24
(E. Giny, directeur.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 105 517 163

Digitized by Google